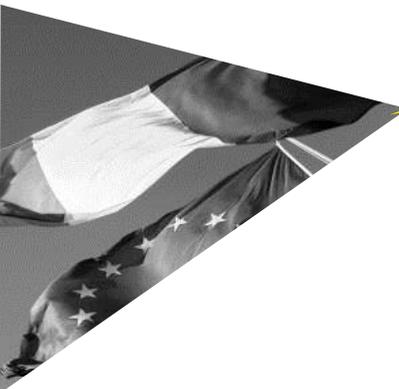


Région Limousin

Evaluation ex ante à la mise en place des instruments d'ingénierie financière (FEDER, FSE, FEADER) pour les programmes 2014-2020

Rapport final

Mars 2015



Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, EY autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

1. Synthèse du diagnostic et pistes d'évolution	7
2. Introduction	33
3. Eléments clés du contexte socio-économique régional	37
3.1. Eléments clés de la situation des TPE/PME au niveau national	37
3.2. Eléments clés du contexte socio-économique régional	44
3.2.1. Dynamiques sociodémographiques : une population vieillissante et stable, majoritairement rurale	44
3.2.2. Dynamiques sociales : un niveau de richesse moindre par rapport à la moyenne des régions françaises	45
3.2.3. Dynamiques économiques : Croissance du PIB	46
3.2.4. Dynamiques économiques : une situation contrastée entre territoires	47
3.2.5. Facteurs d'attractivité du territoire	48
3.2.6. Défis induits par le contexte socio-économique régional	49
3.2.7. Typologie d'entreprises et dynamique de créations	50
4. Evaluation des instruments financiers soutenus par la Région Limousin	53
4.1. Présentation et évaluation globale du dispositif régional d'ingénierie financière 2007-2013	53
4.1.1. Objectifs clés du PO FEADER 2007-2013 en matière d'ingénierie financière	53
4.1.2. Objectifs clés du PO FEDER 2007-2013 en matière d'ingénierie financière	54
4.1.3. Présentation générale du dispositif régional sur la période 2007-2013 et mesure de la valeur ajoutée du dispositif	56
4.1.4. Bilan des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet soutenus par la Région	62
4.2. Présentation détaillée et évaluation des instruments financiers régionaux sur la période 2007 - 2013	63
4.2.1. Outils de fonds propres : Limousin Participations, Dynalim	64

4.2.2.	Outils de quasi-fonds propres : FRI, prêts participatifs, prêts d'honneur, microcrédits ADIE	69
4.2.3.	Avances remboursables gérées en interne à la Région au titre de sa politique économique régionale	80
4.2.4.	Instruments de garanties bancaires : Fonds Régional de Garantie (BpiFrance/Région), France Active	82
5.	Identification des défaillances de marché et estimation des besoins d'investissement à horizon 2020	88
5.1.	Identification des défaillances de marché	89
5.1.1.	Financement des TPE/PME en région Limousin sur la période 2007-2013	91
5.1.1.1.	Etat des lieux du financement bancaire	91
5.1.1.2.	Etat des lieux du financement en fonds propres et en capital-risque	94
5.1.1.3.	Activité de Bpifrance	99
5.1.2.	Identification des défaillances de marché par secteur d'activité	101
5.1.2.1.	Secteur agricole	102
5.1.2.2.	Secteur forêt et bois	106
5.1.2.3.	Secteur agroalimentaire	107
5.1.2.4.	Production d'énergies renouvelables et rénovation énergétique des bâtiments	108
5.1.2.5.	Secteur économie sociale et solidaire	118
5.1.2.6.	Enjeux d'attractivité du territoire	121
5.1.2.7.	Secteur culturel	122
5.1.2.8.	Secteur de la formation professionnelle	126
5.1.3.	Tendances macro-économiques à horizon-2020	134
5.2.	Estimation des dotations régionales nécessaires aux outils du dispositif régional sur la période 2014-2020	137
6.	Benchmark	146
6.1.	Fonds de participation JEREMIE Auvergne	146
6.1.1.	Modalités de fonctionnement du dispositif de JEREMIE Auvergne	146

6.1.2.	Retour d'expérience sur la mise en œuvre de JEREMIE Auvergne	149
6.2.	Dispositifs nationaux d'ingénierie financière par secteur	152
6.2.1.	Secteur des innovations technologiques	153
6.2.2.	Secteur de l'innovation sociale	156
6.2.3.	Secteur de l'agriculture	163
6.2.4.	Secteur des énergies renouvelables (ENR)	165
6.2.5.	Analyse des fonds européens	169
7.	Eléments structurants de la stratégie régionale 2014 - 2020	174
7.1.	PO FEDER-FSE : vision globale	174
7.2.	PO FEDER-FSE : détails des priorités d'investissement pouvant mobiliser des instruments financiers	177
7.3.	PDR 2014-2020	178
7.4.	Eléments clés du cadre réglementaire 2014 - 2020	181
7.4.1.	Cadre interne	181
7.4.2.	Cadre européen	184
8.	Proposition de stratégie régionale pour la période 2014 - 2020	187
8.1.	Préambule : enjeux entraînés par la fusion des Régions	187
8.2.	Les objectifs et enjeux de la stratégie 2014-2020	190
8.3.	Propositions d'évolution des instruments d'ingénierie	192
8.3.1.	Optimiser l'efficacité du dispositif	193
8.3.2.	Optimiser l'efficacité du dispositif	194
8.3.3.	Optimiser la pertinence du dispositif	195
8.3.4.	Pistes d'évolutions proposées par secteur	197
8.4.	Gouvernance et modalités de pilotage du dispositif	204
8.5.	Conclusion	217
8.6.	Propositions d'indicateurs de suivi	219
8.7.	Propositions des modalités de réexamen et d'actualisation de l'évaluation ex-ante	222

9. Annexes		224
9.1.	Glossaire	224
9.2.	Liste des entretiens et ateliers réalisés	231
9.3.	Liste des documents reçus	234
9.4.	Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité	236
9.5.	Critères de notation des scénarii de pilotage envisagés	257

1. Synthèse du diagnostic et pistes d'évolution

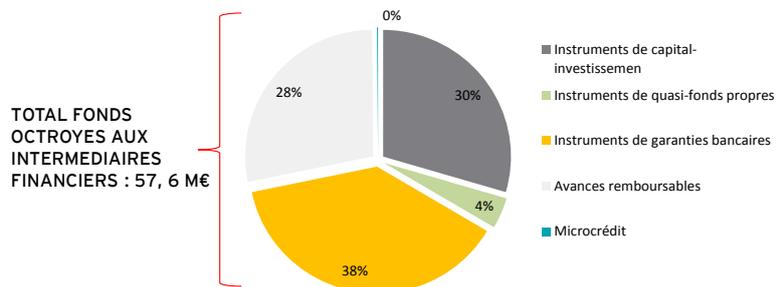
Un dispositif régional d'ingénierie financière offrant une large offre de financement, positionnée en complémentarité de l'offre privée.

57,6 millions d'euros investis par la Région pour 69 millions d'euros directement investis par le dispositif soutenu en faveur des entreprises et porteurs de projets (hors co-investissement privé)

Hors subventions, les dotations de la Région Limousin et des fonds européens sur la période 2007-2013 ont représenté un effort de 57,6 millions d'euros permettant aux dispositifs soutenus d'investir 69 millions d'euros (après ajout de leurs propres fonds) auprès des entreprises et porteurs de projet régionaux.

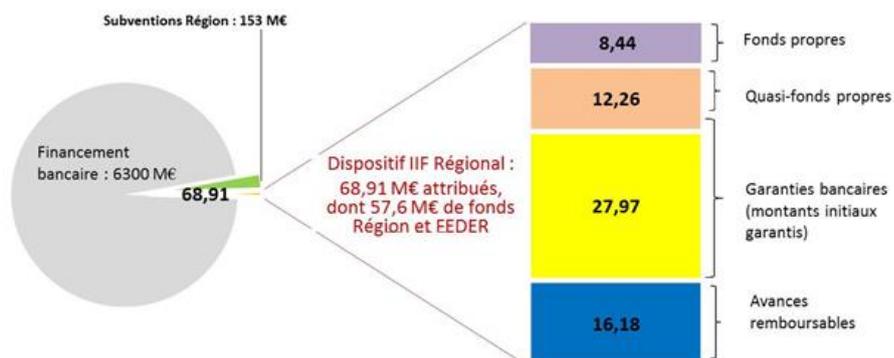
Le FEDER a été mobilisé à hauteur de 5,4 M€.

Répartition des fonds régionaux et européens entre les instruments financiers soutenus par la Région Limousin sur la période 2007-2013



Ces montants mobilisés grâce au soutien de la Région Limousin représentent une petite partie des fonds mobilisés à l'échelle du Limousin sur la période 2007-2013 par des instruments d'ingénierie financière :

Montants alloués aux porteurs de projets et TPE/PME sur 2007-2013 (en M euros) en Région Limousin



Source : Données BdF, AFIC, Bilans des intermédiaires financiers sur la période 2007-2013
Données non prises en compte : Réseau Entreprendre Limousin, Limousin Participations

Le dispositif régional intervient sur la période 2007-2013 en complément de l'offre privée. A ce titre, 57,6 M€ (dont 5,4 M€ de fonds FEDER) ont été attribués par la Région aux intermédiaires financiers ayant in fine octroyés 68,9 M€ aux bénéficiaires finaux ; en parallèle sur la même période, la Région a attribué en complément 153 M€ de subventions.

Le dispositif régional ayant vocation à intervenir uniquement pour pallier les défaillances de marché, **il reste marginal au regard des volumes totaux de financements octroyés**, soit 6 300 M€ d'encours bancaires sur la même période¹.

Le dispositif soutenu de façon directe ou indirecte par la Région Limousin :

- ▶ couvre l'ensemble des phases de cycle de vie de l'entreprise (de la création à la transmission) ;
- ▶ offre une large palette d'instruments : garanties bancaires, avances remboursables, quasi-fonds propres (prêts d'honneur, prêts participatifs) et fonds propres ;
- ▶ est en capacité de couvrir des volumes de financement variés (tickets variant de quelques milliers d'euros via le microcrédit Adie à 1,5 millions d'euros de fonds propres via Dynalim).

Ainsi, le dispositif offre un positionnement pertinent et permet globalement de couvrir l'ensemble des besoins de financement des entreprises du territoire. *Le chapitre 4 présente de manière détaillée le dispositif soutenu par la Région.*

L'effet de levier sur le financement privé hors dispositif est hétérogène entre dispositifs et non systématiquement suivi à ce jour

L'effet de levier mesure la quantité de fonds privés levés par le bénéficiaire pour 1 euro d'apport via le dispositif d'ingénierie financière régional (à titre d'exemple, un effet de levier de 10 indique que pour 1 euro obtenu via un instrument financier régional, le porteur de projet a levé en parallèle 10 euros auprès d'un financeur privé hors dispositif). C'est un indicateur important de la valeur ajoutée d'un dispositif d'ingénierie financière dans la mesure où celui-ci a vocation à faciliter l'obtention de fonds privés par le bénéficiaire. Quelques réserves sont néanmoins à noter concernant cet indicateur :

- ▶ il n'est pas possible de déterminer si les fonds privés n'auraient pas été levés en l'absence de financement régional ;
- ▶ un effet de levier faible peut être interprété comme confirmant le positionnement de l'outil sur un segment de marché jugé trop risqué par les investisseurs privés. Un effet de levier faible ne doit donc pas nécessairement remettre en cause la pertinence de l'outil, mais doit être analysé au regard de son positionnement.

Sur la période 2007-2013, l'effet de levier du dispositif régional est important pour certains dispositifs tels que :

- ▶ Dynalim (outils de fonds propres) : 3,7 en moyenne ;
- ▶ FAG (garanties bancaires France Active) : entre 15 et 20.

En revanche, certains dispositifs ne permettent aucun effet de levier, à titre d'exemple :

- ▶ FRI 1 (outil Bpifrance) : pour 1 euro de dotation Région, 1 euro d'aide est octroyé. Aucun effet de levier n'est exercé.
 - Il convient cependant de noter que le FRI 2, créé en 2012, a vocation à exercer un effet de levier sur les fonds Région : pour 1 euro de dotation du fonds par la Région, il est prévu d'octroyer un montant d'aide total de 2,8 euros, grâce notamment à un co-investissement Bpifrance.

Les autres dispositifs régionaux ne mesurent pas systématiquement l'effet de levier exercé auprès des investisseurs privés, rendant un bilan global du dispositif sur la période impossible. Il conviendrait de systématiser la mesure de cet indicateur sur la période 2014-2020.

¹ Données Banque de France

Plus spécifiquement, l'utilisation faite des fonds européens a permis un véritable apport de valeur ajoutée au dispositif régional

Les 5,4 M€ de fonds FEDER mobilisés sur la période 2007-2013 ont été ventilés entre les instruments financiers de la façon suivante :

- ▶ 2 000 K€ pour le fonds de co-investissement Dynalim ;
- ▶ 900 K€ pour le fonds de garantie (FRG) des Bpifrance ;
- ▶ 567 K€ pour les fonds de prêts d'honneur de Initiative Limousin, dont 175 K€ sur le dispositif PHAR ciblant spécifiquement la phase d'amorçage.

Or, ces outils apportent un effet de levier fort sur le financement privé et/ou interviennent sur des segments d'activité jugés risqués par les investisseurs privés :

- ▶ Avec un effet de levier moyen de 3,7 pour Dynalim, dont le principe de fonctionnement assure en amont de chaque prise de participation l'identificatoin d'un co-investisseur privé ;
- ▶ Initiative Limousin :
 - Sur le segment des entreprises en création : 614 dossiers financés par les 4 PFIL ; 4,5 M€ de financements apportés sur la période, soit un une activité annuelle de 88 dossiers et de 640 k€ ;
 - Sur le segment des entreprises innovantes en création (PHAR) : 20 dossiers financés sur 2011/2013 ; 318 k€ de financements apportés sur la période.
- ▶ FRG de Bpifrance : la mobilisation des fonds FEDER a permis d'accroître la quotité maximale théorique de 46,9% à 70%. Par ailleurs, avec un coefficient multiplicateur de 5 (depuis 2009), il est jugé que le fonds permet un fort effet de levier sur le financement bancaire. Ainsi, le montant total de crédit garantis depuis 2005 est de 80 M€.

Quelques pistes d'évolution pourraient néanmoins être envisagées afin d'optimiser la valeur ajoutée des fonds FEDER :

- ▶ Maximiser leur utilisation sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation. A ce titre :
 - en cas de recapitalisation de Dynalim, il pourrait être envisager de mobiliser plus fortement le FEDER ;
 - par ailleurs, il pourrait être envisagé de mobiliser du FEDER sur des dipositifs Bpifrance tels que le Fonds Régional d'Innovation 2 et les Prêts Participatifs à l'Amorçage ;
 - enfin, une augmentation de l'intervention du FEDER dans le dispositif PHAR pourrait également être envisagée.
- ▶ Enfin, il pourrait être également envisagé d'optimiser le suivi et l'optimisation des frais de gestion des dispositifs bénéficiant de fonds FEDER, notamment concernant Dynalim et le FRG (cf. analyses ad hoc sur les frais de gestion de ces outils au chapitre 4).

Un dispositif large mais dont le positionnement pourrait être optimisé sur certains segments de marché

A ce stade, la seule phase de cycle de vie de l'entreprise non couverte par le dispositif est la phase de retournement (période durant laquelle l'entreprise connaît des difficultés financières passagères), notamment en raison du cadre réglementaire encadrant strictement les possibilités d'intervention publique en matière d'Aide d'Etat². Un projet de fonds interrégional de retournement est cependant actuellement en cours de mise en œuvre entre la Région et Sofimac Partners.

² Cf. notamment *Lignes directrices concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers*, 2014/C 249/01 du 31.07.2014.

Par ailleurs, le dispositif pourrait parfaire le positionnement des dispositifs existants, en termes de secteurs d'activité couvert ou de type de financements proposés, notamment au regard des constats suivants :

- ▶ certains secteurs sont actuellement non couverts par les instruments financiers, notamment : l'agriculture, la culture et la formation professionnelle soutenus exclusivement via des subventions ;
- ▶ certains besoins de financement jugés risqués par les acteurs bancaires pourraient être renforcés notamment le financement de la trésorerie et les investissements immatériels.

Le diagnostic des besoins par secteur est détaillé ci-après.

Il apparaît ainsi nécessaire de maintenir le dispositif sur la période 2014-2020 afin de maintenir le soutien aux entreprises du territoire. Certaines propositions d'optimisation du dispositif sont détaillées ci-après au regard de l'analyse du contexte régional.

Par ailleurs, il convient de noter que le dispositif soutenu par la Région s'inscrit dans un dispositif plus large. En effet, il peut être complété par de nombreux dispositifs privés régionaux et nationaux (cf. chapitre 6 pour un recensement des acteurs par secteur).

Cependant, ces acteurs interviennent principalement pour des tickets d'investissement supérieurs à ceux proposés par les intermédiaires financiers régionaux et pour les dossiers les plus rentables. Ainsi, le dispositif régional apparaît complémentaire, permettant aux acteurs régionaux de disposer d'une offre alternative adaptée aux besoins des TPE-PME et d'une relation de proximité.

Besoins et défaillances identifiés : un enjeu clé de stimulation de la demande plutôt que d'augmentation de l'offre de financement ; des spécificités régionales à prendre en compte afin d'affiner le positionnement de l'offre existante

Certains éléments clés, tant structurels que conjoncturels, du contexte socio-économique régional indiquent la nécessité de maintenir un dispositif de soutien des TPE-PME et des secteurs clés afin d'encourager le développement économique à horizon 2020

La région Limousin, qui rassemble 1,1% de la population nationale, se distingue par la part importante de sa population âgée (29% en 2008 contre 21,9% en moyenne nationale). Ce constat impacte négativement le dynamisme économique régional et laisse anticiper des besoins forts en matière de financement de la transmission d'entreprises.

Par ailleurs, l'économie régionale, qui participe à hauteur de 1% de la valeur ajoutée nationale, est structurée par plusieurs secteurs clés dont les TPE-PME sont globalement jugées peu attractives par les intermédiaires financiers privés :

- ▶ Industrie classique : 12% de la valeur ajoutée régionale et 13,3% de l'emploi régional ;
- ▶ Agriculture / filière bois : 3% de la valeur ajoutée régionale et 5,4% de l'emploi régional ;
 - L'agriculture représente près de 3% de la valeur ajoutée régionale et place le Limousin au 5ème rang des régions françaises pour le poids de l'agriculture dans son économie.
 - L'agriculture occupe près de la moitié du territoire, avec 0,9 exploitation agricole au km². Il existe 20 exploitations pour 1000 habitants, ce qui hisse la région 60% au-dessus de la moyenne nationale. Le nombre d'exploitations a tout de même enregistré une baisse moyenne de 2,5% par an depuis 2010.
 - L'élevage, et en particulier l'élevage bovin, est la principale activité agricole de la Région.
 - Les exploitations limousines se caractérisent par leur faible niveau de revenus : la région occupe la dernière place parmi les régions française en la matière.
 - Les exploitations individuelles restent largement majoritaires.

- ▶ Economie sociale et solidaire : 12% de l'emploi régional ;
 - Ce secteur regroupe près de 28 000 salariés soit 12% de l'emploi en Limousin. Il a enregistré une augmentation de 5% en emplois depuis 5 ans ;
 - Il compte 2 900 établissements regroupant en majorité des associations (77%) mais aussi des coopératives, des mutuelles et des fondations.

En matière de typologie d'entreprises, les TPE/PME constituent 94% des entreprises de la Région Limousin. Les TPE représentent plus de 99% des 4 394 entreprises créées en 2013.

Par ailleurs, la Région connaît un regain en matière de créations de TPE-PME depuis 2008 :

- un faible taux de création des entreprises limousines entre 2000 et 2002, et depuis 2010, mais un taux de création d'entreprises dynamique entre 2002 et 2008 (+70,6%) et entre 2008 et 2010 (+82,7%) ;
- Les évolutions récentes présentent un rebond de la création de +3,3% en 2012, faisant suite à une chute du taux de création des entreprises de 14% en 2011 ;
 - Entre 2012 et 2013, le taux de création d'entreprises au Limousin a été essentiellement porté par la création d'entreprises individuelles hors auto-entreprises (77% des entreprises créées en 2013), dans le secteur de la construction ;
 - Les autres secteurs se caractérisent par un repli du nombre d'entreprises créées en 2013 par rapport à 2012.
- de meilleures chances de survie en région Limousin que dans le reste de la France métropolitaine : sur 100 entreprises créées en 2006, 54 étaient encore en activité 5 ans plus tard contre 52 en France, grâce à un soutien public fort.

Le volume d'entreprises créées reste néanmoins en dessous du niveau de 2009 et 2010 avec 4 394 entreprises contre plus de 5 000 en 2009 et 2010.

Cf. chapitre 3 pour une présentation détaillée du contexte socio-économique régional.

Identification des enjeux clés de financement des TPE-PME :

Pour les acteurs interrogés³, le frein majeur au développement économique du territoire n'est pas l'accès au financement par les entreprises, mais le faible nombre de projets à potentiel. Dès lors, les enjeux à horizon 2020 évoqués par les acteurs rencontrés rejoignent les constats classiques suivants :

- ▶ améliorer l'accompagnement des porteurs de projets sur certains enjeux clés, comme le développement à l'export ou la culture du risque ;
- ▶ diminuer les contraintes administratives et fiscales pesant sur les entreprises, notamment les TPE/PME. En effet, il apparaît que le frein majeur au financement réside dans la faible marge des entreprises et les importantes contraintes administratives en cas de dépassement de certains seuils d'effectifs.

Point d'attention : les acteurs interrogés n'ont pas mené d'étude recensant les besoins de financement par secteur ou typologie d'entreprise à horizon 2020. Des études statistiques ad hoc par filière seraient ainsi nécessaires afin d'affiner ce diagnostic.

A ce titre, la Banque de France fait état du contexte régional suivant :

- ▶ une augmentation des crédits courts termes pour les TPE/PME (+10% depuis juin 2013) ;
- ▶ une absence de difficulté de financement des investissements, 90% des demandes étant satisfaites.

Les encours des crédits limousins aux entreprises, représentaient en mars 2013, 5,779 Mds d'Euros⁴. Sur la période 2007-2013, ces encours ont connu une progression limitée, au taux trimestriel moyen de 0,97%, légèrement inférieur à celui observé sur la même période à l'échelle nationale (+1,08%).

³ la liste détaillée figure en annexe

Ce constat reflète une offre de financement privée en progression malgré la période de crise et la capacité des acteurs bancaires à répondre aux demandes de financement des entreprises régionales. Cependant, le constat est à nuancer au regard des éléments suivants :

- ▶ ces données reflètent uniquement la demande exprimée et non la demande latente (non mesurable par définition) qui peut être liée à des projets d'investissement repoussés en raison d'un manque de perspectives d'activité, ou d'entreprises qui ne font pas de demande de financement parce qu'elles anticipent un refus ou par méconnaissance des dispositifs existants ;
- ▶ une note du Conseil d'Analyse Economique (CAE) sur le financement des PME au niveau national⁵ indique par ailleurs que « les enquêtes existantes auprès des banques comme des entreprises ne traduisent pas de problème important d'accès au financement pour les PME en 2014, sauf pour le crédit de trésorerie, pour lequel le taux de rejet apparaît sensiblement plus important que pour les crédits d'investissement. Si, selon l'enquête de la Banque de France, près de 90 % des PME ayant demandé un crédit d'investissement indiquent l'avoir obtenu en totalité ou à plus de 75 %, ce chiffre tombe à près de 75 % des PME dans le cas de crédits de trésorerie ».
 - Si aucune donnée disponible ne permet d'affiner ce diagnostic au niveau de la région Limousin, cependant aucun élément du diagnostic réalisé ne permet d'identifier des caractéristiques spécifiques des PME limousines qui conduiraient à une analyse différente de la situation régionale.
- ▶ en cohérence avec les constats de l'étude, la note du CAE indique également que le faible dynamisme des prêts accordés aux PME s'explique par les perspectives faibles de croissance de l'économie limitant les besoins d'investissement plutôt que par un manque de liquidités disponibles.
- ▶ enfin, la note du CAE note que « les PME françaises ne semblent pas manquer de fonds propres par rapport à leur homologues européens », hormis sur certaines phases du cycle de vie, comme l'amorçage ou la transmission.

Cf. chapitre 5 pour une présentation détaillée de l'offre de financement en région.

Ces constats conduisent à la recommandation d'optimiser en priorité le dispositif existant afin d'augmenter sa mobilisation par les entreprises régionales et d'adapter le type de financement proposés aux besoins spécifiques des filières régionales, plutôt que de mettre en place de nouveaux dispositifs ou d'augmenter le volume de financement disponible.

- ▶ Ce constat pourra néanmoins être amené à être nuancé sur la période 2014-2020 pour les secteurs bénéficiant actuellement principalement d'aides sous forme de subventions (notamment la culture et l'agriculture), en cas de baisse des budgets publics.

En complément à cette analyse par typologie d'entreprise, un diagnostic des besoins par filière a été réalisé.

cf. chapitre 5 pour une présentation détaillée des enjeux par secteur.

⁴ Encours des crédits mobilisés et mobilisables déclarés mensuellement par les établissements de crédit à la Centrale des risques de la Banque de France. L'encours de crédits mobilisés comprend les crédits à court terme (durée initiale inférieure ou égale à un an), les crédits à moyen et long terme, le crédit-bail avec option d'achat et les crédits titrisés. L'encours de crédits mobilisables correspond à la partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi qu'à la partie disponible des crédits en compte d'affacturage.

⁵ Note du conseil d'analyse économique, n° 18, décembre 2014

Certains segments spécifiques ont été identifiés comme pouvant connaître des difficultés spécifiques de financement :

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
Secteurs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Certains secteurs connaissent actuellement des difficultés d'activité (carnets de commande peu remplis vs. stocks importants) pouvant justifier un accompagnement public ponctuel, notamment : secteur du BTP, secteur de l'industrie mécanique (besoins d'innovations sur les chaînes de production anticipés pour rester compétitifs) ou encore sur les secteurs de l'artisanat et du commerce (connaissant de forts taux de défaillances). Il conviendrait à ce titre de permettre l'intervention des dispositifs existants sur ces secteurs : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les besoins en financement pouvant être variables selon le type de dépenses financées (financement du BFR, dépenses d'investissement), il convient de maintenir une stratégie multi-outils (outils de financement de la trésorerie, quasi-fonds propres et fonds propres) afin de s'adapter aux besoins des bénéficiaires au cas par cas.
Agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Constat d'une hétérogénéité des entreprises et des besoins de financement ▶ Besoins clés : financement de l'équipement (pour développer l'activité), mais surtout investissements immatériels (développement de marques, exportation, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les besoins identifiés peuvent être couverts via les instruments financiers classiques existants.
Innovation et Hautes Technologies	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projets innovants portés par des start-up qui demandent un soutien financier en phase d'amorçage (dépenses immatériels ou petits équipements). <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de difficulté de financement majeur identifié en l'état actuel du dispositif régional et Bpifrance qu'il convient de maintenir ; ▶ L'enjeu majeur identifié concerne la capacité à octroyer rapidement les financements, notamment pour des tickets faibles (100 -200 K €). Il pourrait ainsi être envisagé d'externaliser la gestion des avances remboursables à une structure privée afin d'optimiser le dispositif (cf. proposition ci-après).
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Freins majeurs au financement : <ul style="list-style-type: none"> ▶ faible rentabilité et durée longue de retour sur investissement (>15 ans) plutôt que le risque de défaillance (ce qui diminue la pertinence d'une intervention en garanties bancaires) ; ▶ la faible appétence à l'ouverture au capital des acteurs couplée aux perspectives faibles de développement (ce qui rend le recours au financement en quasi fonds propres souhaitable). ▶ Enjeux majeurs : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un enjeu de renouvellement des générations d'exploitants est anticipé : 74 % des exploitants de plus de 55 ans déclarent aujourd'hui ne pas avoir de successeur⁶ ; ▶ Dans ce cadre, le dispositif d'aide à l'installation, notamment via l'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), est jugé fondamental pour

⁶ Source : plan régional de l'agriculture durable du Limousin (2014-2020)

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
	<p>soutenir les projets de création ou de reprise d'exploitation en Limousin (en 2010, 77 % des nouveaux installés sur des moyennes ou des grandes structures en ont bénéficié, soit 12 points de plus que la moyenne nationale⁷);</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ainsi, 400 à 500 installations par an sont jugées nécessaires (contre environ 350 aujourd'hui) pour un besoin de 400 K€ à 1M€ par projet. L'enjeu clé concerne le financement via des instruments financiers des typologies de porteurs ne bénéficiant pas d'aides en subvention. ▶ Par ailleurs, l'accès au foncier est également un frein à l'installation qui nécessite de pouvoir intervenir afin de renforcer les fonds propres des porteurs de projets. <ul style="list-style-type: none"> ▶ A ce titre, la Région a voté en 2014 la mise en place d'un « fonds d'acquisition du foncier agricole » dont l'objectif est de favoriser l'installation Hors Cadre Familial en facilitant l'acquisition de foncier agricole. ▶ Enfin, certains segments sont jugés plus risqués en termes de défaillance : <ul style="list-style-type: none"> ▶ engraissement bovin (besoins estimés par la Région à 2 à 5 M€ par projet) ▶ développement des unités déjà installées, leur financement étant jugé risqué par les acteurs bancaires (risques liés à la concurrence, clientèle, etc.). <p>Au regard de ces constats, il est préconisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'élargissement des dispositifs existants de financement en quasi-fonds propres de types prêts à taux zéro au secteur agricole (en mobilisant éventuellement des fonds FEADER), une intervention en fonds propres n'étant pas envisageable au regard des profils des exploitants peu enclins à ouvrir leur capital ; <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour le financement des installations, il pourrait être envisagé de cibler ces dispositifs sur les publics non aidés. ▶ le développement des outils de garanties bancaires existants (notamment portés par France Active) sur les filières jugées les plus risquées, en complément des instruments de financement ; ▶ dans une première phase, il est anticipé qu'il sera nécessaire de coupler des instruments financiers à des subventions afin d'impulser la transition ; ▶ des actions de communication ciblées et de formation à la mobilisation des instruments financiers apparaissent nécessaires lors de cette phase d'expérimentation.
Bois et forêt	<p>Le caractère fortement morcelé de la propriété forestière en région ainsi que les fortes incertitudes (climat, incendie, destruction induite par le gibier), des oppositions locales fréquentes lors de coupes rases et de très faibles rendements entraînent une absence de mobilisation des propriétaires pour la réalisation d'investissements. Face à ce constat, les acteurs du secteur ont amorcé la création d'un fonds de reboisement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ des premières dotations ont été apportées par les acteurs de la filière ; ▶ des recherches de financement hors filière sont en cours. Les besoins totaux sont estimés à environ 4,5 M€ par an, sur 10 ans, pour assurer le renouvellement de la ressource. <p>Première transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'existe pas à ce jour de quantification des besoins de financement au niveau

⁷ Ibid.

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
	<p>régional sur cette phase.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les enjeux clés de financement identifiés concernent principalement la phase de création : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les prêts d'honneur mobilisables ne couvrent pas systématiquement les besoins d'investissement lors de 2 à 3 premières années d'activités, notamment lorsque des processus innovants sont mis en place ; ▶ l'intervention d'acteurs comme les business angels ou Dynalim n'est pas toujours privilégiée par les acteurs du secteur qui ne souhaitent pas ouvrir leur capital ; ces financeurs ciblent les projets les plus importants (portés en général par les acteurs industriels les mieux structurés). <p>Concernant la phase de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des instruments financiers sont mobilisables, notamment : les prêts participatifs Bpifrance (40-200 K€) ; les prêts d'honneur Réseau Entreprendre ; ▶ l'enjeu majeur identifié est la faible rentabilité de la majorité des acteurs du secteur.
<p>Rénovation énergétique des logements</p>	<p>Le PO FEDER-FSE 2014-2020 identifie la réhabilitation des bâtiments comme « l'enjeu principal de la transition énergétique en Limousin avec la moitié des efforts à fournir d'ici 2020 ». En effet, le Schéma Régional Climat Air Energie fixe un objectif de diminution de 38% des consommations d'énergie primaire à l'horizon 2020 par rapport à 2005 dans les bâtiments existants, soit la réhabilitation thermique de 14 400 logements, ce qui implique de multiplier par trois le rythme de réhabilitation actuel. Aucune évaluation des besoins d'investissements en découlant n'existe cependant à ce stade au niveau régional.</p> <p>Trois types de freins interdépendants à la réhabilitation énergétique des logements privés ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le manque d'accompagnement des particuliers dans la gestion de leur projet de rénovation ; ▶ Le manque de structuration de l'offre des professionnels ; ▶ Une nécessité d'optimiser les modalités de financement des opérations, notamment pour les ménages les plus précaires. <p>A ce titre, les pistes d'évolution identifiées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la mise en place de « plateformes locales de la rénovation énergétique », basées sur la notion de guichet unique et jouant le rôle de « tiers de confiance » (choix des travaux, des prestataires et des solutions de financement). Il peut être envisagé d'intégrer ces prestations d'accompagnement à l'assiette de financement par prêt octroyé au ménage ; ▶ la mobilisation par la Région et l'ADEME des réseaux bancaires locaux avec l'appui du comité régional des banques, afin d'identifier les conditions permettant d'optimiser la distribution de l'Eco-PTZ, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▶ confier la validation technique des dossiers à un tiers, par exemple aux plateformes de la rénovation énergétique ayant pour objectif d'assurer la pré-instruction des dossiers sur les aspects techniques (validité des devis puis des factures) en faisant le lien entre les ménages et les professionnels ainsi que les ménages et les banques ; ▶ diminuer les échéances de remboursement, ce qui suppose de diminuer le taux d'intérêt et d'étendre la durée de financement ; ▶ assurer une fonction de « caisse d'avance » pour préfinancer les aides et subventions individuelles octroyées notamment par l'ANAH ; ▶ mise en place d'un financement adapté au contexte particulier des

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
	<p><i>copropriétés : un prêt collectif, qui puisse faire l'objet de remboursements partiels au fur et à mesure des mutations des lots de copropriété, et qui ne prévoit pas d'exigibilité anticipée totale en cas d'impayés de l'un des copropriétaires.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>En complément, étudier la faisabilité de mise en place de nouveaux dispositifs de financement comme le tiers-financement et un fonds de garantie régional afin de proposer une offre complémentaire, notamment pour les segments de population les plus précaires et ainsi jugés trop risqués par les acteurs bancaires.</i> <p><i>Une étude ad hoc complémentaire apparaît nécessaire afin d'identifier les typologies de ménages et de quantifier leurs capacités de financement au niveau régional, par ailleurs il apparaît nécessaire en amont de la mise en place de ces nouveaux outils de mener des concertations approfondies avec les acteurs bancaires locaux concernant les pistes d'optimisation des prêts à taux zéro.</i></p>
<p>Production d'énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Des enjeux transversaux sont identifiés qui ne dépendent pas directement de l'offre de financement disponible :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>la capacité à structurer des modèles économiques rentables, au regard notamment des tarifs de rachat pour l'éolien et le photovoltaïque ou encore de la complexité des projets de méthanisation concernant la sécurisation des intrants et des zones d'épandage ;</i> ▶ <i>difficultés à structurer les projets en raison des contraintes administratives fortes (risques de recours et contentieux).</i> ▶ <i>Par ailleurs, les enjeux de financement sont à distinguer selon la phase des projets :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>phase de développement : autofinancement des porteurs qui peut poser des risques d'abandon des porteurs de petits projets ou de rachat par des industriels ; besoin d'accompagnement à la structuration des projets ;</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>la mise en place d'une offre régionale spécifique de financement sur cette phase pourrait être envisagée afin d'encourager le développement des projets, les acteurs privés n'intervenant pas sur cette phase jugée trop risquée.</i> ▶ <i>phase de construction : besoins importants d'apport en fonds propres ;</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>le faible volume de projets au niveau régional ne justifie pas a priori la création d'un fonds ad hoc.</i> ▶ <i>phase d'exploitation : besoins moindres, les investissements concernant principalement la maintenance et le renouvellement des installations.</i> <p><i>Les enjeux spécifiques par phase et type de filière sont précisés au chapitre 5.1.2.4.</i></p> <p><i>En conclusion, au regard des financements disponibles au niveau national et des nouveaux dispositifs prévus dans le cadre de la loi de transition énergétique d'une part, d'autre part du faible volume de projets au niveau régional, la mise en place d'un fonds d'investissement régional ad hoc apparaît peu approprié. Les actions suivantes pourraient néanmoins être envisagées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Elargissement des dispositifs actuels, par exemple du dispositif d'avances remboursables régional, au financement de la phase de développement des projets, ciblant prioritairement les porteurs de petits projets (et non les acteurs industriels/énergéticiens disposant a priori des capacités d'autofinancement nécessaires) : les besoins sont estimés entre 200 K€ et 600 K€ pour le développement d'un projet ENR, sur une période variant de 2 à 10 ans selon les filières ;</i>

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement des actions d'accompagnement des porteurs à la structuration technique et des plans de financement des projets, notamment pour les projets de méthanisation développés par des agriculteurs ; <ul style="list-style-type: none"> ▶ à ce titre, une implication forte des collectivités où l'implantation des projets est prévue apparaît nécessaire, afin d'assurer l'acceptabilité locale des projets ▶ La mobilisation de financements nationaux, notamment en fonds propres, pour financer la phase de construction. La mise en place d'un réseau de type « place financière » afin d'aider la mise en relation des porteurs de projets et des fonds nationaux pourrait être envisagée.
<p>Economie sociale et solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le secteur de l'ESS est caractérisé par une typologie d'acteurs spécifiques induisant un accès aux financements bancaires privés et au capital-risque limité. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le statut juridique, lorsqu'il exclut la possibilité de rémunérer les investisseurs. C'est le cas notamment pour les sociétés coopératives, dont les parts sociales ne sont pas revalorisables. En cas de revente par un associé extérieur, les parts sont ainsi revendues à l'entreprise à leur valeur nominale. ▶ Une perception des investisseurs d'un risque élevé associé à ces projets, soit en raison d'un manque de connaissance du secteur, soit par un manque de crédibilité des acteurs, faute de capital de départ et de garanties suffisantes ; ▶ Une taille relativement limitée de ces structures ▶ En région Limousin, le secteur est globalement jugé mûre au regard de la moyenne nationale, ayant connu une croissance forte depuis 2010 et qui devrait se stabiliser dans les années à venir, et qui s'est accompagnée du développement d'instruments financiers spécifiques (comme le contrat d'apport associatif). Ainsi, le constat global est celui d'une difficulté à trouver des porteurs de projet pérennes plutôt que des financements, notamment pour certains segments où les modèles économiques ne sont pas encore viables (activités liées à la santé, l'innovation sociale et les circuits courts pour soutenir les services de proximité). ▶ Les besoins de financement sont plus prononcés en phase de création et de retournement : la quantification du besoin est comprise entre 10 et 800 k€ par projet, suivant l'activité de la structure. ▶ Cependant, une étude menée par France Active et le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale, dans trois régions (Limousin, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes)⁸ fait état de certaines difficultés d'accès au financement : 40% des structures éprouvent des difficultés de trésorerie plusieurs fois dans l'année, et 17% ont traversé une situation bancaire critique en 2013. <p><i>En conclusion, au regard des spécificités des structures du secteur, il apparaît nécessaire de maintenir les dispositifs spécifiques, notamment portés par France Active. Cependant, au regard de la maturité estimée du secteur au niveau régional, des instruments financiers déjà déployés et ceux complémentaires en cours de mise en œuvre par Bpifrance au niveau national (cf. chap.6.2.2), il n'apparaît pas nécessaire de créer de nouveaux outils.</i></p>

⁸ Enquête menée par France Active et le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale, dans trois régions (Limousin, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes), 7 juillet 2014

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
<p style="text-align: center;">Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Il n'existe pas d'analyse régionale des modèles économiques des acteurs du secteur permettant d'identifier les possibilités d'utilisation d'instruments financiers. En effet, il apparaît qu'à ce jour la sélection des projets bénéficiant d'aides de la Région ne se base pas sur la notion de rentabilité, les critères d'intervention étant plutôt de « favoriser le développement collectif d'un territoire, l'épanouissement des individus le composant et le caractère professionnel de acteurs culturels (emplois, structuration...)⁹ » autant d'enjeux considérés comme contribuant au service public de la culture.</i> ▶ <i>Deux typologies d'acteurs sont à distinguer :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Arts plastiques / arts vivants : constitués principalement d'associations (enjeux similaires à l'ESS) ;</i> ▶ <i>Cinéma / livre : constitués principalement d'entreprises.</i> ▶ <i>Les analyses réalisées à ce stade sur un panel d'acteurs soutenus par la Région permettent les constats suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>une forte hétérogénéité de rentabilité ;</i> ▶ <i>une faible part d'autofinancement ;</i> ▶ <i>une absence de recours au financement privé, même pour les acteurs les plus rentables.</i> ▶ <i>Par ailleurs, les structures intervenant dans le domaine de la culture sont régulièrement confrontées à des difficultés de trésorerie. Or, la mise en place d'instruments financiers dédiés ne peut être envisagée que pour des structures disposant de ressources propres leur permettant d'équilibrer leur modèle économique.</i> ▶ <i>Dans le contexte identifié de faible appropriation des acteurs du secteur des instruments financiers disponibles d'une part, d'autre part de modèles économiques souvent non équilibrés, il est préconisé :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>un travail en amont d'optimisation des modèles économiques des structures (augmentation des recettes annexes, diversification des sources de financement) afin de permettre la mobilisation des instruments financiers dans un second temps ;</i> ▶ <i>suite à ce premier travail d'évaluation et d'évolution des modèles économiques, une expérimentation pilote pourrait être envisagée pour les structures les plus rentables (dans un premier temps en maintenant le couplage entre subventions et instruments financiers).</i> ▶ <i>Il conviendrait également d'analyser la possibilité de couplage des subventions et de l'ingénierie financière (développement de « l'avance sur recettes » à analyser).</i> ▶ <i>Ces initiatives pourraient être introduites en complémentarité des conventions de financement :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Région / CNC (existante) ;</i> ▶ <i>Région / CNL (en cours de création).</i> ▶ <i>Enfin, en raison de la faible appropriation des acteurs du secteur des enjeux liés à l'ingénierie financière, des actions d'accompagnement spécifiques devraient être envisagées.</i>

⁹ Source : Direction de la Culture

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'analyse régionale existante des modèles économiques des acteurs du secteur permettant d'identifier les possibilités d'utilisation d'instruments financiers. ▶ Des éléments de benchmark ont été identifiés (cf. chap. 6.8), certains pays ayant fait le choix de développer des instruments financiers ciblant les bénéficiaires finaux des prestations de formation, sous la forme de prêts. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une expérimentation pilote pourrait être envisagée pour certaines formations dont bénéficient les publics les moins précaires.

Dans ce contexte, les axes principaux d'amélioration du dispositif concernent l'optimisation de sa lisibilité et de sa visibilité, sa rationalisation en termes de réactivité et gouvernance et l'élargissement de son périmètre pour un positionnement multisectoriel

Les pistes d'évolution du dispositif synthétisées ci-après doivent être interprétées comme une feuille de route qui doit pouvoir être adaptée en fonction de l'évolution du contexte sur la période 2014-2020

Cette feuille de route doit notamment être adaptée notamment en fonction de :

- ▶ l'évolution du contexte suite à la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ;
- ▶ l'arbitrage final de la Région quant au dispositif à mettre en œuvre et aux fonds mobilisables. En effet, les résultats escomptés seront dépendants du schéma choisi par la Région, des délais de mise en place, du montant des fonds mobilisés, etc. ;
- ▶ l'évolution du contexte socio-économique et financier de la région ;
- ▶ la perception par les porteurs de projets des nouveaux outils mis en place, qui déterminera in fine le recours au dispositif et ses résultats sur la période ;
- ▶ remboursement des dispositifs existants, impactant directement les besoins de dotation.

Par ailleurs, l'estimation des besoins d'investissement par dispositif est présentée au chapitre 5.

1. Gouvernance et gestion du dispositif (efficience du dispositif)

Optimiser la gestion globale du dispositif

Piste 1 : La mise en place d'un fonds de participation (de type JEREMIE) pourrait être envisagée, permettant de confier la gestion de l'ensemble des dotations publiques dédiées à l'ingénierie financière à un opérateur public ou privé, permettant de :

- intégrer la stratégie régionale, gérée et consolidée par un opérateur expert en charge :
 - de la sélection des intermédiaires financiers ;
 - du reporting de l'ensemble des instruments financiers, consolidé au niveau régional ;
 - de la gestion de l'allocation des fonds publics aux intermédiaires financiers.

Piste 2 : Une autre piste d'évolution est de maximiser l'utilisation des fonds européens sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation.

A ce titre plusieurs cas peuvent être envisagés :

- ▶ En cas de recapitalisation de Dynalim, il pourrait être envisager de mobiliser plus fortement le FEDER ;

- ▶ Par ailleurs, il pourrait être envisagé de mobiliser du FEDER sur des dispositifs de type Fonds Régional d'Innovation 2 ; Prêts Participatifs à l'Amorçage ;
- ▶ Enfin, une augmentation de l'intervention du FEDER dans le dispositif PHAR pourrait également être envisagée.

Il convient de noter qu'en cas d'utilisation de fonds européens, les gestionnaires devront être sélectionnés via une procédure ouverte (appel d'offre).

Optimiser la gestion des dispositifs existants

Piste 3 : Le renforcement de la mutualisation entre plateformes de prêts d'honneur (back-office, allocation des fonds) pourrait également être envisagé afin d'optimiser la gestion des dispositifs de financement des TPE.

Piste 4 : Des actions d'optimisation de la gestion du fonds de garanties bancaires par Bpifrance pourraient être envisagées :

- ▶ Alignement du positionnement du fonds sur les secteurs jugés stratégiques par la Région, afin d'orienter les acteurs bancaires faisant la demande de garanties sur ces secteurs ;
- ▶ Réflexions à mener sur la possibilité de proposer des garanties de court-terme afin d'accroître l'accès aux TPE-PME du financement de leur trésorerie ;
- ▶ Optimisation des modalités de gestion et de reporting :
 - des réflexions sont actuellement en cours au niveau de Bpifrance afin notamment de définir une comptabilité analytique des frais de gestion (vs. un coût de gestion actuellement calculée sur une base forfaitaire) ;

Des réflexions sont actuellement en cours au niveau de Bpifrance afin notamment de définir une comptabilité analytique des frais de gestion (vs. un coût de gestion actuellement calculée sur une base forfaitaire) ;

Piste 5 : Optimiser la réactivité et la gouvernance du dispositif géré directement par la Région (avances remboursables) :

- ▶ Réactivité: enjeu lié à l'octroi de financements dans des délais restreints, notamment pour les entreprises positionnées sur des segments innovants ou faisant face à des risques de marché (développement à l'international par exemple). Dans ce contexte, la gestion en directe par la Région de certains financements apparaît comme un frein à la réactivité en raison des processus de décision administratifs incompressibles ;
- ▶ Expertise : enjeu lié à la gestion du rééchelonnement des dettes et des contentieux et à la séparation entre les décisions techniques et politiques.

Afin de répondre à ces enjeux, un axe d'optimisation envisageable est l'externalisation de la gestion des dispositifs d'avances remboursables à une structure régionale unique (ou sous forme de filiales regroupées autour d'une holding et pouvant intégrer certains dispositifs existants comme Dynalim) regroupant l'ensemble des interventions actuelles. La délégation à une société de gestion experte devra être couplée avec une implication forte des services techniques de la Région, notamment dans les phases de prospection et de communication.

2. Efficacité du dispositif

Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'utilisation du dispositif global

De nombreuses actions d'informations et d'accompagnement des porteurs (plateformes Limousin Entreprises et PlaNet) ainsi que de coordinations entre parties prenantes (Comité Régional d'Orientation, réseaux thématiques, etc.) ont été mis en place par la Région et ses partenaires. Cependant, certaines pistes d'optimisation ont été identifiées :

Piste 6 : Développer le point régional unique d'orientation des porteurs de projets Lise entreprise et son numéro vert (en complément de l'initiative « Objectif Création »).

A l'issue de la phase de diagnostic, il apparaît que le développement d'un point régional unique d'orientation des porteurs de projets est de nature à optimiser l'efficacité du dispositif financier de la Région.

Cette structure pourrait avoir les missions suivantes :

1. Cette structure serait un véritable point d'entrée clairement identifié et privilégié au niveau régional via une plateforme Internet et/ou un standard téléphonique et/ou un accueil physique (avec une ressource dédiée). Cette structure :
 - Serait articulée avec les outils existants ;
 - Proposerait un dossier de financement unique (format validé par les intermédiaires financiers) ;
 - Permettrait de constituer une base de données régionale (suivie dans le temps) des financements obtenus mais également refusés ;
2. La deuxième mission de cette structure serait d'orienter des porteurs de projet en amont de la demande de financement. Une première orientation via la plateforme LISE investissement a été créée en 2014 pour les demande de haut de bilan. Celle-ci doit poursuivre sa montée en puissance :
 - accueil par une équipe régionale dédiée (1ère instruction du dossier afin d'aider le porteur à préciser son besoin de financement) ;
 - orientation vers les acteurs régionaux de l'accompagnement (Chambre des Métiers, CCI, BGE, Experts comptables, etc.) et les intermédiaires financiers adaptés.

Il pourrait être envisagé de conditionner l'obtention de financement régionaux/FEDER par les intermédiaires financiers à l'utilisation de la plateforme et du dossier unique.

Cependant, en cas de mise en place d'une telle structure, il conviendrait de porter une attention particulière à ce qu'elle ne vienne pas complexifier le dispositif régional, mais se positionne en tant qu'acteur régional central jouant le rôle de « tiers de confiance ». Une telle structure ne pourra pas, par ailleurs, se substituer aux rôles proactifs des chefs d'entreprise et des plateformes locales.

D'autres pistes d'évolution ont été relevées comme :

- ▶ Mener des actions de communication et d'accompagnement ciblés pour les porteurs les moins familiarisés avec l'ingénierie financière (secteurs actuellement aidés via des subventions, entreprises familiales) afin de favoriser la mobilisation des instruments financiers ;
- ▶ Mettre en place des actions de simplification et de coordination de la prise en charge des financements : homogénéisation voire unification des formats des dossiers de financements,
- ▶ Créer une base de données régionale des demandes et refus de financement, permettant un meilleur suivi des besoins par typologie d'entreprise et secteur d'activité.

3. Pertinence du dispositif (mieux répondre aux besoins du territoire)

Le diagnostic en matière de besoins spécifiques par filière fait apparaître :

- ▶ Un volume global faible de dossiers par filière ne justifiant pas, a priori, la création de fonds d'investissement ad hoc. En effet, ceux-ci, à l'échelle régionale, ne seraient pas en mesure de développer un modèle économique équilibré ;
- ▶ Par ailleurs, la majorité des enjeux de financement des filières peuvent être traités via des instruments financiers classiques : apport en fonds propres, quasi-fonds propres, prêts, garanties et ne nécessitent pas de création d'instruments financiers spécifiques.

Deux enjeux majeurs transversaux liés au financement sont cependant identifiés:

- ▶ Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets sur certains enjeux clés, comme le développement à l'export ou la culture du risque ;
- ▶ Renforcer les dispositifs de financement de BFR de croissance et de trésorerie (outils de court terme)

Piste 7 : Dans ce contexte, il est préconisé d'axer le positionnement des instruments financiers par phase de cycle de vie et par typologie d'entreprises, en adoptant un positionnement multi-sectoriel. Il conviendra à ce titre d'assurer l'adéquation entre le positionnement des instruments et la stratégie de spécialisation intelligente de la Région, notamment afin d'accompagner les filières d'avenir.

- ▶ **Piste 7.1** : Concernant l'approche par phase du cycle de vie, la phase de retournement d'un projet a été identifiée comme présentant une défaillance d'offre. Cette phase correspond à la période durant laquelle l'entreprise connaît des difficultés financières passagères. Cette absence d'offre est en partie expliquée par le cadre réglementaire. En effet, ce dernier encadre strictement les possibilités d'intervention publique en matière d'Aide d'Etat.

La création d'un Fonds de consolidation des PME complète le dispositif existant et tend à répondre à une défaillance de marché identifiée

Selon les différentes estimations, les défaillances d'entreprises représentent une destruction de près de 200 000 emplois en France par an. Les PME et TPE sont les principales victimes de ces défaillances d'entreprises, avec une augmentation continue de leur nombre depuis de nombreuses années. Nombre de ces entreprises connaissant des difficultés pourraient néanmoins être sauvées de la liquidation judiciaire grâce à une aide extérieure (notamment financière).

C'est pourquoi, face à ce constat et à l'augmentation accrue du nombre de défaillances, la région Limousin a décidé, en partenariat avec la BPI, Limousin Participation et d'autres partenaires, la création d'un fonds de consolidation des PME.

L'enjeu de la création d'un tel fonds de retournement est de remettre les sociétés concernées en capacité de se « relancer » tout en confortant ou trouvant un management en capacité d'assurer la pérennité de l'entreprise et de l'emploi. Il convient de noter qu'une telle initiative semble d'autant plus pertinente qu'elle répond à une défaillance de marché identifiée dans le cadre du présent rapport pour la période 2007-2013. En effet, aucun acteur spécialisé sur ce segment et dédié au PME n'a été identifié dans l'offre de financement en région Limousin. Ce fonds est en cours d'établissement.

Ce fonds de capital investissement (FCPI), géré par SOFIMAC Partners, serait doté de 40 à 50 millions d'euros (dont 1 million pour la région Limousin et 15 millions pour Bpifrance, et 500 K€ pour Limousins Participations). Il viserait en priorité les PME industrielles ayant un chiffre d'affaires de 5 à 100 millions d'euros ayant un vrai savoir-faire et pouvant continuer à être exercé en France, qui sont, en particulier, placées en situation de :

- ▶ difficultés financières avérées, soit de la prévention au redressement judiciaire ;
- ▶ sous performance sectorielle (sortie de périmètre de grands groupes, mauvaises transmissions familiales, etc) ;
- ▶ surendettement par rapport à la capacité de remboursement réelle de la société ;

Il est à noter toutefois, que les entreprises placées en situation de dépôt de bilan ne sauraient être accompagnées par des fonds régionaux.

Ce Fonds pourra intervenir seul ou en co-investissement, sous forme de fonds propres ou de quasi fonds propres. Il pourra également être minoritaire, voire majoritaire, pour un ticket maximum d'intervention de 3 millions d'euros pour les opérations minoritaires et 5 millions d'euros pour les opérations majoritaires.

Cet outil, en cours d'établissement, vient donc compléter le dispositif financier régional en faveur des entreprises et répond à une défaillance de marché identifiée.

- ▶ **Piste 7.2** : Trois exceptions peuvent être notées pour les secteurs ENR, de la rénovation énergétique, de la culture et de la formation professionnelle qui ne bénéficient actuellement d'aucun accompagnement spécifique via des instruments financiers.
 - **Afin de soutenir les entreprises du secteur ENR, une structure régionale « d'amorçage de projets ENR » pourrait voir le jour.** Cette structure proposerait une solution mixte de financement/accompagnement pour les porteurs de projets les moins structurés / non industriels. Cette aide au financement lors de la phase de développement se concrétiserait via une prise de participation minoritaire dans la SPV en complément via d'autres IF (avances remboursables avec différés) ou des apports en nature. En outre, cette structure se positionnerait en complément des bureaux d'études pour le pilotage du projet, l'optimisation des coûts, le montage financier et les relations public-privé. La structure se positionnerait ainsi en facilitateur de l'interaction collectivité/citoyens - développeur/industriel. Il conviendrait d'envisager un positionnement interrégional de l'outil afin d'atteindre une taille critique suffisante. La soutenabilité économique serait garantie grâce à la revente des parts dans le projet une fois les recours purgés en s'assurant que le projet reste ancré sur le territoire.

- **Concernant la rénovation énergétique, une piste d'évolution serait la mise en place de « plateformes locales de la rénovation énergétique »,** fondées sur la notion de guichet unique et jouant le rôle de « tiers de confiance » (choix des travaux, des prestataires et des solutions de financement). Il peut être envisagé d'intégrer ces prestations d'accompagnement à l'assiette de financement par prêt octroyé au ménage.

Il convient de rappeler que cette piste d'évolution n'a pas été retenue dans les scénarii d'évolution proposés ci-après, ce secteur n'ayant pas été jugé prioritaire par la Région.

Les secteurs de la culture et de la formation professionnelle ont une culture forte d'utilisation de la subvention et des marchés publics (pour la formation professionnelle). Pour ces deux secteurs, il pourrait être envisagé de mener des expérimentations pilotes pour les structures les plus rentables dans le domaine de la culture, et pour les bénéficiaires finaux les moins précaires en matière de formation professionnelle (à partir des éléments de benchmark présentés dans le rapport). Cette expérimentation devra cependant être précédée d'un audit régional ad hoc d'un panel de structures afin d'identifier les actions à mettre en œuvre afin de faire évoluer leurs modèles économiques pour leur permettre de mobiliser des instruments financiers (ce qui suppose un modèle économique rentable).

Piste 8 : Renforcer les outils de fonds propres afin de pallier l'absence d'offre sur les segments jugés trop risqués ou trop peu rentables par les acteurs privés

- ▶ Nécessité de maintenir un financement complémentaire lors des phases d'amorçage et de création jugées risquées par les acteurs privés (dispositifs Bpifrance, Dynalim, Réseau Entreprendre et avances remboursables Région notamment) tant pour les TPE innovantes que traditionnelles ;
 - A ce titre, il conviendra notamment d'étudier la possibilité d'abonder le Fonds Régional d'Innovation géré par Bpifrance avec du FEDER ;
 - L'outil Dynalim apparaît également particulièrement adapté au déploiement de cette stratégie, ainsi que l'ensemble des acteurs déjà positionnés sur le financement de la création (plateformes de prêts d'honneur notamment)
 - Par ailleurs, il pourrait être étudié la possibilité de mobiliser des fonds FEDER sur les prêts participatifs d'amorçage. Des réflexions sont également en cours sur ce point à Bpifrance afin de vérifier que les modalités de fonctionnement et de gestion des dispositifs sont compatibles avec les contraintes réglementaires d'utilisation du FEDER.
 - Il pourrait également être envisagé par la Région d'encourager le développement sur son territoire d'outils de financements participatifs.
- ▶ Enjeu du financement des TPE-PME traditionnelles à capital familial afin d'accompagner le développement des PME une fois la phase de création passée, en complément des financements bancaires, notamment pour les entreprises situées sur des secteurs traditionnels à faible potentiel de croissance et/ou faible rentabilité :
 - Pour ces typologies d'entreprises, dans un contexte d'absence de volonté des chefs d'entreprise d'ouvrir leur capital, il convient d'étudier la possibilité d'intervenir sous forme de quasi-fonds propres : prêts participatifs, obligations, avances en compte-courant d'associés, etc.
 - Cela pourrait être envisagé par une intervention complémentaire de Bpifrance (de type Contrats de Développement Participatifs) ou via un élargissement des activités de Dynalim (en créant par exemple une filiale dédiée à ce type de financements).
- ▶ Nécessité, pour l'ensemble des instruments déployés, de vérifier que la durée de remboursement des instruments financiers proposés est cohérente avec la durée d'amortissement du bien financé ;

Piste 9 : Renforcer les dispositifs de financement du BFR de croissance et de la trésorerie (outils de court terme)

- ▶ Favoriser le déploiement d'outils adaptés aux besoins spécifiques en trésorerie
 - Il conviendra cependant de porter une attention particulière à la sélection des bénéficiaires finaux, afin de favoriser le financement du BFR induit par un développement de l'activité (lancement d'un nouveau produit, développement à l'international, etc.) et non un BFR induit par un déficit chronique de l'entreprise liée à une rentabilité insuffisante.

- ▶ Il pourrait également être envisagé de développer en partenariat avec Bpifrance des garanties bancaires ciblant spécifiquement les financements bancaires de court-terme ;
- ▶ Enfin, il pourrait également être envisagé de développer des actions de communication et de formation spécifiques auprès des acteurs du réseau (financeurs, experts comptables et chefs d'entreprise) afin de développer l'usage d'outils spécifiques tels que l'affacturage.

Synthèse des pistes d'évolution proposées par secteur:

Secteur	Pistes d'évolution proposées
Enjeux spécifiques à certaines typologie d'entreprises	<p>TPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Outils existants</u> : maintenir le dispositif existant (financement, accompagnement) ▶ <u>Nouveaux outils</u> : développer des outils de financement de la trésorerie (cf. externalisation des avances remboursables) <p>PME/ETI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Outils existants</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ maintenir le dispositif existant ○ Adapter les avances remboursables Région : <ul style="list-style-type: none"> - mieux adapter la durée de remboursement à la durée d'amortissement ; - accroître la rapidité de mobilisation des financements publics ; ○ Renforcer l'accompagnement des porteurs (cf. projet de plateforme d'orientation) ▶ <u>Nouveaux outils</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ développer des IF pour renforcer les fonds propres des entreprises à capital familial, notamment situées sur des secteurs traditionnels à faible potentiel de croissance et/ou faible rentabilité (cf. externalisation des avances remboursables)
Innovation et Hautes Technologies	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Outils existants</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenir le positionnement des IF existants. ▶ L'enjeu majeur concerne la capacité à octroyer rapidement les financements, notamment pour des tickets faibles (100 -200 K €).
ENR	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Nouveaux outils</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Phase de développement : Développer une offre couplant un premier investissement dans le projet en phase de développement avec des prestations d'accompagnement. ▶ Projets de méthanisation : Développer une offre de garanties bancaires
Rénovation énergétique des logements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Nouveaux outils</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▶ création d'un acteur régional, clairement identifié et pérenne dans le temps, afin d'accompagner les porteurs de projet dès la phase de diagnostic jusqu'à la structuration du plan de financement et la réalisation des travaux. ▶ Il conviendrait également qu'une telle structure soit articulée avec les artisans.
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Nouveaux outils (et élargissement du positionnement des outils existants afin de couvrir le secteur)</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les filières nécessitant des besoins d'investissements importants (ateliers d'engraissement, etc.) : mise en place d'un IF ciblant le besoin en trésorerie ▶ Pour les filières risquées (diversification, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> ○ mise en place d'un IF en capacité de venir compléter le financement

	<ul style="list-style-type: none"> bancaire <ul style="list-style-type: none"> ○ mise en place de garanties bancaires ciblant spécifiquement ce type de financements paraît opportune. ▶ Par ailleurs, la Région a voté en 2014 la mise en place d'un « fonds d'acquisition du foncier agricole » dont l'objectif est de favoriser l'installation Hors Cadre Familial en facilitant l'acquisition de foncier agricole.
Bois et forêt	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Nouveaux outils (et élargissement du positionnement des outils existants afin de couvrir le secteur) :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner la création du fonds de reboisement en cours de structuration ▶ <i>Première transformation</i> : développer des IF pour accompagner la phase de création : <ul style="list-style-type: none"> ○ des instruments de garantie bancaire ; ○ des actions d'accompagnement des porteurs de projet afin de les aider dans le choix des instruments financiers à mobiliser au regard des caractéristiques de leurs projets, et à structurer leur plan de financement afin de faciliter la négociation avec les financeurs.
ESS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Outils existants</u> : maintenir le dispositif <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'enjeu majeur identifié est la structuration du secteur (notamment en l'absence d'une Chambre Régionale de l'ESS) et l'optimisation des actions d'accompagnement des porteurs afin de les aider à mobiliser les financements existants. Il conviendra également que ces actions d'accompagnement visent les financeurs et les experts-comptables afin de les sensibiliser aux spécificités des enjeux de l'ESS. <ul style="list-style-type: none"> ○ Il convient de noter que la mise en place d'une Maison de l'ESS est en cours de réflexion dans le cadre du Contrat de Ville par la CDC.
Culture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Nouveaux outils : à titre expérimental</u> <ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de fonds d'avances sur subventions ; ▶ accompagnement de l'outil en cours de préparation par la CDC et France Active (déjà déployé en régions NPDC et PACA) ciblant les structures connaissant des difficultés financières passagères (3 à 6 mois), pour un ticket maximum de 100 K€ sous forme de prêt à taux 0. Ce financement est complété par la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la structure visant à identifier les solutions pour redresser la situation. ▶ réalisation de diagnostics auprès des structures les plus significatives afin d'estimer les marges de manœuvre pour faire évoluer les modèles économiques afin de réduire la dépendance aux subventions et au mécénat, et permettre ainsi un recours aux IF ▶ actions d'accompagnement / formation des porteurs afin de les aider à mobiliser les financements existants (nationaux ou européens), qui pourraient être structurées via une agences (AVEC¹⁰ par ex.).
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Nouveaux outils : à titre expérimental</u> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une expérimentation de prêts aux bénéficiaires finaux pourrait être envisagée.

¹⁰ AVEC : agence régionale qui participe au développement et à la promotion de la vitalité culturelle de la région Limousin

La création du Fonds d'acquisition du foncier agricole en 2014 répond à une défaillance de marché sectorielle

Aucun dispositif d'ingénierie financière n'a été mis en œuvre par la Région Limousin sur la période 2007-2013 dans le secteur agricole. Ainsi, l'ensemble des interventions est effectué au moyen de subventions dans les différentes étapes de vie du projet de création et/ou reprise, du développement de celui-ci et le cas échéant à la mise en place d'activités nouvelles, notamment de diversification.

Cependant, l'objectif de la Région est d'élargir son offre d'intervention, dans un contexte de faibles revenus agricoles (dernière place des régions françaises) et de faible rentabilité des investissements.

Il convient de rappeler que le Limousin comporte 7 930 exploitations dites moyennes et grandes (25 000 € de potentiel de production). Ces entreprises exploitent aujourd'hui 47% des surfaces agricoles et détiennent 52% du potentiel économique agricole de la région, et mobilisent 41% du travail agricole.

En outre, ces sociétés agricoles du Limousin conservent un caractère très familial. Elles regroupent généralement peu d'associés, très souvent apparentés familialement. De plus, elles ont un taux de défaillances relativement bas. En effet, les taux de survie à 5 ans dans l'agriculture sont très élevés avec ou sans les aides de l'État (respectivement de 95 % et 85 %).

Cependant ces exploitations connaissent également des difficultés. Parmi ces difficultés, notons à titre d'exemple :

- ▶ Le renouvellement des générations d'exploitants, enjeu clé pour la Région ;
- ▶ Des difficultés liées au financement du foncier. Ces difficultés ont notamment été mises en avant lors des Assises de l'Installation de 2013. Ces Assises ont mis en avant la nécessité d'innover en matière d'accès au foncier et de transmission des exploitations, le capital à mobiliser étant de plus en plus important notamment dans les structures d'élevage.

Dans ce cadre, la Région a voté en 2014 la mise en place d'un « fonds d'acquisition du foncier agricole » dont l'objectif est de favoriser l'installation Hors Cadre Familial en facilitant l'acquisition de foncier agricole.

- ▶ Cible du fonds : Les Jeunes Agriculteurs ainsi que les Nouveaux Installés hors DJA âgés au maximum de 50 ans, après vérification de la viabilité économique des projets et des compétences professionnelles.
- ▶ Deux modes d'acquisition sont envisagés : le stockage pour anticiper et le portage pour sécuriser une installation (ex : acquisition progressive) ;
- ▶ La Région pourrait doter ce fonds de 2,47 M€ répartis sur trois ans pour la mise en œuvre de cette opération ;
- ▶ A ce stade, il est envisagé de confier la gestion du fonds à un opérateur à savoir la Safer Marche Limousin.
 - la Safer s'engagerait à placer la trésorerie disponible du fonds sur des supports de type comptes rémunérés. Les intérêts générés par les dépôts des fonds restent affectés au fonds tout comme les produits de la revente, des locations éventuellement consenties durant le stockage des terrains et les plus values générées dans le cadre des opérations de cession des terrains.
 - les frais inhérents au portage des opérations émergent directement aux financements du fonds : ces frais seraient limités aux frais de procédure, de géomètre et d'actes notariés ; ceci à l'exclusion de toute charge de personnel ou d'animation.

Synthèse des trois scénarii de gouvernance du dispositif régional proposés

Les scénarii proposés ci-après concernent la structuration globale du dispositif et sa gouvernance. Ils sont donc indépendants des dispositifs d'instruments financiers mis en place proposés ci-avant.

En préambule, notons que différents enjeux sont à prendre en considération par rapport à la prochaine fusion avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes ont engagé une évaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020 dont les conclusions ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce rapport.

A ce titre, et eu égard aux enjeux de la fusion des Régions, les résultats des évaluations ex-ante menées devront être pris en considération dans le choix du scénario final à retenir par la Région Limousin. Ainsi, le choix du scénario optimal de gouvernance ne sera donc possible qu'une fois connu les résultats des évaluations ex-ante ainsi que les stratégies d'investissement des régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Par ailleurs, l'arbitrage régional quant au choix des scénarios opérationnels devra être réalisé au regard des éléments suivants :

- ▶ Cohérence avec les défaillances de marché identifiées et les pistes d'évolution proposées ;
- ▶ Cohérence avec les objectifs stratégiques régionaux ;
- ▶ De la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ;
- ▶ Cohérence avec le cadre réglementaire 2014-2020.

Enfin, en raison de la complexité du cadre réglementaire régissant l'activité en ingénierie financière, une analyse de conformité juridique aux textes en vigueur apparaît indispensable en cas de mise en place de tout nouveau dispositif (éligibilité des bénéficiaires et dépenses, modalités de cofinancement, de programmation, de suivi et de contrôles, etc.).

Synthèse des trois scénarii de gouvernance proposés :

- ▶ Scénario 1 : Gestion internalisée poussée au maximum

Au sein de ce scénario, les instruments d'ingénierie financière sont pilotés en interne par la Région Limousin. Ainsi, ce scénario permet le maintien des avances remboursables pilotées en direct par la Région.

- ▶ Scénario 2 : Gestion partiellement externalisée

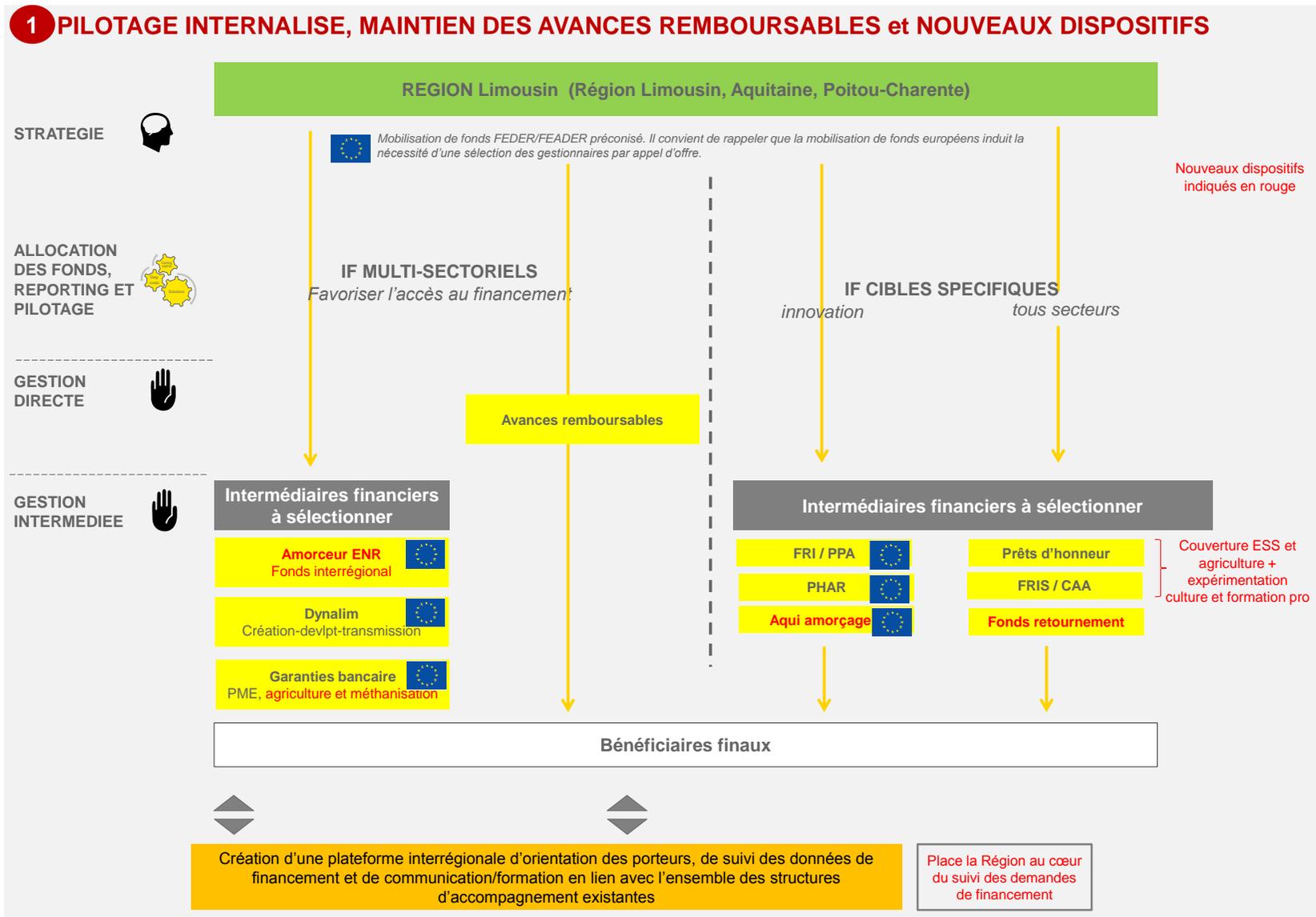
Au sein de ce scénario, la Région Limousin pilote stratégiquement les instruments d'ingénierie financière en définissant les grandes lignes stratégiques d'investissement, mais la gestion opérationnelle est externalisée. Ainsi, la gestion opérationnelle des avances remboursables est également externalisée.

- ▶ Scénario 3 : Gestion entièrement externalisée

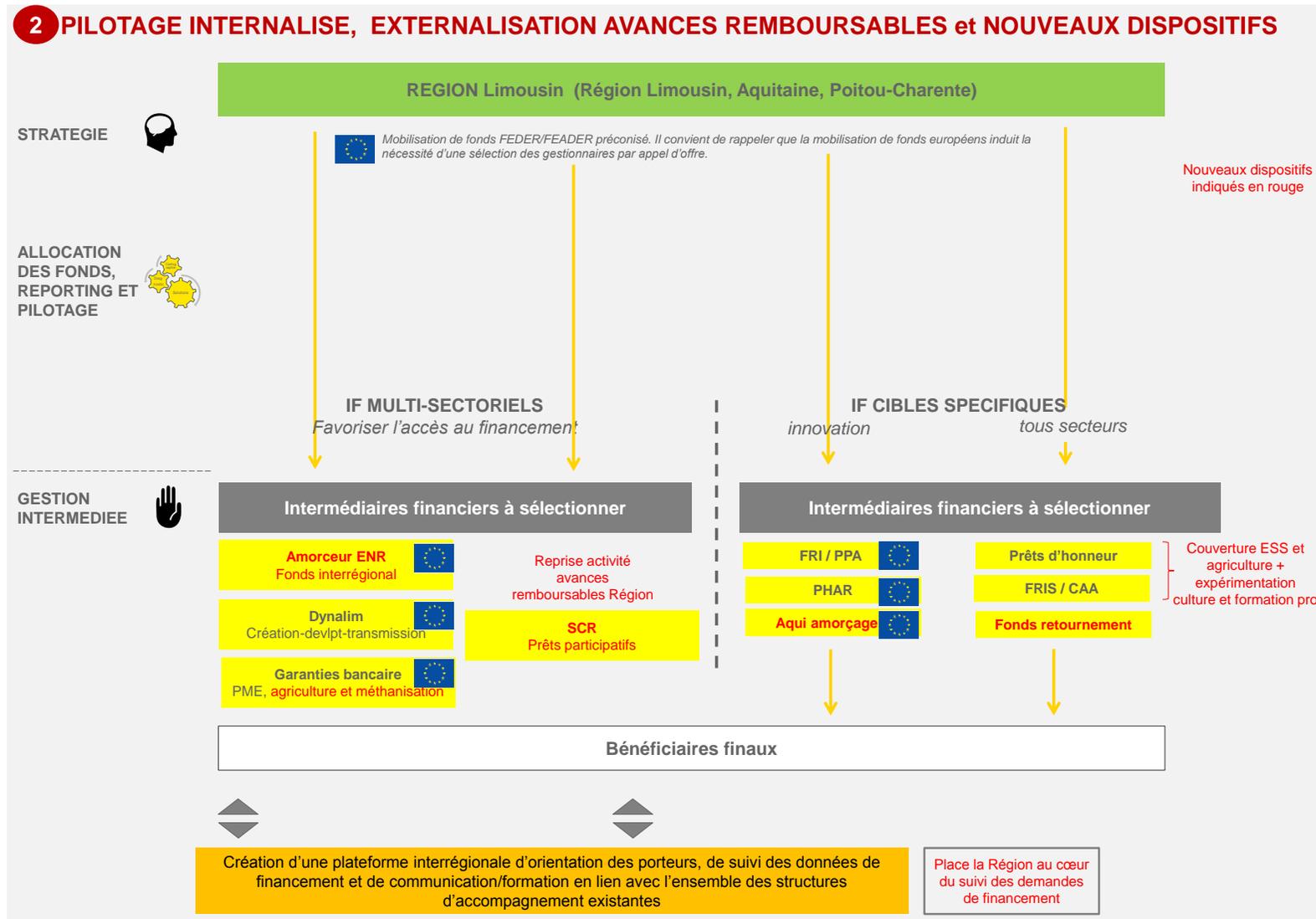
Au sein de ce scénario, la Région Limousin externalise totalement la gestion des instruments financiers. Ce scénario prévoit la création d'un fonds de fonds et l'externalisation de l'ensemble des instruments financiers.

Ces trois scénarii sont synthétisés dans les schémas ci-après, et détaillés au chapitre 8.

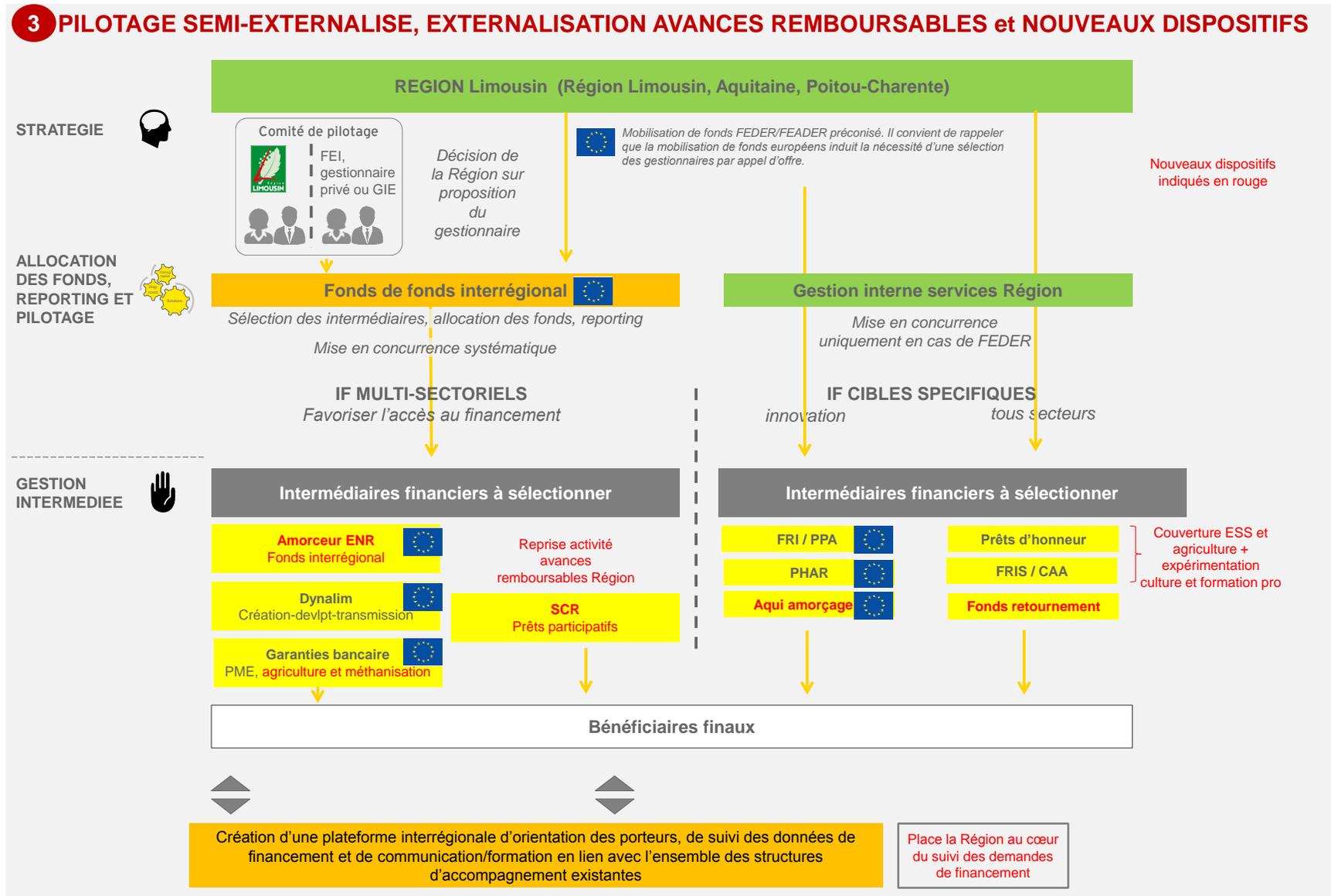
Scénario 1 : Gestion internalisée poussée au maximum



Scénario 2 : Gestion partiellement externalisée



Scénario 3 : Gestion entièrement externalisée



Conclusion

La stratégie régionale 2014-2020 devra prendre en compte les constats issus de l'évaluation du dispositif 2007-2013

Un dispositif régional d'ingénierie financière offrant une large offre de financement, positionnée en complémentarité de l'offre privée : 57,6 millions d'euros investis par la Région pour 69 millions d'euros directement investis par le dispositif soutenu en faveur des entreprises et porteurs de projets (hors co-investissement privé)

L'utilisation faite des fonds européens a permis un véritable apport de valeur ajoutée au dispositif régional. Cependant, quelques pistes d'évolution pourraient néanmoins être envisagées afin d'optimiser la valeur ajoutée des fonds FEDER :

- ▶ maximiser leur utilisation sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation ;
- ▶ optimiser le suivi et l'optimisation des frais de gestion des dispositifs bénéficiant de fonds FEDER, notamment concernant Dynalim et le FRG (cf. analyses ad hoc sur les frais de gestion de ces outils au chapitre 4).

Un dispositif large mais dont le positionnement pourrait être optimisé sur certains segments de marché

- ▶ certains secteurs sont actuellement non couverts par les instruments financiers, notamment : l'agriculture, la culture et la formation professionnelle soutenus exclusivement via des subventions ;
- ▶ certains besoins de financement jugés risqués par les acteurs bancaires pourraient être renforcés notamment le financement de la trésorerie et les investissements immatériels.

Il apparaît ainsi nécessaire de maintenir le dispositif sur la période 2014-2020 afin de maintenir le soutien aux entreprises du territoire.

La stratégie régionale 2014-2020 devra également prendre en compte les défaillances de marché et besoins identifiés.

Pour les acteurs interrogés, le frein majeur au développement économique du territoire n'est pas l'accès au financement par les entreprises, mais le faible nombre de projets à potentiel. Dès lors, les enjeux à horizon 2020 évoqués par les acteurs rencontrés rejoignent les constats classiques suivants :

- ▶ améliorer l'accompagnement des porteurs de projets sur certains enjeux clés, comme le développement à l'export ou la culture du risque ;
- ▶ diminuer les contraintes administratives et fiscales pesant sur les entreprises, notamment les TPE/PME. En effet, il apparaît que le frein majeur au financement réside dans la faible marge des entreprises et les importantes contraintes administratives en cas de dépassement de certains seuils d'effectifs.

Cela reflète une offre de financement privée en progression malgré la période de crise et la capacité des acteurs bancaires à répondre aux demandes de financement des entreprises régionales. Cependant, le constat est à nuancer au regard des éléments suivants :

- ▶ ces données reflètent uniquement la demande exprimée et non la demande latente ;
- ▶ une note du Conseil d'Analyse Economique (CAE) sur le financement des PME au niveau national¹¹ indique par ailleurs que « les enquêtes existantes auprès des banques comme des entreprises ne traduisent pas de problème important d'accès au financement pour les PME en 2014, sauf pour le crédit de trésorerie, pour lequel le taux de rejet apparaît sensiblement plus important que pour les crédits d'investissement ».

Ces constats conduisent à la recommandation d'optimiser en priorité le dispositif existant afin d'augmenter sa mobilisation par les entreprises régionales et d'adapter le type de financement proposés aux besoins spécifiques des filières régionales, plutôt que de mettre en place de nouveaux dispositifs ou d'augmenter le volume de financement disponible. Ce constat pourra néanmoins être amené à être nuancé sur la période 2014-2020 pour les secteurs bénéficiant actuellement principalement d'aides sous forme de subventions (notamment la culture et l'agriculture), en cas de baisse des budgets publics.

¹¹ Note du conseil d'analyse économique, n° 18, décembre 2014

La stratégie régionale 2014-2020 pourra ainsi s'appuyer sur les 9 pistes d'évolution proposées afin de répondre aux besoins identifiés

Les 9 pistes identifiées sont détaillées dans le chapitre 8 du rapport.

Piste 1 : mise en place d'un fonds de participation (de type JEREMIE), permettant de confier la gestion de l'ensemble des dotations publiques dédiées à l'ingénierie financière à un opérateur public ou privé.

Piste 2 : maximiser l'utilisation des fonds européens sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation.

Piste 3 : renforcement de la mutualisation entre plateformes de prêts d'honneur (back-office, allocation des fonds) afin d'optimiser la gestion des dispositifs de financement des TPE.

Piste 4 : actions d'optimisation de la gestion du fonds de garanties bancaires par Bpifrance.

Piste 5 : Optimiser la réactivité et la gouvernance du dispositif géré directement par la Région (avances remboursables) par l'externalisation du dispositif.

Piste 6 : Développer le point régional unique d'orientation des porteurs de projets Lise entreprise et son numéro vert (en complément de l'initiative « Objectif Création »).

Piste 7 : Axer le positionnement des instruments financiers par phase de cycle de vie et par typologie d'entreprises, en adoptant un positionnement multi-sectoriel.

- ▶ Piste 7.1 : Concernant l'approche par phase du cycle de vie, la phase de retournement d'un projet a été identifiée comme présentant une défaillance d'offre. Cette phase correspond à la période durant laquelle l'entreprise connaît des difficultés financières passagères.
 - La création d'un Fonds de consolidation des PME, en cours, complète le dispositif existant et tend à répondre à une défaillance de marché identifiée
- ▶ Piste 7.2 : Trois exceptions peuvent être notées pour les secteurs ENR, de la rénovation énergétique, de la culture et de la formation professionnelle qui ne bénéficient actuellement d'aucun accompagnement spécifique via des instruments financiers et pourraient faire l'objet d'un accompagnement via des outils spécifiques.

Piste 8 : Renforcer les outils de fonds propres afin de pallier l'absence d'offre sur les segments jugés trop risqués ou trop peu rentables par les acteurs privés.

Piste 9 : Renforcer les dispositifs de financement du BFR de croissance et de la trésorerie (outils de court terme).

Afin de définir les modalités de pilotage et gestion du dispositif régional, 3 scénarii ont été proposés

Scénario 1 : Gestion internalisée poussée au maximum

- ▶ Au sein de ce scénario, les instruments d'ingénierie financière sont pilotés en interne par la Région Limousin. Ainsi, ce scénario permet le maintien des avances remboursables pilotées en direct par la Région.

Scénario 2 : Gestion partiellement externalisée

- ▶ Au sein de ce scénario, la Région Limousin pilote stratégiquement les instruments d'ingénierie financière en définissant les grandes lignes stratégiques d'investissement, mais la gestion opérationnelle est externalisée. Ainsi, la gestion opérationnelle des avances remboursables est également externalisée.

Scénario 3 : Gestion entièrement externalisée

- ▶ Au sein de ce scénario, la Région Limousin externalise totalement la gestion des instruments financiers. Ce scénario prévoit la création d'un fonds de fonds et l'externalisation de l'ensemble des instruments financiers.

Cependant, la stratégie finale (choix des dispositifs et modalités de pilotage/gestion) ne peut aujourd'hui être définie car elle devra s'inscrire dans le cadre du nouveau contexte institutionnel (fusion des Régions Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes) qui sera défini au 1^{er} janvier 2016.

Les arbitrages finaux devront notamment prendre en compte les résultats des évaluations ex ante des deux autres régions afin d'identifier les synergies envisageables¹². A ce titre, les trois Régions ont initié une réflexion commune et ont notamment envisagé de passer une délibération commune pour une orientation sur la création d'un fonds de fonds¹³.

¹² Les résultats de ces évaluations n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation de l'étude

¹³ Cf. Rapport de plénière de juin 2015

2. Introduction

Contexte

Afin de préparer les prochains programmes FEDER-FSE et FEADER qui couvriront la période 2014-2020, la Région Limousin a mandaté le cabinet EY pour réaliser une évaluation ex-ante des instruments financiers régionaux.

La Région intervient actuellement de façon indirecte à travers le soutien, via ses fonds régionaux et des fonds européens de fonds de capital-investissement régionaux, de fonds de garanties bancaires et de plateformes d'initiatives locales. Par ailleurs, la Région intervient de façon directe à travers l'octroi de subventions et d'avances remboursables aux TPE et PME du territoire.

Le dispositif régional est cependant appelé à connaître d'importantes évolutions, notamment dans le cadre de la mise en place de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), de la préparation de la programmation 2014-2020 des fonds européens et de la mise en œuvre des plans d'actions de la région.

Dans ce contexte, la Région Limousin entend élargir son intervention et cibler à travers l'utilisation d'instruments financiers mobilisant des fonds FEDER, FSE et FEADER, l'innovation, le développement des entreprises et des exploitations agricoles, le développement territorial (dont le développement culturel), l'efficacité énergétique et l'amélioration du capital humain.

Objectifs et périmètre de l'évaluation

Sur la période 2007-2013, les instruments financiers ont été majoritairement déployés dans le champ du développement économique, notamment pour le soutien des TPE/PME ou encore de l'innovation technologique. Cependant, pour la période 2014-2020, la Commission Européenne a élargi le champ d'intervention potentiel des instruments financiers à l'ensemble des objectifs thématiques des Programmes Opérationnels.

Ainsi, l'évaluation a pour objectif de couvrir les besoins de financements du territoire par typologie d'entreprises (TPE, PME, etc.) et par phase de cycle de vie (création, développement, transmission, etc.), mais aussi les enjeux de financement spécifiques aux secteurs d'activité stratégiques de la Région (énergie, agriculture/forêt, ESS, énergies renouvelables et rénovation énergétique, attractivité du territoire, développement culturel, formation professionnelle, etc.) pouvant concerner des acteurs qui n'ont pas le statut d'entreprise (collectivités locales, bailleurs sociaux, associations, etc.).

L'objet de l'étude sera de constituer un outil d'aide à la décision pour la Région Limousin. Ainsi, la stratégie d'investissement élaborée devra appréhender ce qui relève du périmètre des fonds européens FEDER/FSE et FEADER et de la politique hors fonds européens, et plus généralement, ce qui relève du périmètre des instruments d'ingénierie financière soutenus par la région. Elle pourra être suivie d'une mission d'accompagnement dans la mise en œuvre de certains outils proposés (tranche conditionnelle).

L'évaluation ex-ante consiste notamment à :

- ▶ Faire un bilan sur les instruments financiers soutenus par la région Limousin sur la période 2007-2013 ;
- ▶ Analyser les défaillances du marché et les besoins pour la période 2014-2020 ;
- ▶ Définir une stratégie d'investissement visant à combler ces carences.

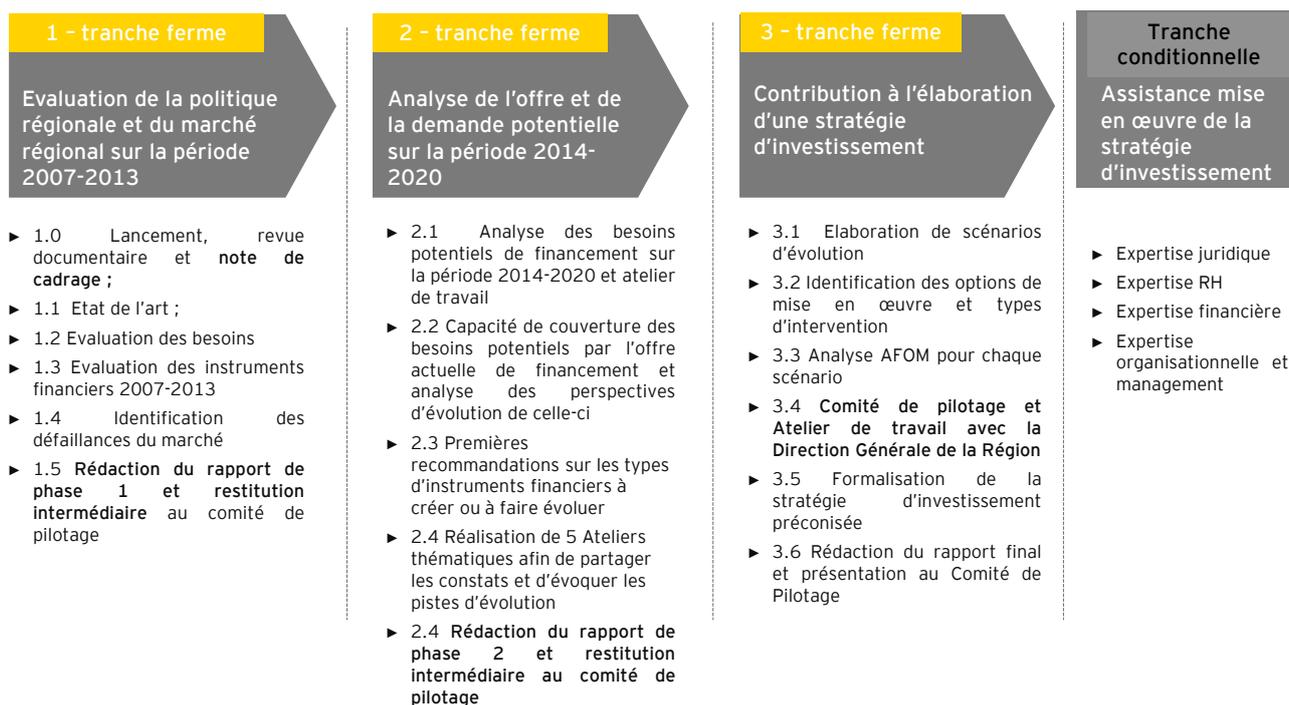
Démarche de l'évaluation et méthodologie

La méthodologie proposée repose sur les principes suivants :

- ▶ un travail collaboratif avec les services de la Région et les parties prenantes du dispositif régional afin d'assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux opérationnels et politiques du territoire. Cela se traduit notamment par :
 - un travail collaboratif avec les services techniques de la Région, tout au long de l'étude, pour la réalisation des analyses ;

- la réalisation d'entretiens auprès de l'ensemble des parties prenantes du dispositif : acteurs institutionnels régionaux, intermédiaires financiers privés, entreprises et représentants des entreprises du territoire et des secteurs d'activité régionaux stratégiques (la liste détaillée des entretiens figure en annexe);
 - la réalisation de six ateliers de travail afin de partager avec les parties prenantes les analyses et assurer ainsi l'élaboration de recommandations partagées et opérationnelles (la liste détaillée des ateliers et de leurs participants figure en annexe) :
 - 5 ateliers thématiques avec des partenaires institutionnels, financeurs et représentants des secteurs d'activité :
 - Atelier 1 « Instruments financiers et développement des projets de production d'énergie renouvelable et de rénovation énergétique des bâtiments » ;
 - Atelier 2 « Développement agricole et instruments financiers »
 - Atelier 3 « Développement du secteur forestier et instruments financiers »
 - Atelier 4 « Développement des TPE-PME et instruments financiers »
 - Atelier 5 « Développement des territoires, initiatives locales et instruments financiers »
 - 1 atelier avec la Direction Générale de la Région concernant les scénarii envisageables pour définir la stratégie d'intervention en instruments financiers.
- ▶ l'identification des besoins de financement de l'économie régionale, tant par typologie d'entreprises que par enjeux transversaux, à travers une réflexion par filière d'activité et une identification des tendances macro-économiques à l'horizon 2020. Les besoins de financement identifiés seront quantifiés dans la mesure des données régionales disponibles ;
- Un des constats importants réside dans l'absence de quantification à ce jour des besoins par les différents opérateurs. Ainsi, l'identification des besoins de financement à horizon 2020 repose sur des analyses d'ordre qualitatif, déterminées non seulement par les données conjoncturelles de la Région, mais se plaçant plus largement dans une perspective tendancielle et structurelle ;
 - Un enjeu spécifique en vue de l'identification des besoins de financement réside dans la différenciation de ces besoins, au regard des types d'entreprises ainsi que de la nature et du degré de maturité des projets ;
- ▶ l'identification de pistes d'optimisation du dispositif prenant en compte des enjeux opérationnels (réponse aux besoins de financement identifiés), de gouvernance, de pérennité des outils et de faisabilité.
- ▶ Ces pistes d'optimisation en vue de l'élaboration de la stratégie d'investissement de la Région devront prendre en compte le degré de maturité des dispositifs existants, leur capacité d'évolution, les temporalités nécessaires à ce que de nouvelles logiques puissent s'installer (cf. notamment un secteur culturel encore très éloigné des logiques économiques ou un secteur financier peu au fait des logiques de l'ESS) et donc une nécessaire hiérarchisation dans le temps de la mise en place des dispositifs.

Le schéma ci-dessous présente une vision synoptique de la démarche :



Limites méthodologiques

Conformément à l'article 37 du règlement n° 1303-2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds européens, l'évaluation ex-ante des instruments financiers en vue de la programmation 2014-2020 doit s'appuyer sur « une analyse des défaillances du marché, des situations d'investissement non optimales et des besoins d'investissements liés aux domaines d'action et aux objectifs thématiques ou aux priorités d'investissement, dont il y a lieu de tenir compte en vue de contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu d'une priorité et d'apporter un soutien au moyen d'instruments financiers. »

Trois limites méthodologiques principales contraignent cette analyse et doivent être relevées :

- ▶ La réalisation d'une analyse des carences et besoins du marché à une date t ne saurait préjuger des évolutions à venir à l'horizon de temps d'un programme opérationnel, soit 7 ans.
- ▶ L'analyse des besoins de financement du territoire est soumise à plusieurs contraintes :
 - Les besoins de financement se traduisent par une demande effective et une demande latente de financement. Alors que la demande effective est quantifiable, révélée par l'offre, la demande latente de financement constitue des besoins non exprimés, difficilement quantifiables a priori.
 - Cette analyse nécessite la collecte de données nombreuses, potentiellement indisponibles pour certaines.
- ▶ Les projections à 2014-2020 des besoins de financement des TPE/PME et des dotations régionales nécessaires par outil sont soumises aux évolutions macroéconomiques, dont il ne peut être préjugé sur un horizon de temps de sept ans (période de programmation 2014-2020). Les projections pourront cependant reposer sur :
 - les dynamiques observées et l'activité des instruments d'ingénierie financière en région sur la période 2007-2013 ;
 - les tendances à l'œuvre et projections disponibles sur le contexte macroéconomique régional ;
 - les estimations dégagées par les acteurs du dispositif régional du cofinancement régional nécessaire sur la période 2014-2020 au regard des prévisions d'activité et d'autofinancement.

L'évaluation des besoins de financement et des défaillances du marché repose sur les données disponibles publiques ou transmises par la Région Limousin et ses partenaires, relatives à la structure des financements des entreprises sur la période 2007-2013 et 2014-2020, ainsi que sur les éléments chiffrés collectés auprès des intermédiaires financiers, la Banque de France ou l'AFIC.

Cette analyse repose sur :

- ▶ L'étude documentaire réalisée par notre cabinet et notre compréhension du contexte économique et des besoins du territoire ;
- ▶ Les entretiens réalisés auprès de l'ensemble des acteurs clés du dispositif : les services de la Région Limousin et de l'Etat, les structures d'accompagnement des entreprises, agences de développement, collectivités territoriales, les financeurs institutionnels et autres partenaires régionaux, les intermédiaires financiers et acteurs bancaires, ainsi que les tout autre acteur disposant de données spécifiques sur les enjeux de financement des entreprises comme l'INSEE, la Banque de France ou l'AFIC.

Par ailleurs, aucune donnée publique ou étude disponible n'a été identifiée à ce stade permettant de quantifier les besoins de financement par typologie d'entreprise ou secteur d'activité au niveau régional à horizon 2020 ;

- A titre d'exemple : la Direction Régionale de la Banque de France a indiqué être en mesure de fournir les données demandées dans le guide d'entretien (notamment besoins de financement par secteur ou typologie d'entreprise) uniquement dans le cadre de la prestation ACSEL.

3. Éléments clés du contexte socio-économique régional

Ce chapitre présente l'environnement de marché des PME en région Limousin à l'aide d'indicateurs régionaux et nationaux. Ce chapitre a pour vocation d'apporter les éléments clés du contexte régional à appréhender en vue de l'évaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020.

Sources principales :

Les éléments et analyses présentés ci-après sont basés sur les données et études mises à disposition à par la Région Limousin, ainsi que sur les données publiques disponibles, notamment :

- ▶ 58ème enquête de conjoncture « PME » menée par Bpifrance (janvier 2014) ;
- ▶ Note du Conseil d'Analyse Economique N° 158, crédit aux PME (décembre 2014) ;
- ▶ Rapport de notation Standard & Poor's de la Région Limousin (mai 2012) ;
- ▶ Schéma Régional de Développement économique Limousin (2012-2014) ;
- ▶ Diagnostic partagé du Limousin (octobre 2012)
- ▶ Etude de préfiguration de Dynalim (EY, 2010) ;
- ▶ Analyse du Fonds Régional de Garantie (EY, 2011)
- ▶ PO FEDER 2007-2013 Région Limousin (2007) ;
- ▶ Atlas agricole du Limousin, numéro 100, janvier 2014 ;
- ▶ Données INSEE publiques ;
- ▶ Données APCE.

Les données utilisées sont les données publiques disponibles les plus récentes.

3.1. Éléments clés de la situation des TPE/PME au niveau national

Une approche préliminaire en vue d'analyser le comportement financier des entreprises et les éventuelles difficultés de financement de ces dernières consiste à identifier les données structurelles et évolutions conjoncturelles de celles-ci au niveau national :

- ▶ Cette échelle d'analyse se justifie en ce que la structure des entreprises en région Limousin reflète la structure nationale (majorité de TPE de moins de 10 salariés et de PME) et fournit ainsi des clés de lecture pertinentes en vue de l'identification de besoins de financement des entreprises à horizon 2020 ;
- ▶ L'enjeu est également de placer les analyses dans une perspective structurelle sur longue période, permettant de tempérer le poids des difficultés économiques exceptionnelles des entreprises ces dernières années.
 - A cet égard, un objectif de l'évaluation ex-ante est d'approfondir, dans le cadre de l'identification des besoins de financement et d'une stratégie régionale d'investissement 2014-202, la question du haut de bilan dans un contexte où les problématiques de trésorerie sont encore récurrentes et apparaissent trop souvent résolues avec des coûts trop élevés ou par l'intervention récurrente des collectivités territoriales.

Dans un second temps, les spécificités de la situation des TPE et PME au niveau de la région Limousin seront identifiées.

Données structurelles nationales

Les TPE et PME structurent l'économie nationale¹⁴ :

En France, en 2013, on compte 3,8 M d'entreprises. Parmi elles, 538 179 entreprises ont été créées en 2013, dont :

- ▶ 95 % d'entreprises individuelles ou unipersonnelles, sans salariés ;

¹⁴ Source : Fiche statistique APCE - « La création d'entreprises en 2013 et son évolution depuis 2000 ».

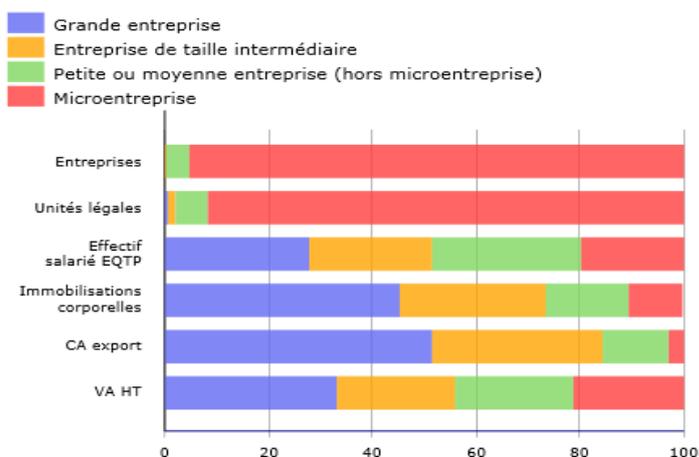
- ▶ 25 549 TPE, soit 5% des entreprises créées en 2013 ;
- ▶ 2 154 entreprises de plus de 10 salariés, soit 0,4% des entreprises créées en 2013 ;

La typologie par taille du parc d'entreprises en 2011 confirme la place prégnante des TPE et PME dans le tissu économique national : sur les 3,2 M d'entreprises existant en 2011, on dénombre :

- ▶ 243 grandes entreprises,
- ▶ 5000 ETI,
- ▶ 138 000 PME,
- ▶ 3 millions de micro-entreprises (moins de 10 salariés).

Les TPE et PME représentent par ailleurs 44% de l'effectif salarié français et 42% de la valeur ajoutée.

Poids des quatre catégories d'entreprises en 2011 en France



Source : INSEE, « Les catégories d'entreprise en France », 2011

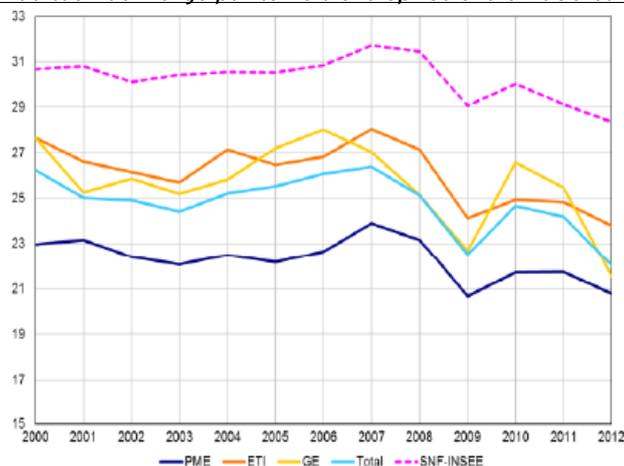
La dégradation des performances économiques des TPE et PME françaises s'analyse sur longue période :

(Source : « Rapport sur la situation économique et financière des PME », Janvier 2014, Observatoire du financement des entreprises)

Un indicateur des performances économiques des entreprises françaises réside dans l'analyse de leur taux de marge :

- ▶ Celui-ci a baissé chez les TPE/PME, comme pour les autres catégories d'entreprises, au début des années 2000 ;
- ▶ Il s'est légèrement repris de 2002 à 2007 (+0,9 point sur 7 ans pour les PME) ;
- ▶ Il a continuellement baissé à partir de 2008, affecté par la crise financière et économique : -2,2 points chez les PME entre 2008 et 2010.

Evolution du taux de marge par taille d'entreprise entre 2000 et 2012



Source : Banque de France, données Fiben ; INSEE, comptes nationaux

Ces évolutions recouvrent des réalités sectorielles contrastées :

- ▶ Baisse constante du taux de marge dans l'industrie manufacturière entre 2000 et 2007 (-3 points) ;
- ▶ Hausse du taux de marge dans le secteur de la construction (+8 points).

Les TPE et PME connaissent depuis la crise économique des difficultés qui devraient se maintenir sur 2014 :

Les difficultés des entreprises françaises, et notamment des TPE et PME, aggravées depuis la crise économique, devraient se maintenir en 2014, d'après les dernières données publiques de l'INSEE :

- ▶ Sur 2012-2013, un recul global du chiffre d'affaires a été observé : -0,9% en 2013 et -0,3% en 2012 ;
- ▶ Un recul des investissements est anticipé sur 2014, en dépit d'un contexte de coût du crédit bas.

Tendances récentes et perspectives d'activité

Les résultats de l'enquête de conjoncture menée par Bpifrance en janvier 2014 permettent de prendre en compte des données conjoncturelles et les perspectives d'activité et problèmes de financement attendus des TPE/PME.

Dans un contexte global de recul de l'activité, les PME innovantes et exportatrices sont plus optimistes

L'enquête de conjoncture réalisée par Bpifrance en janvier 2014 relève que la situation financière des petites et moyennes entreprises s'est fragilisée l'an dernier. Les points suivants peuvent être relevés :

- ▶ « Le chiffre d'affaires des PME aura reculé de 0,9 % en moyenne en 2013, après -0,3 % en 2012. La baisse de l'activité s'est accélérée dans les secteurs liés à la consommation des ménages, tandis qu'elle a mieux résisté dans ceux situés en amont du système productif.
- ▶ Les difficultés de trésorerie se sont encore accélérées au second semestre, dépassant leur précédent plus mauvais niveau atteint en 2008-2009. L'évolution attendue dans les prochains mois fait craindre un nouveau durcissement des trésoreries, tout particulièrement dans le tourisme où 4 entreprises sur 10 ont un accès difficile au crédit de trésorerie.
- ▶ En conséquence, la rentabilité obtenue en 2013 est attendue en sensible recul. »

Ce constat s'avère particulièrement vrai pour les TPE dont l'activité est traditionnelle et les débouchés exclusivement nationaux. Cependant, l'étude note que certaines typologies d'entreprises présentent des perspectives d'activité légèrement plus optimistes, particulièrement les entreprises de plus de 100 salariés :

- ▶ Les entreprises « innovantes » évaluent à + 1,3 % la progression de leur CA en 2012, après + 7,4 % en 2011 (contre un recul de - 1,1 %, pour les entreprises « non innovantes »).
- ▶ Les entreprises « fortement exportatrices » estiment à + 0,6 % seulement la hausse moyenne de leur CA en 2013, après + 3,9 % en 2012, tandis que les « moyennement exportatrices » annoncent une croissance nulle, contre + 0,9% l'année précédente.

Ces éléments se traduisent par un recul anticipé de l'investissement et des créations d'emplois.

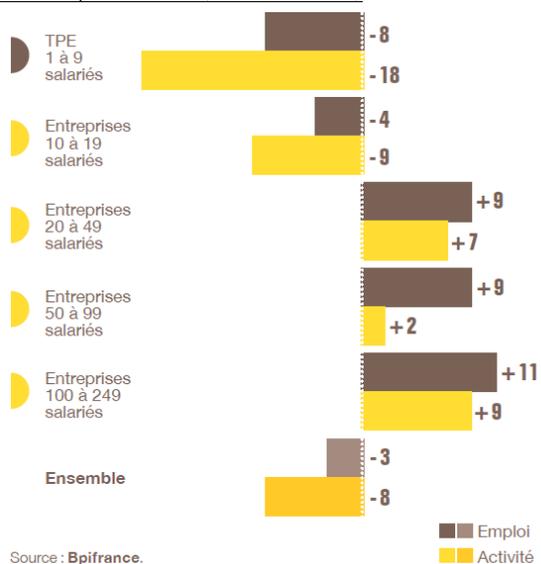
Un recul anticipé de l'investissement et des créations d'emplois :

- ▶ les PME ont comprimé leurs effectifs en 2013 et pourraient continuer à les réduire quelque peu en 2014, notamment dans les secteurs liés à la consommation des ménages ainsi que dans la construction ;
- ▶ par ailleurs, 30 % des entreprises annoncent un recul des dépenses d'investissement en 2013 et 21 % une progression, ce qui donne un indicateur courant du volume d'investissement négatif à - 9, après - 6 en 2012 et + 1 en 2011. Cette tendance devrait s'accroître en 2014.

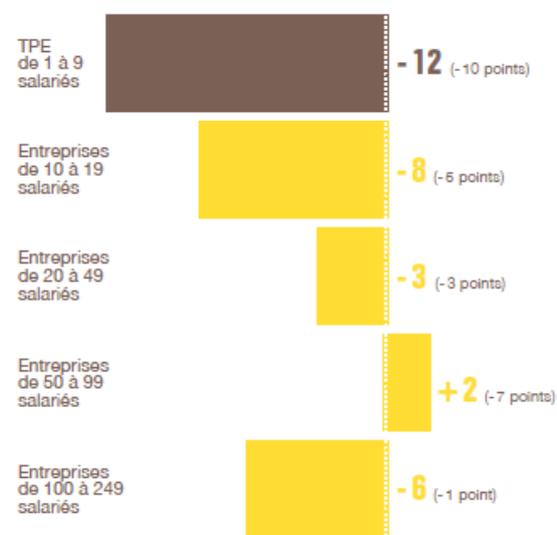
Les graphiques ci-dessous illustrent les variations de situation en fonction de la taille des entreprises, et notamment la situation particulièrement difficile des TPE.

Indicateurs courants d'activité et d'emploi 2013 selon la taille des entreprises

Solde des opinions en % (hausse - baisse)



Indicateur du volume d'investissement en 2013 selon la taille de l'entreprise (Rappel enquête novembre 2012)

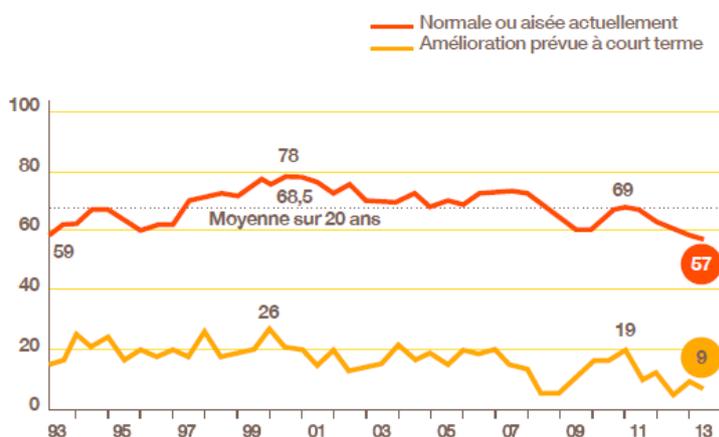


Des difficultés financières accrues depuis 2012

Dans ce contexte de perspective d'activité en recul, les entreprises connaissent également un accroissement de leur difficultés financières. Ainsi l'étude relève :

- ▶ en novembre 2013, 57 % des PME considèrent « normale ou aisée » la situation de leur trésorerie récente, une proportion très en deçà de la moyenne de long terme (68,5 %).
- ▶ en six mois, la fréquence des citations sur l'accès au crédit de trésorerie jugé « assez » ou « très » difficile progresse de 2 points, à 26 %, après s'être maintenue à 20 % jusqu'à la mi-2012.

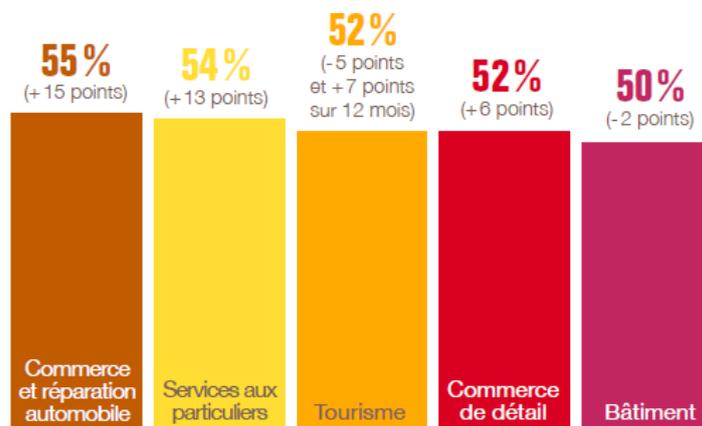
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'opinion des chefs de PME sur l'état de leur trésorerie des PME, en % :



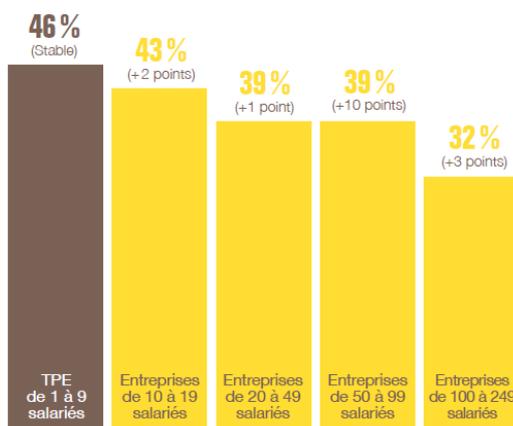
Source : Bpifrance.

L'opinion des chefs d'entreprise sur l'état de leur trésorerie varie selon les secteurs d'activité ainsi que la taille de l'entreprise (en effectifs) :

Proportion de PME estimant difficile l'état de leur trésorerie par secteur (Évolution sur 6 mois depuis l'enquête de mai 2013) :



Proportion de citations « trésorerie des six derniers mois jugée difficile » par taille d'entreprise (Évolution sur 6 mois depuis l'enquête de mai 2013 :



Principaux freins identifiés à l'accès au financement

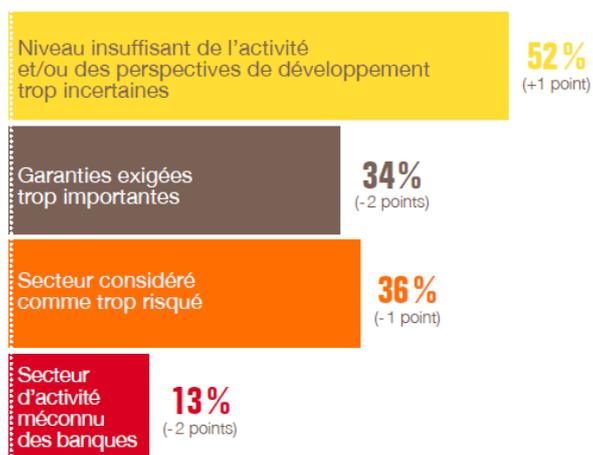
La faiblesse de l'activité et les mauvaises perspectives d'évolution constituent la principale raison des difficultés d'accès au financement des entreprises, la fragilité financière des entreprises apparaissant comme le facteur principal entraînant des refus de financement de la part des établissements financiers. Cette situation semble être stable entre 2012 et 2013.

Plus spécifiquement, les différences suivantes de situation en termes d'accès au financement sont relevées par l'étude :

- ▶ En termes de type d'entreprise : l'accès aux crédits d'exploitation reste plus difficile pour les TPE mais l'écart s'est nettement réduit avec les autres entreprises depuis mai 2013.
- ▶ En termes de secteur : le taux de réponse d'entreprises en difficulté est plus élevé que la moyenne dans le secteur du tourisme (21% contre 18 % fin 2012), dans les travaux publics (18 %, idem), les transports (18 %, + 4 points) et les services aux particuliers (18 %, + 4 points sur un an). À l'opposé, elle est plus faible dans le commerce de gros (7 %, contre 8 %).

En revanche, l'étude note que « ni la taille salariale, ni les performances à l'exportation, ni l'innovation n'ont d'influence significative sur les difficultés d'accès aux concours financiers à l'investissement ».

Le graphique suivant présente les réponses apportées par les entreprises à la question: « Quelles sont les raisons de ces difficultés parmi les 4 suivantes ? » (Évolution sur 6 mois depuis l'enquête de mai 2013)



Dans ce contexte, les entreprises n'ont pas modifié significativement la distribution relative des différents modes de financement de leurs investissements entre 2012 et 2013 :

- ▶ le poids de l'autofinancement diminue cependant de 2 points, à 42 % des besoins de financement en moyenne ;
- ▶ le crédit bancaire à moyen terme occupe toujours la première place des sources de financement externes avec une part de 34 %, puis le crédit-bail mobilier, avec 18 %.

En cohérence avec ce diagnostic, une note du Conseil d'Analyse Economique (CAE) sur le financement des PME au niveau national¹⁵ indique par ailleurs que :

- ▶ « les enquêtes existantes auprès des banques comme des entreprises ne traduisent pas de problème important d'accès au financement pour les PME en 2014, sauf pour le crédit de trésorerie, pour lequel le taux de rejet apparaît sensiblement plus important que pour les crédits d'investissement. Si, selon l'enquête de la Banque de France, près de 90 % des PME ayant demandé un crédit d'investissement indiquent l'avoir obtenu en totalité ou à plus de 75 %, ce chiffre tombe à près de 75 % des PME dans le cas de crédits de trésorerie ».
 - Si aucune donnée disponible ne permet d'affiner ce diagnostic au niveau de la région Limousin, cependant aucun élément du diagnostic réalisé ne permet d'identifier des caractéristiques spécifiques des PME limousines qui conduiraient à une analyse différente de la situation régionale.
- ▶ Par ailleurs, la note du CAE indique également que le faible dynamisme des prêts accordés aux PME s'explique par les perspectives faibles de croissance de l'économie limitant les besoins d'investissement plutôt que par un manque de liquidités disponibles.
- ▶ enfin, la note du CAE note que « les PME françaises ne semblent pas manquer de fonds propres par rapport à leur homologues européens », hormis sur certaines phases du cycle de vie, comme l'amorçage ou la transmission.

En conclusion, il apparaît que le contexte d'activités et d'accès au financement des entreprises, et particulièrement des TPE/PME, continue à être défavorable en 2012, 2013 et présente des perspectives d'évolution peu attractives pour les établissements financiers. Ainsi, la nécessité de développer des instruments financiers et des dispositifs d'accompagnement des entreprises pour obtenir des financements apparaît forte, en particulier afin de pallier les insuffisances du marché privé.

Identification des difficultés de financement / carences de marché des TPE en France¹⁶ :

Les TPE sont prédominantes en Région Limousin : près 94% des entreprises comptent moins de 9 salariés.

Au niveau national les spécificités du mode de financement des TPE et les moyens de les soutenir sont les suivants :

Besoins de financements	Solutions utilisées (% de TPE)
Investissement	27% par l'autofinancement 16% par le prêt bancaire
Besoin en fonds de roulement	34% par l'autofinancement (découvert bancaire) 3% par le prêt bancaire
Fonds propres	22% par l'autofinancement (fonds personnel du dirigeant)

¹⁵ Note du conseil d'analyse économique, n° 18, décembre 2014

¹⁶ Sources : « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM, mars 2014 / Rapport sur le financement des TPE en France », Observatoire du financement des entreprises, juin 2014

- ▶ Les TPE utilisent majoritairement l'autofinancement, quel que soit le besoin auquel elles font face :
- ▶ Le manque de recours à l'emprunt bancaire est essentiellement dû à la crainte de se voir refuser le crédit, et les éventuels délais. Cette crainte est injustifiée : sur les 19% de TPE artisanales ayant demandé un prêt, 87% ont obtenu satisfaction.
- ▶ Seul 1/4 des entreprises fait appel systématiquement à l'emprunt bancaire;
- ▶ Les coûts engendrés par l'autofinancement, notamment le découvert, sont supérieurs à ceux d'un crédit de trésorerie.

En cas de refus de prêt, voire avant, les TPE peuvent faire appel au Médiateur du crédit, organisme public ayant pour vocation de renouer le dialogue entre l'entreprise et les partenaires financiers. Il propose notamment :

- ▶ Des diagnostics financiers ;
- ▶ Une évaluation des difficultés rencontrées ;
- ▶ Une analyse du positionnement de la TPE.

Ces aides permettent d'accompagner les TPE dans leur demandes de financement auprès des établissements bancaires, alors qu'elles sont souvent peu à même d'évaluer leurs possibilités.

L'affacturage connaît une progression auprès des TPE. Ces solutions restent coûteuses : le prix de l'affacturage est proportionnel au risque de l'entreprise. A ce propos, selon le rapport de l'IMS de 2014, si 15% des entreprises artisanales ont des difficultés de trésorerie, seul 1% serait favorable à recourir à l'affacturage.

3.2. Éléments clés du contexte socio-économique régional

Les éléments clés du contexte régional à appréhender en vue de l'évaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020 en région Limousin sont les suivants :

- ▶ Les données socio-économiques structurelles et dynamiques récentes majeures observables en région Limousin, spécifiques à celle-ci et structurant la typologie et le volume des besoins de financement du territoire à horizon 2020 ;
- ▶ Les facteurs d'attractivité du territoire ;
- ▶ Les défis induits par le contexte socio-économique régional.

L'enjeu est d'identifier les spécificités du territoire de la région Limousin et de son tissu d'acteurs économiques.

3.2.1. Dynamiques sociodémographiques : une population vieillissante et stable, majoritairement rurale

La région Limousin présente une faible vitalité démographique :

La région se situe à la 22e place des régions françaises par la population avec 746 230 d'habitants recensés en 2012 (soit 1,1 % de la population française) et une faible densité (44 habitants par km² contre 115 au niveau national);

La région Limousin fait partie des régions françaises ayant connu la plus faible croissance démographique en 30 ans avec un gain de population de 0,5% :

- ▶ Le solde naturel est négatif depuis 1975 et la croissance démographique n'est tirée que par le solde migratoire ;

- ▶ Une période récente plus favorable doit être cependant relevée : depuis 1999, la Région amorce un léger redressement démographique : la population a progressé de +0,4% entre 1999 et 2006, et de +0,2% entre 2006 et 2013 ;

La Région Limousin est la 7^{ème} région la plus attractive de France en termes de solde migratoire ramené à la population :

- ▶ La population limousine a cru sous l'effet du solde migratoire de 0,7% entre 1999 et 2006 et 0,4% entre 2006 et 2013, contre un rythme de croissance annuelle respectivement de 0,3% et 0,1% en France.

Des évolutions démographiques contrastées dans les départements :

La croissance démographique est concentrée sur les aires urbaines de Limoges et Brive-la-Gaillarde; 51% de la population est concentrée dans le département Haute-Vienne, qui englobe la Communauté d'agglomération de Limoges avec 298 232 habitants environ :

Arrondissement ou département	Population au 1er janvier 2011	Evolution annuelle moyenne (%)		Evolution annuelle moyenne entre 2006 et 2011 (%)	
		1982 à 2006	2006 à 2011	due au solde naturel	due au solde migratoire apparent
Brive-la-Gaillarde	130 347	+0,3	+0,5	-0,1	+0,6
Tulle	78 804	-0,3	-0,1	-0,5	+0,4
Ussel	33 303	-0,5	-0,4	-0,6	+0,2
Corrèze	242 454	+0,0	+0,2	-0,3	+0,5
Aubusson	37 827	-0,7	-0,6	-0,9	+0,3
Guéret	84 733	-0,4	+0,1	-0,6	+0,7
Creuse	122 560	-0,5	-0,1	-0,7	+0,6
Belac	40 105	-0,4	-0,3	-0,6	+0,3
Limoges	298 232	+0,2	+0,6	+0,1	+0,5
Rochechouart	37 721	+0,0	+0,3	-0,3	+0,6
Haute-Vienne	376 058	+0,1	+0,5	-0,0	+0,5
Limousin	741 072	-0,0	+0,3	-0,2	+0,5

Evolution de la population du Limousin par département et arrondissement entre 1982 et 2011

Source : INSEE, recensements de la population, Etat civil

3.2.2. Dynamiques sociales : un niveau de richesse moindre par rapport à la moyenne des régions françaises

En 2010, plus d'un limousin sur 7 dispose d'un niveau de vie inférieur à 964 euros par mois, soit moins que le seuil de pauvreté. Ce taux est supérieur d'un point à celui de la France de province.

Le taux de chômage est en région Limousin légèrement inférieur à la moyenne nationale (9,5 % au quatrième trimestre 2012 contre 9,7% en moyenne métropolitaine).

- ▶ Le vieillissement de la population active et le départ des jeunes diplômés expliquent ce faible taux de chômage ;
- ▶ la région a un faible taux (0,23%) de destruction d'emplois en 2011 par rapport aux autres régions françaises comme la carte ci-dessous l'illustre ;
- ▶ un chômage qui augmente plus vite que la moyenne nationale (+0,8% contre 0,1% en France) (INSEE, 2012).

Taux de chômage (en %)



Taux de chômage par département en 2012 et 2013

	Taux de chômage (en %)			Variation (en points de %)	
	4e trim. 2012	3e trim. 2013	4e trim. 2013	Trimestrielle	annuelle
Corrèze	8,1	8,1	7,8	- 0,3	- 0,3
Creuse	9,9	10	9,6	- 0,4	- 0,3
Haute-Vienne	9,5	9,7	9,5	- 0,2	0
Limousin	9,1	9,2	9	- 0,2	- 0,1
France métropolitaine	9,8	9,9	9,8	- 0,1	0

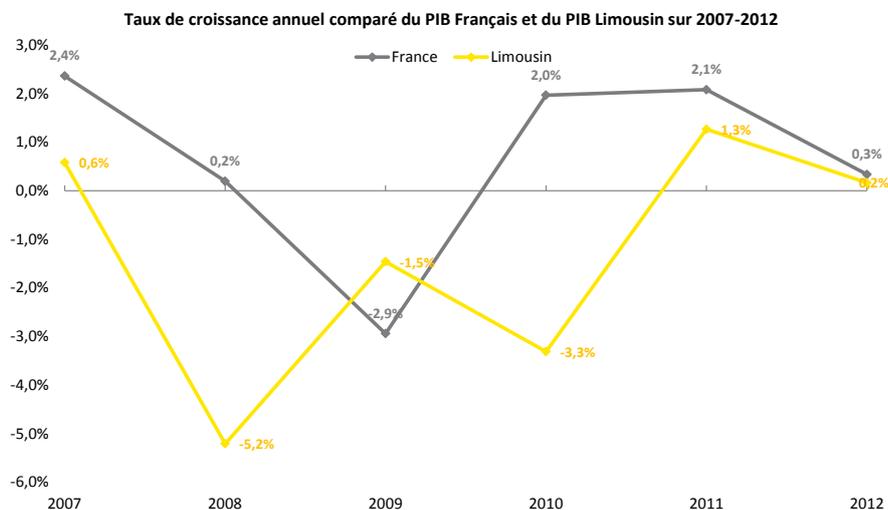
Champ : données corrigées des variations saisonnières.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

3.2.3. Dynamiques économiques : Croissance du PIB

Des projections de croissance économique en Région Limousin ne font pas l'objet d'études et d'analyses par l'INSEE. Néanmoins, des éléments de cadrage et de tendance peuvent être dégagés :

- ▶ le taux de croissance du PIB limousin, négatif en 2008 et 2010 sous l'effet de la crise économique, était néanmoins supérieur au taux de croissance français en 2009 et rejoint la tendance nationale à partir de 2011 ;



Source : Données INSEE -

- ▶ la part du PIB limousin sur le PIB français est stabilisée entre 0,8% et 0,9% sur toute la période 2007-2012 :

PIB en volume (M€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB Limousin	18 772	17 795	17 535	16 954	17 169	17 196
PIB France	2 015 415	2 019 351	1 959 955	1 998 481	2 040 034	2 046 855
Contribution du PIB de la Région Limousin au PIB français	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%

Source : Données INSEE

- ▶ les projections établies par l'OCDE sont celles d'une croissance à 1,3% en 2015 et 1,5% à horizon 2016 en France.

3.2.4. Dynamiques économiques : une situation contrastée entre territoires

Une économie limousine portée par des secteurs d'activité peu diversifiés, mais laissant entrevoir des marges de manœuvre à horizon 2020 :

PIB / habitant : avec 23 139 euros en 2011, la Région se classe en 22ème position, en dessous de la moyenne nationale (30 747 euros) ;

Valeur ajoutée : en 2011, le Limousin contribue à hauteur de 0,86% de la valeur ajoutée nationale :

- ▶ Le secteur tertiaire représente la principale source de valeur ajoutée avec plus de 75% de la valeur ajoutée de la région en 2011 ;
- ▶ L'agriculture a un faible impact sur la valeur ajoutée avec 3%

L'emploi régional est fortement porté par des secteurs à moindre valeur ajoutée ; l'économie du Limousin participe à hauteur de 1% à la valeur ajoutée nationale

Secteurs clés	% de la VA régionale	% de l'emploi régional	Activités/filières clés
Agriculture / filière bois	3%	5,4%	Élevage bovin
ESS	NC	12%	Activités liées à la santé, innovation sociale, circuits courts.
Industrie	12%	13,3%	Agroalimentaire, bois-papier-carton, électrique-électronique, chimie-pharmacie

Les principaux secteurs qui contribuent à la création de valeur ajoutée sont :

- ▶ Le commerce, le transport et les services (39%) ;
- ▶ L'administration publique, enseignement, santé, action sociale (38%) ;
- ▶ L'industrie (12%).

Focus : Exemples de secteurs structurant l'économie limousine :

Agriculture (source : Atlas Agricole du Limousin, n°100, janvier 2014)

- ▶ L'agriculture représente près de 3% de la valeur ajoutée régionale et place le Limousin au 5ème rang des régions françaises pour le poids de l'agriculture dans son économie. A l'échelle des départements, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne sont respectivement aux 4ème, 34ème et 57ème rangs au niveau national.
- ▶ L'agriculture occupe près de la moitié du territoire, avec 0,9 exploitation agricole au km². Il existe 20 exploitations pour 1000 habitants, ce qui hisse la région 60% au-dessus de la moyenne nationale. Le nombre d'exploitations a tout de même enregistré une baisse moyenne de 2,5% par an depuis 2010.
- ▶ L'élevage, et en particulier l'élevage bovin, est la principale activité agricole de la Région.
- ▶ Les exploitations limousines se caractérisent par leur faible niveau de revenus : la région occupe la dernière place parmi les régions française en la matière.
- ▶ Les exploitations individuelles restent largement majoritaires.

Economie Sociale et Solidaire

- ▶ Ce secteur regroupe près de 28 000 salariés soit 12% de l'emploi en Limousin. Il a enregistré une augmentation de 5% en emplois depuis 5 ans ;
- ▶ Il compte 2 900 établissements regroupant en majorité des associations (77%) mais aussi des coopératives, des mutuelles et des fondations.

Les activités relatives à la santé sociale, à l'accompagnement des personnes en difficulté et autres activités de la « silver economy » représentent un fort potentiel de développement vu le profil démographique vieillissant de la Région.

3.2.5. Facteurs d'attractivité du territoire

Infrastructures:

La Région Limousin poursuit le désenclavement du territoire par plusieurs initiatives (source Rapport de notation Standard & Poor's de la Région Limousin (mai 2012)):

- ▶ Infrastructures routières :
 - La Région dispose de deux axes routiers majeurs : du nord au sud avec l'autoroute A20 reliant Paris à Toulouse, et transversalement l'autoroute A89 qui relie Bordeaux à Clermont-Ferrand et Lyon ;
 - Des investissements continus pour le désenclavement : travaux de modernisation de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).
- ▶ Infrastructures ferroviaires :
 - La Région compte 835 km de lignes ferroviaires ;
 - Des travaux de modernisation du réseau (plan rail soutenu par l'Etat et RFF) et de désenclavement (liaison à Grande Vitesse entre Limoges et Poitiers) sont menés en continu ;
- ▶ Infrastructures aéroportuaires :
 - Aéroport Limoges-Bellegarde qui compte 13 lignes régulières dont 9 à destination du Royaume-Uni et 4 nationales ;
 - Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne ouvert en 2010 et disposant de 3 lignes régulières.

Offre de services :

- ▶ En matière de Technologies d'Information et de Communication (TIC), d'importants progrès ont été constatés :
 - Des initiatives pour l'aménagement numérique du territoire : lancement en 2003 du Réseau d'Initiative Publique (DORSAL) ;
 - Les équipements actuels doivent néanmoins être adaptés continuellement à la nouvelle donne technique.

Environnement

La qualité environnementale du Limousin est l'un des facteurs d'attractivité de la région. Par exemple, 25% du territoire est occupé par les Parcs Naturels Régionaux.

3.2.6. Défis induits par le contexte socio-économique régional

Le diagnostic stratégique territorial partagé du Limousin dans le cadre de l'élaboration des programmes opérationnels 2014-2020 a identifié 10 objectifs clés pour la région, issus du contexte socio-économique :

Objectif n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

- o Initier et conforter le triptyque Recherche-Transfert de Technologie-Entreprises ;
- o Promouvoir l'attractivité de l'Université, des écoles supérieures et des acteurs publics de la recherche (CHU, ...) ;
- o Renforcer la coopération interrégionale.

Objectif n°2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

- o Rendre le numérique accessible à tous ;
- o Diffuser les usages de TIC dans des secteurs et domaines ciblés (santé, formation-éducation, travail, culture).

Objectifs n°3 : Renforcer la compétitivité des PME et du secteur agricole et du secteur de la pêche

- o Développer la compétitivité et l'ouverture des entreprises ;
- o Valoriser les ressources locales pour une économie plus intégrée ;
- o Soutenir le développement des secteurs-clés et l'attractivité ;
- o Dynamiser la création/transmission d'entreprises et des exploitations agricoles.

Objectifs n°4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone

- o Assurer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- o Faire du mix énergétique une opportunité économique pour les entreprises du Limousin et les exploitations agricoles ;
- o Améliorer la connaissance des problématiques climatiques par l'ensemble des acteurs du Limousin ;
- o Développer des mobilités durables adaptées aux spécificités du territoire.

Objectif n°5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques

- o Améliorer la connaissance des enjeux liés au changement climatique et l'information de tous les acteurs du territoire ;
- o Prévenir des risques sur la santé ;
- o Anticiper les aléas climatiques sur l'environnement et la capacité d'adaptation des activités humaines.

Objectif n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

- o Assurer la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ;
- o Maintenir la biodiversité ;
- o Promouvoir et valoriser les patrimoines naturel et culturel.

Objectif n°7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulots d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles

- o Assurer la fluidité et l'ouverture à l'extérieur, notamment au réseau ferroviaire GV européen ;
- o Dynamiser l'attractivité des réseaux de transports en commun et la mixité des transports ;
- o Développer des solutions alternatives au transport individuel et rationaliser les transports de marchandises.

Objectif n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

- o Promouvoir l'insertion « professionnelle durable » des personnes sans emploi et/ou en situation de précarité ;
- o Mettre en cohérence l'offre d'emploi régionale et l'employabilité de la ressource humaine locale ;
- o Améliorer la qualité de vie au travail.

Objectif n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté

- o Favoriser l'inclusion sociale et l'insertion économique des publics en difficulté selon une approche intégrée ;
- o Assurer un accès satisfaisant aux services (santé,...) ;
- o Assurer l'accès à l'habitat des populations fragiles - adapter le logement individuel au vieillissement et à la dépendance ;
- o Favoriser la cohésion sociale et renforcer le lien social et les solidarités.

Objectif n°10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

- o Appuyer la formation professionnelle continue pour une mobilité professionnelle choisie ;
- o Adapter continuellement l'offre de formation (y compris universitaire) aux besoins du tissu socioéconomique et culturel régional ;
- o Prévenir et lutter contre l'échec et le décrochage scolaire et universitaire ;
- o Promouvoir et assurer la reconnaissance de la formation professionnelle initiale.

3.2.7. Typologie d'entreprises et dynamique de créations

Comme à l'échelle nationale, l'économie limousine repose structurellement sur des TPE/PME :

En 2013, le Limousin compte 34 867 entreprises, dont 56,6% d'auto-entrepreneurs.

Les TPE/PME constituent 94% des entreprises de la Région Limousin. Les TPE représentent d'ailleurs plus de 99% des 4 394 entreprises créées en 2013.

Quelques grands groupes à rayonnement national et international structurent le paysage économique : Legrand (électricité électronique), Bledina (agroalimentaire), Charal (agroalimentaire), Allia (céramique).

Les TPE/PME en région Limousin sont majoritairement sans salariés et principalement positionnées sur les secteurs du commerce/transport et de l'agriculture. Parmi les 4 394 entreprises créées en 2013 :

- ▶ 96% sont sans salariés et moins de 5% ont entre 1 et 9 salarié ;
- ▶ 39% sont positionnées dans le secteur du commerce/transport.

Les TPE/PME en région Limousin connaissent des dynamiques favorables :

On observe en région Limousin :

- ▶ un faible taux de création des entreprises limousines entre 2000 et 2002, et depuis 2010, mais un taux de création d'entreprises dynamique entre 2002 et 2008 (+70,6%) et entre 2008 et 2010 (+82,7%) ;
- ▶ de meilleures chances de survie en région Limousin que dans le reste de la France métropolitaine : sur 100 entreprises créées en 2006, 54 étaient encore en activité 5 ans plus tard contre 52 en France, grâce à un soutien public fort.

Il convient de noter qu'entre 2000 et 2013, les créations d'entreprises sans salarié (+222%) ont cru au détriment des créations avec emploi salarié (en baisse sur la période).

Evolution du nombre de créations d'entreprise entre 2000 et 2013 dans le Limousin selon l'emploi de salariés au démarrage (Indice base 2000=100)



Source : APCE - fiche statistique « Limousin - La création d'entreprises en 2013 et son évolution depuis 2000 »

La région Limousin a été durement frappée par la crise :

En 2012, les effectifs salariés étaient en Région Limousin en repli de 1,6% contre 0,5% au niveau national ; Un certain nombre de secteurs d'activité ont particulièrement été frappés par la crise :

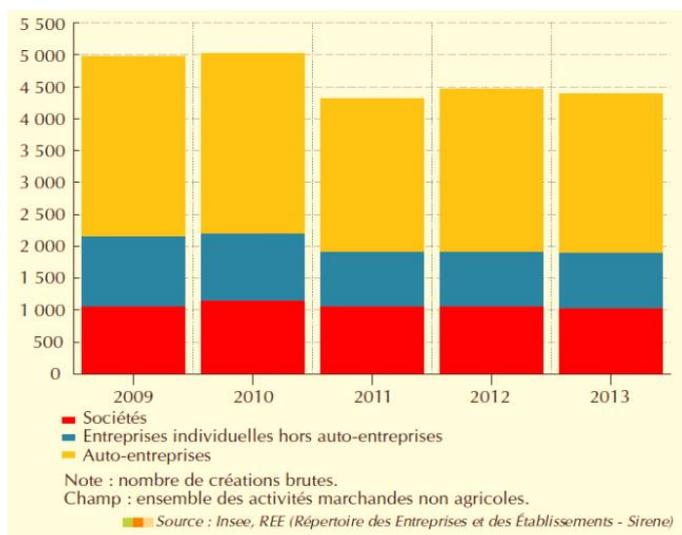
- ▶ Industrie : perte de 700 emplois en 2012 dans les secteurs de la métallurgie, les industries du cuir et la papeterie ;
- ▶ Secteur du BTP : en 2012, réduction de 22% des mises en chantiers ; chiffre d'affaires des entreprises de travaux publics réduit de -10,7% sur la période ; perte de 600 emplois.

Les évolutions récentes témoignent d'un retournement de tendances s'agissant de la démographie des entreprises en région :

Les évolutions récentes présentent un rebond de la création de +3,3% en 2012, faisant suite à une chute du taux de création des entreprises de 14% en 2011 ;

Le volume d'entreprises créées reste néanmoins en dessous du niveau de 2009 et 2010 avec 4 394 entreprises contre plus de 5 000 en 2009 et 2010.

Créations d'entreprises dans la région Limousin entre 2009 et 2013



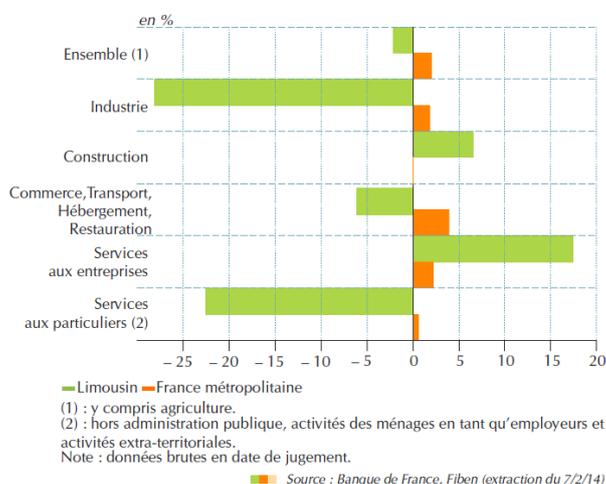
Des créations récentes d'entreprises notamment portées par le secteur de la construction :

- ▶ Entre 2012 et 2013, le taux de création d'entreprises au Limousin a été essentiellement porté par la création d'entreprises individuelles hors auto-entreprises (77% des entreprises créées en 2013), dans le secteur de la construction ;
- ▶ Les autres secteurs se caractérisent par un repli du nombre d'entreprises créées en 2013 par rapport à 2012.

Des défaillances d'entreprises en recul en région Limousin en 2013

- ▶ Les redressements judiciaires enregistrés dans les tribunaux ont diminué en 2013 par rapport à 2012 de près de 2% contre une augmentation de 2% en France métropolitaine ;
- ▶ Des disparités géographiques sont à relever sur le territoire Limousin : une augmentation du taux de défaillance des entreprises de près de 27% en Creuse, un repli de 12,3% en Corrèze et une quasi-stabilisation en Haute-Vienne ;
- ▶ Les principaux secteurs concernés par les défaillances d'entreprises sont la construction et les services aux entreprises, comme le montre le graphique ci-dessous :

Evolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2012 et 2013 en Limousin



4. Evaluation des instruments financiers soutenus par la Région Limousin

Les éléments suivants sont présentés dans ce chapitre :

- ▶ Présentation générale du dispositif d'ingénierie financière soutenu par la Région : positionnement et activité au regard des objectifs du PO 2007-2013 ;
- ▶ Mise en perspective de l'activité du dispositif au regard des autres acteurs régionaux sur la période ou d'acteurs régionaux comparables, notamment en matière de capital investissement et de financement bancaire ;
- ▶ Présentation et évaluation détaillée, par instrument financier, du dispositif régional.

4.1. Présentation et évaluation globale du dispositif régional d'ingénierie financière 2007-2013

4.1.1. Objectifs clés du PO FEADER 2007-2013 en matière d'ingénierie financière

La Région Limousin n'a pas eu recours aux instruments financiers durant la période 2007-2013 dans le cadre de sa politique agricole. La Direction de l'Agriculture est cependant intervenue de la façon suivante¹⁷ :

« Dans le cadre de la politique agricole régionale adoptée le 18 janvier 2007, la Région a établi avec les différents représentants des filières agricoles, une démarche de contrats de progrès. Cette notion de contrat de progrès désigne un programme présentant pour chaque filière agricole, la stratégie de la filière, les plans d'actions ainsi que pour chacune, le budget prévisionnel. Cette démarche permet à la Région en tant que financeur de piloter en concertation avec les représentants professionnels chaque programme en fonction des objectifs définis et d'évaluer également l'impact de son financement sur la filière.

Ces contrats de progrès ont été établis dans la majorité des cas (hors filière bovine) pour une durée de 3 ans (2010 et 2014 sont des années de transition).

Traditionnellement, huit grandes familles de filières agricoles sont accompagnées dans le cadre des contrats de progrès par la Région Limousin. Il s'agit des filières :

- ▶ bio,
- ▶ bovine,
- ▶ équine,
- ▶ Fruits et Légumes,
- ▶ Lait,
- ▶ Ovine,
- ▶ Petits Animaux,
- ▶ Porcine.

¹⁷ Source : entretien Direction Agriculture Région Limousin.

L'élaboration de ces nouveaux contrats a été menée de concert avec les représentants des filières agricoles et avec le soutien en termes de méthodologie de travail avec la Délégation aux Etudes, prospective et Evaluations de la Région Limousin.

4.1.2. Objectifs clés du PO FEDER 2007-2013 en matière d'ingénierie financière

Le Programme Opérationnel est structuré autour de 6 axes stratégiques :

- ▶ Renforcer le potentiel de formation-recherche, d'innovation et de transfert de technologies ;
- ▶ Développer la compétitivité des entreprises limousines et l'emploi ;
- ▶ Renforcer l'accueil et l'attractivité des territoires ;
- ▶ Valoriser la qualité environnemental et assurer un développement durable pour le Limousin ;
- ▶ Faciliter les partenariats de coopération interrégionale et internationale ;
- ▶ Assistance technique.

Concernant le développement de la compétitivité des entreprises limousines et l'emploi (l'axe 2), le PO a défini trois orientations majeures :

- ▶ Proposer aux PME une offre de services lisible visant à développer leur compétitivité :
 - En soutenant les réseaux de prospection et d'animation territoriaux et sectoriels (clusters, SPL, grappes d'entreprises ...) au contact des entreprises ;
 - En développant les conseils spécialisés centrés sur les facteurs clés de la compétitivité des entreprises (innovation, management environnemental, accès aux marchés y compris l'international, capital humain, ingénierie financière ...)
 - En favorisant la conduite de projets dans l'entreprise (formation de dirigeants, recrutement de second ...)
- ▶ Proposer aux entreprises des aides financières pour leurs projets centrés sur les facteurs clés de la compétitivité :
 - Des aides individuelles qui pourront être spécifiques ou attribuées dans le cadre d'un contrat de croissance ;
 - Des mesures d'ingénierie financière (fonds de garanties, co-investissement dans le cadre de partenariats public-privé, capital-risque/capital développement, ...) : consolidation ou redéfinition des outils régionaux, sollicitation de JEREMIE pour développer de nouveaux outils ...
- ▶ Développer la création et la transmission d'entreprises :
 - En élargissant les actions de sensibilisation à la création-transmission/reprise d'entreprises en s'appuyant notamment sur les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise existantes en région ;
 - En développant un dispositif d'accompagnement régional reposant sur une communication commune, un dispositif régional de diagnostic orientation des projets, une homogénéisation des services d'accompagnement (y compris au travers de formations spécifiques et d'un suivi post-crédation), des aides financières et une base de données communes permettant de suivre le parcours des créateurs d'entreprises ;

- En mettant en œuvre des actions particulières en faveur de la transmission - reprise d'entreprises telles que notamment des actions de conseils, des aides financières adaptées, des dispositifs de mise en relation ;
- En formant les porteurs de projets (futurs dirigeants) à la création ou à la reprise d'entreprises (clause de flexibilité FSE/FEDER)

Conformément aux orientations 122 (Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises) et 124 (Améliorer l'accès au financement), le PO prévoit le soutien du dispositif d'ingénierie au niveau régional pour la réalisation de ces objectifs, en favorisant des interventions financières ciblées ayant un effet de levier sur les financements privés. Il a prévu d'intervenir à travers des outils ou des fonds d'intervention dédiés, en faveur des PME en phase de création, de développement et de transmission spécifiquement, en renforçant ou en redéfinissant les outils régionaux existants.

Ce soutien peut intervenir sous forme d'accès aux fonds propres ou aux financements :

- ▶ Abondement ou création de fonds de garantie régionaux avec l'appui de dispositifs tels que JEREMIE et JESSICA ;
- ▶ Abondement ou création de fonds de capital risque régionaux;
- ▶ ...

Les objectifs quantitatifs et les indicateurs suivants ont été définis afin de suivre la mise en œuvre de l'axe 2 :

▶ **Indicateurs de réalisation**

Critère	Situation de référence (2006)	Objectif cible PO
Nb d'entreprises bénéficiaires d'une aide au recrutement de cadres ou de seconds (dont recrutement de femmes)	25	200 à 220
Nb de contrats de croissance conclus avec des PME et montants alloués	0	550 à 600
Nb de contrats qualifiés avec un porteur de projet de création d'entreprises	800	7000
Nb d'entreprises nouvelles accueillies chaque année dans les pépinières d'entreprises	43	370
Nb d'entreprises bénéficiaires d'aides à l'immobilier et montants d'aides alloués	39 / 3,5 M€	250 à 300 / 25 M€
Nb d'entreprises bénéficiaires d'aides à l'investissement matériel et montants d'aides alloués	239 / 4,5 M€	1800 / 30 à 35 M€
Nb de formations financées (hommes/femmes) à destination des dirigeants d'entreprises (créateurs ou repreneurs)	230	1500 à 1700

► Indicateurs de résultats

Critère	Situation initiale	Objectif 2015
Taux d'encadrement des établissements du Limousin Global : nb cadre /total salariés Technique : nb cadre technique / total salariés techniques	26% (dont technique : 18%)	31% (22%)
Nb de créations d'entreprises par an (Créations pures, reprises et réactivation)	2 696	4 000
Taux de survie des entreprises après 5 ans	58%	Maintien
Nombre d'entreprises certifiées ISO 14 001	68	200
Part des salaires consacrés à la formation continue par les établissements occupant au moins 10 salariés	2,66%	3,5%
Nb de prêts, garanties, avances remb. ou prises de participations concédées par an (PSIL, OSEO SOFARIS, Limousin participation, avances remboursables)	138	200

4.1.3. Présentation générale du dispositif régional sur la période 2007-2013 et mesure de la valeur ajoutée du dispositif

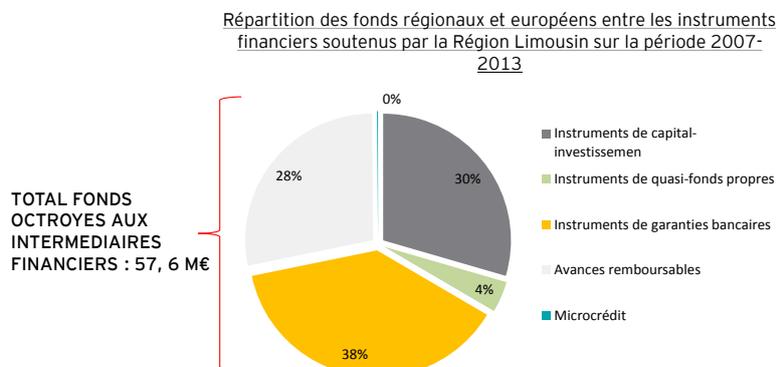
La Région Limousin intervient dans le cadre du dispositif d'ingénierie financière principalement selon deux modalités :

- une intervention directe par :
 - l'octroi direct d'avances remboursables ou de prêts participatifs aux TPE et PME du territoire, au titre de divers dispositifs et finalités pour un montant total de 16,2 millions d'euros sur la période 2007-2013, suivant deux dispositifs :
 - Avances remboursables en fonds propres ;
 - Avances remboursables pour l'investissement.
- une intervention indirecte par :
 - la dotation de fonds dont elle confie la gestion à des intermédiaires financiers : la Région a mobilisé à cet effet 52,2 millions d'euros de fonds régionaux et 5,4 millions d'euros de fonds FEDER sur la période 2007-2013, auprès de :
 - 2 fonds de capital investissement ;
 - 6 dispositifs de quasi-fonds propres (dont 1 dispositif regroupant les 4 plateformes d'initiative locale) ;
 - 2 dispositifs de garanties bancaires ;
 - 1 dispositif d'avances remboursables (gestion directe par la Région) ;
 - 1 dispositif de microcrédit
 - le financement d'une partie des fonds propres de deux intermédiaires financiers : la Région détient ainsi 100% du capital de Dynalim et 33% de Limousin Participations ;
 - des subventions à certains intermédiaires financiers, notamment l'ADIE et les PFIL, en vue de la gestion des prêts et de l'accompagnement des bénéficiaires (suivi post-crédation).

57,6 millions d'euros investis par la Région pour 69 millions d'euros directement investis par le dispositif soutenu en faveur des entreprises et porteurs de projets (hors co-investissement privé)

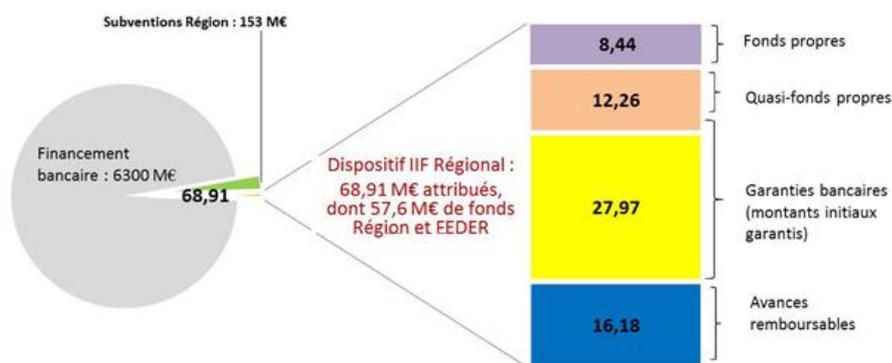
Hors subventions, les dotations de la Région Limousin et des fonds européens sur la période 2007-2013 ont représenté un effort de 57,6 millions d'euros permettant aux dispositifs soutenus d'investir 69 millions d'euros (après ajout de leurs propres fonds) auprès des entreprises et porteurs de projet régionaux

Le FEDER a été mobilisé à hauteur de 5,4 M€.



Sur la seule période 2007-2013, l'offre régionale en matière d'instruments d'ingénierie financière à destination des entreprises a représenté plus de 68 Millions d'Euros de financement, après exploitation des données disponibles. Ces montants mobilisés grâce au soutien de la Région représentent une petite partie des fonds mobilisés à l'échelle du Limousin sur la période 2007-2013 par des instruments d'ingénierie financière :

Montants alloués aux porteurs de projets et TPE/PME sur 2007-2013 (en M euros) en Région Limousin



Source : Données BdF, AFIC, Bilans des intermédiaires financiers sur la période 2007-2013
Données non prises en compte : Réseau Entreprendre Limousin, Limousin Participations

La mise en comparaison des grandes masses financières, liées à ces différentes catégories de financements, conduit à constater la place marginale occupée par les instruments d'ingénierie financière soutenus par la Région dans l'ensemble des financements aux TPE/PME et porteurs de projets en Région :

- ▶ Les financements apportés aux bénéficiaires finaux dans le cadre du dispositif d'ingénierie financière soutenu par la Région Limousin sont estimés à 68,91 millions d'euros sur la période 2007-2013 :
 - ce chiffre représente moins de 2% du volume total des financements bancaires accordés aux entreprises du territoire sur la même période ;
 - les dotations régionales aux intermédiaires financiers (57,6 millions d'euros) ont toutefois représenté 84% du total des financements accordés aux bénéficiaires finaux à hauteur de 68,91 millions d'euros ;

- ▶ La part du dispositif d'ingénierie financière régional, ciblant spécifiquement les TPE-PME, dans le volume total des financements bancaires (y compris grands groupes) sur la même période est estimée à près de 1%.

En complément, la Région a attribué sur la même période 153 M€ de subventions.

Les instruments d'ingénierie financière soutenus par la Région Limousin sur la période 2007-2013, via ses fonds régionaux ainsi que des fonds européens, s'intègrent dans un paysage plus étendu de l'offre de financement aux TPE et PME sur le territoire limousin. Cette offre de financement régionale est ainsi composée des grandes catégories d'instruments suivantes, qui permettent de répondre à des besoins de financement variés des différents types d'entreprises et de secteurs d'activité régionaux :

- ▶ Les financements bancaires (encours bancaires) ;
- ▶ Les aides d'Etat ciblant le développement économique, la recherche et l'innovation alloués par la Région et les autres collectivités du Limousin sous forme de subventions ;
- ▶ Les outils financiers actifs en Région, soutenus par la Région Limousin.

Ainsi, par la mise en place de son dispositif d'ingénierie financière, la Région Limousin atteint les objectifs qualitatifs et quantitatifs prévus dans le cadre de son PO 2007-2013, notamment en termes de nombre d'entreprises accompagnées par an, comme l'indiquent les schémas ci-après.

Données clés d'activité

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques clés des instruments financiers soutenus par la Région :

	Bénéficiaire	Fonds / opération	Ticket moyen (k€)	Nb de dossiers/an	Frais de gestion / dossier (k€)	Fonds mobilisés sur 2007-2013 (k€)	
						Fonds Région	Fonds FEDER
Garanties	BPI	Fonds de garantie	267 k€	36	0,6 k€	4 052 k€	1 900 k€
	Limousin Actif	Fonds de Garantie France Active	30,5 k€ (max)	NC	Moyenne annuelle : 600 k€ (part région : 250 k€)*	585 k€	NC
		FGIF	27 k€ (max)	NC			
Fonds propres	Limousin Participations	Limousin Participations	NA	NC	NC	NC	NC
	Siparex	Fonds de co-investissement Dynalim	290 k€	6	40 k€	15 000 k€ sur 2011-2013	2 000 k€ sur 2011-2013
Microcrédit	ADIE	Microcrédit	3,2 k€	163	2 k€ (part région : 0,3 k€)	300 k€	NC
Quasi-fonds propres	Limousin Entreprendre	Fonds prêts d'honneur	20 k€	10	NC	200 k€ sur 2010-2013	NC
	Initiative Limousin	Fonds prêts d'honneur	7,5 k€	12	2,5 k€	961 k€	392 k€
		Prêt d'Honneur à l'Amorçage Régional (PHAR)				175 k€	175 k€
		Fonds Transmission				375 k€	NC
	Limousin Actif	Fonds Régional d'Investissement Solidaire	30 k€	5	Moyenne annuelle : 600 k€(part région : 250 k€)*	125 k€	NC
		CAA	18 k€	11		NC	NC
BPI	Fonds Régional d'Innovation Limousin	Entre 20 k€ et 260 k€ (suivant l'outil)	26	3 k€	15 000 k€	NC	

* En attente du nombre de dossiers soutenus pour le FAG et le FGIF pour calculer les frais de gestion par dossier

L'effet de levier sur le financement privé hors dispositif est hétérogène entre dispositif et non systématiquement suivi

L'effet de levier mesure la quantité de fonds privés levés par le bénéficiaire pour 1 euro d'apport via le dispositif d'ingénierie financière régional (à titre d'exemple, un effet de levier de 10 indique que pour 1 euro obtenu via un instrument financier régional, le porteur de projet a levé en parallèle 10 euros auprès d'un financeur privé hors dispositif). C'est un indicateur important de la valeur ajoutée d'un dispositif d'ingénierie financière dans la mesure où celui-ci a vocation à faciliter l'obtention de fonds privés par le porteur. Quelques réserves sont néanmoins à noter concernant cet indicateur :

- ▶ il n'est pas possible de déterminer si les fonds privés n'auraient pas été levés en l'absence de financement régional ;
- ▶ un effet de levier plus faible peut être interprété comme confirmant le positionnement de l'outil sur des segments de marché jugés trop risqués par les investisseurs privés. Un effet de levier faible ne doit donc pas nécessairement remettre en cause la pertinence de l'outil, mais doit être analysé au regard de son positionnement.

Sur la période 2007-2013, l'effet de levier du dispositif régional est important pour certains dispositifs tels que :

- ▶ il n'est pas possible de déterminer si les fonds privés n'auraient pas été levés en l'absence de financement régional ;
 - Dynalim (outils de fonds propres) : 3,7 en moyenne ;
 - FAG (garanties bancaires France Active) : entre 15 et 20.

En revanche, certains dispositifs ne permettent aucun effet de levier, à titre d'exemple :

- ▶ FRI 1: pour 1 euro de dotation Région, 1 euro d'aide est octroyé. Aucun effet de levier n'est exercé.
 - Il convient cependant de noter que le FRI 2, créé en 2012, a vocation à exercer un effet de levier sur les fonds Région : pour 1 euro de dotation du fonds par la Région, il est prévu d'octroyer un montant d'aide total de 2,8 euros, grâce notamment à un co-investissement Bpifrance.

Les autres dispositifs régionaux ne mesurent pas systématiquement l'effet de levier exercé auprès des investisseurs privés, rendant un bilan global du dispositif sur la période impossible. Il conviendrait de systématiser la mesure de cet indicateur sur la période 2014-2020 afin de permettre une mesure plus fine de la valeur ajoutée apportée par le dispositif.

Plus spécifiquement, l'utilisation faite des fonds européens a permis un véritable apport de valeur ajoutée au dispositif régional

Les 5,4 M€ de fonds FEDER mobilisés sur la période 2007-2013 ont été ventilés entre les instruments financiers de la façon suivante :

- ▶ 2 000 K€ pour le fonds de co-investissement Dynalim ;
- ▶ 900 K€ pour le fonds de garantie (FRG) des Bpifrance ;
- ▶ 567 K€ pour les fonds de prêts d'honneur de Initiative Limousin, dont 175 K€ sur le dispositif PHAR ciblant spécifiquement la phase d'amorçage.

Or, ces outils apportent un effet de levier fort sur le financement privé et/ou interviennent sur des segments d'activité jugés risqués par les investisseurs privés :

- ▶ Avec un effet de levier moyen de 3,7 pour Dynalim, dont le principe de fonctionnement assure en amont de chaque prise de participation l'identificatoin d'un co-investisseur privé ;
- ▶ Initiative Limousin :
 - Sur le segment des entreprises en création : 614 dossiers financés par les 4 PFIL ; 4,5 M€ de financements apportés sur la période, soit une activité annuelle de 88 dossiers et de 640 k€ ;

- Sur le segment des entreprises innovantes en création (PHAR) : 20 dossiers financés sur 2011/2013 ; 318 k€ de financements apportés sur la période.
- ▶ FRG de Bpifrance : la mobilisation des fonds FEDER a permis d'accroître la quotité maximale théorique de 46,9% à 70%. Par ailleurs, avec un coefficient multiplicateur de 5 (depuis 2009), il est jugé que le fonds permet un fort effet de levier sur le financement bancaire. Ainsi, le montant total de crédit garantis depuis 2005 est de 80 M€.

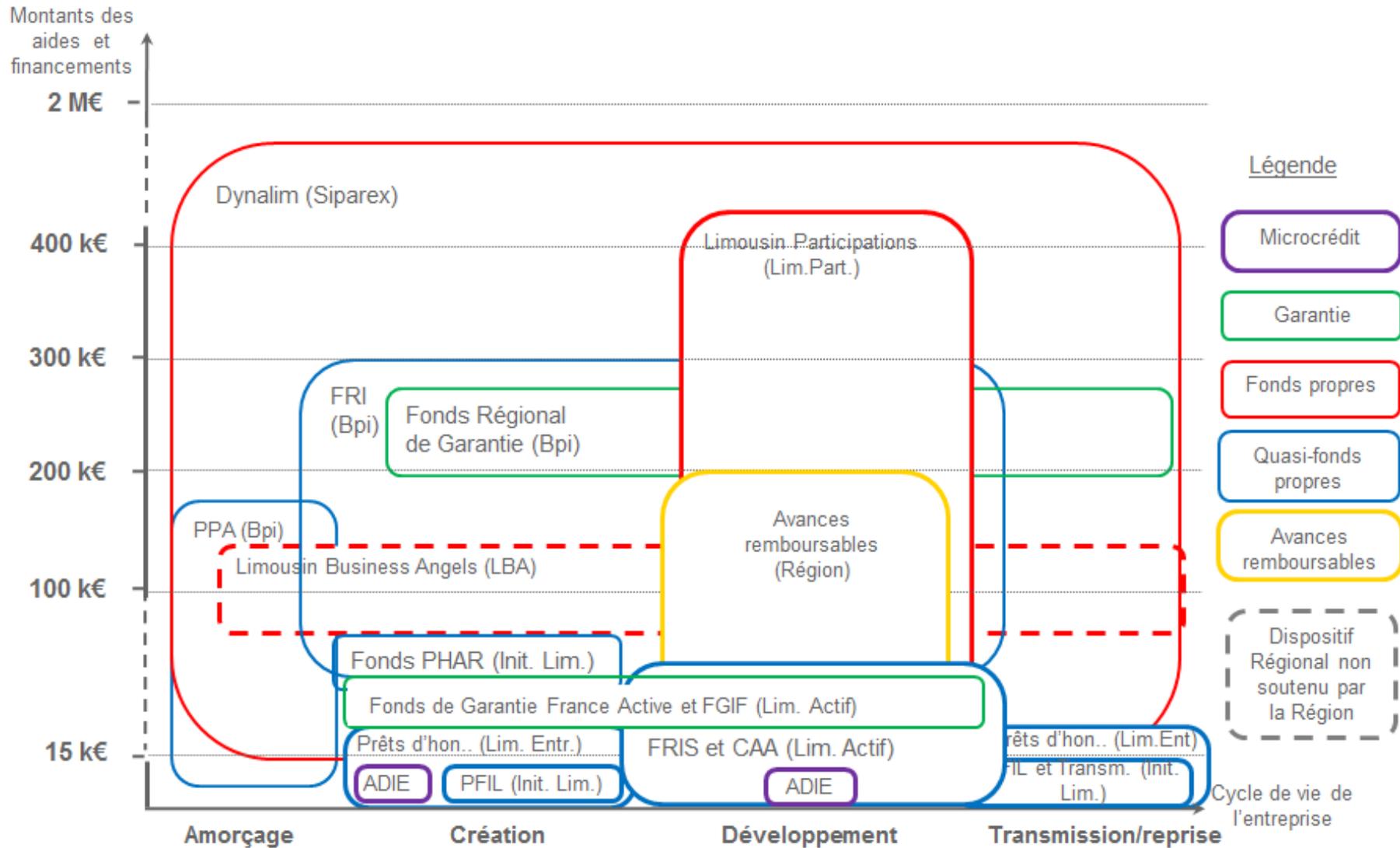
Quelques pistes d'évolution pourraient néanmoins être envisagées afin d'optimiser la valeur ajoutée des fonds FEDER :

- ▶ Maximiser leur utilisation sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation. A ce titre :
 - en cas de recapitalisation de Dynalim, il pourrait être envisager de mobiliser plus fortement le FEDER ;
 - par ailleurs, il pourrait être envisagé de mobiliser du FEDER sur des dipositifs Bpifrance tels que le Fonds Régional d'Innovation 2 et les Prêts Participatifs à l'Amorçage ;
 - enfin, une augmentation de l'intervention du FEDER dans le dispositif PHAR pourrait également être envisagée.
- ▶ Enfin, il pourrait être également envisagé d'optimiser le suivi et l'optimisation des frais de gestion des dispositifs bénéficiant de fonds FEDER, notamment concernant Dynalim et le FRG (cf. analyses ad hoc sur les frais de gestion de ces outils).

Le schéma ci-après présente la cartographie le positionnement des instruments d'ingénierie financière soutenus par la Région Limousin en fonction des bénéficiaires cibles caractérisés par :

- ▶ La phase de cycle de vie de la cible (création, développement, transmission) ;
- ▶ Le montant d'intervention du dispositif ;
- ▶ La nature de l'intervention (fonds propres, prêts d'honneur, ...).

Il apparaît que la Région dispose d'un large panel d'instruments financiers :



4.1.4. Bilan des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet soutenus par la Région

En complément des dispositifs de financement, la plateforme « Limousin Entreprises » a été mise en place par la Région. Elle indique notamment :

- ▶ les dispositifs d'aides qu'offre la Région via le guide des aides régionales ;
- ▶ les procédures de demande d'aides régionales sont dématérialisées via la rubrique « Démarche en Ligne » qui renvoie à la plateforme « PlaNet Limousin ».

Illustrations du portail Internet



En complément du portail, une démarche dématérialisée de suivi des demandes de financement a été mise en place entre collectivités via la plateforme « PlaNet Limousin », elle permet :

- ▶ la création d'un espace personnel par les entreprises ou organismes de formation professionnelle ;
- ▶ le dépôt d'une demande de financement en ligne ;
- ▶ la mise en relation avec un chargé d'affaires dédié, en fonction de l'activité de la structure, afin de l'accompagner dans le choix de l'instrument financier et/ou de l'aide les mieux adaptés à sa demande ;
- ▶ le suivi de la procédure en ligne.

Cependant, à ce stade, il n'existe pas de dossier unique de financement partagé entre l'ensemble des financeurs régionaux. A ce jour, la mise en place d'une telle procédure apparaît freinée par la nature confidentielle des données.

Par ailleurs, à ce jour aucun indicateur de suivi des financements régionaux n'est remonté par les intermédiaires financiers directement via les plateformes existantes. La mise en place d'une telle procédure apparaît freinée par la difficulté :

- ▶ à établir des indicateurs homogènes entre intermédiaires financiers ;
- ▶ à définir des indicateurs permettant aux intermédiaires de remonter l'information sans générer de coût de production important.

En complément des plateformes mises en place, dans le cadre de la création de la Bpi, un Comité Régional d'Orientation (CRO) a été mis en place. Il réunit des représentants des collectivités (Région, départements, communautés d'agglomération, ...) ; d'acteurs institutionnels représentatifs des secteurs d'activité (CRMA, ADEME, CRCI, ...) ; d'opérateurs et organismes financiers (CDC, BdF, Dynalim, Coface, ...) ; de représentants de syndicats, etc.

Par ailleurs, la Région a également créé autre réseaux thématiques afin de compléter l'activité du CRO par un suivi des entreprises décliné par compétence :

- ▶ Limousin Entreprises Investissement ;
 - Il a pour vocation à identifier les demandes de financement jugées « difficiles » par les membres du Comité, chaque membre étant invité à proposer une solution de financement.
 - Il est également prévu de mettre en place des tableaux de suivi trimestriels des volumes de financement octroyés par chaque membre du Comité.
- ▶ Limousin Entreprises Innovation ;
- ▶ Limousin Entreprises International ;
- ▶ Limousin Entreprises Création

4.2. Présentation détaillée et évaluation des instruments financiers régionaux sur la période 2007 - 2013

Les éléments ci-après synthétisent le positionnement et l'activité sur la période 2007-2013 concernant le dispositif régional par type de financement :

Fonds propres ;
Quasi fonds-propres ;
Avances remboursables ;
Garanties bancaires.

L'évaluation du dispositif d'ingénierie financière soutenu par la Région Limousin a été menée, conformément aux attentes de la Commission européenne autour de grandes questions évaluatives, présentées à la Région dans le cadre de la note de cadrage méthodologique, organisées selon trois axes :

La **pertinence** du dispositif d'ingénierie financière :

- ▶ Complémentarité du positionnement des instruments financiers soutenus par la Région par rapport à l'offre privée ;
- ▶ Pertinence du positionnement des outils au regard des besoins régionaux et dimensionnement du dispositif en conséquence ;
- ▶ Cohérence du dispositif soutenu par des fonds européens au regard des objectifs fixés par les programmes opérationnels ;
- ▶ Cohérence du positionnement des instruments financiers par rapport aux besoins de financement des entreprises ;
- ▶ Adaptation des structures juridiques choisies ;

L'**efficacité** du dispositif d'ingénierie financière :

- ▶ Contribution du dispositif au développement des filières, notamment identifiées dans le cadre de la SRI-SI, sur la période en jeu ;
- ▶ Contribution un meilleur accès des porteurs de projets viables aux financements ;
- ▶ Effet levier des dispositifs sur les autres sources de financement, permettant aux intermédiaires financiers d'accroître leur activité ;

L'**efficience** du dispositif d'ingénierie financière :

- ▶ Comparaison des montants investis au regard des frais de gestion ;
- ▶ Défaillances observées ;
- ▶ Respect des exigences contractuelles,

Ces trois critères ont été analysés dans la mesure des données disponibles auprès de la Région et autres institutionnels régionaux, des intermédiaires financiers interrogés et représentants d'entreprises ou de secteurs d'activité clés. Ils sont présentés ci-après par type d'instrument financier / intermédiaire financier soutenu par la Région.

4.2.1. Outils de fonds propres : Limousin Participations, Dynalim Présentation et activité du dispositif

La Région a mobilisé des fonds FEDER et Région sur la période pour les dispositifs en fonds propres :

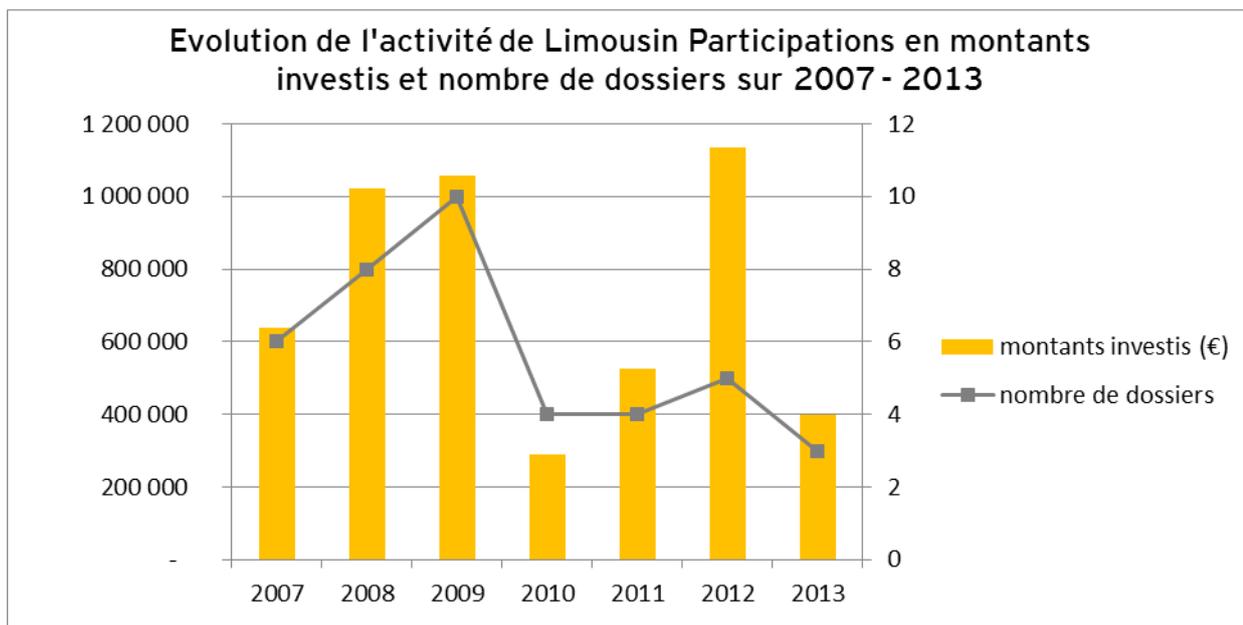
- ▶ 15 M€ de fonds Région pour le Dynalim (données non communiquées pour Limousin Participations) ;
- ▶ 2 M€ de fonds FEDER pour le Dynalim (données non communiquées pour Limousin Participations) ;
- ▶ Elle participe par ailleurs au capital de ces instruments : Limousin Participations (33,00%) et Dynalim (100%).

Le tableau ci-dessous synthétise le positionnement et l'activité 2007-2013 des outils soutenus :

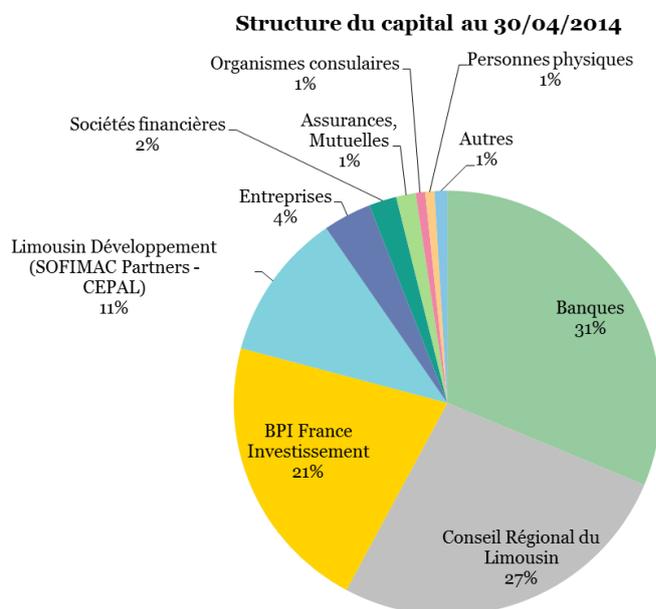
	Limousin Participations (9,3 M€)	Dynalim (17 M€)
INSTRUMENTS	Fonds propres (actions / obligations convertibles)	
FONDS REGION MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Non communiqués 	Fonds mobilisés depuis la création de Dynalim en décembre 2011 : <ul style="list-style-type: none"> • 15 M€ de fonds Région; • 2 M€ de fonds FEDER
POSITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entreprises en amorçage, création, développement ou transmission, ayant des perspectives de croissance fortes. ▶ Tous secteurs d'activité, principalement industries et services à l'industrie, ▶ Activité en Limousin, ▶ Chiffre d'affaire < 10 millions d'euros pour le cœur de cible. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Toutes phases du cycle de vie des entreprises ▶ Secteurs prioritaires : innovation et R&D, filière bois et agroalimentaire, énergies renouvelable, économie sociale et solidaire, ...
TICKETS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tickets entre 15 et 500 k€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tickets de 50 à 1 500 k€ ▶ Ticket moyen : 290 k€
ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les données d'activités du fonds sur la période 2007-2013 n'ont pas été transmises. ▶ Portefeuille actuel de 33 sociétés représentant un investissement brut de 5,6 millions d'euros. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 19 investissements soit 6,3 par an sur 2012-2014 ; 5.511 k€ d'encours de participations au 07/2014 ;

Focus sur Limousin Participations

Sur l'ensemble de la période 2007-2013, Limousin Participations a investi plus de 5 Millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente l'activité annuelle de Limousin Participations :



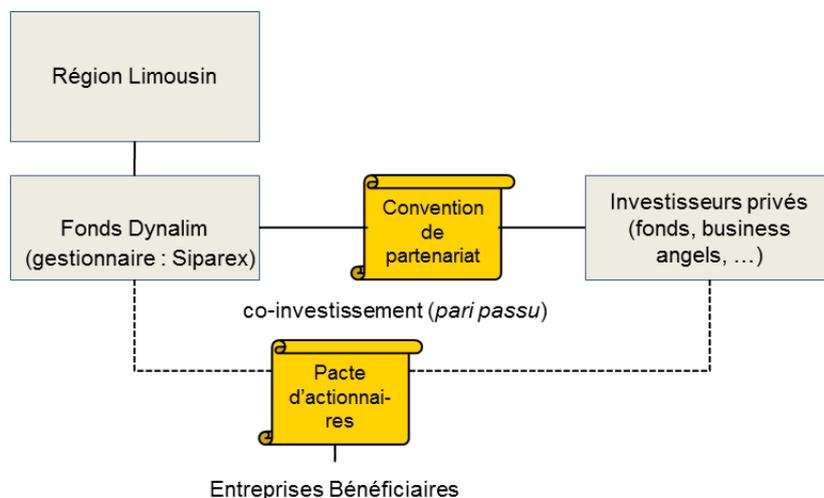
Limousin Participations a réalisé une levée de fonds en juin 2014 de 2,5 M€ qui amène le capital à 9,3 M€. La Région a souscrit en partie à cette levée de fonds.



Actionnariat de Limousin Participations : Renforcement de l'actionnariat privé après le rachat d'une partie parts de la Bpi et de la Région.

Focus sur Dynalim

La Région est l'actionnaire unique du fonds, qui fonctionne selon le principe du co-investissement avec des investisseurs privés. Le schéma ci-dessous synthétise le montage :



Les gestionnaires du fonds doivent nécessairement avoir identifié des investisseurs privés avant toute prise de participation.

- NB : Siparex peut être co-investisseur privé.

Les prises de participation sont réalisées selon des conditions équivalentes entre le fonds Dynalim et le co-investisseur privé (définies dans le cadre du pacte d'actionnaires signé avec le bénéficiaire).

Sur la période du 01/2012 à 07/2014, **19 interventions** pour **5,5 M€** ont été réalisées

Une intervention en co-investissement :

- ▶ Intervention 50/50 avec le co-investisseur ;
- ▶ Charte d'agrément signée avec le co-investisseur pour le labelliser ;
- ▶ Typologie des co-investisseurs : Fonds, Sociétés de Capital Risque, Business Angels, Filiales de Banques ;

Les co-investissements sur la période 2012-2014 :

- ▶ 50 co-investisseurs labellisés.
- ▶ 5,5 M€ levés auprès des co-investisseurs privés
- ▶ Effet de levier : 3,7.

Entreprises cibles :

- ▶ Moins de 150 salariés ;
- ▶ CA < 50 k€ ;
- ▶ Toute phase du cycle de vie des entreprises ;
- ▶ Basée au Limousin ;
- ▶ Présentant un projet de développement.

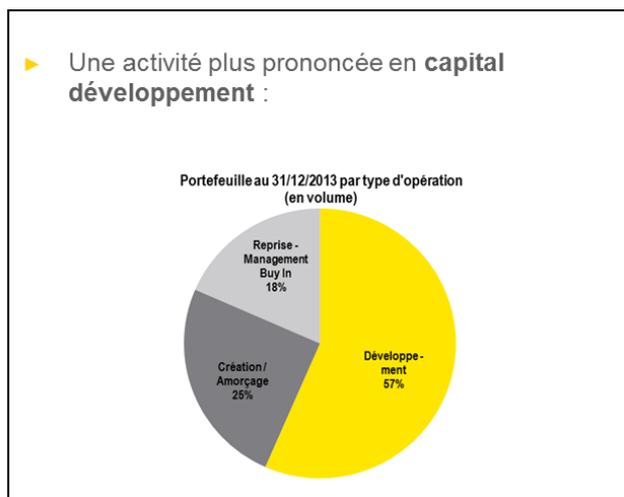
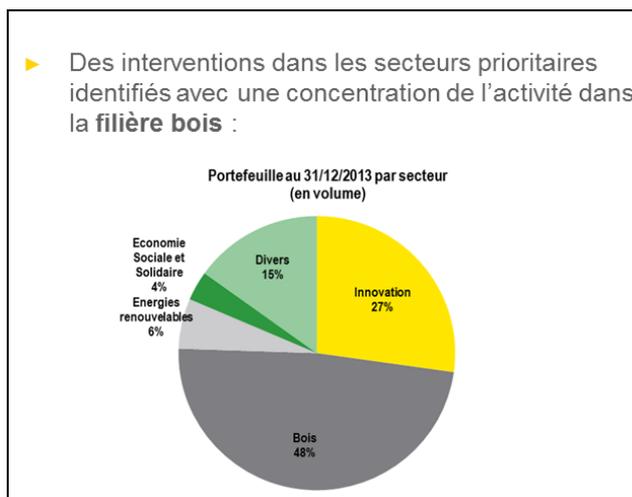
Modalités d'intervention :

- ▶ Tickets entre 50 et 850 k€ ;
- ▶ Ticket moyen de l'ordre de 290 k€.
- ▶ Intervention possible jusqu'à 1 500 k€.

Dynalim compte au nombre de ses co-investisseurs partenaires : Limousin Business Angels, WiSeed, Limousin Participations, France Active, SOFIMAC Partners.

Dynalim a soutenu les entreprises suivantes depuis sa création en 2011 : ReviPlast, Coteaux du Saillant-Vezere, la manufacture d'accordéons Maugein, AirMems.

Synthèse de l'analyse de l'activité sur la période 2012-2013 :



Les emplois induits (source : Dynalim) sur la période 2012-2014 sont les suivants : 482 concernés ;

- 107 créés à horizon 3 ans.
- Taux de défaillance à ce stade : 5% (1 dossier à 400 K€)
- Taux de défaillance anticipé par Dynalim sur la vie du fonds : environ 20%

Evaluation des outils de fonds propres : Limousin Participations et Dynalim

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

Limousin Participations :

- L'offre de LP est complémentaire avec les autres dispositifs régionaux (possibilité d'intervention en co-investissement avec Dynalim). Par ailleurs, LP offre la possibilité de mobiliser des fonds Sofimac non présents en région.
- LP intervient en réinvestissement à une seule reprise et ne se positionne pas au-delà d'un réinvestissement en raison des tickets qui deviennent de plus en plus importants.
 - La proportion des dossiers de réinvestissement sur les dossiers d'investissement annuel est d'environ 1/3. Les réinvestissements sont motivés par un accompagnement du développement des entreprises où LP est déjà actionnaire ou par un soutien suite à des difficultés (LP se positionne sur une sortie du capital des entreprises qu'elle soutient à horizon 10 ans)
- LP ne se positionne pas sur de secteurs d'activités particuliers, les projets sont étudiés au cas par cas et le soutien financier est accordé aux projets porteurs quel que soit le domaine d'activité.
- LP est très sollicité en amorçage technologique, qui est un segment à risque où le taux de défaillances est élevé en comparaison avec d'autres secteurs. LP souhaite ainsi réorienter son activité en renforçant son soutien aux projets de développement et de transmission (objectif : 80% du portefeuille pour les 2 segments) et diminuer son activité en amorçage (objectif à près de 20% du portefeuille).

Dynalim :

- Le rôle de Dynalim est jugé clé par les acteurs interrogés en matière de soutien à l'activité économique. L'intervention de Dynalim exerce un important effet de levier pour les porteurs de projets et entreprises via le principe du co-investissement. L'effet de levier est estimé à 3,7.
- Cependant, l'obligation de disposer d'un co-financement privé rend plus difficile les conditions

SYNTHESE DES ANALYSES

d'accès au financement car elle impose l'alignement des conditions de financement sur ceux du co-financier privé (TRI notamment). Ainsi, sur 100 demandes de financement par an, environ 2/3 sont refusées par Dynalim, notamment en raison de l'absence de co-investisseur privé (ou en raison du projet jugé non viable).

- ▶ Dynalim ne finance pas des projets du secteur agricole alors que ce secteur est structurant pour la région

Limousin Participations :

- ▶ Un renforcement de l'actionnariat privé suite à la levée de fonds de 2014.
- ▶ Jusqu'en 2012, LP disposait d'une équipe en interne qui gérait le fonds (instruction dossiers, suivi ...). Depuis 2013, un mandat de conseil a été signé avec la société de gestion Sofimac Partners (agrée par l'AMF) afin de répondre aux directives européennes. En effet, la directive européenne AIFM oblige que les fonds soient agréés AIFM par l'AMF.
 - ▶ Le passage à ce mode de gestion est motivé aussi par la professionnalisation de la gestion du fonds via l'utilisation des systèmes d'information, de reporting et de suivi de Sofimac Partners ; ainsi que du « back-office » qu'ils dispensent.
 - ▶ Les anciens salariés LP ont été réembauchés par Sofimac Partners et leur travail de gestionnaire est facturé en tant que prestations.
- ▶ Pour combler les carences de l'offre régionale, LP peut recourir aux outils de Sofimac Partners tels que le fonds de retournement.

Dynalim :

- ▶ La Région étant actionnaire unique du fonds, l'outil apparaît clairement identifié comme faisant partie du dispositif régional.
- ▶ La délégation de la gestion du fonds à une société de gestion experte est jugée comme un élément apportant une forte valeur ajoutée au dispositif régional, deux personnels permanents Siparex étant basés à Limoges.
- ▶ L'articulation avec la Région est jugée suffisante par les services techniques, notamment suite à la mise en place d'un extranet Dynalim/Région pour le suivi des opérations menées par le fonds¹⁸.
- ▶ Les élus régionaux sont fortement représentés au sein de l'outil (4 élus sur 7 membres du Comité de Direction) garantissant le respect de la stratégie régionale. Cependant, leur présence lors des comités techniques pourrait représenter un risque de confusion concernant les critères de choix d'investissement (technique vs. politique). Ainsi, une structure à deux niveaux pourrait être envisagée afin de clarifier les rôles entre la Région (stratégie) et la société de gestion (technique).
- ▶ Les frais de gestion de Dynalim sont forfaitaires, fixés à 170 k € (majorés de 3% sur les nouveaux investissements, 3% sur le suivi et 3% sur les sorties). Sur les années 2012-2013, ils se montent à 250 k€ en moyenne. Les frais de gestion n'étant pas corrélés au nombre de dossiers traités, ils apparaissent importants en début d'activité du fonds : près de 40 k € par investissement.

**EFFICACITE ET
EFFICIENCE**

¹⁸ Par ailleurs, il convient de noter que les locaux de Dynalim étaient situés au sein du Conseil Régional jusqu'à fin 2014.

4.2.2. Outils de quasi-fonds propres : FRI, prêts participatifs, prêts d'honneur, microcrédits ADIE

Présentation et activité des outils de quasi-fonds propres

Quatre types d'outils de quasi-fonds propres seront successivement analysés :

- ▶ Le Fonds Régional Innovation (FRI) - Bpifrance ;
- ▶ Les prêts participatifs ;
- ▶ Les prêts d'honneur ;
- ▶ Les microcrédits ADIE.

Concernant l'activité des intermédiaires financiers intervenant en quasi-fonds propres, on relève que l'essentiel de l'activité hors BPI est porté par les PFIL Initiative France, soutenus sur la période 2007-2013 par des fonds régionaux à hauteur de 961 k€ et des fonds FEDER à hauteur de 392 k€.

Le Fonds Régional Innovation (FRI) - Bpifrance

Le Fonds Régional d'Innovation (FRI), est géré par BpiFrance. Il convient de noter que la Bpi gère l'instruction des dossiers, mais n'a pas de délégation de gestion des fonds. Ainsi chaque décision d'investissement doit être validée par la Région.

Le Fonds Régional d'Innovation (FRI), géré par BpiFrance, propose les outils suivants :

- ▶ Subventions : ces aides interviennent en amont du projet, le stade le plus risqué de la phase de vie du projet afin de développer de nouveaux produits innovants.
- ▶ Avances remboursables : prêts à taux 0 qui ont vocation à être remboursés en cas de succès du projet financé. En cas d'échec du projet, seul 40% (au minimum) du montant octroyé devra être remboursé ;
- ▶ Prêts à taux zéro : ils sont destinés uniquement aux entreprises de plus de 3 ans, en développement. Contrairement aux avances remboursables, ils ont vocation à être totalement remboursés.

Le tableau ci-dessous synthétise le positionnement et l'activité 2007-2013 des outils soutenus :

	FRI Avances Remboursables (AR)	FRI Prêts à taux 0 (PTZI)
FONDS REGION MOBILISES	15 M€ de fonds Région	
POSITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises innovantes dans les secteurs prioritaires identifiés par la Région en phase de développement d'un premier prototype et/ou une première série, installation ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises innovantes dans les secteurs prioritaires identifiés par la Région en phase de développement d'un premier prototype et/ou une première série, installation ...
TICKETS	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets moyens : 66 k€ pour le FRI 1 et 20 k€ pour le FRI 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets moyens : 66 k€ pour le FRI 1 et 20 k€ pour le FRI 2
ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> • FRI 1 : 89 dossiers financés - 6 M€ de financements apportés sur la période • FRI 2 : 14 dossiers financés - 279 k€ de financements apportés sur la période 	<ul style="list-style-type: none"> • FRI 1 : 89 dossiers financés - 6 M€ de financements apportés sur la période • FRI 2 : 14 dossiers financés - 279 k€ de financements apportés sur la période

Il existe deux générations successives du FRI :

- ▶ FRI 1 : créé en 2000 : pour 1 euro de dotation Région, 1 euro d'aide est octroyé. Aucun effet de levier n'est exercé.
- ▶ FRI 2 : créé en 2012 qui a vocation à exercer un effet de levier sur les fonds Région. Pour 1 euro de dotation région, 1,4 euro d'intervention financière par la Région et 1,4 euro d'intervention financière par la Bpi en tant que co-investisseur, soit un montant d'aide total de 2,8 euros.

Les FRI 1 et 2 sont dotés uniquement de fonds Région, pour une dotation totale sur la période 2007-2013 de 15 millions d'euros.

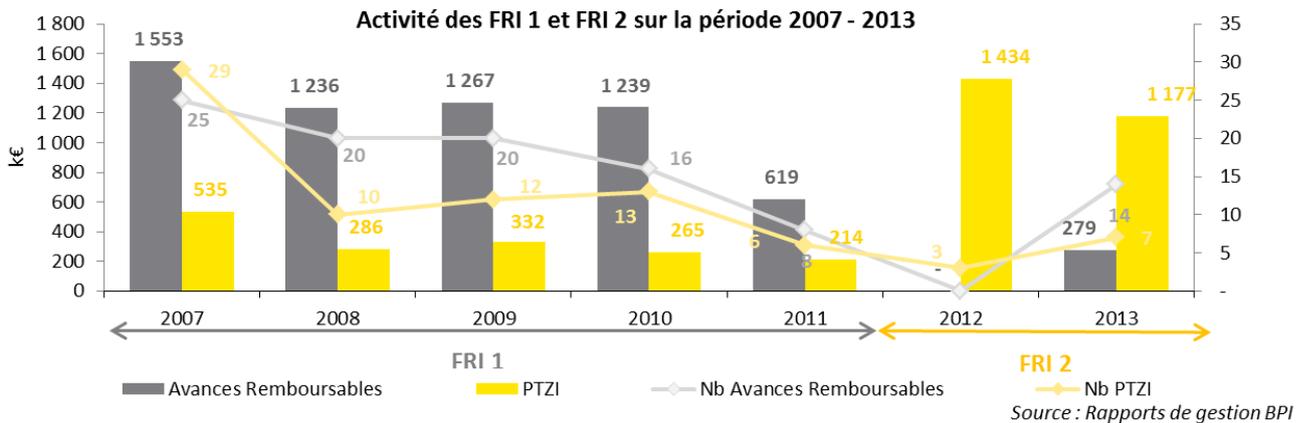
NB : à ce jour la Commission Européenne n'a pas validé la possibilité d'utiliser une dotation FEDER pour un fonds en avances remboursables exerçant un effet de levier. Ainsi, sur la période 2014-2020, la Bpi propose uniquement la possibilité de doter un FRI de type 1 avec des fonds FEDER.

Le point de blocage identifié est la levée de fonds réalisée par Bpifrance auprès des marchés pour permettre l'effet de levier, générant des coûts refacturés au fonds.

Les frais de gestion se montent à près de 250 k€ au titre des AR et PTZI pour l'année 2014, constitués de:

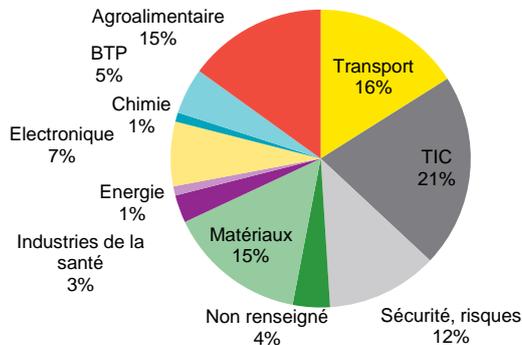
- ▶ Frais de gestion de 5% du montant des aides accordées ;
- ▶ Coût de la liquidité : frais occasionné par la recherche de Bpi de financements sur le marché;
- ▶ Commission d'assurance.

Le graphique ci-après retrace les financements alloués via le FRI sur la période 2007-2013 :



Le graphique ci-après retrace la production du FRI en 2013 :

Répartition du montant d'aide engagé en 2013 par secteur



Prêts participatifs de Limousin Actif et BPI France :

Trois instruments de prêts participatifs ont été abondés par la Région sur la période :

- ▶ Les instruments gérés par Limousin Actif, ciblant l'ESS :
 - Contrat d'apport associatif doté de 345 k€ de fonds Région ;
 - Le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS), créé en 2013 et doté de 125 k€ de fonds Région ;
- ▶ Les instruments gérés par BpiFrance, notamment le prêt participatif d'amorçage, doté de 500 k€ de fonds de la Région. Il s'agit du volet spécifique du Fonds Régional de Garantie.

	FRIS	Contrat d'apport associatif	BPI France - Prêt Participatif à l'Amorçage
INSTRUMENTS	Prêt participatif, comptes courant d'associés	Apport en fonds associatifs avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et /Ou le BFR	Prêts Participatifs d'Amorçage : Prêt long terme (8 ans) avec 3 ans de différé d'amortissement du capital (taux de 3,5 % pendant la période de différé puis de 5,5%)
FONDS REGION MOBILISES	125 k€ de fonds Région	345 k€ de fonds Région	500 k€ de fonds Région
POSITIONNEMENT	<p>Entreprises de l'Economie sociale et solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les fonds propres d'entreprises de l'ESS ; • Soutenir la reprise en SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale • Destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou développement 	<ul style="list-style-type: none"> • TPE innovantes de moins de 5 ans
TICKETS	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets compris entre 5 et 60 k € • Taux : 2% 	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets compris entre 5 et 30 k € • Taux : 0% 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 75 K€, PPA sur fonds BPI uniquement, puis complément sur fonds Région jusqu'à 150 K€
ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> • 5 dossiers financés en 2013 • 151 k€ de financements apportés 	<ul style="list-style-type: none"> • 75 dossiers financés • 1 325 k€ de financements apportés sur la période 2007-2013 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de reporting spécifique annuel ; 10 PPA octroyés depuis la création du fonds représentant 561,6 K€ d'encours en risque.

Le graphique ci-après retrace sur la période 2007-2013 les financements alloués aux bénéficiaires finaux en prêts participatifs via Limousin Actif et BPI France :

Focus Prêt Participatif Amorçage (Bpifrance) : fonctionnement et activité

Fonctionnement du fonds :

Contrairement aux garanties bancaires, il convient de noter que le PPA est octroyé directement par Bpifrance (3 chargés de mission en région Limousin) ;

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- ▶ Actuels : entreprise de moins de 5 ans ayant déjà bénéficié d'un financement public (Bpi ou Région), le montant du PPA ne peut être supérieur à l'aide déjà obtenue et au maximum de 150 K€ (jusqu'à 75 K€ le financement est réalisé par des fonds Bpi, au-delà les fonds Région sont mobilisés) ;
- ▶
- ▶ Evolutions envisagées à partir de 2015 : cibler des entreprises de moins de 8 ans ; découpler le montant du PPA du montant de l'aide déjà obtenue ; revalorisation du plafond du PPA à 200 K€ (100 K€ Bpi et 100 K€ Région).

Activité du fonds :

Il convient de noter que la Direction régionale Bpifrance ne dispose pas d'un reporting d'activité annuelle détaillé pour le volet PPA ; les données de reporting du PPA étant inclus dans le rapport d'activités du FRG ;

Pour rappel à ce jour, 10 PPA ont été octroyés depuis la création du fonds représentant 561,6 K€ d'encours en risque, ce qui correspond à un taux de réalisation de 56% par rapport au montant théorique autorisé. Les éléments d'explication avancés par Bpifrance sont les suivants :

- ▶ faible dynamique de création d'entreprises innovantes entraînant un faible nombre de dossiers finançables, cependant un regain d'activité est constaté depuis 2014 ;
- ▶ les critères d'éligibilité sont jugés trop restrictifs (notamment le montant unitaire).

Focus Limousin Actif

Limousin Actif est une antenne du réseau France Active en région Limousin :

Les principales missions de Limousin Actif sont d'accompagner les porteurs de projet en situation de précarité économique afin d'accéder aux crédits bancaires via la mobilisation d'outils financiers (garanties, prêts Nacre, ...)

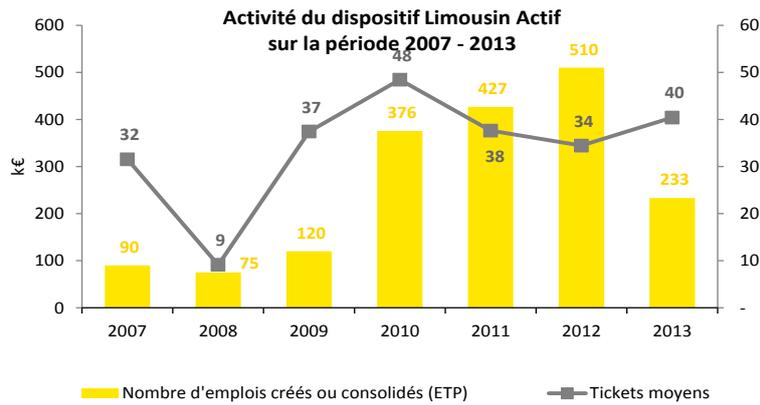
Les interventions se font auprès des TPE et PME, et des structures employeuses de l'Economie Sociale et Solidaire.

Un large panel d'outils financiers est proposé en région notamment :

- ▶ Garanties : France Active Garantie, FGIF, FGAP
- ▶ Quasi-fonds propres : Contrat d'Apport Associatif, FRIS, prêts Nacre ...
- ▶ Subventions : fonds Confiance
- ▶ Impact économique
- ▶ Taux de sinistralité global : 5% à 10%
- ▶ Taux de perte global : 2% à 3%.

Concernant les prêts NACRE, Limousin Actif est intervenu à hauteur de 173499€ sur la période 2007 - 2014. Ce n'est pas le seul acteur à proposer ce type de prêts mais nous ne disposons pas des données consolidées de l'ensemble du dispositif NACRE à l'échelle de la Région Limousin, qui permettraient d'établir des comparaisons.

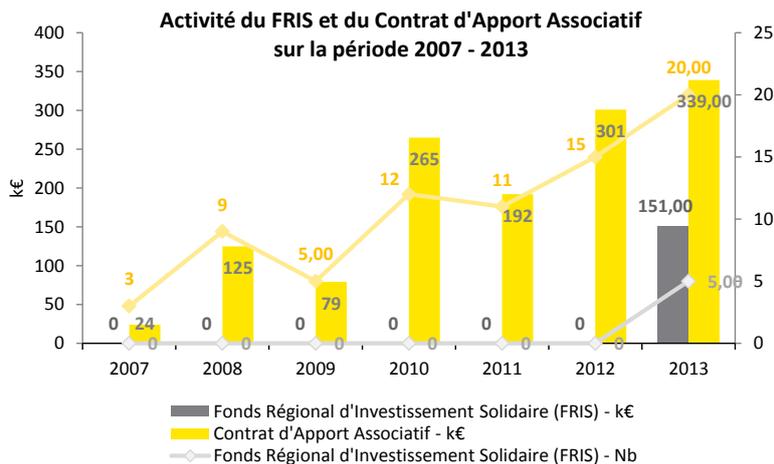
Le graphique suivant synthétise l'activité de Limousin Actif sur la période 2007-2013 :



Source : Reporting Limousin Actif

Le graphique suivant détaille l'activité de Limousin Actif sur la période par dispositif :

FRIS (créé en 2013) ;
Contrat d'apport associatif.



Source : Reporting Limousin Actif

Il convient ici de préciser que le FRIS et le CCA ont bénéficié de dotations du Plan d'Investissement Avenir mais les graphiques ci-dessus offrent un aperçu de l'activité des dispositifs précités dotés par la Région Limousin, hors PIA. L'activité des dispositifs sur le périmètre du PIA représente :

- ▶ 190K€ pour le CCA
- ▶ 65K€ pour le FRIS.

Prêts d'honneur des plateformes d'initiative locale (PFIL), Fonds PHAR, Fonds Transmission et Réseau Entreprendre

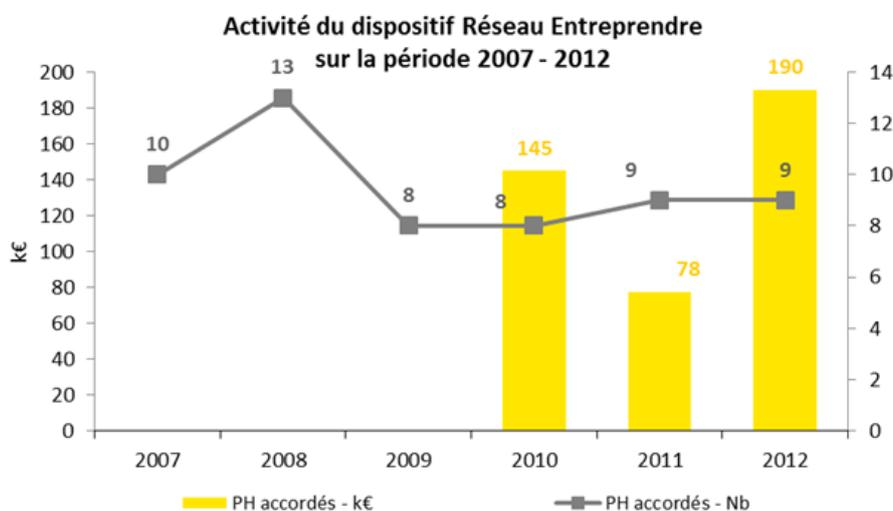
Les outils en quasi-fonds propres intégrés au dispositif régional comprennent également quatre dispositifs de prêts d'honneur :

- ▶ Prêts d'honneur mis en œuvre par 4 plateformes d'initiative locale (PFIL), qui sont gérées par le réseau Initiative Limousin ;
- ▶ Fonds PHAR et Transmission gérés également par Initiative Limousin ;
- ▶ Prêts d'honneur mis en œuvre par le Réseau Entreprendre.

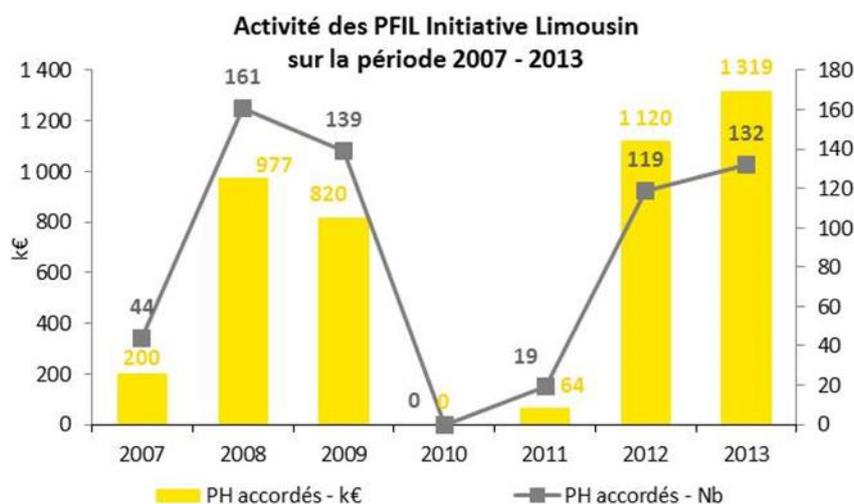
Le tableau ci-dessous synthétise le positionnement et l'activité 2007-2013 des outils soutenus :

	Plateformes de prêts d'honneur - réseau Initiative Limousin	Fonds PHAR (créé le 10/2011)	Fonds Transmission	Réseau Entreprendre
INSTRUMENTS	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur (0% sans garantie) 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie, remboursable sur une durée maximale de 7 ans et avec la possibilité d'un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 24 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur (de 5 ans maximum, avec un différé de remboursement possible de 6 mois maximum) complémentaire de ceux octroyés par les autres plateformes locales (ex : Réseau Entreprendre) 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur (0% sans garantie sur 5 ans)
FONDS REGION MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> 961 k€ de fonds Région et 392 k€ de fonds FEDER 	<ul style="list-style-type: none"> 175 k€ de fonds Région et 175 k€ de fonds FEDER 	<ul style="list-style-type: none"> 375 k€ de fonds Région 	<ul style="list-style-type: none"> 200 k€ de fonds Région sur 2010/2013
POSITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Aide à la création et à la reprise d'entreprises via le renforcement des fonds propres 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises innovantes au stade de création ou créée depuis moins de 16 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de reprise d'entreprises Tous secteurs d'activités hors secteurs exclus par le règlement européen et ceux exclus par la Région 	<ul style="list-style-type: none"> Aide à la création et à la reprise d'entreprises via un accompagnement personnalisé et un prêt d'honneur
TICKETS	<ul style="list-style-type: none"> Tickets compris entre 3 K€ et 7,5 K€. 	<ul style="list-style-type: none"> Tickets compris entre 20 k€ et 50 k€. 	<ul style="list-style-type: none"> Tickets compris entre 6 k€ et 15 k€. 	<ul style="list-style-type: none"> Tickets compris entre 15 k et 45 k€
ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> 614 dossiers financés par les 4 PFIL 4,5 M€ de financements apportés sur la période, soit un une activité annuelle de 88 dossiers et de 640 k€. 	<ul style="list-style-type: none"> 20 dossiers financés sur 2011/2013 318 k€ de financements apportés sur la période. 	<ul style="list-style-type: none"> Données d'activité non communiquées. 	<ul style="list-style-type: none"> 57 dossiers financés sur 2007/2013 1,8 M€ de financements apportés depuis 2000

Les graphiques ci-après retracent sur la période 2007-2013 les financements alloués aux bénéficiaires finaux en prêts d'honneur via les PFIL et Réseau Entreprendre :



Source : Rapport d'activité 2012 du Réseau Entreprendre



Source : Reporting communiqué par la Région

A défaut d'avoir les données sur l'activité annuelle du fonds PHAR, il convient de noter les éléments suivants :

- ▶ Depuis sa création en 2011, le fonds PHAR a financé 20 prêts représentant 318 k€ d'investissement sur 2012-2013.
- ▶ Le ticket moyen accordé par le fonds est de 16 k€

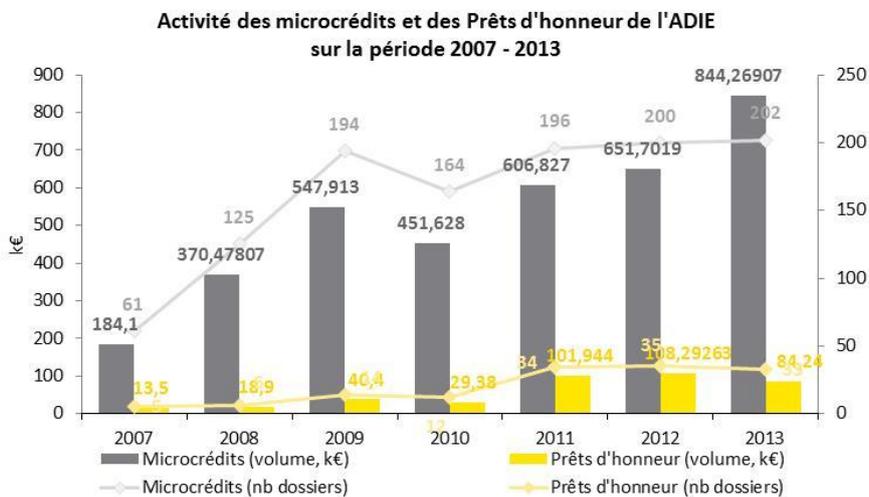
Microcrédits ADIE

Le dispositif de microcrédit mis en place par l'ADIE cible la création par les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire traditionnel de leur propre entreprise et de leur propre emploi. A partir de 2012, un fonds prêts d'honneur a été créé par l'ADIE intervenant en complément des microcrédits. Il a été abondé de 75 k€ de fonds Région

Le tableau ci-dessous synthétise le positionnement et l'activité 2007-2013 de l'ADIE :

	Microcrédit ADIE professionnel	Prêts d'honneur (créés en 2012)
INSTRUMENT	<ul style="list-style-type: none"> Microcrédit pouvant être couplé à un prêt d'honneur 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur intervenant en complément des microcrédits
FONDS REGION MOBILISES	Subvention de la Région pour le fonctionnement de 50 k€ par an	75 k€ de fonds Région sur la période (versés en 2012)
POSITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Personnes exclues du marché du travail et du système bancaire traditionnel ; Création / Développement d'entreprises ; Microcrédit pouvant être couplé à un prêt d'honneur maximal de 6 k euros lorsque la capacité de remboursement du porteur apparaît trop réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ayant bénéficié d'un microcrédit de l'ADIE et qui ont besoin d'un soutien en quasi-fonds propres
TICKETS	<ul style="list-style-type: none"> Tickets compris entre 1 k€ et 10k€. Durée maximale de remboursement de 2 ans Taux d'intérêt : entre 6,67% et 7,67% en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> Tickets maximum 3 k€. Ticket moyen : 2,9 k€ Durée remboursement : double de celle du microcrédit octroyé
ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> 163 dossiers financés par an en moyenne 3,7 M€ de financements apportés sur la période 	<ul style="list-style-type: none"> 167 dossiers financés depuis soit 453 k€ de financements apportés sur 2007-2013.

Le graphique suivant synthétise l'activité de l'ADIE sur la période 2007-2013 :



Source : ADIE

A partir de 2011, une accélération de l'activité tant pour les prêts d'honneur que pour les microcrédits.

Les prêts d'honneur de l'ADIE sont couplés avec les microcrédits, d'où la forte corrélation de leur évolution constatée dans le graphique.

Les prêts d'honneur accordés avant la création du fonds de prêts d'honneur (en 2012) ont été émargés ponctuellement sur des lignes nationales ADIE ainsi que sur une ligne PH à la Caisse d'Epargne Auvergne, suite à la fusion de la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin.

Evaluation des outils de quasi-fonds propres : FRI, prêts participatifs, prêts d'honneur, microcrédits ADIE

Fonds Régional Innovation (Bpifrance)

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

- ▶ Une nouvelle génération du FRI à partir de 2012 : le FRI 2 exerçant un effet de levier total de 2,8 sur les fonds région
 - ▶ Ce coefficient multiplicateur pourrait évoluer sous réserve d'avoir suffisamment de données historiques (min. 5 ans)
- ▶ Le risque résiduel en cas de consommation de la dotation Région est pris en charge par Bpi (qui a souscrit à un fonds d'assurance national pour mutualiser le risque) ;
- ▶ Des objectifs nationaux pour augmenter le volume d'investissement : +30% à horizon 2020.
- ▶ L'expérience FRI2 étant récente, la profondeur historique n'est pas suffisante pour une analyse des résultats et du fonctionnement.

EFFICACITE ET EFFICIENCE

- ▶ Les frais de gestion correspondent à 5% du montant des aides accordées du mois :
 - ▶ En moyenne cela correspond à 75 k€ annuellement sur la période 2007-2013
 - ▶ Soit un coût de gestion de 3 k€ par aide accordée
- ▶ A ces frais de gestion s'ajoutent le coût de la liquidité qui correspondent aux frais occasionnés pour la levée des financements auprès des marchés) et les commissions d'assurances pour le FRI 2 : c'est le coût de liquidité facturé au fonds qui rend difficile la dotation par des fonds FEDER du dispositif.
 - ▶ Pour l'année 2014, les frais de gestion totaux (y compris coûts de liquidité et commissions) se montent à 275 k€ (source : Bpi)
- ▶ Le processus d'octroi des aides est centralisé par Bpi : les dossiers sont reçus et traités par la Bpi, qui émet un avis et transmet le dossier à la région dans un délai de 15 jours. Après réception de l'accord de la région, le contrat est envoyé et signé sous 10 jours.
 - ▶ Les délais de la région sont variables, ils sont de 3 semaines en moyenne, délai jugé important au regard des impératifs de financement des entreprises innovantes.

Prêts participatifs de Limousin Actif et BPI France :

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

De manière générale, les outils en quasi-fonds propres, de type prêts participatifs d'amorçage / comptes courants d'associés, apparaissent en bonne adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises du territoire, notamment les entreprises à capital familial sur les secteurs traditionnels, culturellement réticentes à recourir à des outils en fonds propres et à procéder à une ouverture de leur capital social.

BPI France :

- ▶ Le volet PPA qui se positionne sur des prêts participatifs à l'amorçage et qui n'est pas abondé par des fonds FEDER :
 - ▶ Il serait pertinent d'étudier dans quelle mesure des fonds FEDER pourraient être mobilisés pour le volet PPA
 - ▶ Le bénéficiaire d'une garantie du volet PPA doit mettre 1 euro de fonds propres en contrepartie d'1 euro garanti, pour une intervention minimale de 150 k€ : ces critères d'attribution sont à mettre en perspective avec les besoins de financement en région Limousin.

SYNTHESE DES ANALYSES

EFFICACITE ET EFFICIENCE

BPI France :

- Les frais de gestion exercée actuellement sont décorrélés du volume de dossiers traités (somme de 10% des produits générés et 50% de la moitié des commissions de garanties perçues) :
 - ▶ Une étude a été menée par la Bpi afin d'analyser les coûts réels engagés et de les mettre en perspective avec les frais de gestion perçus : il s'agit de comparer dans quelle mesure il est pertinent de recourir à un coût unitaire de gestion ou à un coût forfaitaire

Limousin Actif :

- Un positionnement sur tout le territoire limousin grâce à une présence sur les 3 départements de la région : le siège se situe à Limoges et une permanence est assurée en Corrèze.
- Il n'existe pas de secteurs d'activité cibles, l'activité du dispositif étant néanmoins centrée sur l'ESS.
- Une forte implication des parties prenantes du dispositif ; 3 collègues siègent au conseil d'administration de façon équipondérante : collectivités régionales (région, départements, communautés d'agglomération, ...), structures institutionnelles (CDC, ...), partenaires bancaires (CDC, ...)
- Des interactions avec les autres intermédiaires financiers en région : mutualisation des ressources humaines par exemple, en mobilisant un chargé de travail d'Initiative Creuse une fois par semaine, par un comité d'engagement commun entre Limousin Actif et Initiative Corrèze.
- En vue de la fusion des régions, il serait pertinent d'étudier dans quelle mesure la mise en place d'une structure chapeau serait plus efficace, tout en conservant les antennes existantes assurant la proximité.
- Les frais de gestion moyens annuels de Limousin Actif se situent entre 500 et 600 k€, la région les finance à hauteur de 42%.

Prêts d'honneur des plateformes d'initiative locale (PFIL), Fonds PHAR, Fonds Transmission et Réseau Entreprendre

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

PFIL (Réseau France Initiative) :

- Le positionnement des plateformes est jugé pertinent par les acteurs interrogés et complémentaires de l'offre bancaire ou en capital-investissement classique.
- Les plateformes de prêts d'honneur répondent à un réel besoin de financement des porteurs de projets et TPE et ont une activité importante de proximité, en augmentation sur la période : les outils mis en place permettent de couvrir les besoins s'exprimant sur leur territoire et leur segment d'intervention (elles n'ont pas vocation à intervenir auprès des porteurs de projet mobilisant de la R&D ou des entreprises connaissant des difficultés de trésorerie).

Fonds PHAR :

Ce nouveau dispositif soutenant la création d'entreprises innovantes est cofinancé par la Région et la Caisse des Dépôts.

Réseau Entreprendre :

Les instruments proposés par Réseau Entreprendre se différencient fortement par rapport aux autres dispositifs de prêts d'honneur en Région (PFIL) en termes de dispositif d'accompagnement (parrainage et clubs des lauréats).

EFFICACITE ET EFFICIENCE

PFIL :

Les PFIL démontrent un fort impact sur le territoire :

- effet levier moyen important de NC (prêts d'honneur systématiquement couplés à un prêt bancaire) ;
- NC emplois créés sur la période (en adéquation avec sa politique de soutien aux projets à fort potentiel de création d'emplois).

SYNTHESE DES ANALYSES

Réseau Entreprendre :

Réseau Entreprendre démontre un impact fort sur le territoire :

- effet levier moyen de 6,85 depuis sa création ;
- 466 emplois créés sur la période, soit environ 8 par dossier soutenu.

Microcrédits / prêts d'honneur ADIE

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

- ▶ Le dispositif de microcrédits / prêts d'honneur ADIE est un outil répondant aux besoins d'un public spécifique de porteurs de projets. Il se différencie ainsi fortement des autres instruments présents en Région Limousin.
- ▶ A noter que l'ADIE travaille actuellement sur des projets d'évolution de ce dispositif, en vue du renforcement des dispositifs s'adressant aux petits porteurs de projets en milieu urbain, sans apport personnel (mise en place de primes ou prêts d'honneur).
- ▶ La création du fonds prêts d'honneur en 2012 diversifie l'activité de l'ADIE : des prêts d'honneurs sont accordés en complément des microcrédits et viennent exercer un effet de levier en permettant au bénéficiaire de lever des financements bancaires. En effet, les microcrédits seuls n'offrent pas d'effet de levier.
- ▶ Des retombées économiques en ligne avec la moyenne nationale : le taux de pérennité des entreprises soutenues est de 70% à 2 ans et 49% à 5 ans.
- ▶ En moyenne, 1,3 emplois sont créés par dossier soutenu (étude menée par l'ADIE en 2013 sur les 3 dernières années).
- ▶ L'ADIE a une position complémentaire dans le paysage des instruments d'ingénierie financière en région, en particulier par rapport au PFIL et Limousin Actif : elle se positionne sur de plus petits montants (<10 k€).

EFFICACITE ET EFFICIENCE

- ▶ Un impact fort sur le territoire : 1 113 emplois créés ou consolidés sur 2007-2012.
- ▶ Une forte réactivité dans l'instruction des dossiers : le délai maximal de la procédure est de 30 jours, avec un déblocage des fonds en 5 jours. Ceci s'explique en partie par la fréquence de tenue des comités d'engagement (2 fois/semaine)
- ▶ Une procédure d'instruction menée en étroite collaboration avec les demandeurs d'aides : la première prise de contact se fait généralement par un entretien téléphonique puis un rendez-vous avec le conseiller pour préparer le passage en comité. :
- ▶ Exemple du camion de microcrédit en Creuse pour accéder aux personnes en zones isolées.
- ▶ L'ADIE Limousin bénéficie du back-office de l'association au niveau national.
- ▶ L'ADIE ne dispose pas d'une antenne en Corrèze : ceci est du aux coûts importants engendrés par une telle structure. Les besoins ne seraient couverts que si l'ADIE exerçait un niveau de marges de crédit supérieur à 6,67% (source : ADIE)
- ▶ Les frais de gestion annuels de l'ADIE sont de l'ordre de 287 k€ annuel financés par la région à hauteur de 50 k€, par les marges sur crédits perçues (près de 173 k€) et par d'autres sources de financement (état, DIRECCTE)
- ▶ En vue de la fusion des régions, il serait pertinent de voir dans quelle mesure les moyens peuvent être mutualisés et/ou répartis.
- ▶ Une absence d'effet levier, le microcrédit se substituant au financement bancaire dont les bénéficiaires sont souvent exclus.

4.2.3. Avances remboursables gérées en interne à la Région au titre de sa politique économique régionale

Présentation de l'outil

Des avances remboursables ont été mises en œuvre directement par la Région Limousin sur la période 2007-2013 au titre de sa politique économique régionale.

Le tableau ci-dessous synthétise le positionnement et l'activité 2007-2013 du fonds :

Avances remboursables Région - 2 dispositifs	
FONDS REGION MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> 16,2 M€ de fonds Région sur la période 2007-2013
POSITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Avances remboursables en fonds propres : entreprises ayant plus de 3 ans d'activité, en phase de développement ou de reprise. Avances remboursables à l'investissement : entreprises souhaitant réaliser un investissement immobilier, acheter du matériel productif, ou acquérir des brevets et/ou licences d'exploitation
TICKETS	<ul style="list-style-type: none"> Prêt à taux 0 (avances dont le remboursement est systématiquement demandé) Tickets variables selon le dispositif : AR en fonds propres : entre 15 k€ et 200 k€, plafonnée au montant du capital social. AR à l'Investissement : prise en charge de 6 à 35% de l'investissement.
ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> 206 dossiers financés sur la période, pour 16,2 M€ de financements (ticket moyen de 79 K€)

Fonctionnement de l'outil :

Il existe deux dispositifs d'avances remboursables mis en place en Région :

Avances Remboursables en Fonds Propres : prêts à taux 0, couplé à une obligation pour le bénéficiaire de mettre en réserve 75% du montant du prêt.

- ▶ le montant mis en réserve vient abonder les fonds propres du bénéficiaire.
- ▶ cet outil cible les entreprises de plus de 3 ans d'activité, il intervient en cas de reprise ou de développement des entreprises afin de conforter leur bilan.
- ▶ l'avance est remboursée sous 7 ans.

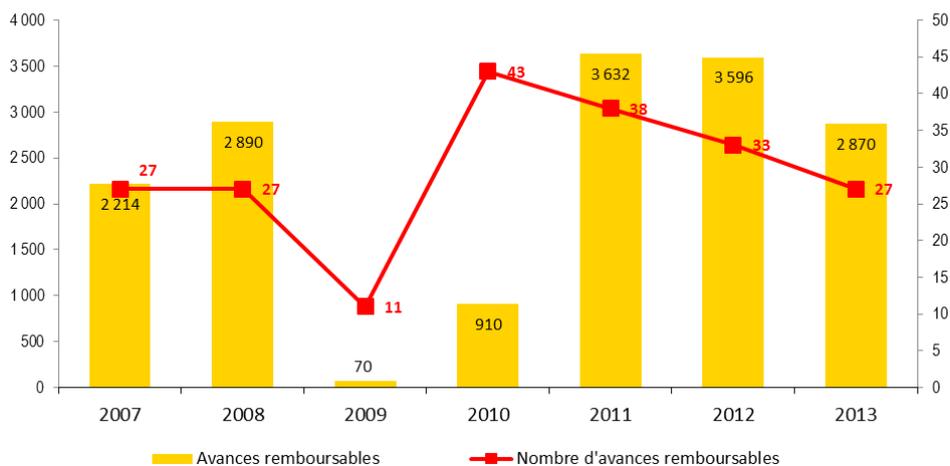
Avances Remboursables à l'Investissement : prêt à taux 0 destiné prioritairement aux entreprises qui souhaitent réaliser un investissement immobilier, acheter du matériel productif, ou acquérir des brevets et/ou licences d'exploitation.

- ▶ prend en charge 6 à 35% de l'investissement ;
- ▶ l'intervention varie en fonction de la taille des entreprises et de sa localisation

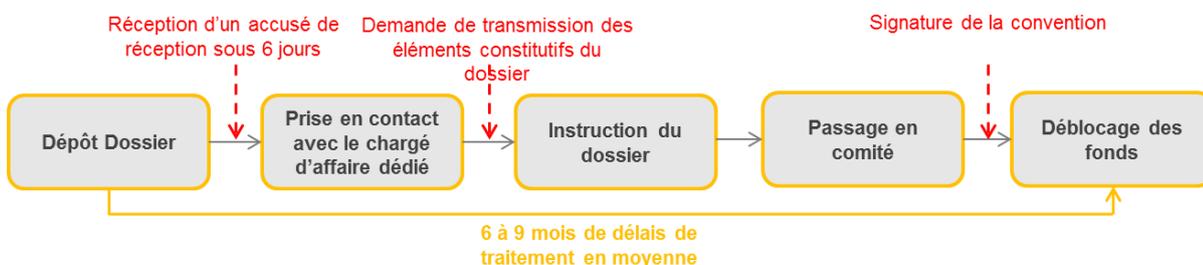
Activité en avances remboursables :

L'activité a enregistré un net repli en 2009, elle s'est ensuite intensifiée à partir de 2011, notamment suite à la levée d'un financement obligataire par la Région.

Activité (K euros) des Avances Remboursables sur 2007-2013 (en k euros)



Le processus de gestion internalisée des avances remboursables est tel que :



Ainsi, il existe un délai incompressible du traitement du dossier par la Région lié aux contraintes administratives. Le délai maximal de traitement d'un dossier est de 12 mois, en cas de dépassement de ce délai le dossier est ajourné.

Evaluation des avances remboursables gérées en interne à la Région au titre de sa politique économique régionale

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

- ▶ Le positionnement des avances remboursables gérées en direct par la Région (Direction du Développement économique et Direction de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) est jugé pertinent, notamment en renforcement des financements bancaires pour les dépenses les plus risquées (développement à l'international, BFR induit par une dépense d'investissement, etc.). Cependant, certaines pistes d'optimisation sont identifiées :
 - ▶ augmentation du ticket proposé afin de jouer un vrai effet de levier sur le financement privé ;
 - ▶ allongement de la durée de remboursement en cohérence avec la durée d'amortissement de l'investissement financé.
- ▶ Un dispositif sur mesure qui peut être mobilisé à hauteur du besoin identifié, pour conforter le bilan des entreprises soutenues.
- ▶ Pour le dispositif d'avances remboursables en fonds propres, le bénéficiaire doit provisionner 75% du montant de l'avance : ceci limite l'accès à cette aide par les personnes les plus en difficulté.

EFFICACITE ET EFFICIENCE

- ▶ Les délais d'instruction des dossiers sont incompressibles et se montent de 6 à 9 mois en moyenne : ces délais ne sont pas en ligne avec le rythme d'activité des entreprises et leurs besoins de financement.
- ▶ A ce titre, il est identifié qu'une externalisation de la gestion des avances remboursables permettrait de :
 - ▶ fluidifier et d'accélérer le processus d'attribution et de gestion des avances remboursables ;
 - ▶ mobiliser des fonds FEDER, le cadre européen nécessitant de confier la gestion à un tiers ;
 - ▶ sanctuariser les remboursements sur les activités de développement économique.

Une quantification et comparaison des coûts de gestion entre les deux modes (interne/externe) reste à réaliser (aucun chiffrage n'ayant été réalisé par la Région à ce jour).

4.2.4. Instruments de garanties bancaires : Fonds Régional de Garantie (BpiFrance/Région), France Active

Présentation des dispositifs

Trois dispositifs de garanties bancaires ont mobilisés des fonds régionaux et européens sur la période 2007-2013 en région Limousin. Deux d'entre eux ont été développés par Limousin Actif (FAG et FGIF).

A noter que les garanties bancaires du Fonds Régional de Garantie (BPI France) s'adjoignent à une autre modalité d'intervention de BPI France, via les prêts participatifs à l'amorçage (traitées ci-avant).

	Fonds Régional de Garantie BPI France	France Active (FAG)	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)
INSTRUMENTS	Garantie bancaire		
FONDS REGION MOBILISES	4 052 k€ de fonds Région et 1 900 k€ de fonds FEDER	893 k€ de fonds Région sur la période 2007-2013	Non communiqués
POSITIONNEMENT	<p>Critères d'éligibilité au FRG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêts à long et moyens termes (>2 ans) • Projets de création, de transmission/reprise, de développement, de renforcement de la structure financière. • Tous secteurs d'activités, à l'exclusion des entreprises de promotion et de location immobilière, entreprises agricoles ou entreprises intervenant dans l'intermédiation financière. <p>Quotité maximale théorique : 70%</p> <p>Quotité moyenne réelle : 35%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créateur/repreneur en difficulté (non salarié) • Toute entreprise ou association de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes qui veulent créer, développer ou reprendre une entreprise ; • Toute forme juridique de l'entreprise, tout secteur d'activité
TICKETS	Montant maximal garantis par entreprise : 267 500 euros;	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets maximum 30,5 k€. • Quotité maximale garantie : 65% 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant maximum garanti 27 k€. • Quotité maximale garantie : 70%
ACTIVITE	9,5 M€ d'encours garanti au 12/2013 pour un montant total de crédit garantis de 80 M€ depuis la création du fonds en 2005.	6 M€ d'encours garantis sur la période soit 858 k€ par an.	3,9 M€ d'encours garantis sur la période soit 558 k€ par an.

Focus sur BPI France - Garanties et Prêt Participatif Amorçage

Calcul du solde comptable du FRG :

K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Solde comptable au 01/01, k€	1 036	2 096	4 183	4 098	4 951	4 501	4 426
+ Dotation de l'année (dont FEDER et PPA), k€	1 000	2 000	0	1 552	0	0	1 000
+ Produits financiers reversés au fonds, k€	40	99	59	90	109	100	124
Commissions nettes reversées par OSEO au fonds régional Limousin, k€	20	36	51	60	64	64	60
- Coût de la sinistralité (contentieux ...)	0	-48	-195	-849	-624	-239	-371
= Solde comptable au 31/12, k€	2 096	4 183	4 098	4 951	4 501	4 426	5 238
Progression du solde comptable par rapport à l'année précédente		100%	-2%	21%	-9%	-2%	18%
Dotation cumulée	2 000	4 000	4 000	5 552	5 552	5 552	6 052

Solde Comptable du FRG sur la période 2007-2013 (volet général + PPA) :

	Dotation depuis l'origine (k€)	Solde comptable (k€)	Montants garantis (k€)	Quotité réelle (max. théorique 70%)	Plafond de risque par dossier (k€)	Risque théorique autorisé (k€)	Potentiel consommé par rapport au théorique	Montant des crédits garantis (k€)	Effet de levier
Volet Général	6 052	4 800	29 908	35%	271	30 260	99%	80 327	14
PPA	500	438	562	40%	9	1 000	56,2%	2 500	5

A ce jour les frais de gestion sont forfaitisés, sans que la Région ne dispose d'une vision précise des coûts correspondant à la gestion des dossiers. Ils sont égaux à 10% des produits financiers générés plus 50% des commissions de garanties perçues sur chacune des garanties utilisées : soit 74 k€ pour l'année 2013, et en moyenne 600 € par dossier sur la période 2007-2013

Par ailleurs, il convient de préciser le périmètre sur lequel sont basées ces données : certains versements effectués après 2007 concernent en fait la période 2000 - 2006. Ainsi, sont effectivement consacrés à la période 2007-2013 les montants suivants, versés après 2008 :

- ▶ 3252 K€ sur le volet général
- ▶ 350 K€ sur le volet PPA.

En 2014, en lien avec son activité de garant, BPI France a soutenu 892 entreprises limousines pour un montant total de 37 Millions d'euros. A titre de comparaison, à l'échelle nationale, ce sont 2 784 Millions d'euros de garantie qui ont été accordés. Le Limousin ne représente donc qu'1% des activités de BPI France.

Gestion de l'activité et du risque :

Les indicateurs clés du pilotage de l'activité et de gestion du risque sont les suivants :

coefficient multiplicateur : permet de calculer la « production en risque » théorique autorisée, soit le montant maximal des garanties que le fonds peut octroyer. Ce montant est calculé en appliquant le coefficient au solde disponible du fonds (dans le cas où 100% des garanties sont mises en jeu, c'est le montant que le fonds devrait rembourser).

- ▶ volet général : coefficient de 3 jusqu'en 2009, puis de 5 à partir de 2010 suite à l'adhésion au Fonds d'Assurance des Fonds Régionaux (coefficient appliqué rétroactivement sur la période) ;
- ▶ volet PPA : coefficient multiplicateur de 2 depuis la création, inférieur en raison du caractère risqué des bénéficiaires cibles.

plafond de risque : c'est le montant de risque maximum par dossier, qui permet de calculer la quotité garantie en fonction du montant du prêt demandé par le bénéficiaire à la banque ;

l'effet de levier du fonds met en rapport la dotation du fonds avec le montant de financement bancaire octroyé au bénéficiaire final.

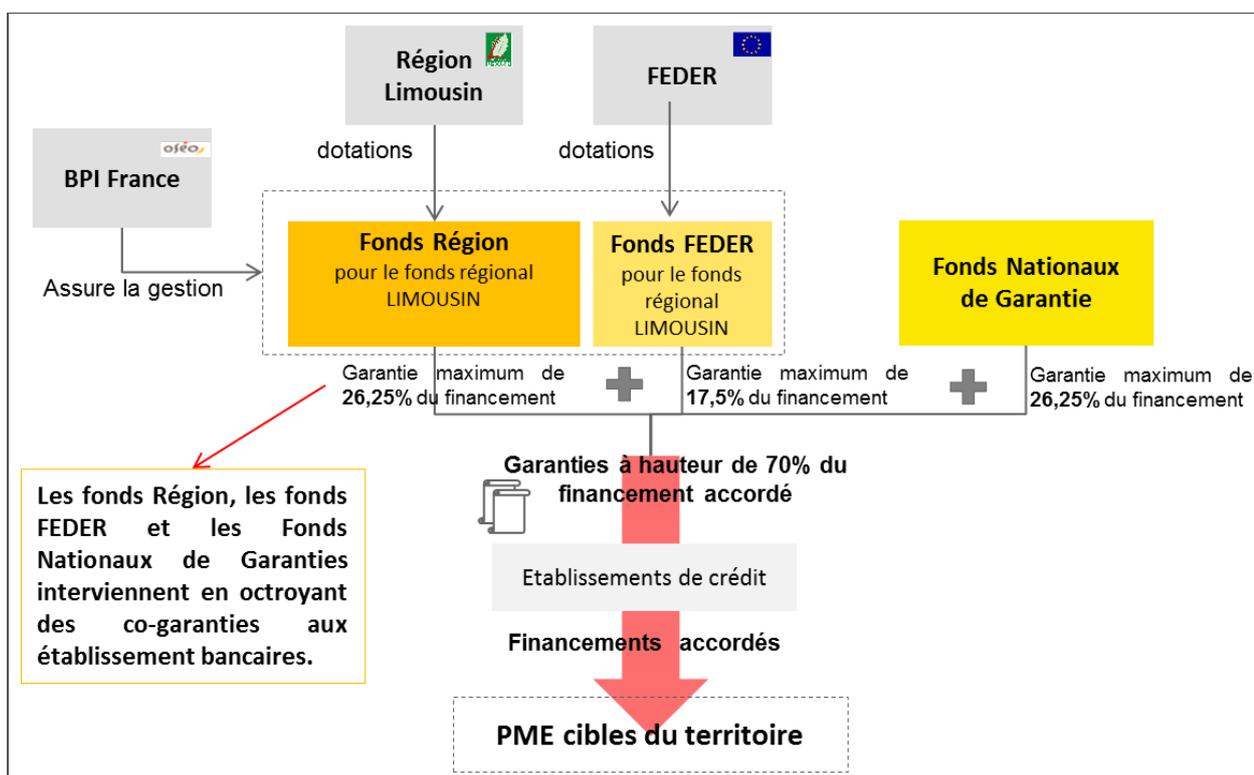
Répartition des risques en matière de garanties bancaires :

Les fonds FEDER, Région et nationaux interviennent en co-garants sur les dossiers éligibles au FRG, pour une quotité maximale théorique totale de 70%.

La répartition de la part de risque prise par chaque fonds sur la quotité maximale a été redéfinie au 01/2014 telle que :

- ▶ fonds Région : 23,3%,
- ▶ fonds FEDER : 23,3%,
- ▶ fonds nationaux : 23,3%

Le schéma ci-dessous détaille les modalités de fonctionnement du fonds :



Focus garanties bancaires

Le schéma ci-après synthétise l'activité du fonds sur la période 2007-2013 :

A fin 2013, les principaux secteurs qui ont bénéficié de garanties du FRG sont :

- ▶ les industries manufacturières (34%) ;
- ▶ le commerce et la réparation automobile (29%) ;
- ▶ les activités spécialisées scientifiques et techniques (18%).

Pour bénéficier du FRG, ce sont les banques prêteuses qui font la demande auprès de la Bpi : l'activité du fonds est donc alignée sur la stratégie des banques en termes de secteurs couverts, et non sur celle de la Région.

Par ailleurs, pour des prêts inférieurs à 150 k€, la banque peut soumettre une demande de garantie auprès de la Bpi en ligne, la procédure étant complètement dématérialisée. Ces garanties sont octroyées uniquement par les fonds nationaux et les fonds Bpi.

Niveau de risque pour les garanties bancaires : Le graphique ci-dessous indique le niveau de sinistralité et de contentieux par année :

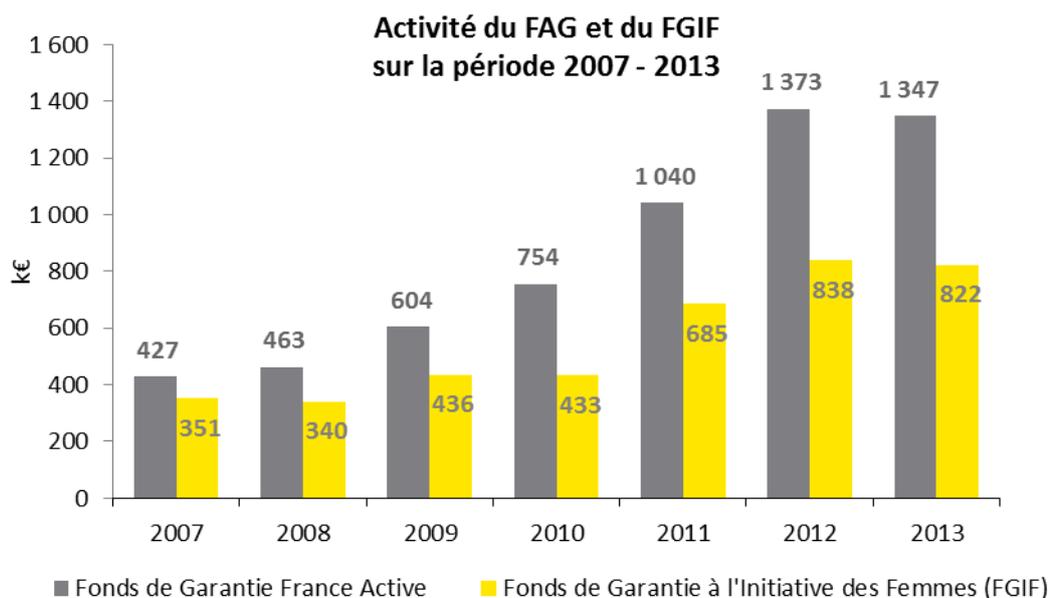
Le montant à risque au 31/12/2013 du fonds se monte à 9 541 k€, soit 182% du solde de gestion à la même date. Cependant, la Région est exposée uniquement à hauteur de sa dotation, le risque résiduel étant porté par Bpi.

Focus Limousin actif : fonds de garantie (FAG et FGIF)

Principaux indicateurs du FAG :

- ▶ Coefficient multiplicateur : il est de 5 par rapport au montant total du fonds. Par ailleurs, pour 1 euro de dotation région au fonds, 1 euro est reversé par la CDC au fonds également.
- ▶ Effet de levier : entre 15 et 20.
- ▶ Taux de sinistralité : 20%

Le graphique suivant synthétise l'activité du FAG et du FGIF sur la période 2007-2013 :



Source : Reporting Limousin Actif

A noter que de nouveaux outils ont été créés ou sont en cours de création par Limousin Actif :

Agriculture : création en 2013 d'un fonds de garantie spécifique à l'agriculture (FAG Agri), à titre d'exemple pour aider les installations de nouveaux agriculteurs hors cadre familial ;

Entreprises en difficulté présentant des fonds propres négatifs : création d'un outil d'AR dédié sur le modèle du DASESF en Nord Pas de Calais.

Evaluation des instruments de garanties bancaires : Fonds Régional de Garantie (BPI France/Région), Limousin Actif

SYNTHESE DES ANALYSES

PERTINENCE

Fonds Régional de Garantie (BPI France/Région)

- ▶ Le FRG n'est pas mobilisable sur les secteurs agricoles et immobilier :
 - ▶ A l'instar d'autres régions, il serait intéressant d'étudier les modalités d'un ciblage sectoriel pour les fonds FEDER et FEADER, en identifiant les secteurs les plus en difficultés et où le risque de défaillance est le plus fort
- ▶ Sur le volet général, le coefficient multiplicateur a évolué de 3 à 5 en 2009, le nouveau coefficient multiplicateur a été appliqué rétroactivement.
- ▶ L'exposition au risque du fonds lors d'une opération est calculée non pas sur une quotité maximale garantie mais sur un plafond de risque maximal, ce qui confère une plus grande flexibilité au fonds dans la mesure où des prêts de montants plus importants peuvent être garantis à une quotité moindre.
- ▶ Pour minimiser son exposition au risque, le FRG s'appuie sur un fonds d'assurance qui lui garantit un matelas de quasi-fonds propres, auquel il pourra faire appel en cas de besoin pour dédommager les crédits garantis défaillants

Limousin Actif

- ▶ Une offre d'outils diversifiée et variée en région Limousin qui a pour vocation de couvrir les besoins des entreprises ciblées : des soutiens financiers en quasi-fonds propres (prêts solidaires FRIS, Nacre, ...), des garanties (FAG, FGIF), des subventions (fonds Confiance)
- ▶ Des segments qui ne sont pas couverts cependant :
 - ▶ garanties à destination de l'agriculture : lancement de l'expérimentation FAG Agri en Corrèze, 4 structures ont été financées pour 80 k€ en 2013
 - ▶ Accompagnement des entreprises en difficulté (fonds propres négatifs) : modèle du DASESF en Nord Pas de Calais à développer (octroi d'avances remboursables et accompagnement des entreprises jusqu'à ce que leur fonds propres redeviennent positifs.
- ▶ Une activité plus soutenue du FAG après la crise afin de sécuriser les financements des banques et d'exercer un effet de levier

EFFICACITE ET EFFICIENCE

Fonds Régional de Garantie (BPI France/Région)

- ▶ Les frais de gestion exercée actuellement sont décorrélés du volume de dossiers traités (somme de 10% des produits générés et 50% de la moitié des commissions de garanties perçues) :
 - ▶ Une étude a été menée par la Bpi afin d'analyser les coûts réels engagés et de les mettre en perspective avec les frais de gestion perçus : il s'agit de comparer dans quelle mesure il est pertinent de recourir à un coût unitaire de gestion ou à un coût forfaitaire

Limousin Actif

- ▶ Un positionnement sur tout le territoire limousin grâce à une présence sur les 3 départements de la région : le siège se situe à Limoges et une permanence est assurée en Corrèze.
- ▶ Il n'existe pas de secteurs d'activité cibles, l'activité du dispositif étant néanmoins centrée sur l'ESS.
- ▶ Une forte implication des parties prenantes du dispositif ; 3 collègues siègent au conseil d'administration de façon équilibrée : collectivités régionales (région, départements, communautés d'agglomération, ...), structures institutionnelles (CDC, ...), partenaires bancaires (CDC, ...)
- ▶ Des interactions avec les autres intermédiaires financiers en région : mutualisation des ressources humaines par exemple, en mobilisant un chargé de travail d'Initiative Creuse une fois par semaine, par un comité d'engagement commun entre Limousin Actif et Initiative Corrèze.
- ▶ En vue de la fusion des régions, il serait pertinent d'étudier dans quelle mesure la mise en place d'une structure chapeau serait plus efficace, tout en conservant les antennes existantes assurant la proximité.
- ▶ Les frais de gestion moyens annuels de Limousin Actif se situent entre 500 et 600 k€, la région les finance à hauteur de 42%.

5. Identification des défaillances de marché et estimation des besoins d'investissement à horizon 2020

Le dispositif régional d'instruments financiers a pour objet de pallier les carences du marché privé. La présente section vise à identifier les insuffisances de ce dispositif au regard de l'évaluation présentée au chapitre précédent et au regard des besoins exprimés par filière. Cette analyse est issue des divers entretiens et questionnaires échangés avec les acteurs et parties prenantes du dispositif sur la période 2007-2013 :

- Les acteurs institutionnels ;
- Les intermédiaires financiers ;
- Le panel d'entreprises validé par la Région.

A noter que les besoins de financement par filière demeurant non couverts sur 2007-2013 n'ont pu être identifiés d'un point de vue quantitatif au regard de l'absence de données statistiques.

Trois limites méthodologiques principales contraignent cette analyse et doivent être relevées :

- La réalisation d'une analyse des carences et besoins du marché à une date t ne saurait préjuger des évolutions à venir à l'horizon de temps d'un programme opérationnel, soit 7 ans.
 - Ainsi, une recommandation majeure consistera à assurer au dispositif 2014-2020 une souplesse d'évolution. Cette recommandation concerne particulièrement la mise en place d'outils innovants, pour lesquels il est difficile d'anticiper la réaction du marché.
- L'analyse des besoins de financement du territoire est soumise à plusieurs contraintes :
 - Les besoins de financement se traduisent par une demande effective et une demande latente de financement. Alors que la demande effective est quantifiable, révélée par l'offre, la demande latente de financement constitue des besoins non exprimés, difficilement quantifiables *a priori*.
 - Cette analyse nécessite la collecte de données nombreuses, indisponibles pour certaines :
 - Par exemple, nous n'avons pu disposer de données fines et précises sur le besoin en financement bancaire des TPE et PME en Région Auvergne, selon le type d'entreprises et

la phase de son cycle de vie. Ces données, collectées par la Banque de France (données FIBEN ou expertise ACSEL) ne sont pas publiques.

- Les projections à 2014-2020 des besoins de financement des TPE/PME en Région et des dotations régionales nécessaires par outil sont à ce stade des estimations soumises aux évolutions macroéconomiques, dont il ne peut être préjugé sur un horizon de temps de sept ans (période de programmation 2014-2020).
 - Ces projections, présentées ci-après, reposent sur :
 - Les dynamiques observées et l'activité des instruments d'ingénierie financière en Région Limousin sur la période 2007-2013 ;
 - Les tendances à l'œuvre et projections disponibles sur le contexte macroéconomique régional ;
 - Les estimations dégagées par les acteurs du dispositif régional du cofinancement régional nécessaire sur la période 2014-2020 au regard des prévisions d'activité et d'autofinancement.
 - Nous n'avons pu disposer de documents présentant la situation financière des fonds (taux de défaillance, fonds de roulement, projections financières) ; ainsi, nous n'avons pu à ce jour évaluer la capacité d'autofinancement de certains outils afin de couvrir ses besoins.

5.1. Identification des défaillances de marché

Le dispositif régional d'instruments financiers présente un large éventail d'offres de financement, et doit être maintenu pour pallier les carences du secteur privé. En effet, l'évaluation du dispositif d'ingénierie financière soutenu par la Région sur la période 2007-2013 permet de conclure à la pertinence de celui-ci. Le dispositif régional intervient sur la période 2007-2013 en complément de l'offre privée, mais reste marginal au regard des volumes totaux de financements octroyés : 57,6 M€ (dont 5,4 M€ de fonds FEDER) ont été attribués par la Région aux intermédiaires financiers ayant in fine octroyés 68,9 M€ aux bénéficiaires finaux, pour 153 M€ de subventions régionales et 6 300 M€ d'encours bancaires sur la même période.

En outre, à la suite des différentes études menées il apparaît que le dispositif régional permet globalement de couvrir le besoin de financement des entreprises en volume. Le dispositif soutenu de façon directe ou indirecte par la Région :

- ▶ Couvre l'ensemble des phases de cycle de vie de l'entreprise (de la création à la transmission) sauf la phase de retournement. Il convient de noter que, pour 2015, la Région a abondé 1 000 000€ dans un fonds dédié au retournement ;
- ▶ Offre une large palette d'instruments : garanties bancaires, avances remboursables, quasi-fonds propres (prêts d'honneur, prêts participatifs) et fonds propres ;
- ▶ Est en capacité de couvrir des volumes de financement variés (tickets variant de quelques milliers d'euros via le microcrédit Adie à 1,5 millions d'euros de fonds propres via Dynalim).

Le dispositif régional d'instruments financiers permet de pallier aux carences de l'offre du marché privé qui sont parfois réelles. En outre, notons que l'utilisation faite des fonds européens a permis un véritable apport de valeur ajoutée au dispositif régional. Ils ont été ventilés entre les différents instruments financiers de la façon suivante :

- ▶ 2 000 K€ pour le fonds de co-investissement Dynalim ;

- ▶ 900 K€ pour le fonds de garantie (FRG) des Bpifrance ;
- ▶ 567 K€ pour les fonds de prêts d'honneur de Initiative Limousin, dont 175 K€ sur le dispositif PHAR ciblant spécifiquement la phase d'amorçage.

Dans un souci d'optimisation du dispositif, il convient de noter qu'il apparaît que certains besoins ne sont pas pleinement couverts par le dispositif en place. Ces besoins sont notamment présents pour le financement des entreprises dans des secteurs variés comme l'agriculture, la culture et la formation professionnelle (soutenus exclusivement à l'aide de subventions), ou encore le financement d'entreprises TPE/PME pouvant connaître certaines difficultés d'accès au financement (financement des investissements immatériels, etc.).

Par ailleurs, aucun fonds permettant de financer les entreprises en difficulté n'a été identifié (fonds de retournement) pour la période 2007-2013. Ainsi, une carence de l'offre est présente. Elle concerne le financement en trésorerie des entreprises connaissant des difficultés financières passagères (ex : entreprise ayant un bilan négatif, mais positionnée sur un segment de marché dynamique et disposant d'un carnet de commandes etc.). Pour être efficaces, les financements accordés à ce type d'entreprise devront être rapidement mobilisables et pour un coût financier modéré. Par ailleurs, il convient de noter que Bpifrance n'intervient plus en garantie pour des dossiers de reprise d'actifs dans le cadre d'une faillite.

Enfin, le vieillissement de la population active permet d'anticiper une proportion importante d'entreprises à reprendre, besoin à anticiper pour la programmation 2014-2020. Cependant, il convient de noter qu'il s'agit d'un besoin non exprimé et dès lors non quantifiable *a priori*.

Nonobstant ces carences et freins identifiés, il convient de noter que le frein majeur au développement économique de la région Limousin n'est pas l'accès au financement par les entreprises, mais le faible nombre de projets à fort potentiel. Dès lors, le principal enjeu semble être la stimulation de la demande de financement par des entreprises à fort potentiel qu'une augmentation de l'offre de financement déjà jugée satisfaisante.

Au regard de l'état de l'offre de financement disponible sur le territoire, et des différentes initiatives en cours d'élaboration sur les différents segments de l'offre régionale (notamment avec le fonds de retournement), le dispositif régional apparaît pertinent, il est donc nécessaire de le maintenir sur la période 2014-2020 afin de maintenir le soutien aux entreprises du territoire.

Une analyse de l'offre de financement en région Limousin ainsi que des défaillances par secteur d'activité est présentée ci-après.

5.1.1. Financement des TPE/PME en région Limousin sur la période 2007-2013

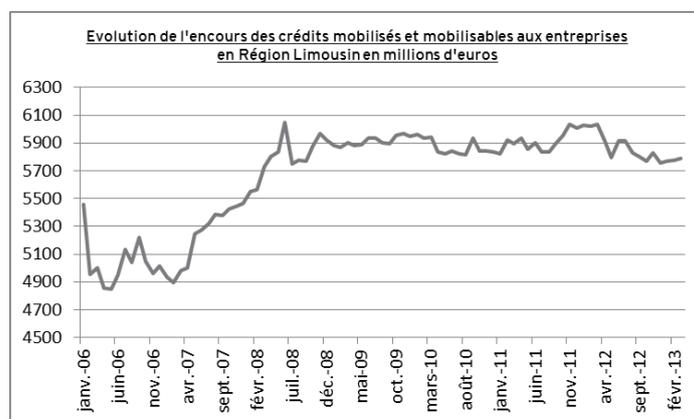
5.1.1.1. Etat des lieux du financement bancaire

Afin de mesurer la place occupée par le dispositif régional d'ingénierie financière pour couvrir les besoins totaux de financement des TPE/PME sur la période 2007-2013, un état des lieux du financement est présenté ci-après. A noter que nous n'avons pu disposer de toutes les données nécessaires pour mesurer le besoin de financement couvert global et annuel sur la période 2007-2013.

NB : Les éléments statistiques de la Banque de France, nécessaires pour examiner dans le détail la couverture des besoins de financement des entreprises régionales par les crédits bancaires par typologie d'entreprises et par filières sont disponibles uniquement dans le cadre de la prestation spécifique Acsel. Les seules données disponibles mises à disposition publiquement par la Banque de France correspondent à des données agrégées qui ne permettant pas de segmenter les encours par type d'entreprises et par type de besoins à l'échelle régionale.

En Région Limousin, la Banque de France fait état :

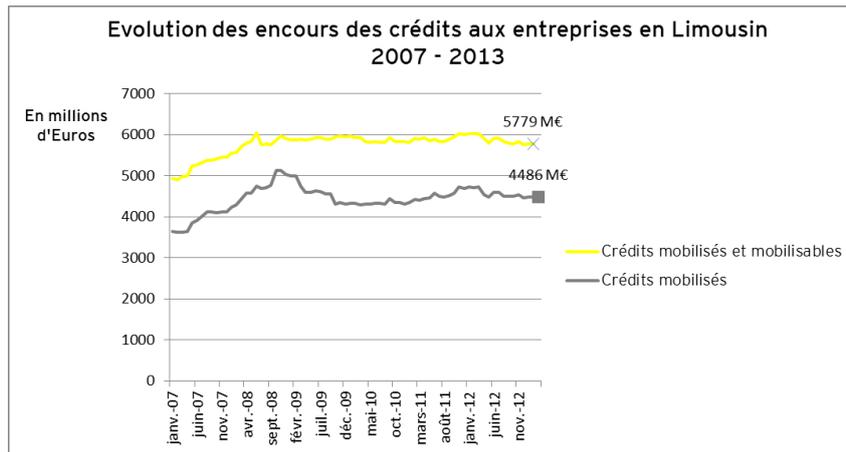
- D'une hausse des crédits court terme 2013 pour les TPE/PME (+10% depuis juin 2013) tempérée par une réduction de -0,5% sur 2014 ;
- D'absences de difficulté de financement des investissements (90% des demandes étant satisfaites).



Sources : Banque de France, Crédits mobilisés et mobilisables, Limousin, encours

Les encours des crédits limousins aux entreprises, représentaient en mars 2013, **5,779 Mds d'Euros**¹⁹. Sur la période 2007-2013, ces encours ont connu une progression limitée, au taux trimestriel moyen de 0,97%, légèrement inférieur à celui observé sur la même période à l'échelle nationale (+1,08%).

¹⁹ **Encours des crédits mobilisés et mobilisables** déclarés mensuellement par les établissements de crédit à la Centrale des risques de la Banque de France. L'encours de crédits mobilisés comprend les crédits à court terme (durée initiale inférieure ou égale à un an), les crédits à moyen et long terme, le crédit-bail avec option d'achat et les crédits titrisés. L'encours de crédits mobilisables correspond à la partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi qu'à la partie disponible des crédits en compte d'affacturage.



Les informations recueillies ne permettent pas d'identifier en Limousin un phénomène de resserrement quantitatif du crédit bancaire aux entreprises, plus prononcé que la moyenne nationale, même si les rythmes d'évolution restent faibles. Au niveau national, le rapport de l'Observatoire du financement des entreprises de juillet 2012 mettait ainsi en évidence un ralentissement des encours de crédit aux entreprises à partir de la fin de l'année 2012, sans toutefois que se développent, au niveau national, de véritables indices de difficultés accrues dans l'accès au financement. Le rapport notait ainsi²⁰ :

- ▶ un environnement de taux français favorable aux PME : 3,7% en moyenne en 2011 et 3,6% en 2012 contre 4,2% en moyenne en zone euro ;
- ▶ des taux de réussite des demandes de crédit globalement stables et satisfaisantes, à 82% en moyenne en 2012 ;
- ▶ une baisse du dynamisme des encours sur longue période de 2004-2010 principalement issues par la baisse de la demande de financement de la part des entreprises.

Dans ce contexte, la réduction de l'encours de crédits peut être analysée comme une diminution du nombre de dossiers à financer (réduction de la demande de la part des entreprises de la Région Limousin) plutôt qu'une réduction de l'offre de financement.

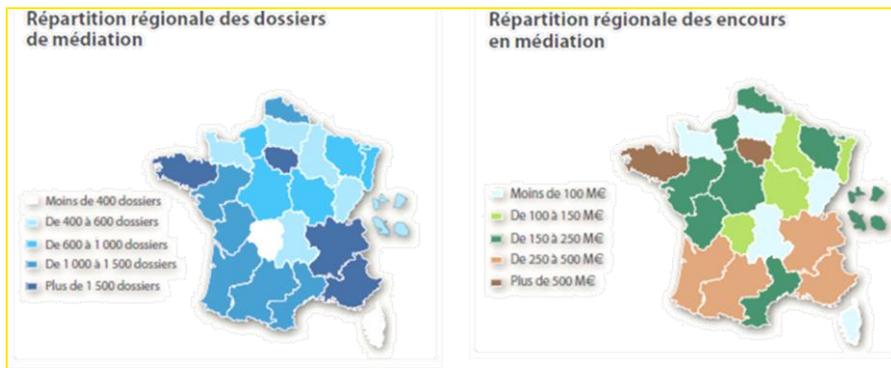
Les rapports annuels 2011 et 2012 du médiateur du crédit pointent cependant des activités de médiation supérieures à la densité du tissu économique régional.



Source : Médiateur national du crédit, Rapport 2011

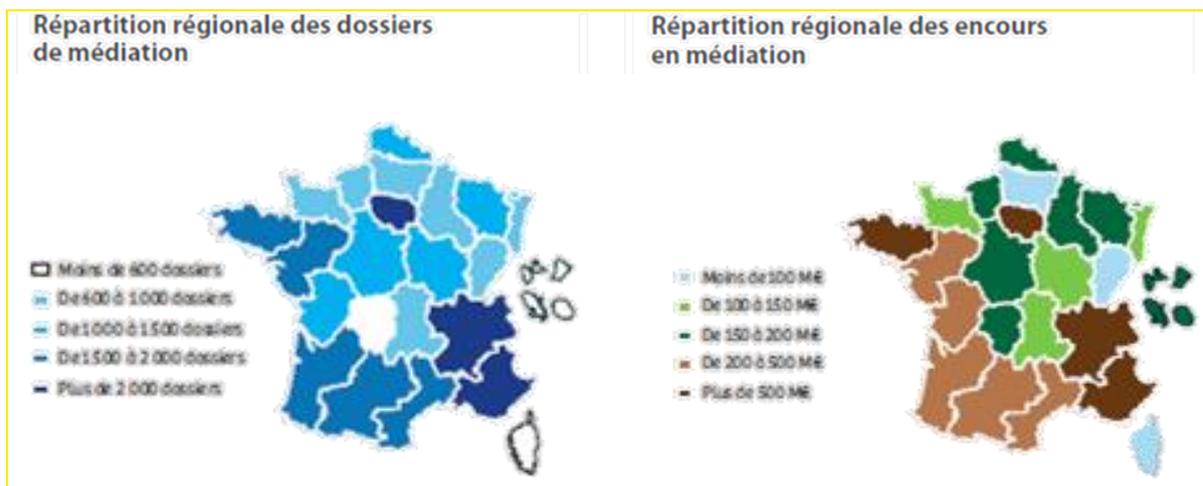
²⁰ Observatoire du financement des entreprises, Rapport sur le financement des PME-ETI en France, 2012.

Nombre de dossiers et encours en médiation en 2011



Source : Médiateur national du crédit, Rapport 2011

Nombre de dossiers et encours en médiation en 2012



Source : Médiateur national du crédit, Rapport 2012

A ce stade, nous n'avons pu identifier précisément le niveau d'encours de crédits bancaires propres aux TPE et PME de la Région Limousin.

- A noter qu'à l'échelle de la France, les encours de crédits bancaires sont ventilés de la manière suivante parmi les entreprises, TPE et PME :

Ventilation des encours de crédits bancaires aux entreprises, TPE et PME à l'échelle de la France en 2012

Financement bancaire des TPE/PME françaises (en milliards d'euros) en France	France en 2012	Part sur l'encours total de crédits bancaires
Encours de crédits aux entreprises	858 900	44,2%
- dont TPE	227 100	11,7%
- dont PME	386 505	19,9%

Source : Données Banque de France / BCE données Eurosystem, publié en octobre 2013.

5.1.1.2. Etat des lieux du financement en fonds propres et en capital-risque

Le dispositif régional d'instruments financiers présente un large éventail d'offres de financement, et doit être maintenu pour pallier les carences du secteur privé :

- ▶ Les interventions privées de capital investissement, réalisées par des investisseurs particuliers, des Business Angels, des Fonds d'investissement privés et des Industriels ;
- ▶ Les interventions publiques en fonds propres, à travers des investissements directs dans le capital des sociétés, et la participation à des fonds d'investissement gérés directement ou dont la gestion est confiée à des investisseurs privés ;
- ▶ Les interventions publiques en quasi-fonds propres, à travers des prêts participatifs et des prêts d'honneur dont l'objet est la consolidation de la structure financière de l'entreprise et de son haut de bilan.

Leurs modalités d'intervention et leur positionnement (secteurs d'activité cibles, types de bénéficiaires, tickets d'investissement et segments d'intervention) diffèrent fortement.

Un marché régional de capital-investissement limité

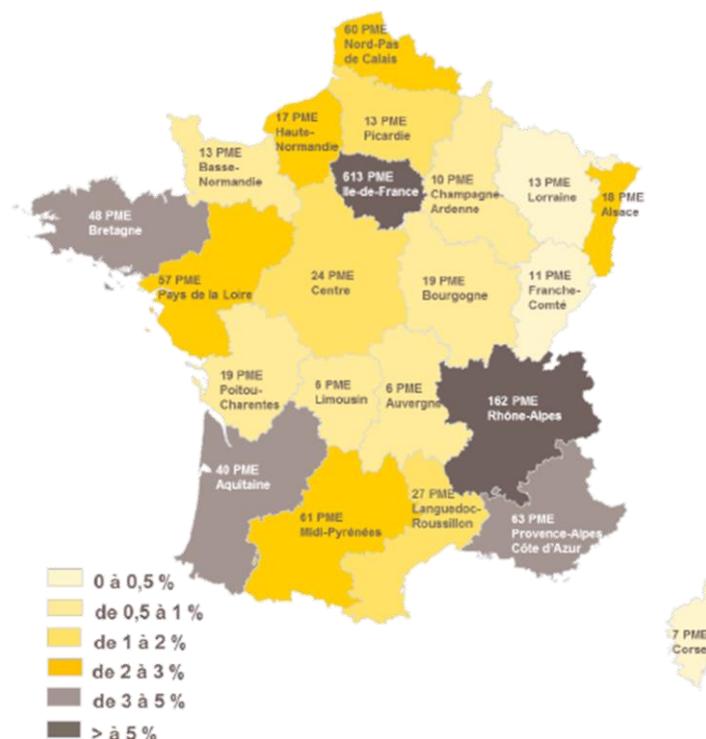
Sur la période 2007-2013, les opérations de capital investissement ont représenté en Limousin 129 M€ d'investissements.

Au niveau national, le Limousin a représenté moins de 1% du marché du capital investissement en 2012, cohérent au regard de son poids en termes de PIB annuel

Evolution des investissements entre 2006 et 2014 dans le Limousin

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
En montant (en M€)	12	28	17	51	10	1	19	3	7
En nombre d'entreprises	8	11	14	10	9	3	6	6	6

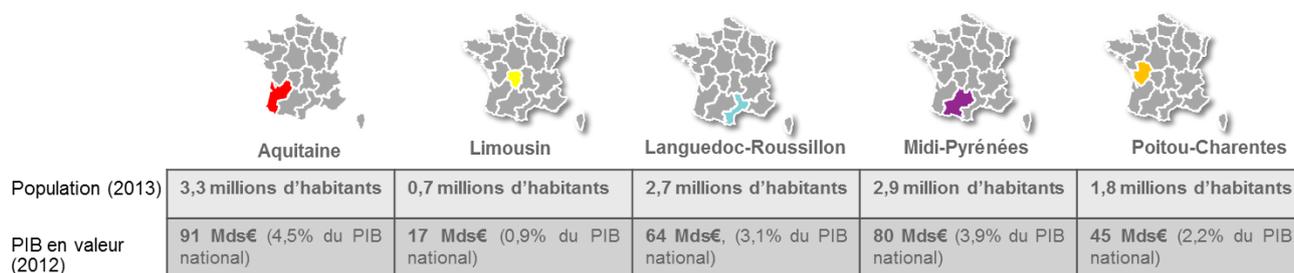
Répartition nationale des opérations de capital investissement en 2012 (Source : AFIC, 2013).



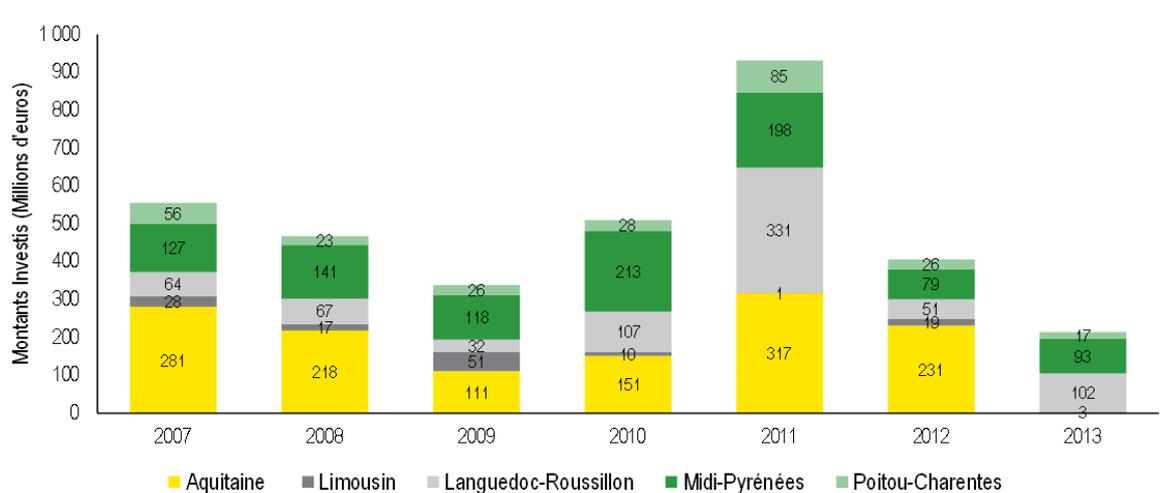
Source : AFIC

Sur la période 2007-2013, la région Limousin représente 3,5% du volume total investi en capital-investissement dans la région Sud-Ouest, contre 43% pour l'Aquitaine et 26% pour Midi-Pyrénées.

Pour rappel :



Comparaison des montants en capital investissement sur la période 2007-2013 :

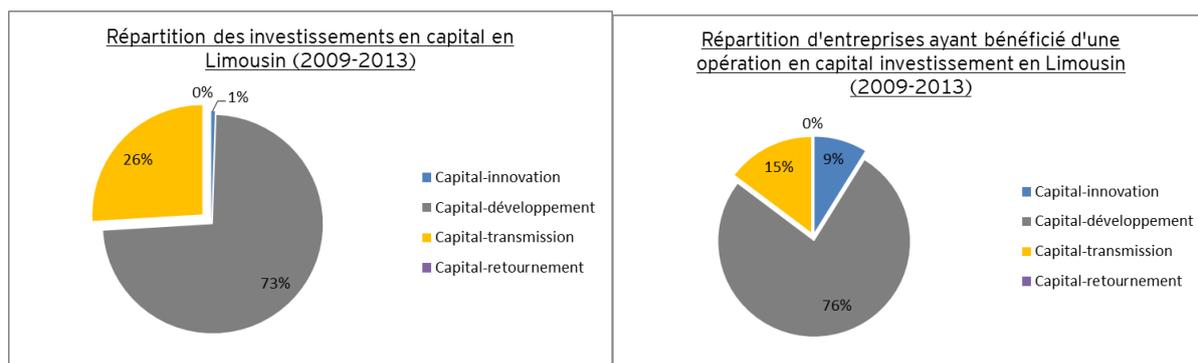


Source : AFIC

Plus spécifiquement, sur la période 2009-2013, la répartition des investissements en capital-investissement par phase de cycle de vie est la suivante²¹ :

	Innovation	Développement	Transmission	Retournement
Aquitaine	7%	43%	49%	2%
Languedoc-Roussillon	9%	35%	57%	0%
Limousin	1%	74%	26%	0%
Midi-Pyrenees	15%	40%	45%	0%
Poitou Charente	2%	83%	15%	0%

²¹ La phase d'amorçage correspond au segment innovation selon la terminologie AFIC



Ainsi, l'activité en capital-investissement de la région Limousin est principalement axée sur les phases de développement (74% du total investi sur la période) et de transmission (26% du total investi sur la période).

A contrario, l'activité est très faible sur les segments de l'amorçage et du retournement. Si l'activité en retournement est nulle sur la période, on note une reprise sur l'innovation à partir de 2012 (0,2% du total régional) et 2013 (5% du total régional).

Par segment, les Régions qui investissent proportionnellement le plus sont :

- ▶ Innovation : Midi-Pyrénées
- ▶ Développement : Poitou-Charente
- ▶ Transmission : Languedoc-Roussillon
- ▶ Retournement : Aquitaine

Focus sur l'offre et la demande régionales de financement en fonds propres sur la période 2007-2013

Le rapport « Etude de préfiguration de Dynalim » (EY, 2010) caractérise l'offre et de la demande de financement pour les PME limousines sur la période 2007-2013. La demande est présentée par secteur d'activité et par typologie du soutien financier (fonds propres, capital-risque).

Offre

- ▶ Concours privés :

En Région Limousin, plusieurs acteurs privés locaux participent au renforcement des fonds propres des entreprises :

- Limousin Participations :
 - Les tickets d'intervention de cet organisme sont de l'ordre de 125 k€ par projet ;
 - Il intervient en moyenne sur 2 projets par an (cf rapports d'activités 2009 et 2010)
 - La contribution totale par an de cet acteur est de 250 k€.
- Les Business Angels :
 - Leurs tickets d'intervention sont d'environ 100 k€ en moyenne ;
 - Ils interviennent sur 1 opération par an en moyenne, principalement sur des dossiers de création ou d'amorçage ;
 - Leurs contributions se totalisent à 100 k€ par an.

Cette estimation de l'offre n'inclut pas les apports de fonds de sociétés de capital investissement nationales ou étrangères. A titre d'exemple, les acteurs français du capital investissement ont investi 51 millions d'euros dans 10 entreprises en Limousin au premier semestre 2009²²

²² Source : étude AFIC/Grant : "Activité des acteurs français du capital investissement en 2009", 30 mars 2010.

► Contribution du fonds de co-investissement Dynalim

Le fonds de co-investissement Dynalim a été créé en mai 2011 en réponse aux besoins de renforcement des fonds propres des PME en phase d'amorçage, de démarrage, d'expansion ou de reprise/transmission, estimés ci-dessus. Il est co-financé par la Région Limousin et le FEDER.

Le mode d'intervention de Dynalim depuis sa création est le suivant :

- Le ticket d'intervention est compris entre 50 k€ et 1 500 k€, le ticket d'intervention moyen étant de 340 k€ ;
- Il intervient sur près de 10 projets par an ;
- La contribution totale de ce fond par an est de 3,4 millions d'euros.

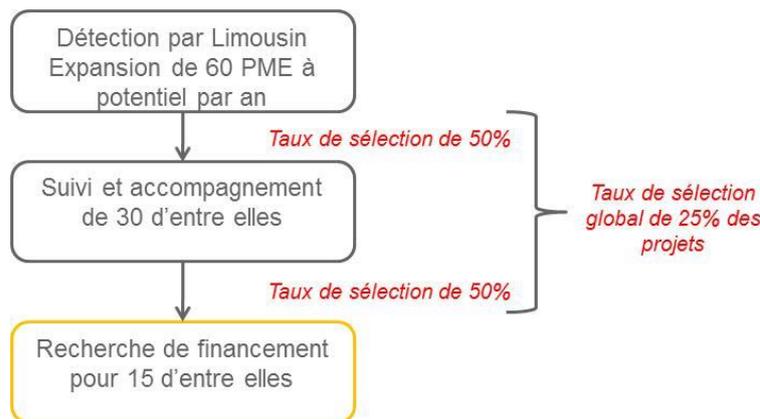
La stratégie d'investissement de Dynalim vient ainsi combler le besoin de financement des entreprises.

Demande

Nombre de projets :

Limousin Expansion a fait un recensement des projets à potentiel dans son étude « Diagnostic stratégique du tissu productif du Limousin » (27/11/2009), il ressort de ce recensement :

- Limousin Expansion a détecté 60 PME à potentiel par an ;
- 30 d'entre elles par an sont suivies et accompagnées ;
- Des financements sont recherchés pour 15 d'entre elles par an.



Estimation des besoins de financement :

- Besoins de financement hors concours publics ou privés :

Les besoins de financement unitaires sont de l'ordre de 500 k€ par PME en moyenne. La moitié de ce besoin est apportée par l'entreprise elle-même, le besoin sous forme de concours public ou privé est donc de 250 k€ par projet.

Si on consolide ces besoins bruts, on estime les besoins bruts des PME à 3,75 millions d'euros par an.

Les perspectives d'évolution des PME en Région Limousin sont :

- Limousin Expansion s'attend à une montée du nombre de PME à potentiel ;
- Le taux de survie à 5 ans des PME en développement est comparable au taux observé sur la Région, soit 54% contre 52% en France métropolitaine²³.

²³ Données INSEE

Le besoin net des PME en développement qui ressort après soustraction des apports de Limousin Participations et des Business Angels, tout en gardant le même taux de sélectivité (à savoir 25% des projets détectés font l'objet de recherche d'apport extérieur en fonds propres), est de 3,4 millions d'euros par an.

Financement en phase d'amorçage/création

Offre

► Concours privés :

En Région Limousin, plusieurs acteurs privés locaux participent au financement des jeunes entreprises innovantes :

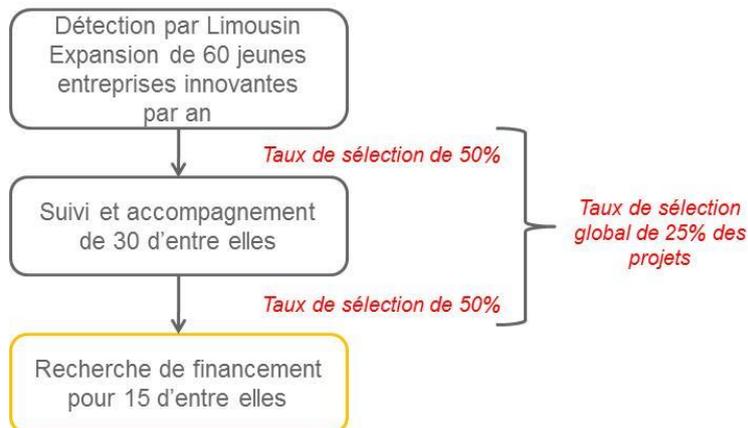
- Limousin Participations :
 - Les tickets d'intervention de cet organisme sont de l'ordre de 100 k€ par projet ;
 - Il intervient en moyenne sur 6 projets par an (cf rapports d'activités 2009 et 2010)
 - La contribution totale par an de cet acteur est de 600 k€.
- Les Business Angels :
 - Leurs tickets d'intervention sont d'environ 100 k€ en moyenne ;
 - Ils interviennent sur 5 opération par an en moyenne, principalement sur des dossiers de création ou d'amorçage ;
 - Leurs contributions se totalisent à 500 k€ par an.

► Dynalim : dans les mêmes modalités que celles décrites dans le paragraphe précédent.

Cette estimation de l'offre n'inclut pas les apports de fonds de sociétés de capital investissement nationales ou étrangères. A titre d'exemple, les acteurs français du capital risque ont investi 1 million d'euros dans 10 entreprises en Limousin au premier semestre 2009²⁴.

Demande

Nombre de dossiers :



Dans le même recensement que celui mentionné précédemment, il ressort que :

- Limousin Expansion a détecté 60 jeunes entreprises innovantes par an ;
- 30 d'entre elles par an sont suivies et accompagnées ;
- Des financements sont recherchés pour 15 d'entre elles par an.

Il est attendu une montée en charge du nombre de jeunes pousses.

²⁴ Source : étude AFIC/Grant : "Activité des acteurs français du capital investissement en 2009", 30 mars 2010

Estimation des besoins de financement:

- ▶ Besoin de financement hors concours publics ou privés :

Les besoins en financement par jeune entreprise innovante (hors incubateur) sont en moyenne de l'ordre de 250 k€.

Si on consolide ces besoins bruts, on estime les besoins bruts des jeunes pousses à 3,75 millions d'euros par an.

Le besoin net des PME en développement qui ressort après soustraction des apports de Limousin Participations et des Business Angels, tout en gardant le même taux de sélectivité (à savoir 25% des projets détectés font l'objet de recherche d'apport extérieur en fonds propres), est de 2,65 millions d'euros par an.

Par ailleurs, des projets de jeunes pousses innovantes sont également issus de l'incubateur. Etant donné une tendance à la hausse des projets susceptibles d'avoir recours à du capital amorçage, les besoins de financement peuvent être couverts par Limousin Participations ou par les Business Angels. Ainsi, les Business Angels sont intervenus en moyenne sur 5 projets de l'incubateur par an pour un montant d'investissement de 100 k€ par projet, soit un apport consolidé par an de 500 k€.

Le besoin net de financement des projets issus de l'incubateur est donc de l'ordre de 1,25 k€ par an.

Cependant les projets issus de l'incubateur ont les caractéristiques suivantes :

- ▶ Un taux d'échec des projets de 25% ;
- ▶ Un taux de survie à 3 ans de 72% ;
- ▶ Les entreprises qui ont survécu au bout de 3 ans sont susceptibles d'avoir recours à un 2^{ème} tour de table pour des montants minimum de 300 k€ : ce cas de figure peut concerner 7% des projets en activités (entreprises réalisant un CA supérieur à 500 k€).

5.1.1.3. Activité de Bpifrance

Il convient également de noter que Bpifrance intervient activement en région Limousin à travers les différents outils de son offre de financement. Le tableau ci-dessous synthétise l'activité globale de Bpifrance en Limousin 2014 et la compare avec l'activité au niveau national (source : Bpifrance) :

Dispositifs Bpifrance	Activité Bpifrance Limousin, année 2014			Activité Bpifrance national, année 2014	
	Nombre d'entreprises soutenues	Montants des soutiens (risques pris par Bpifrance Financement) en M€	Estimations des financements totaux accordés (incluant engagement des partenaires)	Montants des soutiens (risques pris par Bpifrance Financement) en M€	% de la région sur l'activité nationale
Aide Individuelle	33	4	8	374	1%
FIS - PSPC - FSN - ISI	3	7	7	215	3%
FUI	2	1	2	77	1%
Prêts de Développement	9	2	7	138	2%
<i>Dont Prêts Pour l'Innovation (PPI, PI FEI, PIPC)</i>	2	0	1	79	0%
TOTAL INNOVATION	47	14	24	804	2%
Garantie	831	30	73	2609	1%
Garantie Régions	61	7	20	174	4%
TOTAL GARANTIE	892	37	93	2783	1%
Cofinancement de l'investissement	28	20	64	2686	1%
Prêts de Développement	145	13	43	1271	1%
<i>Dont Export</i>	6	1	3	282	0%
<i>Dont Prêts Usine du Futur</i>	4	3	10	218	1%
<i>Dont PCE</i>	105	1	2	45	1%
TOTAL FINANCEMENT	173	33	107	3957	1%
TOTAL CICE	220	15		2197	1%
TOTAL COURT TERME	86	26	34	5280	0%
TOTAL GENERAL MULTI-FILIERE (somme des entreprises par type d'intervention)	1418				
Nombre unique sur l'ensemble des filières	1166				

5.1.2. Identification des défaillances de marché par secteur d'activité

En complément des caractéristiques structurantes de l'économie régionale limousine et de la situation de l'offre de financement présentées dans les chapitres précédents, le présent chapitre a pour objectif l'identification des conditions de financements et besoins de financement par secteur d'activité.

Ainsi, sont analysées ci-après les difficultés de financement et carences de marché sur les secteurs clés spécifiques régionaux, afin d'identifier leurs besoins de financement en vue de la période 2014-2020 :

- Secteur Agriculture, clé pour le territoire et porteur de nombreux emplois mais d'une moindre valeur ajoutée ;
- Secteur Forêt et Bois ;
- Secteur agroalimentaire ;
- Secteur de l'environnement et de l'énergie ;
- Secteur Economie sociale et solidaire ;
- Secteur attractivité du territoire ;
- Secteur culturel ;
- Secteur de la formation professionnelle.

Pour chaque secteur clé seront caractérisés :

- Les difficultés de financement et carences de marché ;
- Les besoins identifiés.

Ces éléments sont issus des analyses EY ainsi que des entretiens réalisés auprès des acteurs du territoire et des ateliers de travail.

5.1.2.1. Secteur agricole

- Poids du secteur : 3% de la valeur ajoutée régionale et 14 460 exploitations agricoles
- Activités clés : élevage et élevage bovin
- Acteurs : exploitations individuelles ;
- Constat : Nécessité de mettre en place un dispositif de financement spécifique pour soutenir l'installation de jeunes exploitations hors cadre familial, notamment pour les installations non aidées.

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché

Objectifs régionaux :

Aucun dispositif d'ingénierie financière n'a été mis en œuvre par la Région Limousin sur la période 2007-2013 dans le secteur agricole. Ainsi, l'ensemble des interventions est effectué au moyen de subventions dans les différentes étapes de vie du projet de création et/ou reprise, du développement de celui-ci et le cas échéant à la mise en place d'activités nouvelles, notamment de diversification (ex : transformation et vente à la ferme, ateliers dans une nouvelle production...).

A titre d'exemples, entre 2007 et 2013, la Région est intervenue directement auprès de bénéficiaires en s'appuyant, entre autres, sur les dispositifs suivants :

- DIVA (depuis 2008) : 353 dossiers pour un montant engagé de 874 541 €,
- Projet Global : 973 projets aidés pour un montant engagé de 16 497 945 € (Région + FEADER),
- CUMA : 314 projets aidés pour un montant engagé de 2 470 664,76 €.

Cependant, l'objectif de la Région²⁵ est d'élargir son offre d'intervention, dans un contexte de faibles revenus agricoles (dernière place des régions françaises) et de faible rentabilité des investissements. Il est ainsi envisagé par la Région que les instruments financiers viennent en complément des dispositifs existants (subventions, appuis techniques) pour sécuriser les plans de financement de certains types de projets ciblés et permettre le franchissement de cap des exploitations durant les phases d'installation, de modernisation et de diversification. Il est également attendu que les Instruments Financiers permettent de sécuriser les reprises / créations d'activités et/ou les phases d'investissement dans les exploitations et/ou lors d'expérimentations notamment celles liées au changement climatique.

Caractéristiques des exploitations²⁶ :

Le Limousin comporte 14 640 exploitations. Les statistiques disponibles concernent les exploitations dites moyennes et grandes (25 000 € de potentiel de production). Ainsi, l'échantillonnage est ramené à 7 930 exploitations :

- 62% sont en forme individuelle contre 55% au niveau national,
- 18% sont en GAEC contre 12% au niveau national,
- 15% sont EARL contre 24% au niveau national,
- 5% en autres formes sociétaires contre 9% au niveau national.

Globalement, les formes sociétaires des exploitations moyennes ou grandes représentent 38% contre 47% au niveau national.

Elles exploitent aujourd'hui 47% des surfaces agricoles et détiennent 52% du potentiel économique agricole de la région, et mobilisent 41% du travail agricole. Plus de la moitié du potentiel économique agricole est donc entre les mains d'agriculteurs installés en société. Cette situation résulte notamment d'un mouvement de fond de regroupement de

²⁵ Source : entretien Direction de l'Agriculture de la Région Limousin

²⁶ Source : entretien Direction de l'Agriculture de la Région Limousin ; Memento Agricole 2013 (p6) édité en décembre 2013 et Atlas Agricole du Limousin (p10) édité en janvier 2014 par la DRAAF Limousin

structures de taille économique insuffisante pour permettre leur reprise en individuel, mais permet aussi de dissocier le patrimoine personnel de l'activité professionnelle.

Les sociétés agricoles du Limousin conservent un caractère très familial. Elles regroupent généralement peu d'associés, très souvent apparentés familialement :

- ▶ 31% des EARL sont unipersonnelles et 65% ne comptent que deux associés ;
- ▶ 61% des GAEC regroupent deux exploitants, 34% en réunissent trois ;
- ▶ sur trois ans depuis 2009, plus de 60% des installations aidées ont été réalisées sous forme sociétaire²⁷.

Des défaillances faibles dans le secteur agricole :

- ▶ Les taux de survie à 5 ans dans l'agriculture sont très élevés avec ou sans les aides de l'État (respectivement de 95 % et 85 %).

Les entreprises du secteur agricole butent également sur le renouvellement des générations d'exploitants, enjeu clé pour la Région. Les constats issus des entretiens sont les suivants :

- ▶ Une population vieillissante : en 2010, 74% des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de repreneurs connus ;
- ▶ Une barrière à l'entrée constituée par la faible rentabilité de l'activité (revenu annuel moyen futur de 20 k €) pour une première installation à hauteur de 600 à 700 k€ ;
- ▶ Un problème de disponibilité et de prix du foncier pour l'installation des jeunes agriculteurs ;
- ▶ Des cessions hors cadre familial conduisant davantage à l'agrandissement des exploitations existantes qu'à l'installation qu'à l'installation de nouveaux exploitants.

Un enjeu spécifique lié aux installations est également identifié :

- ▶ Entre 2008 et 2010, le nombre d'installations aidées a fortement chuté dans la région, notamment en Haute-Vienne avec un recul de 40 %. L'évolution du nombre d'installations aidées est irrégulière ces 3 dernières années (164 en 2011, 143 en 2012 et 158 en 2013). De manière générale, les installations hors cadre familial progressent. L'âge moyen d'installation se situe à 27 ans avec DJA, les formes sociétaires sont plébiscitées. Enfin, le taux de féminisation reste stable, autour de 30%.
- ▶ Parallèlement, le nombre d'installations non aidées augmente : 169 en 2011, 199 en 2012 et 189 en 2013. Installations aidées et non aidées contribuent à la dynamique d'installation en Limousin (333 en 2011, 342 en 2012 et 347 en 2013).

Enfin, des difficultés liées au financement du foncier sont également identifiées :

- ▶ Les Assises de l'Installation de 2013 ont mis en avant la nécessité d'innover en matière d'accès au foncier et de transmission des exploitations, le capital à mobiliser étant de plus en plus important notamment dans les structures d'élevage. Déconnecter le foncier de l'activité peut apparaître comme une solution car il pèse défavorablement sur la viabilité économique des projets. Le retour sur investissement ne peut se faire sur une génération. Cela explique également la volonté des cédants de vendre le foncier afin de récupérer un capital plutôt que de le transmettre progressivement.

Dans ce cadre, la Région a voté en 2014 la mise en place d'un « fonds d'acquisition du foncier agricole » dont l'objectif est de favoriser l'installation Hors Cadre Familial en facilitant l'acquisition de foncier agricole.

- ▶ Cible du fonds : Les Jeunes Agriculteurs ainsi que les Nouveaux Installés hors DJA âgés au maximum de 50 ans, après vérification de la viabilité économique des projets et des compétences professionnelles.
- ▶ Deux modes d'acquisition sont envisagés : le stockage pour anticiper et le portage pour sécuriser une installation (ex : acquisition progressive) ;
- ▶ La Région pourrait doter ce fonds de 2,47 M€ répartis sur trois ans pour la mise en œuvre de cette opération ;
- ▶ A ce stade, il est envisagé de confier la gestion du fonds à un opérateur à savoir la Safer Marche Limousin.
 - la Safer s'engagerait à placer la trésorerie disponible du fonds sur des supports de type comptes rémunérés. Les intérêts générés par les dépôts des fonds restent affectés au fonds tout comme les produits de la revente, des locations éventuellement consenties durant le stockage des terrains et les plus values générées dans le cadre des opérations de cession des terrains.

▶ ²⁷ Source : entretien Direction Agriculture de la Région Limousin ; Chambres d'Agriculture du Limousin.

- les frais inhérents au portage des opérations émarginent directement aux financements du fonds : ces frais seraient limités aux frais de procédure, de géomètre et d'actes notariés ; ceci à l'exclusion de toute charge de personnel ou d'animation.

Filières d'avenir identifiées²⁸ :

Les circuits courts et de proximité :

- ▶ L'objectif est de les valoriser auprès des consommateurs en mettant en avant la typicité des produits tout en accompagnant une diversification des pratiques. Les marges de manœuvre sont encore importantes pour développer ces circuits de commercialisation (seulement 10 % des exploitations agricoles limousines commercialisent leur production en circuit court contre 15 % en France). C'est une des solutions pour sécuriser les revenus des agriculteurs. La structuration est en cours de définition.

La production d'énergies renouvelables :

- ▶ Le Limousin dispose déjà d'une production d'énergies renouvelables importante. Il s'agit néanmoins de sources valorisées historiquement (hydraulique) ou issues d'un usage local (bois individuel). Depuis ces dix dernières années, de nombreuses autres filières innovantes ont connu une certaine dynamique dans d'autres régions françaises : solaire, éolien, méthanisation... Ce n'est pas le cas en Limousin. La région est pourtant un territoire disposant de ressources renouvelables importantes et permettant d'envisager un développement ambitieux des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation...).

Besoins identifiés

Enjeux transversaux aux filières

Globalement, les exploitations agricoles présentent les caractéristiques financières clés suivantes :

- ▶ un taux de faillite très faible ;
- ▶ un foncier et des équipements pouvant servir de caution aux investissements ;
- ▶ un taux de rentabilité du capital investi faible et sur le long terme (en particulier dans le cas d'investissements de restructuration des modes de production).

Ainsi, il est possible de caractériser les besoins de financement tels que :

- ▶ le risque de défaillance n'apparaît pas comme l'élément freinant l'intervention des financeurs. Dès lors, la mise en place de dispositifs de garanties bancaires n'apparaît pas comme un mode d'intervention présentant un d'effet de levier important sur le financement ;
- ▶ les taux de rentabilité faibles du secteur et les retours sur investissement sur le long terme représentent en revanche des freins importants à l'investissement, notamment pour les investissements immatériels qui ne peuvent bénéficier de caution. Il convient donc de s'assurer que les instruments financiers mobilisables par les acteurs du secteur répondent à ces enjeux.

Par ailleurs, un besoin de financement en fonds propres de la reprise/transmission des exploitations agricoles est identifié. Ce besoin est lié aux deux évolutions suivantes :

- ▶ l'augmentation des reprises hors cadre successoral, nécessitant en moyenne un apport en fonds propres extérieur plus important que les reprises filiales ;
- ▶ l'augmentation nécessaire de la taille moyenne des exploitations afin d'améliorer leur rentabilité à travers des stratégies de croissance externe qui tend à augmenter la valorisation des exploitations en transmission, qui induit un besoin plus important en fonds propres lors de la reprise.

²⁸ Source : entretien Direction de l'Agriculture de la Région Limousin

Ce besoin de financement en fonds propres apparaît difficile à financer par les repreneurs dans un contexte de faible rentabilité du capital. Par ailleurs, les reprises induisent également des besoins en fonds de roulement.

Enfin, l'investissement dans des modes de production alternatifs (répondant par exemple aux critères du développement durable) ou des machines innovantes entraîne souvent une période de transition durant laquelle la rentabilité est réduite avant de générer un retour sur investissement. Dès lors, un besoin de financement est identifié pour faciliter ces investissements.

Enfin, une difficulté identifiée concerne le financement nécessaire pour renouveler les outils de production :

- ▶ les rentabilités des coopératives du secteur varient entre 1% et 3 à 4% pour les plus rentables, ce qui rend difficile l'obtention de financements bancaires importants, notamment pour les coopératives les plus faiblement dotés en fonds propres.
- ▶ dans ce contexte, un besoin d'apport est identifié afin de faire effet de levier sur le financement des investissements de modernisation.

Spécificités par filière

Cependant, certains secteurs sont jugés risqués par les financeurs privés et nécessitent une intervention en instruments financiers incluant des outils de financement ainsi que de garanties bancaires:

Engraissement bovin : l'enjeu est de réinternaliser ces activités (aujourd'hui, plus de la moitié des têtes nées en Limousin sont engraisées en Italie). Les investissements à réaliser sont lourds au regard de la rentabilité attendue ;

A ce titre, une étude menée par Macéo (association de développement du Massif Central)²⁹ identifie deux dispositifs spécifiques sur ce segment :

- ▶ une aide à la contractualisation et une aide à la création de 100 000 places sur 6 ans : 3,4 M€ par an ;
- ▶ une aide à la création d'ateliers d'engraissement : 20 ateliers de 500 places sur 6 ans : 0,3 M€ par an.

Filière laitière ; secteur en difficulté (coûts importants d'investissement, dépendance aux circuits de collecte, etc.) ayant des besoins forts de restructuration et d'investissements;

Diversification des activités agricoles (ateliers, volailles, vergers, etc.) : besoin d'une offre de financement complémentaire afin de soutenir de nouvelles activités, au financement étant jugé risqué (concurrence, clientèle, maîtrise de l'activité, etc.).

- ▶ Une intervention régionale en IIF pourrait prendre la forme de financement en quasi-fonds propres ou prêts à taux préférentiels, permettant de renforcer les capacités de production du secteur ;
- ▶ Par ailleurs pour les filières jugées les plus risquées, il pourrait être envisagé d'étendre l'expérimentation de garanties bancaires lancée par Limousin Actif en Corrèze à l'ensemble de la Région.

Les besoins de financement ne sont pas quantifiés à l'heure actuelle au niveau régional. Cependant, le constat réalisé amène à préconiser :

- ▶ l'élargissement des dispositifs existants de financement en quasi-fonds propres notamment de type « prêts à taux zéro » (une intervention en fonds propres n'étant pas envisageable au regard des profils des exploitants peu enclins à ouvrir leur capital) ;
- ▶ le développement des outils de garanties bancaires existants (notamment portés par France Active) sur les filières jugées les plus risquées, en complément des instruments de financement ;
- ▶ dans une première phase, il est anticipé qu'il sera nécessaire de coupler des instruments financiers à des subventions afin d'impulser la transition ;
- ▶ des actions de communication ciblées et de formation à la mobilisation des instruments financiers apparaissent nécessaires lors de cette phase d'expérimentation.

²⁹ Source : Direction de l'Agriculture de la Région Limousin

5.1.2.2. Secteur forêt et bois

- **Poids du secteur** : 9000 emplois (3,9% des effectifs salariés de la Région)
- **Activités/filières clés** : exploitation forestière, sciage/rabotage, charpente/menuiserie, emballages, papier/carton
- **Acteurs** : 700 entreprises de transformation, 107 scieries, 140 000 propriétaires
- **Constat** : Un besoin est identifié de création de valeur ajoutée supplémentaire sur la matière première bois via l'adaptation des bois transformés à la demande des entreprises de la seconde transformation afin de concurrencer les bois d'importation notamment scandinaves.

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché ³⁰:

Amont de la filière :

La forêt étant à 95% privée, et morcelée entre 140 000 propriétaires de 3,9 ha en moyenne, ne permettant pas s'assurer un bon niveau de rentabilité (taille critique non atteinte) ;

Par ailleurs, l'enjeu du renouvellement des ressources après les rase-coupes est identifié comme connaissant de nombreux freins: rémunération non incitative, coût élevé, subventions jugées insuffisantes.

- ▶ -21% des surfaces reboisées avec une aide publique en Limousin entre 2000 et 2010 ;
- ▶ La faible surface moyenne des forêts privées entraîne des surcoûts : jusqu'à 2X pour le reboisement en fonction des chantiers.

Enfin, un enjeu d'adaptation de la logistique, notamment par la construction de routes forestières. Par ailleurs, un enjeu d'organisation logistique du secteur est identifié, via l'informatisation de l'exploitation forestière, de la parcelle à la scierie, et la mise en place d'équipements d'exploitation forestière adaptés à la mobilisation des feuillus.

Première transformation :

Scieries résineux :

- ▶ Une taille des entreprises limitant des investissements dans des équipements du rabotage et du classement mécanique des bois ;
- ▶ Innovation insuffisante pour trouver de nouveaux débouchés : entreprises artisanales et non industrielles ;
- ▶ Entreprise leader en Région : Piveteau (CA : 50 M€) ;

Scieries feuillus: des modes de production artisanaux (petits volumes, outils désués).

- ▶ Entreprise leader en Région : Mazières : 4,5 M€.

Deuxième transformation :

Des acteurs limousins leaders sur leur marché et parfois déconnectés de leur amont (faisant appel aux bois « hors région ») ;

- ▶ Papier/carton : IP (CA : 340 M €) ;
- ▶ Panneaux : ISOROY (CA : 242 M €) ;
- ▶ ameublement : sauthon, stratobois
- ▶ menuiseries : blocfer , polytech , atulam , adam , mathé naudon ;
- ▶ charpente : champeau,
- ▶ lamellé collé : cosyva

³⁰ Sources : Rapport EY, « La filière Bois en Limousin : Perspectives et projet à 2020 », 2011.

Des enjeux et stratégies parfois opposées entre :

- ▶ Des grandes entreprises nationales et internationales ;
- ▶ Des petites entreprises locales (cf. enjeux de financement des TPE).

Besoins identifiés

Amont de la filière :

- ▶ Besoin de soutien au reboisement : Coûts du reboisement estimés à 3K€/ha - 3,5K €/ha
- ▶ Besoin de soutien de la logistique : Besoin des entreprises de transport de soutien à l'investissement dans des remorques de 6 essieux disposant de matériel d'auto-contrôle : besoin d'investissement estimé à 100 remorques en Limousin pour un montant de 7M€.

Première transformation :

- ▶ Besoin en financement afin de rattraper un retard technique et technologique (renouvellement de l'outil de production) ;
- ▶ Aucun chiffrage des besoins de financement régionaux n'a été réalisé à ce stade.

La filière est également étroitement liée à la construction de centrales de cogénération produisant de l'électricité à partir de la biomasse, permettant d'utiliser la chaleur dégagée pour sécher des coproduits et fabriquer des pellets

- ▶ Des besoins de financement importants sont estimés à environ 50 M € par projet.

5.1.2.3. Secteur agroalimentaire

- **Poids du secteur :** 4700 emplois, 11% des entreprises manufacturières du territoire.
- **Activités/filières clés :** productions carnées, produits laitiers, conserves de fruits et légumes, etc.
- **Acteurs :** 267 établissements dont 3 grandes entreprises ;
- **Constat :** Un fort potentiel de croissance du secteur impliquant des besoins d'investissement élevés

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché :

Le secteur agroalimentaire est caractérisé par l'hétérogénéité de ses entreprises en Région Limousin :

- ▶ 3 grandes entreprises : Charal (groupe Bigard, 900M€ de CA), Bénina (Groupe Danone, 20 M€ CA) et Andros (plus de 1 milliards d'euros de chiffres d'affaires);
- ▶ Une forte présence de TPE et PME à moins de 10 salariés, avec une prédominance d'entreprises familiales au capital familial.

Il présente un fort potentiel de développement du secteur, impliquant des besoins d'investissement et de soutien financier.

Besoins identifiés

Deux besoins principaux sont identifiés :

- ▶ Besoin en équipement : les TPE et PME désirant se développer se retrouvent confrontées à des problèmes de sous capitalisation et de trésorerie qui ne leur permettent pas de financer de nouveaux équipements nécessaires à leur développement.
- ▶ Besoin pour le développement de marques et l'exportation des produits : un besoin essentiellement immatériel (renforcement de la marque, ressources humaines, etc.).

5.1.2.4. Production d'énergies renouvelables et rénovation énergétique des bâtiments

- **Activités/filières clés** : réseaux de chaleur, méthanisation, éolien, chimie verte, rénovation énergétique des logements privés, rénovation énergétique des bâtiments

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché :

Production d'énergies renouvelables : des enjeux à appréhender par phase de cycle de vie des projets et par filière

Enjeux transversaux identifiés pour les différentes filières ENR :

A de rares exceptions, le cycle de vie d'un projet EnR se décompose en 3 phases distinctes : le développement, la construction et l'exploitation. Les différentes problématiques que soulèvent chacune de ces phases sont précisées ci-après.

ENR : La phase de développement

Durant la phase de développement, qui peut durer de quelques mois (pour le photovoltaïque) à une dizaine d'années (pour l'éolien), le porteur de projet doit effectuer une étude de faisabilité, réaliser la conception du projet puis faire et disposer des autorisations requises (permis de construire par exemple). Ce dernier point suppose la purge de tous les recours, ce qui explique le temps long entre la conception du projet et son lancement effectif.

En effet, l'installation de dispositifs EnR est soumise à plusieurs réglementations (code de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, droit électrique...) et nécessite d'effectuer un certain nombre de démarches préalables suivant le type de l'installation.

Enfin, chaque type d'EnR est confronté à des enjeux spécifiques durant la phase de développement :

- ▶ Dans l'éolien, il s'agit de parvenir à purger les nombreux recours, souvent suscités par un manque d'acceptabilité du projet au niveau local. La phase développement peut durer jusqu'à 10 ans pour un coût de 200 à 600 K€. La difficulté principale identifiée liée à la durée potentielle de la phase en raison des nombreux recours, les projets sont principalement portés par des industriels ;
- ▶ Pour la méthanisation, la principale problématique lors de la phase de développement est triple. Le porteur de projet doit en effet sécuriser les intrants dans le temps avant de faire avancer le projet, trouver un site d'épange et prévoir un moyen d'évacuer la chaleur et de la valoriser afin d'obtenir un modèle économique viable. Plus spécifiquement, il convient de distinguer différents profils de porteurs induisant des besoins différents
 - porteurs privés (agriculteurs) nécessitant un accompagnement à la structuration des projets et un apport financier (coût de la phase estimé à ce stade entre 200-600 K€) ;
 - des acteurs industriels (énergéticien) en capacité de porter seuls cette phase.

Pendant cette phase de développement, le porteur de projet n'a d'autres choix que de s'autofinancer : les acteurs bancaires et les intermédiaires financiers en général ne peuvent pas se permettre de soutenir le projet alors qu'il est en suspens. En l'absence d'instrument d'ingénierie financière dédié, les projets en phase de développement sont soumis à plusieurs risques : rachat par un industriel ou abandon par manque de ressource (ou projet non initié).

- ▶ Il s'agit ici de couvrir l'ensemble des dépenses liées à la conception du projet : études techniques, études de marché, prospections, etc. sur une durée évaluée entre 2 et 10 ans selon les filières, pour un montant évalué entre 200 K€ et 600 K€. Ainsi, il est identifié que le développement d'une offre de financement spécifique pourrait être complémentaire des aides attribuées par la Région ou l'ADEME pour les études de faisabilité.

ENR : La phase de construction

Une fois cette phase cruciale du développement passée, la phase de la construction peut commencer, dans des délais réglementés. Cette phase consiste en la création d'une société de projet et dans le lancement de la construction des installations, dont la durée dépend du type d'EnR utilisée.

Avec le lancement de la construction, les besoins de financement augmentent fortement et nécessitent des apports équivalents en fonds propres. Ces besoins de financement peuvent être satisfaits par le soutien des structures financières comme les banques ou les fonds d'investissement, qui prennent la forme d'apport en fonds propres et d'émissions obligataires.

De plus, la construction des installations EnR est soumise à un certain nombre de réglementations en fonction du type d'installations. C'est le cas notamment pour la filière hydroélectrique d'après les droits d'eau, notamment selon que l'installation se trouve sous le régime de l'autorisation ou de la concession.

De même, chaque type d'EnR est confronté à des enjeux spécifiques durant la phase de conception, malgré l'apport du financement bancaire lors de cette phase.

- ▶ Pour la filière solaire, la nécessité de rentabilité oblige parfois les porteurs de projets à privilégier la construction de petites installations en raison des tarifs préférentiels (cf. encadré diagnostic de la filière photovoltaïque). La phase de construction dure généralement entre 3 et 4 mois pour un coût d'environ 10M€.
- ▶ Dans l'éolien, la construction dure 1 an pour un coût de 10 M€ pour les petites installations à 80M€ pour les grands parcs éoliens portés par des industriels.
- ▶ Pour la méthanisation, l'enjeu principal de la phase de construction renvoie à la création d'une société de projet optimale pour les projets « à la ferme » dont la gouvernance est complexe. La phase de construction dure 1 an, avec des coûts de 600 à 1500 K€.

ENR : La phase d'exploitation

La phase d'exploitation présente des enjeux de financement moins importants. Il s'agit pour le porteur de projet de faire face à la variation des coûts d'exploitation, d'assurer la maintenance des installations et de financer les amortissements des investissements pouvant aller jusqu'à 20 ans pour les projets hydrauliques. Les coûts correspondent à l'amortissement du prix d'achat, la maintenance, les pannes, les assurances et les taxes.

De la même façon, chaque filière EnR présente des enjeux spécifiques lors de la phase d'exploitation :

- ▶ Pour la filière éolienne, les amortissements s'étalent souvent sur une vingtaine d'années, en fonction de la rentabilité de l'installation. A ce sujet, l'éolien industriel est plus rentable que le petit éolien domestique, du fait de la hauteur du mat et de la taille du rotor, les grosses éoliennes affichent généralement un retour sur investissement au bout d'une dizaine d'année. Mais cette rentabilité ne doit pas cacher la hausse des coûts³¹
- ▶ Concernant l'exploitation des projets de méthanisation, l'enjeu identifié est d'une part l'amortissement des installations, s'étalant sur une période de 15 à 20 ans, et la sécurisation des intrants sur le long-terme d'autre part. Ce dernier point suppose une bonne connaissance des gisements disponibles, une garantie sur la disponibilité et la proximité de ces substrats qui alimenteront le méthaniseur et leur variété pour pallier les baisses d'approvisionnement en amont

Sont détaillées ci-après les enjeux spécifiques identifiés par filière d'énergie renouvelable.

Energies renouvelables avec réseaux de chaleur :

Fort potentiel des chaufferies au bois, la forêt limousine occupant 1/3 du territoire. Cette forêt est cependant très morcelée ce qui complique l'accès au bois, matière première essentielle aux chaufferies. Cela entraîne également des phénomènes de concurrence entre bois d'œuvre, bois trituration et bois énergie.

³¹ Précisions en provenance du CRE (16 octobre 2008 - loi de programmation budgétaire 2009) : la rentabilité des projets éoliens est souvent critiquée au point d'être décrite comme une véritable rente. En réalité, la forte rentabilité de ces projets semble largement gommée par la hausse de leurs coûts. En 2006, la commission de régulation de l'énergie (CRE) avait formulé un avis négatif sur le tarif proposé, la rentabilité variant de 11 à 45 % selon les hypothèses. Depuis lors, le coût de production de l'éolien se rapproche sensiblement du tarif de rachat, en raison de la hausse du coût de fabrication des éoliennes et de leurs coûts d'installation.

Le bois qui alimente les chaufferies est généralement un co-produit des activités principales telles que le bois d'œuvre, ce qui crée une dépendance de la production énergétique des chaufferies au dynamisme économique de ces activités principales.

Les principaux porteurs de projets dans le domaine sont de grands groupes privés tels que GDF Suez, qui utilisent le combustible pour alimenter leur réseau de chaleur, les plus petits acteurs ne se positionnent pas sur ce type de projet. Cependant, de plus en plus de collectivités se positionnent pour l'accompagnement des projets sur leur territoire.

Le fonds Chaleur mis en place par l'ADEME et abondé par la Région vient soutenir les porteurs de projet dans ce domaine, sous forme de subventions. Le fonds est principalement positionné sur les projets de plus grande ampleur.

Un manque de porteurs de projets a été identifié, étant donné la complexité technique et le profil de rentabilité des projets (source ADEME). Enfin, une difficulté identifiée est liée aux usages concurrentiels du bois : le développement des activités de chaufferie impacte le secteur de la papeterie.

Méthanisation :

Deux typologies de projets sont identifiées :

- ▶ Les projets « à la ferme » portés par des agriculteurs, qui peuvent eux-mêmes être décomposés en deux catégories :
 - Petits projets portés par des agriculteurs peu nombreux ;
 - Projets de plus grande taille portés par un groupement plus important d'agriculteurs.

Les dépenses d'investissement pour ces projets sont en moyenne de 1,2M€.

- ▶ Les projets de grande envergure, portés par des acteurs industriels.

Ainsi, des besoins en fonds propres sont identifiés afin de financer les dépenses d'investissement pour ces projets, à hauteur en moyenne de 5-10 M€.

Par ailleurs, un enjeu de structuration de la gouvernance des projets portés par des groupements agriculteurs est identifié. A ce titre, le portage des projets par des coopératives pourrait être une piste à privilégier. Par ailleurs, celles-ci pourraient également se substituer temporairement aux agriculteurs afin de contribuer au financement de la SPV dès la phase de développement, ceux-ci n'étant pas en mesure d'apporter un financement avant le démarrage de la phase d'exploitation.

Pour l'ensemble de ces projets, certains facteurs sont identifiés comme jouant un rôle clé dans le modèle économique des projets :

- ▶ La sécurisation des intrants ;
- ▶ L'identification de zones d'épandage ;
- ▶ L'identification de débouchés pour la chaleur produite (réseaux de chaleur, réutilisation sur site dans des processus industriels ou chauffage de bâtiments, etc.) ;
- ▶ L'acceptabilité locale.

En région Limousin, le secteur apparaît porteur dans la mesure où les activités d'élevage y sont très développées permettant la valorisation de matières organiques. Cependant, ce constat est à nuancer car le système dominant extensif génère des problèmes de disponibilité saisonnière des matières méthanisables, ce qui implique une diversification des sources d'intrants et complexifie ainsi la mise en œuvre des projets de méthanisation. Ainsi, le potentiel de développement de la méthanisation n'est pas lié uniquement à des enjeux agricoles mais également à des enjeux territoriaux (disponibilité des zones d'épandage, diversité des sources d'intrants, etc.).

Lors du lancement en 2011 de l'Appel à projets « Méthanisation à la ferme » (Etat, Région, ADEME), 8 lauréats ont été retenus, sur 62 dossiers déposés.

Il convient de noter que le PDR 2014-2020³² prévoit un soutien à la filière dans le cadre de la mesure 06.4 « Soutien aux investissements de création et de développement d'activités non agricoles », qui indique que le secteur agricole « doit ainsi promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition du secteur agricole vers une économie à faible émission de CO2 en, avant tout développant la méthanisation à la ferme ».

- ▶ A ce titre, il est prévu un soutien « majoritairement sur la subvention. Il pourra au cours de la période du PDR évoluer et proposer l'avance remboursable. »
- ▶ Les dépenses éligibles sont : les études de faisabilité préalable aux investissements de méthanisation (diagnostic, faisabilité technique, économique, ...); les investissements matériels et immatériels, la maîtrise d'oeuvre, l'assistance technique, la formation des porteurs de projets.

Enfin, le SRCAE estime le potentiel régional tel que :

- ▶ « 6 bassins présentent une concentration élevée de gisements mobilisables :
 - 3 bassins primaires :
 - au nord de St-Yrieix-la-Perche
 - dans l'Ouest Corrèzien
 - à Egletons

Chaque bassin primaire représente un gisement méthanisable de 700 000 m³ à 900 000 m³ de méthane (CH₄), soit une production équivalente de 6 600 MWh à 8 500 MWh de biogaz.

- 3 bassins secondaires :
 - entre Bellac et Bessines-sur-Gartempe
 - sur l'agglomération de Limoges
- dans l'Est Creusois

Chacun de ces bassins secondaires représente un gisement méthanisable d'environ 700 000 m³ de méthane (CH₄), soit une production équivalente à 6 600 MWh de biogaz.

- ▶ En complément de ces bassins à forte concentration, le gisement diffus présente également un potentiel intéressant et réparti sur tout le territoire. Le potentiel théorique s'élève à près de 175 million de m³ de CH₄.
- ▶ Bien entendu, les conditions de valorisation de ce potentiel théorique sont beaucoup plus contraignantes que celui des gros producteurs de déchets ou co-produits. Pour garantir leur réussite, les projets diffus devront disposer de matières suffisamment variés et méthanogènes tout au long de l'année. »

Les besoins d'investissement correspondant au développement de ce potentiel régional ne sont cependant pas quantifiés à ce jour. Cependant, les objectifs posés par le PDR 2014-2020³³ sont les suivants :

- ▶ Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie :
 - 31 projets de production d'énergies renouvelable
 - Pour 31 M€ d'investissement, dont 9,3 M€ de dépense publique

Secteur photovoltaïque :

Deux typologies de projets peuvent être identifiées :

- ▶ Fermes solaires de grande ampleur (aucun projet de ce type n'est cependant identifié à ce stade comme en cours de développement en région Rhône-Alpes)
- ▶ Petits projets : panneaux solaires mis en place par des particuliers, sur des bâtiments agricoles, etc.

Il convient de noter que les tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, garantis sur une durée de 20 ans, dépendent de la nature et de la puissance de l'installation. Par ailleurs, Le niveau des tarifs d'achat est ajusté chaque trimestre en fonction du nombre de projets déposés, à titre d'exemple en 2013-2014 ³⁴ :

³² Version provisoire V 4.1

³³ *Ibid.*

³⁴ Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Type d'installation		Tarifs en vigueur pour les installations dont la demande complète de raccordement a été envoyée :				
		entre le 1er avril 2013 et le 30 juin 2013	entre le 1er juillet 2013 et le 30 septembre 2013	entre le 1er octobre 2013 et le 31 décembre 2013	entre le 1er janvier 2014 et le 31 mars 2014	entre le 1er avril 2014 et le 30 juin 2014
Intégrée au bâti ¹	[0-9kW]	30,77 c€/kWh	29,69 c€/kWh	29,10 c€/kWh	28,51 c€/kWh	27,94 c€/kWh
Intégrée simplifiée au bâti ²	[0-36kW]	16,81 c€/kWh	15,21 c€/kWh	14,54 c€/kWh	14,54 c€/kWh	14,16 c€/kWh
	[36-100kW]	15,97 c€/kWh	14,45 c€/kWh	13,81 c€/kWh	13,81 c€/kWh	13,45 c€/kWh
Tout type d'installation	[0-12MW]	7,96 c€/kWh	7,76 c€/kWh	7,55 c€/kWh	7,36 c€/kWh	7,17 c€/kWh

Il convient ainsi de noter que les projets d'une puissance inférieure à 9kW crête bénéficient d'un tarif plus avantageux, permettant ainsi aux très petites installations de définir plus aisément des modèles économiques rentables... à condition de parvenir à trouver autrement les effets d'échelle indispensables, par exemple avec un bailleur social possédant de nombreux sites.

- ▶ Par ailleurs, l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011 prévoit en son article 9 que les projets de puissance crête supérieure à 9kW doivent fournir un document d'un organisme comptable ou financier attestant des capacités de financement du projet. Selon les cas, ce document atteste de la quantité de fonds propres du porteur de projet ou de l'émission d'une offre de prêt par un organisme bancaire.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur concerne la capacité des porteurs à mettre en place un projet bénéficiant d'un modèle économique rentable, le risque technologique étant jugé maîtrisé. A ce titre, la rentabilité des projets est fortement liée au niveau des tarifs.

Secteur éolien (source : WPD) :

25 éoliennes en Région Limousin, produisant 2% de l'électricité régionale.

- ▶ SRCAE objectif 2020 : 300 éoliennes.
 - A noter qu'à ce stade une dizaine de projets (pour environ 150 mégawatts) sont bloqués par des contentieux administratifs ;
- ▶ Mise en service en 2013 de l'éolienne de Rilhac-Lastours ;

Coûts d'une éolienne :

- ▶ « Estimé à 1 200 000 euros par mégawatt installé ; 20 à 30 % de ce coût (soit environ 250 000 euros / MW) correspond à des activités menées par des entreprises et des sous-traitants locaux. L'objectif de 600 MW éoliens en Limousin en 2020 pourrait générer 150 000 000 euros pour les entreprises et sous-traitants locaux.³⁵ »

Par ailleurs, il est identifié que l'absence de mobilisation en Région Limousin des grandes entreprises du génie civil / électrique (exemple : LEGRAND).

Les freins identifiés au développement des projets sont similaires au domaine photovoltaïque : mise en place d'un modèle économique rentable dans un contexte de technologie maîtrisée mais d'incertitude quant aux tarifs de rachat. Par ailleurs, les projets éoliens sont aussi souvent soumis à des problèmes d'autorisations administratives. Ils sont en effet spécifiquement impactés par la mise en œuvre de recours administratifs (ceux-ci n'impactant pas directement le financement intervenant après toute possibilité de recours).

³⁵ Source : SRE, cité par la Direction de l'Environnement

Rénovation énergétique des logements privés et des bâtiments publics : des enjeux d'accompagnement et d'optimisation des financements existants

Rappel des objectifs régionaux :

- ▶ Le PO FEDER-FSE 2014-2020 identifie la réhabilitation des bâtiments comme « l'enjeu principal de la transition énergétique en Limousin avec la moitié des efforts à fournir d'ici 2020 » avec 41 % de l'énergie totale consommée en Limousin (données 2005) consommée dans les logements, eux-mêmes composés à 74% par des maisons individuelles dont 40% sont occupées par leurs propriétaires.
- ▶ Par ailleurs, le PO indique que le parc de logement présente les caractéristiques suivantes :
 - une mauvaise qualité thermique, inférieure à la moyenne nationale : les résidences principales consomment en Limousin en moyenne 178 kWh/m² pour le chauffage, contre environ 155 kWh/m² au niveau national ;
 - une forte dépendance aux énergies fossiles : 77% des résidences principales sont chauffées par des énergies fossiles ; 40% des logements ont recours au bois pour se chauffer et 1/3 des consommations sont dues à des systèmes d'appoint relativement anciens, non performants énergétiquement et avec un impact négatif sur la qualité de l'air.
 - par ailleurs, en 2003, près d'1/3 des propriétaires occupants avaient des ressources les rendant éligibles aux aides de l'ANAH (basées sur le niveau de revenu), soit 7% de plus qu'au niveau national. Quant aux locataires, environ un ménage sur 15 sollicite une aide au règlement de sa facture énergétique dans la région.

Dans ce contexte, le Schéma Régional Climat Air Energie fixe un objectif de diminution de 38% des consommations d'énergie primaire à l'horizon 2020 par rapport à 2005 dans les bâtiments existants, soit la réhabilitation thermique de 14 400 logements et de 440 000 m² de surfaces tertiaires par an.

- ▶ Cela implique de multiplier par trois le rythme de réhabilitation actuel.

Les actions suivantes sont ainsi prévues dans le cadre du PO 2014-2020 au titre de la priorité d'investissement 4c :

- ▶ Programme de réhabilitation thermique des bâtiments publics et des logements sociaux et privés

Concernant le programme de réhabilitation des bâtiments publics et des logements sociaux :

- Diagnostic énergétique et étude de faisabilité préalable à la décision visant à la maîtrise de l'énergie des bâtiments ;
- Dépenses d'investissement contribuant aux économies d'énergie dans les bâtiments publics et les logements sociaux.

Concernant l'accompagnement à la réhabilitation énergétique du logement privé :

- Diagnostic énergétique et étude de faisabilité préalable à la décision dans le cadre de démarches collectives (cette action s'appuie sur les dispositifs régionaux en place qui doivent s'inscrire dans un service public régional de l'efficacité énergétique)
 - Investissements dans le cadre de démarches collectives (programmes de réhabilitation énergétique de copropriétés, ...)
- ▶ Valorisation en circuits courts des sources d'énergies renouvelables dans les infrastructures publiques
 - ▶ Etudes et projets d'investissements pour des projets mettant en relation, à partir de sources renouvelables, les besoins énergétiques locaux (services énergétiques) aux fournitures renouvelables locales, au stockage local d'énergie, et aux nouveaux services de gestion des réseaux publics d'énergie (circuits courts électriques, développement de smart grid sur des territoires expérimentaux).

Enjeux identifiés :

Les freins à la réhabilitation énergétique des logements privés doivent être appréhendés selon trois thèmes interdépendants :

- ▶ l'accompagnement des particuliers dans la gestion de leur projet de rénovation ;
- ▶ l'offre des professionnels ;
- ▶ le financement des opérations.

Enjeux en matière d'accompagnement au choix des travaux et des dispositifs de financement :

- ▶ Le choix des prestations de rénovation par les ménages est également identifié comme une difficulté en raison de leur technicité, du grand nombre de prestataires existants, et d'une certaine défiance des particuliers envers la capacité des professionnels à réaliser une installation garantissant les économies d'énergies promises ;
 - A ce titre, l'indépendance entre le prescripteur et le réalisateur des travaux est relevée comme une condition importante pour inspirer confiance aux particuliers, tant au stade des préconisations qu'au moment de la réalisation des travaux.
- ▶ L'existence de multiples dispositifs d'incitation et d'aides pour la rénovation énergétique des logements du parc privé, comportant des modalités d'instruction et des critères d'obtention multiples, rend difficile leur appréhension par les ménages ;

Enjeux en matière d'offre de financements :

Le frein majeur à la réalisation des travaux concerne le modèle économique des opérations : investissements lourds dans un contexte de prix de l'énergie faible, ce qui entraîne un retour sur investissement à long terme (20 ans), rendant les travaux peu incitatifs pour les propriétaires. En Région Limousin, ce modèle économique est d'autant plus désincitatif qu'une part importante de propriétaires est constituée de personnes relativement âgées aux revenus modestes, pour qui le reste à payer dans le cadre de ce type d'opérations apparaît très important (source : Entretien DREAL).

Concernant l'offre de financement privé, elle est constituée principalement par l'offre bancaire, qui est le plus souvent composée de prêts personnels de durée limitée à 7 à 10 ans et à taux relativement élevé ne permettant pas systématiquement de financer le montant restant à charge sur les travaux une fois prises en compte les subventions et aides financières diverses.

- ▶ La difficulté à financer le restant à charge apparaît particulièrement importante pour les ménages bénéficiaires d'aides publiques, car ces aides ne sont versées que plusieurs mois après la demande de paiement du premier acompte du contrat de réalisation des travaux.

Focus prêt réglementé : Prêt à taux zéro (Ptz)

L'Eco PTZ est un prêt sans intérêts disponible pour réaliser un bouquet de travaux ou aboutissant à une amélioration de la performance énergétique globale du bâtiment.

Les intérêts du prêt sont financés par l'Etat au moyen d'un crédit d'impôt accordé à l'établissement de crédit : l'emprunteur ne supporte donc pas d'intérêt ni de frais de dossier. En revanche, il doit normalement souscrire une assurance invalidité-décès, voire, obtenir une caution.

Le montant maximal du prêt est de 30 K€ au maximum, avec une durée de de remboursement de 10 ans. Elle peut être modulée entre 36 mois et 180 mois pour les travaux les plus lourds, cette décision revenant à la banque prêteuse³⁶.

La distribution de l'Eco-PTZ est en forte baisse depuis sa création à la suite du Grenelle de l'Environnement : l'Eco PTZ a été distribué à hauteur de 63 000 prêts en moyenne par an entre 2009 et 2011 avec un montant moyen de 17 000 €. La production a chuté à 33 000 opérations par an depuis 2012.

³⁶ L'article 81 de la loi de finances pour 2012 dispose que la durée de remboursement de l'éco-PTZ est fixée à 10 ans, ou 15 ans pour les travaux de rénovation les plus lourds (bouquets de travaux de 3 gestes ou plus, ou atteinte d'une performance énergétique globale minimale). Jusqu'alors, la durée de remboursement de base de l'éco PTZ était fixée par décret à 10 ans.

La chute de la production est due aux réticences des banques, dont les réseaux sont rebutés par la complexité de l'instruction des dossiers³⁷ et des contrôles d'éligibilité qu'elles doivent opérer. Les conseillers bancaires sont plus enclins à proposer des financements classiques en arguant de la simplicité de mise en œuvre et de la possibilité de décaisser sur devis.

Par ailleurs, le dispositif sous-jacent à la bonification du taux de l'Eco-PTZ, qui fait intervenir la Société de Gestion du Fonds de Garantie de Accession Sociale à la Propriété (SGFGAS), est également jugé complexe.

- ▶ Cependant, l'Eco-PTZ apparaît aujourd'hui comme la forme de financement la plus avantageuse qui soit accessible aux particuliers pour le financement de travaux d'efficacité énergétique
- ▶ Par ailleurs, le gouvernement a décidé de le relancer fortement notamment en déchargeant les banques du contrôle d'éligibilité des travaux réalisés à l'Eco-PTZ.
 - Il est dès lors question de l'intervention d'un « tiers vérificateur » intervenant à la demande de l'entreprise, qui devrait lui-même être agréé³⁸.

Aides Anah

Il convient également de noter l'importance des aides de l'Anah dans le dispositif de financement des rénovations énergétique des logements. Elles concernent le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, la rénovation thermique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement, le redressement des copropriétés en difficulté

En termes d'intervention concernant la rénovation énergétique, les montants financés sont définis tels que :

- ▶ 35% des travaux pour les ménages modestes et 50% pour les ménages très modestes, dans la limite de 20 000 €
- ▶ Aide forfaitaire de 3 000 €, éventuellement complétée par le Conseil Général les communautés de communes : l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant, dans la limite de 500 €, soit 3 500 € au total

La définition des plafonds de ressources des ménages modestes et très modestes est déterminée par l'ANAH. Par ailleurs, les propriétaires bailleurs doivent s'engager à louer leur bien avec un loyer conventionné à des locataires sous condition de ressource.

Enfin, les cibles sont :

- ▶ Les propriétaires occupants
- ▶ Les propriétaires bailleurs
- ▶ En copropriété, les aides individuelles sont complétées par des aides spécifiques à la copropriété

Besoins identifiés

Production d'énergies renouvelables :

L'ensemble des acteurs interrogés évoquent des difficultés à concevoir des modèles économiques rentables et pérennes, notamment liée à l'incertitude :

- ▶ d'évolution des tarifs de rachat (éolien, PV) ;
- ▶ de sécurisation des intrants (méthanisation) ;
- ▶ ou encore en raison du coût élevé des installations au regard des économies d'énergie réalisées (solaire thermique, bois-énergie), nécessitant un apport en subvention (ADEME).

³⁷ Constat porté avril 2011 par le rapport présenté par Philippe Pelletier, Président du Comité Stratégique du Plan Bâtiment Grenelle « Pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés ».

³⁸ SOURCE : <http://www.batiactu.com/edito/eco-conditionnalite---le-decret-est-signe-38751.php>

Par ailleurs, des enjeux transversaux non directement liés au financement sont identifiés :

- ▶ Des obstacles juridiques lors de la phase de développement des projets : La multiplication des recours administratifs et des contentieux conduit à des temps de développement longs, induisant pour le porteur privé un risque de rachat voire d'abandon du projet.

Type ENR	Synthèse des enjeux clés identifiés		
	Phase Développement	Phase Construction	Phase Exploitation
Photovoltaïque	<p>Difficulté à obtenir un modèle économique rentable, lié aux AO de la CRE ;</p> <p>La majorité des projets en cours de développement sont de petite taille (< 9kW crête) car les tarifs de rachat sont plus avantageux</p>	<p>Besoin d'un apport en fonds propres en complément de la dette</p> <p>En raison des difficultés d'implantation des projets liées aux oppositions locales, l'implication des collectivités est jugée clé. Ainsi une forte implication des élus est jugée nécessaire.</p>	<p>Pas d'enjeu spécifique identifié en termes de financement</p> <p>Incertitude liée à l'évolution des tarifs de rachat</p>
Eolien	<p>Difficulté principale identifiée liée à la durée potentielle de la phase en raison des nombreux recours ;</p> <p>Projets principalement portés par des industriels</p>		
Méthanisation	<p>Différents profils de porteurs induisant des besoins différents</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ porteurs privés (agriculteurs) nécessitant un accompagnement à la structuration des projets et un apport financier (coût de la phase estimé à ce stade entre 200-600 K€) ○ des acteurs industriels (énergéticien) en capacité de porter seuls cette phase <p>Difficulté à obtenir un modèle économique viable, notamment en raison de l'incertitude liée à la sécurisation des intrants et à la valorisation de la chaleur produite.</p>	<p>Besoin d'un apport en fonds propres en complément de la dette ;</p> <p>Pour les agriculteurs, le coût d'investissement (estimé à 800 K€ - 1 M€ en moyenne) peut être important au regard de la capacité d'endettement de l'exploitation. Cela peut nécessiter un renforcement des fonds propres ou un apport de garantie afin de sécuriser le financement bancaire ;</p> <p>Des enjeux de gouvernance sont identifiés lorsque le projet est porté par un groupement d'agriculteurs.</p>	<p>Pas d'enjeu spécifique identifié en termes de financement</p> <p>Incertitude liée à l'évolution des tarifs de rachat et à la sécurisation des intrants</p>

A ce titre, il pourrait être envisagé :

- ▶ Elargissement des dispositifs actuels, par exemple du dispositif d'avances remboursables régional, au financement de la phase de développement des projets, ciblant prioritairement les porteurs de petits projets (et non les acteurs industriels/énergéticiens disposant a priori des capacités d'autofinancement nécessaires) ;
- ▶ Développement des actions d'accompagnement des porteurs à la structuration technique et des plans de financement des projets
 - Une implication forte des collectivités où l'implantation des projets est prévue apparaît nécessaire, afin d'assurer l'acceptabilité locale des projets
- ▶ La mobilisation de financements nationaux, notamment en fonds propres, pour financer la phase de construction. La mise en place d'un réseau de type « place financière » afin d'aider la mise en relation des porteurs de projets et des fonds nationaux pourrait être envisagée.

Rénovation énergétique des logements privés et bâtiments publics

La réalisation d'une étude ad hoc complémentaire apparaît nécessaire afin de réaliser un diagnostic, en coordination avec les acteurs bancaires proposant des Eco-PTZ, de la faisabilité des pistes d'évolution proposés ci-après :

Suite aux constats effectués de l'importance stratégique régionale d'augmentation du nombre de rénovations énergétiques d'une part, d'autre part des besoins d'accompagnement au choix de travaux et dispositifs de financement des publics, notamment les plus précaires, et d'optimisation des offres de financement existantes, il pourrait ainsi être étudié les pistes d'évolution suivantes :

Pour répondre au besoin d'accompagnement des particuliers et de structuration de l'offre des professionnels :

Mise en place de « plateformes locales de la rénovation énergétique », basée sur la notion de guichet unique et jouant le rôle de « tiers de confiance ». Il peut être envisagé d'intégrer ces prestations d'accompagnement à l'assiette de financement par prêt octroyé au ménage :

- ▶ Soit directement par les banques, le cas échéant avec l'intervention d'un fonds de garantie régional,
- ▶ Soit par tiers-financement

Plusieurs types d'organisation des plateformes peuvent s'envisager :

- ▶ une organisation sur le modèle de la régie assurant acteurs publics une gestion directe des programmes de rénovation ;
- ▶ une gestion externalisée : délégation à un opérateur économique tiers dans le cadre de marchés publics ou d'une délégation de service public ;
- ▶ la gestion du service dans un cadre de coopération d'acteurs au sein d'organismes à but non lucratif tels que les associations.

Pour répondre aux enjeux de financement identifiés :

Certaines pistes d'évolution ont été identifiées comme étant de nature à pouvoir optimiser l'offre de financement existante :

- ▶ L'offre de financement aujourd'hui la plus répandue reste l'Eco-PTZ, mais elle semble cependant sous-utilisée. Il conviendrait dès lors d'identifier des pistes d'optimisation du dispositif ;
 - Une des solutions envisagée pour ce faire serait de confier la validation technique des dossiers à un tiers, par exemple aux plateformes de la rénovation énergétique ayant pour objectif d'assurer la pré-instruction des dossiers sur les aspects techniques (validité des devis puis des factures) en faisant le lien entre les ménages et les professionnels ainsi que les ménages et les banques.
- ▶ Diminuer les échéances de remboursement, ce qui suppose de diminuer le taux d'intérêt et d'étendre la durée de financement ;
- ▶ Assurer une fonction de « caisse d'avance » pour préfinancer les aides et subventions individuelles octroyées notamment par l'ANAH ;
- ▶ Mise en place d'un financement adapté au contexte particulier des copropriétés : un prêt collectif, qui puisse faire l'objet de remboursements partiels au fur et à mesure des mutations des lots de copropriété, et qui ne prévoit pas d'exigibilité anticipée totale en cas d'impayés de l'un des copropriétaires.

A ce titre, la mobilisation par la Région et l'ADEME des réseaux bancaires locaux avec l'appui du comité régional des banques pourrait être envisagée, afin d'identifier les conditions permettant d'optimiser la distribution de l'Eco-PTZ.

En complément, il conviendrait d'étudier la faisabilité de mise en place de nouveaux dispositifs de financement comme le tiers-financement et un fonds de garantie régional afin de proposer une offre complémentaire, notamment pour les segments de population les plus précaires et ainsi jugés trop risqués par les acteurs bancaires.

Focus Tiers-financement

Le tiers-financement repose sur l'intervention directe vis-à-vis du ménage, d'un opérateur entièrement détenu par les collectivités ou par une société d'économie mixte pour l'octroi du financement. La structuration du tiers-financement vise les mêmes objectifs que le fonds de garantie et représente donc une alternative pour obtenir le taux d'intérêt le plus bas possible et accéder à une durée d'amortissement compatible avec la durée de vie des travaux, et pour prendre en compte les économies d'énergie dans la capacité de remboursement des ménages.

Le projet de loi de transition énergétique, dans la version qui doit être examinée par le Sénat à partir de février 2015, précise le statut de cette activité au regard de la régulation bancaire. Il élargit la liste des organismes auxquels l'interdiction relative aux opérations de crédit ne s'applique pas, « aux sociétés de tiers-financement définies dans le code de la construction et de l'habitation et dont l'actionnariat est majoritairement formé par des collectivités locales, ou qui sont rattachées à une collectivité territoriale de tutelle ».

Il prévoit qu'un décret en Conseil d'État précise les conditions dans lesquelles les sociétés de tiers-financement sont autorisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) à exercer des activités de crédit, ainsi que les règles de contrôle interne qui leur sont applicables à ce titre. Le projet de décret qui précise les modalités de cette exception au monopole bancaire "encadrée", a été soumis par le gouvernement aux parlementaires au cours de l'examen du texte à l'AN.

Concernant les bâtiments publics, le frein principal identifié au développement des projets est similaire à celui du parc privé.

A ce titre, une réflexion menée par la Région pour la création d'une Agence Régionale de l'Energie : qui apporterait un soutien technique aux porteurs de projets dans le domaine énergétique. Il est possible d'étendre le champ d'activité de cette agence en lui octroyant un volet de soutien financier aux porteurs de projets.

5.1.2.5. Secteur économie sociale et solidaire

- **Poids du secteur** : 12% des emplois en Région, 2900 établissements employeurs (source CRESS)
- **Activités/filières clés** : activités liées à la santé, innovation sociale, circuits courts.
- **Acteurs** : majorité de petites structures : 77% d'associations, 17% de coopératives, 5% de mutuelles, 1% de fondations.
- **Constat** : Un secteur mûre et en croissance en Région Limousin ne présentant pas de difficultés majeures de financement.

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché :

De manière générale, les structures de l'ESS ont des difficultés à obtenir des financements privés en raison de leurs statuts juridiques et modèles économiques spécifiques

L'accès aux financements bancaires privés et au capital-risque reste limité. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- ▶ Une inadaptation des outils de financement classiques aux objectifs, à la taille, à la gouvernance et aux statuts juridiques propres à ce secteur ;
- ▶ Le statut juridique, lorsqu'il exclut la possibilité de rémunérer les investisseurs. C'est le cas notamment pour les sociétés coopératives, dont les parts sociales ne sont pas revalorisables. En cas de revente par un associé extérieur, les parts sont ainsi revendues à l'entreprises à leur valeur nominale.
- ▶ Une perception des investisseurs d'un risque élevé associé à ces projets, soit en raison d'un manque de connaissance du secteur, soit par un manque de crédibilité des acteurs, faute de capital de départ et de garanties suffisantes ;

- ▶ Une taille relativement limitée de ces structures ;

Spécificités des structures de l'ESS en région Limousin

Les réseaux des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire et France Active se sont rapprochés pour porter ensemble un projet d'observation de la santé économique et financière des acteurs de l'ESS. A ce titre, ils ont réalisé une étude auprès entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire des régions Limousin, Nord Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. L'enquête indique que sur le périmètre global des trois régions :

- ▶ 40% des structures éprouvent des difficultés de trésorerie plusieurs fois dans l'année ;
 - A ce titre, l'enquête note que « par insuffisance de fonds propres, le cycle d'exploitation fonctionne à flux tendu et un accident de parcours peut occasionner des solutions couteuses en énergie comme en ressources. »
 - Les secteurs principalement concernés sont le développement rural et économique ainsi que les activités culturelles.
- ▶ 17% ont traversé une situation bancaire critique en 2013 (18% en région Limousin) ;
 - A ce titre, l'étude note que « les situations critiques sont plus fréquentes chez les entreprises sociales disposant d'un budget de plus de 1 M€, plus encore lorsque l'effectif ne dépasse pas 20 ETP. Ce profil correspondant à l'entrée de la gamme « acteur important », l'enquête met en lumière la nécessité de réévaluer le fonds de roulement lors d'un changement d'échelle ».
- ▶ 50% des associations et 84% des coopératives ont un projet d'investissement dans les 3 ans. L'étude note à ce titre que :
 - « pour financer leurs investissements, les associations de l'échantillon déclarent recourir d'abord à un panachage entre des solutions de subventions d'investissement publiques (65 %) ou privées (44 %) et leurs ressources propres (58 %). Seulement 33 % des répondants utilisent l'emprunt bancaire pour compléter la ressource externe captée ;
 - s'agissant des coopératives, le prêt classique est l'outil mobilisé à 65% de préférence aux ressources propres (52 %). En complément, le prêt alternatif représente une solution plus répandue que la subvention d'investissement (49 contre 33 %). L'enquête rappelle que les coopératives font également appel à leurs membres via l'apport en capital (33 %). »

Enjeux de développement identifiés :

- ▶ le développement des services à la personne, dont les modèles économiques sont souvent peu robustes, ces services étant assurés souvent par des associations bénéficiant de subventions, notamment :
 - les activités d'insertion économique
 - les activités liées à la santé : le Limousin étant une région à population vieillissante, d'importantes structures sont à développer afin de garantir les services d'aide aux personnes âgées, l'assistance à domicile pour les personnes en difficulté, ... ;

A ce titre, un travail en amont de diagnostic des modèles économiques des structures intervenant sur ces segments afin de fiabiliser les modèles économiques apparaît être un préalable nécessaire avant d'envisager l'utilisation d'instruments financiers.
- ▶ l'innovation sociale comme par exemple l'économie circulaire relative à la gestion des déchets par les entreprises notamment, le recyclage ... ;
- ▶ les circuits courts : avec la montée de la volonté de consommer locale, il y a un besoin de développer les services de proximité, tels que les coopératives et les magasins de proximité.
- ▶ Il existe des instruments financiers (France Active) pour soutenir les entreprises de l'ESS mais celles-ci ne disposent pas d'une bonne vision de l'offre de financement existante (source CRESS).

Il convient cependant de noter que la Région concentre principalement son soutien aux structures de l'ESS positionnés sur les activités de production, plutôt que dans le domaine des services aux personnes (sur lequel sont positionnés notamment les structures associatives et du domaine médico-social).

Besoins identifiés

Les entretiens et analyses réalisés confirment la nécessité de maintenir des instruments financiers spécifiquement positionnés dans le domaine de l'ESS, en raison des spécificités des acteurs du secteur, induisant des besoins en financement spécifiques (accompagnement, taille des tickets, type d'instruments financiers). Ainsi, l'analyse conduit à préconiser le maintien des dotations aux instruments dédiés existants en région Limousin, et l'ouverture du positionnement de l'ensemble des outils existants sur les structures de l'ESS afin qu'ils puissent également intervenir sur le secteur en complément des outils spécialisés. Il n'est cependant pas identifié de nécessité de créer de nouveaux outils.

La plupart des problématiques sont couvertes par les outils actuels de Limousin Actif et par les outils qui devraient être mis en place au niveau national par BpiFrance

En dehors des problématiques de développement des SCOP, le financement de la création, du développement et de la transmission d'entreprises et d'association dans le secteur de l'ESS trouve dans les dispositifs de prêts d'honneur de Limousin Actif des soutiens favorables et complets (cf. chapitre spécifique sur les instruments déployés par Limousin Actif).

Cependant, certaines problématiques s'avèrent plus complexes à financer et devraient faire l'objet d'instruments financiers spécifiques déployés par Bpifrance³⁹ :

- ▶ prêts pour les entreprises spéciales et solidaires (PESS) : Les PESS s'appuieront sur les entreprises de l'ESS telles qu'elles ont été définies par la loi du 31 juillet. D'une durée de cinq ans, ces prêts auront un montant d'environ 50.000 euros, mais ils pourront aller "jusqu'à 100.000. Les entreprises en feront la demande directement auprès de leur banque qui disposeront d'une garantie Bpifrance. Le PESS est doté de 50 millions d'euros pour les exercices budgétaires 2015 et 2016.
- ▶ un fonds de fonds pour les projets à impact social : Bpifrance mobilisera une capacité d'investissements totale d'environ 100 millions en fonds propres pour les entreprises de l'ESS ou, plus largement, les entreprises à impact social ;
 - Fonds d'investissement dans l'innovation sociale (FISO) : ce fonds aura une capacité de 40 millions d'euros financés à parts égales par l'Etat et les régions. Il interviendra sous forme d'avances remboursables avec des tickets d'au moins 30.000 euros. Toutes les PME ayant un projet dans l'ESS pourront y prétendre.
 - Une phase d'expérimentation impliquant huit régions devrait se mettre en place pour un montant financier de 20 millions d'euros (Franche-Comté, le Centre., la Picardie, Paca, le Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine). Dans dix-huit mois, une évaluation donnera lieu à une seconde tranche de vingt millions d'euros, en élargissant le Fiso à de nouvelles régions.
- ▶ Pour les associations de grande taille, le projet de rapprochement entre BpiFrance et SOGEMA Crédit Associatif permettra d'y répondre en partie ;

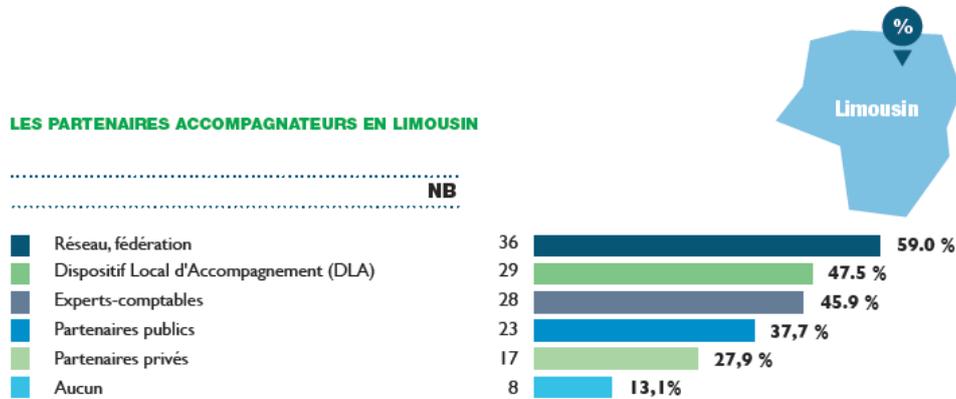
Une problématique forte de communication, d'animation et d'expérimentation

Plus que des besoins de financement, le soutien au secteur de l'ESS présente des enjeux forts en termes de :

- ▶ Animation des différents acteurs financiers régionaux intervenant dans le secteur, afin de renforcer la visibilité du modèle économique au sein du tissu économique régional, et améliorer la communication sur l'offre de financement existant ;
- ▶ Soutien des expérimentations visant à développer les finances solidaires et territoriales : plateformes de crowdfunding, CIGALES, Investissements responsables.

³⁹ Source : Localtis, 08/12/2014

Il convient cependant de noter que de nombreux acteurs de l'accompagnement sont déjà actifs en région Limousin. Le schéma ci-dessous indique la typologie d'acteurs de l'accompagnement spécifiquement positionnés sur le secteur de l'ESS en région Limousin :



Source : Enquête menée par les réseaux des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire et France Active auprès des acteurs de l'ESS auprès entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire des régions Limousin, Nord Pas-de-Calais et Rhône-Alpes

5.1.2.6. Enjeux d'attractivité du territoire

La Région a développé une politique volontariste d'attractivité du territoire, notamment d'aide à l'installation des particuliers via l'octroi de subventions. Dans un contexte de vieillissement de la population et de croissance démographique atone, cet enjeu est au cœur des efforts de développement du territoire.

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché :

Sur la période 2014-2020, la Région a identifié un volume de 40 à 50 porteurs de projets susceptibles d'être accompagnés dans leur démarche prospective d'installation (soutien en amont afin de faciliter leur installation).

Besoins identifiés

Le besoin de financement est estimé entre 1000 et 8000 euros par porteur de projet, selon l'ambition du projet.

A ce titre, deux enjeux majeurs sont à relever :

- ▶ La Région ne souhaite pas demander au bénéficiaire potentiel de justifier a priori l'utilisation des fonds sur des types de dépenses spécifiques ;
- ▶ Les bénéficiaires visés étant en phase de prospection, leur projet ne génère, au stade du financement, aucune ressource.

Dans ce contexte, il convient d'analyser :

- ▶ la pertinence d'octroyer le financement sous la forme de prêts d'honneur ou d'avances remboursables avec différé de remboursement, plutôt que sous forme de subventions ;
- ▶ la possibilité de recourir à des fonds européens (notamment FSE/FEADER) avec des critères d'éligibilité correspondant ;

- ▶ les alternatives de gestion suivantes :
 - s'appuyer sur le réseau bancaire ou les plateformes de prêts d'honneur pour octroyer le financement
 - gestion directe par la Région.

5.1.2.7. Secteur culturel

- **Poids du secteur** : 4000 emplois (INSEE) (1,3% des actifs de la Région).
- **Activités/filières clés** : conservation du patrimoine, spectacle vivant, activités artistiques
- **Acteurs** : Cinéma : 200 jours de tournage par an / Edition : 30 maisons d'édition indépendantes / Spectacle vivant : 8 scènes labellisées, 32 lieux de diffusion et de création, 52 festivals de spectacle vivant
- **Constat** : Enjeu d'optimiser les modèles économiques des structures et possibilité de lancer des dispositifs pilotes de couplage entre des subventions et des instruments financiers pour les structures les plus rentables.

Caractérisation des difficultés de financement et carences de marché :

Données de cadrage général concernant le modèle économique des acteurs du secteur de la culture (Union européenne et France) (Sources : « Enquête sur l'accès au financement dans les secteurs créatifs et culturels », European Union, 2013) :

Certaines spécificités des acteurs du secteur de la culture renforcent leurs difficultés d'accès au financement par rapport à d'autres secteurs :

- ▶ des caractéristiques intrinsèques des activités culturelles : ex. manque d'actifs matériels et dépendance envers des actifs immatériels, grande incertitude de la demande du marché;
- ▶ des caractéristiques propres aux organisations et aux entrepreneurs : ex. manque (perçu) de compétences commerciales, dépendance envers les programmes d'investissement publics;
- ▶ des conditions spécifiques au marché: ex. taille du marché, manque d'informations de qualité sur le marché, pression sur les modèles d'entreprise existants.

Les autres caractéristiques clés et comportements financiers suivants du secteur peuvent être relevés :

- ▶ Rôle important des revenus propres et subsides publics et du mécénat ;
- ▶ Recours au financement à court terme (coût plus élevé) : nombreuses demandes de prêt liées à la couverture du besoin de financement (pour couvrir la période d'attente d'autres fonds comme des subsides) et le préfinancement (à court terme) de projets. Recours important aux microcrédits

Données régionales sur les acteurs du secteur de la culture en Limousin :

En 2010, la politique culturelle régionale représente un engagement annuel de 10,6 M €, couvrant 400 bénéficiaires. Le budget régional se répartit de la façon suivante :

- ▶ 56% pour le spectacle vivant ;
- ▶ 17% pour les arts plastiques ;
- ▶ 16% pour le cinéma ;
- ▶ 2% pour l'édition et le livre.

Il convient également de noter la spécificité régionale de l'importance de l'art contemporain, fortement soutenu par la Région.

Deux typologies d'acteurs sont à distinguer dans le secteur culturel :

- ▶ Arts plastiques / arts vivants : constitués principalement d'associations (enjeux similaires à l'ESS) ;
- ▶ Cinéma / livre : constitués principalement d'entreprises.

La Région Limousin a mis en place le Fonds d'actions culturelles territorialisées en 2008 avec cinq pays. Par ce biais, elle finance deux projets par an (deux appels à projets lancés par an) ;

Les caractéristiques des segments d'activités culturelles en Limousin identifiés comme ayant un potentiel d'utilisation des instruments financiers sont présentées ci-après :

- ▶ Le cinéma : Les films produits dans la Région sont à distinguer en plusieurs catégories :
 - des courts métrages ou des documentaires dont les budgets moyens sont de 200 000 euros ; ces œuvres permettent de promouvoir la création et les talents locaux et d'accompagner la filière professionnelle en région, mais a priori peu rentables ;
 - Des longs métrages dont les budgets peuvent aller de 1 M d'euros à 10 M d'euros et dont les retombées économiques sont au minimum la somme investie et peuvent aller jusqu'à 10 fois la somme investie.
 - Des téléfilms, dont les budgets vont de 2 à 5 M d'euros, les retombées économiques sont estimées à 4 fois la somme investie.
- ▶ L'édition : Les éditeurs se caractérisent par leur modèle économique peu rentable et leur dépendance à la subvention.
 - CA des acteurs locaux : de 1 k € à 1200 k € ; Editeurs limousins scindés en deux groupes :
 - ▶ 18 éditeurs professionnels diffusant et distribuant correctement leurs ouvrages ;
 - ▶ 12 éditeurs diffusant plus difficilement leurs ouvrages ;
 - Les acteurs locaux ont du mal à se déployer aux niveaux national et international (coûts de distributeurs nationaux élevés, à hauteur de 55% du chiffre d'affaires généré) ;
 - En 2008, près de la moitié des éditeurs font imprimer leurs ouvrages hors du Limousin (coûts jugés trop élevés et poids des habitudes de travail).
- ▶ Les spectacles vivants : ces structures ne génèrent pas de revenus importants avec une proportion de recettes perçues par rapport aux montants engagés de près de 10% dans le meilleur des cas. La part des dépenses de fonctionnement de ces structures est très importante par rapport à la part des dépenses d'investissement.
 - Certaines structures présentent des difficultés de financement à court terme avec une trésorerie déficitaire : ainsi lorsque la Région souhaite soutenir le projet car il correspond à ses objectifs de développement culturel, elle intervient sous forme de subvention le plus en amont possible dans l'année afin de limiter les frais bancaires payés sur le découvert de trésorerie par l'établissement.
- ▶ Le secteur des arts plastiques : il pourrait être envisagé de réaliser l'analyse des spécificités des modèles économiques des 15 lieux qui bénéficient d'une aide de la Région.

Besoins identifiés

Certains segments pourraient bénéficier d'un financement en instruments financiers :

- ▶ Le cinéma : Un schéma de co-production Région/CNC peut être envisagé comme c'est le cas en Rhône-Alpes et en Nord-Pas-de-Calais.
- ▶ L'édition : le besoin est exprimé par les éditeurs du territoire d'accompagnement juridique (conseils sur les contrats et la propriété intellectuelle), en même temps que le besoin d'améliorer leur diffusion via des actions de communication (présence sur les salons et fêtes du livre et visibilité en librairies) ;
- ▶ Les spectacles vivants : besoins de financement à court terme afin de couvrir une trésorerie déficitaire

Dans le contexte identifié de faible appropriation des acteurs du secteur des instruments financiers disponibles d'une part, d'autre part de modèles économiques souvent non équilibrés, il est préconisé :

- ▶ un travail en amont d'optimisation des modèles économiques des structures (augmentation des recettes annexes, diversification des sources de financement) apparaît indispensable afin de permettre la mobilisation des instruments financiers dans un second temps ;
- ▶ suite à ce premier travail d'évaluation et d'évolution des modèles économiques, une expérimentation pilote pourrait être envisagée pour les structures les plus rentables (dans un premier temps en maintenant le couplage entre subventions et instruments financiers).

Il conviendrait également d'analyser la possibilité de couplage des subventions et de l'ingénierie financière (développement de « l'avance sur recettes » à analyser).

Ces initiatives pourraient être introduites en complémentarité des conventions de financement :

- ▶ Région / CNC (existante) ;
- ▶ Région / CNL (en cours de création).

Enfin, en raison de la faible appropriation des acteurs du secteur des enjeux liés à l'ingénierie financière, des actions d'accompagnement spécifiques devraient être envisagées.

Pour chacun de ces domaines, un panel de structures accompagnées par la Région ainsi que des informations financières les concernant nous ont été transmis, afin de mener une première analyse permettant de sélectionner les structures plus pertinentes pour étayer notre étude (cf. ci-après).

Synthèse de l'analyse financière

Les enjeux clés de financement identifiés concernent l'amélioration de la trésorerie des structures ainsi qu'un apport complémentaire de fonds propres.

Il ressort des projets analysés les éléments suivants :

- ▶ Observations par type d'établissement :

Etablissement	Remarques
Théâtre	seul 2 théâtres sur 7 (28%) avec un financement propre supérieur à 40%
Associations musicales / festivals musicaux	2/4 établissements au-dessus des 20% d'autofinancement.
Maisons d'éditions (non détaillées dans le tableau)	situation très variable : subventions souvent importantes, jusqu'à 2/3 des produits

- ▶ Le financement privé (établissements bancaires) est entièrement absent du mode de financement des établissements culturels visés : aucun d'entre eux ne fait mention dans son compte de résultat d'un appel aux financements bancaires pour se financer de façon régulière.
- ▶ Cette situation de déficit est répandue parmi les établissements culturels : près de la moitié d'entre eux fait directement mention de difficultés de trésorerie dans leurs notes d'informations, avec des déficits pouvant avoir des conséquences sur leurs budgets pendant plusieurs années. De plus, tous les établissements ont des résultats très variables, déficitaires comme excédentaires, sur plusieurs années.

L'analyse financière d'un panel de structures opérant dans le secteur culturel en Région Limousin permet de tirer les constats suivants :

- ▶ une forte hétérogénéité de rentabilité entre les acteurs soutenus par la Région,
- ▶ une faible part d'autofinancement : sur 20 structures analysées, seules 4 connaissent une part d'autofinancement supérieure à 40% ;
- ▶ une absence de recours au financement privé pour les acteurs les plus rentables.

Dans ce contexte, peu de structures apparaissent à ce jour en capacité de recourir à des instruments financiers innovants. A cet égard, deux recommandations peuvent être formulées :

- ▶ Mettre en place des dispositifs pilotes d'instruments financiers sur des structures ciblées (structures les plus rentables) ;

- ▶ Mener un travail d'optimisation des modèles économiques des structures moins rentables (augmentation des recettes annexes, diversification des sources de financement, etc.) afin de permettre une mobilisation ultérieure des instruments financiers.

Focus : exemples d'instruments financiers existants en régions et à l'échelle nationale dans le secteur de la culture:

En régions :

- ▶ Rhône-Alpes Cinéma : fonds régional de coproduction destiné à financer et accompagner la diffusion de films long-métrage tournés en Région Rhône-Alpes : investit financièrement dans la production de films en contrepartie d'un pourcentage sur les recettes (investissements financés par la Région en partenariat avec le CNC).
- ▶ Paris Innovation Amorçage (Ville de Paris / BPI France) : subventions jusqu'à 30 k € visant l'accompagnement des projets des créateurs admis en incubateur / avances remboursables de 50 k € à 100 k € à l'accompagnement des entreprises dans le montage de leur projet.

A l'échelle nationale :

- ▶ Cinéma : Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) : établissement de crédit de droit privé à 49% public, offrant :
 - Des fonds de garantie : Fonds cinéma audiovisuel doté par le CNC, Fonds industries culturelles, Fonds dédié au théâtre privé, (garantie de 50% à 70%) ;
 - Des fonds d'avances remboursables (prêts à taux faibles).
 - ▶ Edition : Centre national du Livre CNL, intervenant via subventions et prêts auprès des structures de l'édition :
 - Subventions pour la publication et pour la traduction en français d'ouvrages étrangers ;
 - Prêts à la publication d'ouvrage (prêts à taux zéro) destinés à constituer un apport en trésorerie à un éditeur le temps de la production et de la mise en vente de l'ouvrage ;
 - Prêts économiques aux entreprises d'édition, prêts à taux zéro pour accompagner le développement et la pérennisation des éditeurs indépendants ;
 - ▶ Spectacle vivant : Association pour le soutien du théâtre privé - Fonds de soutien au théâtre privé - financement par les revenus de la taxe fiscale sur les spectacles et par les dotations de l'Etat . Financement de théâtres privés (adhérents et non adhérents) via des mécanismes de garantie et d'aides à la création, remboursables en cas d'exploitation bénéficiaire.
-

Le tableau suivant synthétise les éléments financiers clés des projets analysés :

Etablissement	Thème	Montants des charges (moy. sur 3 ans)	dont charges de fonctionnement		dont charges d'investissement		Résultat net (moy. sur 3 ans)	% auto- financement	% subventions
Tuberculture	Festival + Association musicale (concerts)	297 002 €	32 998 €	11%	225 557 €	76%	-3 647 €	69	31
O'Navio	Théâtre	457 109 €	273 213 €	60%	70 837 €	15%	7 754 €	47	53
La Chéridoine	Théâtre	277 089 €	225 221 €	81%	14 469 €	5%	-282 €	45	55
Association La Borie	Association musicale (concerts)	1 724 438 €	700 630 €	41%	1 023 434 €	59%	-25 784 €	42	58
CRAFT	Promotion de la céramique / design	416 187 €	352 504 €	85%	63 683 €	15%	-3 149 €	29	71
La Passerelle	Théâtre	235 761 €	109 957 €	47%	34 690 €	15%	-7 115 €	29	71
Espace Paul Rebeyrolle	Centre dédié à l'artiste P. Rebeyrolle	217 927 €	152 960 €	70%	64 968 €	30%	-17 004 €	26	74
Des lendemains qui chantent	Association musicale (concerts)	563 630 €	349 191 €	62%	96 014 €	17%	2 426 €	23	77
Cristi Urbaka	Festival annuel (arts de la rue : théâtre, danse,...)	123 174 €	45 692 €	37%	76 367 €	62%	4 340 €	20	80
Les Sept Collines	Théâtre - Scène conventionnée	1 067 942 €	534 728 €	50%	371 624 €	35%	-7 482 €	19	81
Le Sirque	Promotion des arts du cirque	694 412 €	267 414 €	39%	259 425 €	37%	-5 663 €	18	82
CIAP	Centre d'art international (expositions)	744 459 €	513 218 €	69%	231 242 €	31%	-13 179 €	14	86
Expression 7	Théâtre	182 736 €	129 590 €	71%	24 208 €	13%	1 365 €	12	88
Société des réalisateurs de films	Festival cinématographique	302 241 €	122 520 €	41%	156 602 €	52%	-1 251 €	10	90
Abbaye de Meymac	Centre d'art contemporain	319 624 €	199 736 €	62%	119 922 €	38%	4 281 €	9	91
Festival International des Francophonies	Festival annuel (théâtre, danse,...)	1 404 948 €	633 099 €	45%	771 849 €	55%	-31 480 €	8	92
Bellac sur Scène	Théâtre	678 994 €	382 494 €	56%	77 186 €	11%	-9 538 €	7	93
Association Jean Lurçat	Centre culturel et artistique (scène nationale)	1 236 901 €	1 118 078 €	90%	490 567 €	40%	-	6	94
CDLA	Promotion des arts plastiques, spécialisés livre d'artiste	199 467 €	152 839 €	77%	37 005 €	19%	-2 548 €	3	97
FRAC - Artothèque	Promotion de l'art contemporain	440 461 €	400 678 €	91%	39 783 €	9%	-7 537 €	2	98

Il convient de noter que les données utilisées n'apparaissent pas entièrement fiables : sur 20 établissements, seuls 3 d'entre eux ont fourni un compte de résultat complet, les autres faisant apparaître des montants agrégés ne correspondant pas à la somme des détails. L'Association Jean Lurçat n'ayant fourni comme données que des budgets prévisionnels, les résultats nets sont toujours nuls.

5.1.2.8. Secteur de la formation professionnelle

La région Limousin est responsable de la mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage :

- Poids de l'apprentissage : 17 000 jeunes en formation initiale (contre 16 000 à l'université) - 598 organismes de formation référencés
- Budget régional : en 2014, 39% du budget consacré à la formation (y compris budget lycées) - 136 M euros.

Pour décider de l'opportunité de dédier des instruments financiers spécifiques au secteur de la formation professionnelle, il convient d'étudier son modèle de financement, ainsi que le modèle économique des structures de formation. En effet, il n'est envisageable d'étendre les instruments financiers au secteur de la formation professionnelle que si les structures sont en capacité de dégager suffisamment de recettes pour couvrir leurs charges, y compris les coûts financiers inhérents aux instruments financiers. Dans le cas contraire il conviendra d'étudier une révision du modèle économique des structures, ou le maintien d'un financement par subvention.

La formation professionnelle sera entendue ici au sens de l'Union Européenne, comme recouvrant la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue.

Ainsi, un benchmark a été réalisé afin de faire un état des lieux sur les points suivants :

- ▶ Les modalités du financement de la formation professionnelle en France et en Europe ;
- ▶ Les initiatives d'ingénierie financière dans le secteur de la formation professionnelle en Europe.

Les modalités du financement de la formation professionnelle en France et en Europe

Les grandes masses du financement de la formation professionnelle

La formation professionnelle représente un volume de financement en croissance :

- ▶ 32 Mds€ en 2011, soit 1,6% du PIB ;
- ▶ une hausse en valeur de 1,4% par rapport à 2010 et de 23% par rapport à 2005 ;
- ▶ 40 Mds€ en 2008 en prenant en compte les dépenses liées aux lycées professionnels, soit 2% du PIB.

Plusieurs financeurs y concourent, dans les proportions et volumes suivants en 2011⁴⁰ :

- ▶ au premier chef, les entreprises, principal financeur de la formation professionnelle avec des dépenses à hauteur de 43% de la dépense totale (14 Mds €) ;
- ▶ l'Etat, deuxième financeur (15%) de la dépense totale de formation professionnelle ;
- ▶ puis les Régions (14%) qui ont la compétence de droit commun en matière de formation professionnelle pour les jeunes et pour les adultes ;
- ▶ Contribuent à la marge les autres administrations publiques et Pôle Emploi (6% de la dépense totale), ainsi que les ménages et les autres collectivités territoriales (moins de 5% de la dépense totale) ;
- ▶ les financements du Fonds social européen (FSE) interviennent également dans un but de « compétitivité régionale » et d'emploi, mais leur part allouée à la formation professionnelle est difficile à isoler (estimée à 1MM€ / an)⁴¹.

Il s'agit donc d'un système de financement mutualisé et collectif, financé quasiment pour moitié par les entreprises, et où l'initiative individuelle (part des bénéficiaires finaux) est peu présente.

Le tableau ci-dessous synthétise la structure de la dépense nationale de formation professionnelle par financeur final :

	2005-2010			2011		
	Volume (en M€)	Structure 2005-2010 (en %)	Evolution 2010/2005 (en %)	Volume (en M€)	Structure 2011 (en %)	Évolution 2011/2010 (en %)
Entreprises	75 041	53	21	13 704	53	3,1
État	25 506	18	14	4 713	18	-1,1
Régions	24 425	17	29	4 464	17	1,5
Autres collectivités territoriales	372	0	77	78	0	0,5
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	8 860	6	36	1 779	7	-2,3
Dont : Autres administrations publiques	1 311	1	92	228	1	-22,0
Unédic/Pôle emploi	7 549	5	29	1 551	6	1,5
Ménages	6 317	4	22	1 215	5	4,9
TOTAL (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	140 521	100	22	25 953	100	1,7

Champ : France entière.

Source : Dares, décembre 2013

Les circuits de financement de la formation professionnelle

Les flux de financement de la formation professionnelle font l'objet d'un circuit complexe et morcelé entre :

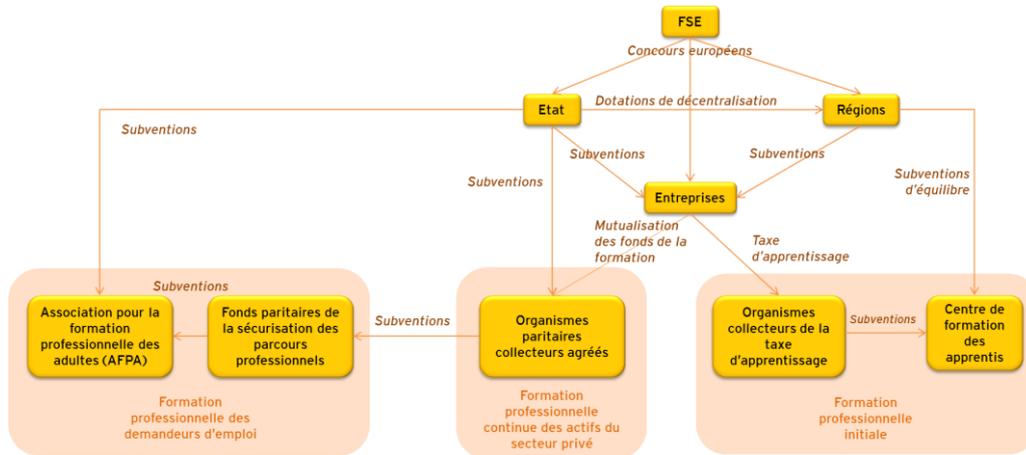
- ▶ des financeurs initiaux : ceux qui transfèrent leurs propres fonds ou ceux reçus d'un autre financeur à un acteur de la formation professionnelle (cas du FSE ou de l'Etat par exemple) ;
- ▶ des financeurs finaux : ceux qui procèdent in fine à la dépense de formation professionnelle (cas des centres de formation des apprentis par exemple).

⁴⁰ Source : Dares, « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2011 », décembre 2013

⁴¹ Source : Jaune budgétaire « Formation professionnelle », annexe au PLF pour 2013

Il convient de noter qu'à ce jour les Régions participent, indirectement, au financement de tous les types de formation professionnelle, avec un accent mis sur la formation professionnelle initiale. Pour ce faire, elles ont quasi-exclusivement recours à des mécanismes de subvention.

Le schéma suivant synthétise les transferts entre financeurs initiaux et finaux de la formation professionnelle, par type de public :



Source : Dares

Des structures de financement différenciées par public

L'articulation des flux de financement de la formation professionnelle fait apparaître un financement mixte des bénéficiaires finaux, par des fonds publics et privés. Dans ce dispositif, les fonds régionaux interviennent en cofinancement des fonds nationaux et européens, sous forme de subventions à des bénéficiaires finaux ou à des financeurs intermédiaires de la formation professionnelle⁴².

Les sources de financement multiples des bénéficiaires finaux recouvrent ainsi des situations hétérogènes selon le type de formation. On distingue le financement de :

- ▶ La formation professionnelle initiale : elle recouvre l'enseignement professionnel et l'apprentissage ;
- ▶ La formation professionnelle continue : elle concerne les actifs du secteur privé et les agents de la fonction publique ;
- ▶ La formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le tableau suivant synthétise les structures de financement selon les différents types de formation professionnelle :

⁴² Les subventions régionales versées aux entreprises, en aide à leur plan de formation des entreprises, au congé individuel de formation (CIF) et au droit individuel à la formation (DIF), correspondent à ce dernier cas de figure.

Type de formation professionnelle	Volume de dépenses en 2011 (en Mds €)	Part dans la dépense globale de formation professionnelle en 2011 (en %)	Structure de financement en 2011
Formation professionnelle initiale	8 Mds €	25%	Financement copiloté par l'Etat et les régions : <ul style="list-style-type: none"> • Etat : 36% (enseignement professionnel, exonérations de charges sociales pour les contrats d'apprentissage) ; • Régions : 34% (locaux des lycées professionnels, subventions d'équilibre pour les centres de formation des apprentis ; • Entreprises : 26% (taxe d'apprentissage ; rémunération des apprentis) ; • Autres collectivités territoriales, autres administrations publiques et Unédic-Pôle Emploi : 2% ; • Individus : 2%.
Formation professionnelle continue	14 Mds €	43%	Financement quasi-intégralement assumé par les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises : 84% (contribution légale obligatoire en fonction de la taille de l'entreprise⁴³, versée à des organismes paritaires collecteurs agréés) • Etat : 7% ; • Régions : 3% ; • Individus : 6%
Formation professionnelle des demandeurs d'emploi	4 Mds €	12%	Financement exclusivement public : <ul style="list-style-type: none"> • Etat : 45% ; • Régions : 2% ; • Autres collectivités territoriales : 42% ; • Unédic et Pôle Emploi : 12%.

L'effort de financement des Régions porte donc en priorité sur les dépenses de formation professionnelle initiale.

La répartition des dépenses de la région Limousin selon le type de formation reflète les caractéristiques nationales de la dépense de formation professionnelle. En 2010, sur les 109 M€ de dépenses de formation professionnelle de la Région Limousin et des autres collectivités⁴⁴ :

- ▶ 65% (71 M€) ont été alloués à la formation professionnelle initiale ;
- ▶ 27% (29 M€) ont été alloués à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- ▶ 8% (9M€) ont été alloués à la formation professionnelle continue (dont 0,7M€ pour les actifs occupés et 8M€ pour des formations indifférentes au statut professionnel).

Ainsi, l'équilibre économique des structures de formation diffèrent selon le public visé :

Les dispositifs de financement de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi mobilisent peu de ressources propres et sont alimentés principalement par des subventions publiques.

⁴³ De 0,55% à 1,6% de la masse salariale, d'après la loi Delors de 1971. Le seuil maximal a été abaissé à 1% de la masse salariale par la loi sur la formation, l'emploi et la démocratie sociale de mars 2014.

⁴⁴ Source : Conseil National de la Formation Professionnelle tout au long de la vie, *Dépenses de formation professionnelle relevant des politiques publiques au niveau régional*, 2012

La structure de financement de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), positionnée principalement sur la formation des demandeurs d'emploi, est révélatrice à cet égard⁴⁵, ainsi en 2011 :

- ▶ les subventions et fonds publics représentent près de 80% de ses produits d'exploitation de l'AFPA (433 M€ de subventions de fonctionnement des Régions, 252 M€ de subvention d'équilibre et de fonds de l'Etat, 8 M€ de concours du FSE) ;
- ▶ les fonds issus de financeurs privés ne représentent que 20% des produits d'exploitation de l'AFPA (175 M€).

Seule la formation professionnelle continue bénéficie d'une majorité de ressources propres, issues des contributions obligatoires des entreprises.

La structure de financement de l'organisme paritaire collecteur agréé gestionnaire des fonds de la formation professionnelle pour les TPE et PME, AGEFOS PME, est révélatrice à cet égard et contraste avec celle de l'AFPA : en 2011⁴⁶,

- ▶ les fonds collectés auprès des entreprises représentent 77% des ressources (866 M€) ;
- ▶ les subventions représentent moins de 23% des charges, avec les produits financiers, les produits exceptionnels et les transferts de charges.

Il apparaît donc que les réflexions relatives à l'introduction de financement via instruments financiers ciblent en priorité les prestataires de formation professionnelle continue pour les salariés. Toutefois, à ce stade, aucune modalité de financement de la formation professionnelle via des instruments financiers n'a été identifiée en France. Un benchmark des pratiques de financement de la formation professionnelle au niveau européen est donc présenté ci-dessous, afin d'alimenter la réflexion de la Région Limousin.

Comparaison européenne des modalités de financement de la formation professionnelle

Cinq indicateurs permettant de caractériser les modèles de financement nationaux ont été retenus :

- ▶ la structure des dépenses de formation professionnelle par type de financeur : elle est représentative du modèle de financement du pays considéré ;
- ▶ pour l'effort de financement public :
 - les dépenses publiques de formation professionnelle (en M€ et % du PIB) ;
 - le type d'intervention des régions ;
- ▶ pour l'effort de financement des entreprises :
 - les dépenses de formation professionnelle des entreprises (en % du coût total de la main d'œuvre) ;
 - le caractère obligatoire ou non de la contribution des employeurs à la formation professionnelle.

Ainsi, quatre grands groupes de pays se dégagent de l'analyse :

- ▶ Des pays dotés d'un dispositif de financement obligatoire de la formation professionnelle continue par les entreprises, à titre d'exemple : France, Espagne, Italie ;
- ▶ Des pays dépourvus de dispositif de financement obligatoire par les entreprises, mais dont le financement reste majoritairement privé, à titre d'exemple : Suède, Danemark ;
- ▶ Des pays où les financements de la formation professionnelle sont mixtes, répartis de façon équilibrée entre fonds publics et privés, et issus d'un système de cogestion, à titre d'exemple : Allemagne, Pays-Bas ;
- ▶ Un pays à financements majoritairement publics, avec un plus faible effort de financement des entreprises : le Royaume-Uni.

⁴⁵ Source : Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques, « Doit-on véritablement sauver l'AFPA ? », 2013

⁴⁶ Source : <http://www.agefos-pme.com/site-national/nous-connaître/activite-de-l-opca/>

Le tableau ci-après présente les modalités de financement de la formation professionnelle pour quelques pays européens clés, regroupés par modèles de financement.

Pays	Structure des dépenses de formation professionnelle par financeur
Des pays dotés d'un dispositif de financement obligatoire de la formation professionnelle continue par les entreprises	
France	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises : quasiment la moitié des dépenses (43%) • Financeurs publics secondaires : <ul style="list-style-type: none"> - Etat : 15% - Régions : 14% - Autres administrations et Pôle Emploi/Unédic : 5% • Part faible des individus : 4%
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> • Formation professionnelle continue majoritairement financée par les entreprises (6/7^{ème} des dépenses), avec une participation des employés (1/7^{ème} des dépenses) • Subventions importantes de l'Etat aux entreprises
Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises : 1^{er} financeur • Participation des individus, de l'Etat et des Régions • Partenaires sociaux : participation aux fonds bilatéraux, financés par les entreprises et les partenaires sociaux
Des pays dépourvus de dispositif de financement obligatoire par les entreprises, mais dont le financement reste majoritairement privé	
Suède	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises : 1^{er} financeur final et quasi-exclusif (95% des dépenses) • Subventions importantes de l'Etat aux entreprises
Danemark	Entreprises : 1 ^{er} financeur
Des pays où les financements de la formation professionnelle sont mixtes, répartis de façon équilibrée entre fonds publics et privés, et issus d'un système de cogestion	
Allemagne	<p>Une répartition équilibrée du financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Individus : 38% • Entreprises : 30% • Financements privés : 36% • Etat fédéral : 21% <p>(Chiffres 2007)</p>
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> • Financement public important des filières de formation permanente pour adultes • Participation importante des individus (paiement des frais d'inscription aux formations)
Des pays à financements majoritairement publics, avec un plus faible effort de financement des entreprises	
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> • Financements majoritairement publics : 47% • Financements privés : 36% • Individus : 16% <p>(Chiffres 2007-2008)</p>

Sources principales :

- Eurostat
- Rapport CESE, 40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives, décembre 2011
- Rapport Institut Montaigne, Etude comparée des différents systèmes de formation professionnelle, décembre 2010

En synthèse, il convient de retenir les éléments suivants :

- ▶ Au niveau européen, à l'exception du Royaume-Uni, les contributions des entreprises constituent la première source de financement de la formation professionnelle, que celles-ci relèvent d'une obligation légale ou non ;

- ▶ Les subventions publiques constituent seulement la deuxième source de financement de la formation professionnelle. Elles interviennent en complément des fonds investis par les entreprises et sont davantage fléchés sur les formations à destination des publics éloignés de l'emploi (cas en particulier des fonds régionaux) ;
- ▶ Des préoccupations relatives à l'efficacité des dépenses de formation professionnelle ont émergé, notamment au Royaume-Uni⁴⁷ et en France⁴⁸.

Les initiatives innovantes d'ingénierie financière dans le secteur de la formation professionnelle

Ainsi, la formation professionnelle, qui mobilise des financements importants des entreprises et des pouvoirs publics à l'échelle européenne, se heurte à une efficacité jugée insuffisante de ces dépenses, notamment par l'institut britannique de la formation continue pour adultes⁴⁹. Par ailleurs, il convient de noter que la plupart des modèles de financement de la formation professionnelle en Europe, à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas, demandent une faible participation financière des ménages⁵⁰.

Face à cela, la Commission européenne⁵¹ souligne l'opportunité de mettre en œuvre des instruments financiers dans le domaine de la formation professionnelle, à plusieurs fins :

- ▶ Ces derniers pourraient se substituer aux subventions publiques et aux contributions des entreprises, qui sont faites « à fonds perdus » ;
- ▶ S'agissant du public des salariés, certains instruments financiers, demandant une participation financière de leur part, permettraient d'opérer un partage des responsabilités plus équilibré entre les pouvoirs publics, les entreprises et les employés.

Dans ce cadre, la Commission européenne distingue trois instruments financiers dans le domaine de la formation professionnelle :

- ▶ Les prêts destinés à la formation : ces dispositifs sont ciblés sur la formation individuelle des salariés ; au lieu d'appartenir cette dernière à une prestation gratuite, ils la présentent comme payante et les employés peuvent contracter un prêt pour rembourser les frais afférents, avec une période de franchise pendant la durée de la formation ;
- ▶ Les incitations fiscales : il s'agit des dispositifs de déduction fiscale des dépenses liées à la formation professionnelle ;
- ▶ Les comptes de formation individuels ou chèques-formation : ces dispositifs, ciblés sur les publics éloignés de l'emploi, garantissent une prise en charge souvent intégrale des frais afférents et encouragent la réinsertion professionnelle de ces publics.

La Commission souligne néanmoins les inconvénients d'une telle démarche : une charge administrative plus lourde et, pour les mécanismes d'incitations fiscales ciblant les individus déjà qualifiés, un effet d'aubaine probable.

Dans les faits, le recours aux instruments d'ingénierie financière reste marginal dans le domaine de la formation professionnelle en Europe, tous les pays européens ayant principalement recours à des subventions pour la financer. Certains Etats ont néanmoins déployé des initiatives innovantes d'ingénierie financière, qui peuvent néanmoins être mises en avant.

⁴⁷ Source : National Institute of Adult Continuing Education, Inquiry for the Future for Lifelong Learning, *Expenditure and funding models in lifelong learning*, 2010

⁴⁸ La question de l'efficacité des dépenses de formation professionnelle (caractère qualifiant ou non des formations, adaptation des formations aux besoins de l'économie) est à l'origine de la loi sur la formation, l'emploi et la démocratie sociale de mars 2014.

⁴⁹ Source : National Institute of Adult Continuing Education, Inquiry for the Future for Lifelong Learning, *Expenditure and funding models in lifelong learning*, 2010. Voir note 15 également.

⁵⁰ Source : Rapport Institut Montaigne, *Etude comparée des différents systèmes de formation professionnelle*, décembre 2010

⁵¹ Source : Commission Européenne, *Vocational education and training for better skills, growth and jobs*, 2012

Focus : Skill Funding Agency au Royaume-Uni, un exemple de prêt destiné à la formation

Un financement principalement par subventions

L'Agence britannique Skill Funding Agency (SFA) est une agence gouvernementale créée en 2010, en charge du financement de la formation initiale et continue des adultes de plus de 19 ans. Elle est cofinancée le gouvernement britannique, son principal pourvoyeur de fonds (à hauteur de 4 millions de livres par an), et par le FSE, au titre de son action en faveur de l'accès à la formation. Dans la plupart des cas, la SFA alloue des subventions directement aux prestataires de formation professionnelle agréés.

Une initiative innovante d'ingénierie financière

La SFA combine également des activités de formation et des instruments financiers. Son mode de financement de la formation repose dans ce cas sur des dispositifs de prêts aux employés, et non de subvention aux prestataires de formation. A titre d'exemple, le dispositif des « 24+ Advanced Learning Loans » finance la formation initiale ou continue des personnes de plus de 24 ans, sans condition de ressources et avec un différé de remboursement pendant la durée de la formation. Selon l'Institut national pour la formation adulte continue (*National Institute of Adult Continuing Education*)⁵², les dispositifs de prêts, qui répartissent les coûts de formation entre l'employé et l'employeur, permettent une meilleure efficacité des fonds de la formation professionnelle : ils seraient de nature à impliquer davantage les candidats à la formation professionnelle, au lieu de la présenter comme gratuite. Par ailleurs, le remboursement des fonds permet de les recycler et de financer davantage d'actions de formation professionnelle.

Des partenariats avec les établissements bancaires

La SFA se distingue également par son partenariat avec les établissements bancaires, dans le cadre de ses prêts professionnels et de développement de carrière, dits « professional and career development loan » (PCDL). Y est éligible tout individu souhaitant bénéficier d'une formation délivrée par un prestataire agréé par la SFA, coûtant entre 300 £ et 10 000 £. Si un particulier contracte un prêt auprès d'un établissement bancaire partenaire (Co-operative Bank ou Barclays) pour financer une telle formation, la SFA paye alors les intérêts du prêt, pendant toute la durée de la formation. Au terme de la formation, le taux d'intérêt annuel dû par l'emprunteur est de 9 à 10% par an.

Illustrations de financements bancaires dans le cadre du « professional and career development loan »

The image displays two screenshots of bank websites. The left screenshot is from Barclays, showing the 'Professional and Career Development Loan' page. It features a woman in a blue uniform and lists key benefits: financial assistance to improve prospects, government-paid interest during study, and a one-month interest holiday. A table under 'Representative example' shows a 5.7% APR, a loan amount of £3,000, monthly payments of £63.59, a total payable of £3,815.40, and a term of 83 months. The right screenshot is from the Co-operative Bank, showing a similar loan page. It includes a 'Representative example' box with a 9.58% APR, a loan amount of £4,500, 24 monthly payments of £206.67, and a total payable of £4,960.08. It also notes that the APR is pro-rated over the entire period of the loan.

L'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Croatie, la Suède, la Norvège, Malte et le Liechtenstein ont également développé des systèmes de prêt pour la formation professionnelle continue, qui reposent davantage sur l'initiative individuelle. Ils sont gérés par des organismes privés qui supportent le risque financier, avec plus de 50% de ressources privées.

⁵² Source : National Institute of Adult Continuing Education, Inquiry for the Future for Lifelong Learning, *Expenditure and funding models in lifelong learning*, 2010

5.1.3. Tendances macro-économiques à horizon-2020

Afin d'estimer le niveau de dotations régionales nécessaires aux outils du dispositif régional sur la période 2014-2020, il convient d'établir des hypothèses de projections macroéconomiques et démographiques. Ce chapitre a pour vocation de rappeler brièvement les différents éléments structurels énoncés au sein du chapitre 3 et d'en dégager les principales tendances macro-économique à l'horizon 2020.

Tendances sociodémographiques à horizon 2020

Les principales caractéristiques démographiques de la région Limousin sont :

► La faible vitalité démographique :

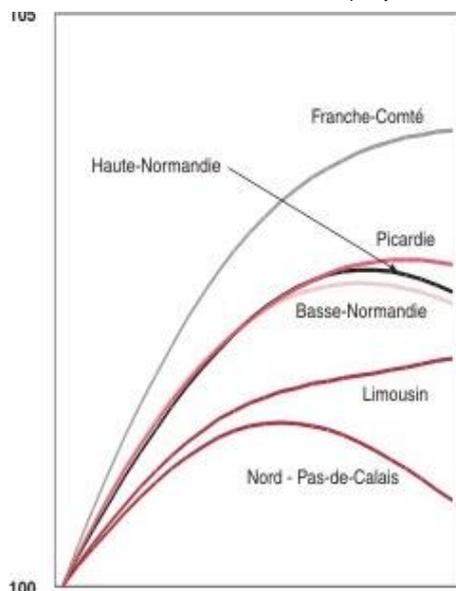
Comme précédemment indiqué (voir chapitre 3), la région se situe à la 22^e place des régions françaises par la population avec 746 230 d'habitants recensés en 2012, soit 1,1 % de la population française. Le limousin présente également une faible densité avec seulement 44 habitants par km² contre 115 au niveau national. En outre, la région Limousin fait également partie des régions françaises ayant connu la plus faible croissance démographique en 30 ans avec un gain de population contenu à de 0,5% (notamment grâce aux phénomènes migratoires).

► Une population vieillissante et un déficit d'attractivité pour les jeunes et les actifs :

Une région vieillissante, en raison de l'avancée en âge des générations issues du baby-boom et de l'augmentation de l'espérance de vie ;

- 30% de la population limousine a plus de 60 ans en 2011, contre 23% en moyenne nationale ;
- la part de la population active limousine constituée de seniors atteint 27% en 2009 ;
- Les exercices de prospective à horizon 2030 prévoient une progression de la population des plus de 65 ans de l'ordre de 20% à 60% (source : INSEE Limousin, 2011) ;

Selon le scénario central de projection retenu par l'INSEE en 2006, le Limousin figure parmi les régions avec une croissance démographique asymptotique ou en déclin, avec une croissance démographique anticipée de 2% entre 2005 et 2030.



Le scénario établi par les projections de populations à horizon 2030 et qui prolonge les tendances actuelles prévoit une population relativement stable grâce au maintien des flux migratoires entrants. Ces derniers permettraient en effet de contrebalancer le vieillissement de la population et le déficit de naissance par rapport aux décès.

	Population 2030 (milliers) Scénario central	Évolution 2005-2030 selon différentes variantes (en %)					
		Scénario central	Fécondité haute	Fécondité basse	Espérance de vie haute	Espérance de vie basse	Sans migrations
Languedoc-Roussillon	3 301	32,2	35,7	28,7	33,2	30,9	- 0,1
Midi-Pyrénées	3 327	21,8	25,1	18,6	22,8	20,6	- 0,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	5 611	18,3	21,3	15,3	19,3	17,1	1,7
Rhône-Alpes	6 943	16,8	19,9	13,6	17,6	15,7	8,4
Pays de la Loire	3 949	16,6	19,5	13,8	17,6	15,5	7,7
Aquitaine	3 563	16,0	19,0	13,0	17,0	14,7	- 1,9
Alsace	2 065	14,4	17,4	11,3	15,1	13,3	5,7
Bretagne	3 471	14,1	16,8	11,3	15,0	12,8	2,6
Corse	313	13,8	16,7	10,9	14,8	12,5	- 5,3
Poitou-Charentes	1 868	9,8	12,4	7,2	10,9	8,5	- 2,1
Île-de-France	12 409	9,2	12,2	6,3	9,9	8,4	15,3
Centre	2 652	6,5	9,0	4,0	7,5	5,3	2,8
Franche-Comté	1 189	4,0	6,5	1,4	4,8	2,9	5,8
Picardie	1 930	2,8	5,4	0,3	3,6	1,7	8,7
Haute-Normandie	1 852	2,6	5,2	0,0	3,4	1,5	7,4
Basse-Normandie	1 480	2,5	4,9	0,1	3,4	1,3	3,6
Limousin	738	2,0	4,5	- 0,5	3,1	0,7	- 8,8
Nord - Pas-de-Calais	4 063	0,7	3,4	- 1,9	1,5	- 0,3	10,7
Auvergne	1 329	- 0,1	2,4	- 2,6	1,0	- 1,3	- 4,4
Bourgogne	1 618	- 0,5	1,9	- 2,8	0,5	- 1,7	- 1,4
Lorraine	2 272	- 2,6	- 0,1	- 5,2	- 1,8	- 3,7	2,4
Champagne-Ardenne	1 261	- 5,5	- 3,1	- 7,8	- 4,6	- 6,5	4,2

Évolution des populations régionales entre 2005 et 2030 selon le scénario central de projection (base 100 = 2005)

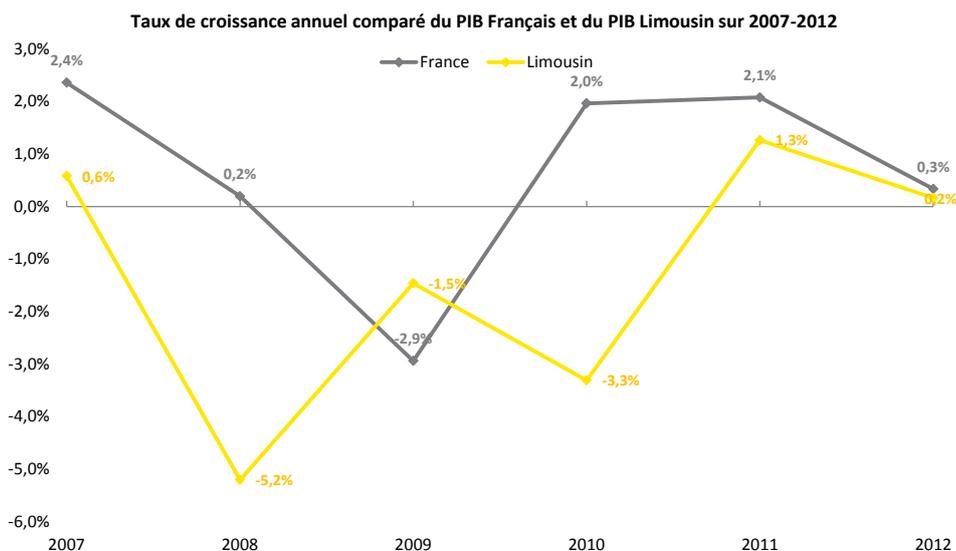
Source : INSEE, modèle OMPHALE 2005

Ainsi, le contexte démographique de la Région Limousin laisse entrevoir un enjeu fort de transmission / reprise des entreprises du territoire à horizon 2020. C'est pourquoi nous considérons que ces tendances constatées sont appelées à se poursuivre. Nous retenons donc une hypothèse de croissance faible de la population à l'horizon 2020.

Tendances économiques à horizon 2020

Comme précédemment indiqué (voir chapitre 3) les projections de croissance économique en Région Limousin ne font pas l'objet d'études et d'analyses par l'INSEE. Néanmoins deux éléments de cadrage historiques peuvent nous permettre de dégager une tendance économique :

- Le taux de croissance du PIB limousin, négatif en 2008 et 2010 sous l'effet de la crise économique, était néanmoins supérieur au taux de croissance français en 2009 et rejoint la tendance nationale à partir de 2011. Cette convergence du taux de croissance du PIB nous conduit à considérer comme probable une évolution similaire du PIB Limousin par rapport au PIB national pour la période prospective ;



Source : Données INSEE -

- les projections établies par l'OCDE sont celles d'une croissance à 1,3% en 2015 et 1,5% à horizon 2016 en France.

En outre, dans la dernière étude sur les Tendances régionales de la Banque de France (Juillet 2015), il apparaît que les indicateurs du climat des affaires (ICA) pour l'industrie et pour les services marchands sont en progression et retrouvent leur moyenne de longue durée (indice 100).

Cet indicateur permet une lecture rapide et simplifiée de la conjoncture économique d'un territoire. En outre, cet indicateur est également le reflet des anticipations futures d'un chef d'entreprises. Il a donc un pouvoir prédictif important.

Une ICA haut indique une amélioration du climat économique conjoncturel, en baisse il indique en revanche une dégradation du climat conjoncturel.

Industrie



Services marchands



Source : Banque de France

Face à ces différents éléments de cadrage, nous retenons deux hypothèses reflétant une hypothèse de croissance moyenne de 1,5% à horizon 2020 :

- ▶ Une hypothèse de croissance haute à 2% par an pour la période 2015-2020;
- ▶ Une hypothèse de croissance basse à 0,5% par an pour la période 2015-2020.

Ces hypothèses de croissance retenues pour les différents scénarii reflètent à la fois l'impact de la faible croissance démographique de la Région, ainsi que la structure de l'économie en région Limousin. En effet, il convient de rappeler que cette économie est essentiellement portée par des secteurs d'activité peu diversifiés, avec un poids important (par rapport à la moyenne nationale) de l'agriculture.

5.2. Estimation des dotations régionales nécessaires aux outils du dispositif régional sur la période 2014-2020

Les tableaux ci-après présentent les dotations régionales nécessaires sur la période 2014-2020 par outil du dispositif selon des hypothèses d'activité et des hypothèses d'autofinancement des instruments :

- ▶ Les hypothèses de niveau d'activité des instruments sur la période 2014-2020 ont été dégagées à partir :
 - De l'historique de l'activité des instruments sur 2007-2013 ;
 - Des éléments de projection macroéconomique présentés *supra* ;
 - Des prévisions d'activité anticipées par les intermédiaires financiers, lorsque celles-ci nous ont été communiquées.
- ▶ Les hypothèses d'autofinancement sur la période 2014-2020 sont des estimations fondées sur les informations générales communiquées par les intermédiaires financiers, qui devront être affinées : en effet, nous n'avons pu accéder aux documents de situation financière des instruments (taux de défaillance, fonds de roulement, projections financières, etc.).
- ▶ Les dotations régionales aux outils préconisées ci-après n'ont pas un caractère définitif, mais ont vocation à orienter la réflexion régionale sur l'action publique à mener sur la période 2014-2020 en matière d'ingénierie financière.

Création d'un fonds de retournement

Fin 2014 début 2015, face au double constat d'augmentation accrue du nombre de défaillances des TPE/PME et du manque d'outil financier y répondant, la région Limousin a décidé la création d'un Fonds de Consolidation pour les petites entreprises. La création de ce fonds, qui est encore en cours de réalisation, se fait en collaboration avec la BPI, Limousin Participations et d'autres acteurs locaux partenaires.

L'enjeu de la création d'un tel fonds de retournement est de remettre les sociétés concernées en capacité de se « relancer » tout en confortant ou trouvant un management en capacité d'assurer la pérennité de l'entreprise et de l'emploi. Il convient de noter qu'une telle initiative semble d'autant plus pertinente qu'elle répond à une défaillance de marché identifiée dans le cadre du présent rapport pour la période 2007-2013.

Ce fonds de capital investissement (FCPI), géré par SOFIMAC Partners, serait doté de 40 à 50 millions d'euros, dont

- ▶ 1 million pour la région Limousin (proposition effectuée en décembre 2014, abondé en 2015);
- ▶ 15 millions pour BPI ;
- ▶ 500 000€ pour Limousins Participations.

Il viserait en priorité les PME industrielles ayant un chiffre d'affaires de 5 à 100 millions d'euros ayant un vrai savoir-faire et pouvant continuer à être exercé en France, qui sont, en particulier, placées en situation :

- ▶ De difficultés financières avérées, soit de la prévention au redressement judiciaire ;
- ▶ De sous performance sectorielle (sortie de périmètre de grands groupes, mauvaises transmissions familiales, etc) ;
- ▶ De surendettement par rapport à la capacité de remboursement réelle de la société ;

- ▶ Il est à noter toutefois, que les entreprises placées en situation de dépôt de bilan, ne sauraient être accompagnées par des fonds régionaux.

Ce Fonds pourra intervenir seul ou en co-investissement, sous forme de fonds propres ou de quasi fonds propres. Il pourra également être minoritaire, voire majoritaire, pour un ticket maximum d'intervention de 3 millions d'euros pour les opérations minoritaires et 5 millions d'euros pour les opérations majoritaires.

Cet outil, en cours d'établissement, vient donc compléter le dispositif financier régional en faveur des entreprises et répond à une défaillance de marché identifiée.

Les éléments prospectifs suivants intègrent donc le nouveau dispositif de fonds de retournement de la région à destination des PME.

Enveloppe PO-FEDER 2014-2020:

Il convient de rappeler que concernant le PO-FEDER, les enveloppes allouées aux instruments financiers pour la période 2014-2020 sont :

Instrument financier	Enveloppe
Capital-risque et fonds propres ou équivalents	5 160 000,00 €
Prêt ou équivalent	4 470 000,00 €
Garantie ou équivalent	1 455 000,00 €
Instruments financiers de bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	485 000,00 €
Total enveloppe PO FEDER	11 570 000,00 €

Synthèse

Le tableau ci-après présente la synthèse des besoins en dotations régionales par instrument financier pour la période 2014-2020. Cette proposition doit être interprétée comme une feuille de route ayant vocation à être adaptée en fonction de l'évolution du contexte sur la période 2014-2020 et en prenant en compte les éléments suivants :

- ▶ L'arbitrage final de la Région quant aux enveloppes et aux évolutions du dispositif d'ingénierie financière à mettre en œuvre sur la période 2014-2020 ;
- ▶ Le niveau de contrepartie privée, déterminé par rapport aux dispositions des règlements européens, concernant les modalités de co-investissement ;
- ▶ La perception des nouveaux outils mis en place par les porteurs de projets, qui déterminera *in fine* le recours au dispositif et ses résultats sur la période ;
- ▶ Enfin, les prévisions de renouvellement et de réutilisation des montants investis par les instruments.

Synthèse des besoins en dotations régionales par instrument financier pour la période 2014-2020

	Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation Régionale*** sur 2007-2013 (en K€)	Dotation annualisée sur 2007-2013 (en K€)	Dotation estimée nécessaire sur 2014-2020 (en K€)		Dotation annualisée sur 2014-2020 (en K€)	
					Projection hypothèse haute	Projection hypothèse basse	Projection hypothèse haute	Projection hypothèse basse
Garantie	Bpifrance	Fonds de garantie	5 952	850	3 500		700	
	Limousin Actif	Fonds de garantie France Active (FAG)/ FGIF (données N/C)	893	128	200		29	
Fonds Propres	Limousin Participations	Limousin Participations	Données non disponibles					
	Siparex	Fonds de co-investissement Dynalim	17 000*	2 429	0	0	0	0
	BPIFrance, Limousin Participations, Région Limousin	Fonds de consolidation	N/A	N/A	Dotation régionale de 1 million d'euros en 2015, pour un fonds de 40 à 50 millions d'euros			
Microcrédit	ADIE	Microcrédit	300	43	350	308	50	44
Quasi-fonds propres	Limousin Entreprendre	Fonds prêts d'honneur	200**	50***	378	357	54	51
	Initiative Limousin	Fonds prêts d'honneur	1 353	193	1 463	1 379	209	197
		Prêt d'honneur à l'amorçage régional (PHAR)	350	50	378	357	54	51
		Fonds Transmission	375	54	420	385	60	55
	Limousin Actif	Fonds Régional d'investissement Solidaire (FRIS) et FAD AGRI	125	18	4 144		592	
		Contrat d'Apport Associatif (CAA)	345	49	200		29	
	Bpifrance	Fonds Régional D'Innovation Limousin	15 000	2 143	16 247	15 302	2 321	2 186
		Prêt Participatif Amorçage (PPA)	500	71	700		100	
	Région Limousin	Avances remboursables	16 200	2 314	17 549	16 527	2 507	2 361
	Total		58 593	8 392	45 529****	43 359****	6 847****	6 537****

*sur 2011-2013, **sur 2010-2013, ***y compris fonds FEDER, **** y compris fonds de consolidation

Détail de l'évolution des dotations nécessaires sur la période 2014-2020 pour chacun des instruments financiers

Projection des dotations régionales instruments Bpifrance

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne par année sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Bpifrance relatives au Fonds Régional d'Innovation (FRI) Limousin:

Segment financement en quasi-fonds propres (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2009 - 2013	Dotation annualisée 2007-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
BPI	Prêt Participatif Amorçage	500	71	700		100	
	FRI Limousin	15 000	2 143	16 247	15 302	2 321	2 186

Suite à un échange complémentaire avec Bpifrance, il apparaît que le besoin de dotation régionale à horizon 2020 estimé par Bpifrance pour le dispositif de Prêt Participatif Amorçage (PPA) est de 100 K€ par an permettant d'assurer 200 K€ de risque par an. Cette estimation communiquée par Bpifrance correspond à une montée en puissance du dispositif sur la période (5 dossiers par an à 100K€ de prêts).

L'estimation de la dotation FRI Limousin nécessaire sur 2014-2020 est fondée sur les hypothèses et informations suivantes :

- ▶ L'hypothèse hausse se fonde sur une hypothèse de croissance comprise entre 1,5% et 2% par an pour la période 2014 - 2020 reflétant un contexte de forte reprise économique. De plus, ce scénario intègre l'hypothèse d'une validation par la Commission Européenne de la possibilité d'utiliser une dotation FEDER pour un fonds en avances remboursables exerçant un effet de levier ;
- ▶ L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse maximale de croissance limitée à 0,5% par an. Notons que ce scénario de dotation annuelle permettrait néanmoins de couvrir les demandes en financement en quasi-fonds propres constatées sur la période 2007-2013 (Avances Remboursables et PTZI).

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne annualisée sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Bpifrance relatives au Fonds de garantie

Segment financement Garantie en K€)						
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2009 - 2013	Dotation annualisée 2007-2013	Dotation : hypothèse retenue		Dotation annuelle : hypothèse retenue
BPI	Fonds de garantie	5 952	850	3 500		700

Suite à un échange complémentaire avec Bpifrance, il apparaît que le besoin de dotation régionale à horizon 2020 estimé par Bpifrance est de 700 K€ par an, pour assurer 3 500K€ de risque sur la période.

En outre, il convient de rappeler qu'il est prévu le maintien du FRI 1, avec abondement par le FEDER, intervenant uniquement sous forme de prêt à taux 0 (principe d'1 euro de financement accordé pour 1 euro de FEDER mobilisé).

De plus, notons qu'il est prévu le maintien du FRI 2, sans abondement par le FEDER, intervenant en subvention, prêt à taux 0 et avances récupérables :

- ▶ Principe d'1,4 euros de financement accordé pour 1 euro de FEDER mobilisé ;
- ▶ La mobilisation de FEDER sur ce type d'outil avec effet de levier est à ce stade identifiée comme non permise par le cadre réglementaire en raison de l'impossibilité de financer via du FEDER les frais d'arrangements de crédits.

Enfin le fonds de garantie régionale Bpifrance n'est pas mobilisable sur le secteur agricole et immobilier. Au regard de la structure économique régionale, cette contrainte limite le développement du fonds de garantie sur la période 2014-2020.

Projection des dotations régionales Limousin Actif

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne annualisée sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Limousin Actif, et plus particulièrement pour le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS):

Segment financement en Fonds Propres (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014- 2020		Dispositif sur 2014- 2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2009 - 2013	Dotation annualisée 2007- 2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
Limousin Actif	FRIS	125	18	4 144		592	
	CCA	345	49	200		29	

L'estimation des dotations régionales est fondée sur nos échanges complémentaires avec Limousin Actif.

Pour la période 2014-2020, la stratégie du fonds confirme le positionnement historique de Limousin Actif sur l'accompagnement à la création reprise d'entreprise par les personnes les plus fragiles économiquement avec le volet TPE et sur le volet ESS.

Toutefois notons que le fonds affiche également une volonté forte de développer l'activité sur le secteur agricole. Plus particulièrement, le fonds envisage de développer le positionnement spécifique dans le domaine de l'agriculture à partir de l'expérimentation menée en Corrèze avec la création d'un fonds de garantie agricole

- ▶ Un fonds de garantie
- ▶ Un fonds de prêts aux entreprises (personnes morales)

Cette évolution de stratégie de Limousin Actif conduirait, en termes d'activité sur le secteur agricole, à 260 projets financés sur la période 2015-2020.

En termes de financement, le besoin de dotation régionale anticipé à horizon 2020 est de 4 144K€ répartis en :

- ▶ Fonds d'avances remboursables : 967 200€ dont 930 000€ de dotation Région à la ligne de prêt ;
- ▶ Fonds de garantie : 2 653 190€ dont 2 601 167€ de dotation Région à la ligne FAG AGRI ;
- ▶ Fonds d'ingénierie : 612 970€ de dotation Région (accompagnement et expertise).

Concernant le CCA, suite à de échanges complémentaires avec Limousin Actif, il apparait que le besoin de dotations régionales pour la période est de 200K€ au vu des engagements actuels. Cette dotation représenterait 120 dossiers d'avances remboursables traités.

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne annualisée sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Limousin Actif pour le fonds de garantie.

Segment financement Garantie en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2009 - 2013	Dotation annualisée 2007-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
Limousin Actif	Fonds de garantie	893	128	200		29	

L'estimation de la dotation nécessaire sur 2014-2020 est fondée sur nos échanges complémentaires avec Limousin Actif. Il ressort de ces échanges, que le besoin estimé en dotation est de 200 K€. Cette dotation pour la période correspond à une activité anticipée globalement stable, représentant une centaine de garantie par an.

Projection des dotations régionales Siparex / Dynalim

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne par année sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Siparex / Dynalim:

Segment financement en Fonds Propres (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014- 2020		Dispositif sur 2014- 2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2009 - 2013	Dotation annualisée 2007-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
SIPAREX	Fonds DYNALIM	17 000	2 429	0	0	0	0

Suite à nos échanges complémentaires avec le fonds Dynalim, il apparait que le fonds souhaite réaliser davantage d'investissements au sein de TPE ou PME de moins de 20 salariés. Ces entreprises représentent en effet des acteurs déterminants pour l'économie régionale.

Au regard de cette stratégie, il est envisagé de réaliser environ 10 opérations par an pour un montant d'investissement approximatif global de 3M€.

Du fait de cette stratégie, de l'activité anticipée et de la capitalisation actuelle du dispositif, aucun besoin de recapitalisation n'est anticipé à horizon 2020.

Projection des dotations régionales ADIE

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne par année sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales ADIE:

Segment financement en Microcrédit (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2010 - 2013	Dotation annualisée 2010-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
ADIE	Microcrédit	300	43	350	308	50	44

L'estimation de la dotation nécessaire sur 2014-2020 est fondée sur les hypothèses et informations suivantes :

- ▶ L'hypothèse hausse se fonde sur la progression historique prononcée sur la période précédente. Sur la période 2008-2013, la progression moyenne du volume de microcrédit a été de l'ordre de 20% (33% si on considère également 2007). Aussi intégrons-nous un maintien de cette progression de volume pour la période 2014-2020 reflété par une progression de la dotation régionale de 50K€ par rapport à la dotation 2007-2013.
- ▶ L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse de croissance annuelle limitée à 0,5% entre 2014 et 2020, et qui correspond à un contexte économique dégradé par rapport aux estimations de croissance de la région.

Projection des dotations régionales Limousin Entreprendre

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne par année sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Limousin Entreprendre:

Segment financement en Quasi fonds-propres (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2010 - 2013	Dotation annualisée 2010-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
Limousin Entreprendre	Fonds prêts d'honneur	200**	50***	378	357	54	51

** sur 2010-2013

L'estimation de la dotation nécessaire sur 2014-2020 est fondée sur les hypothèses et informations suivantes :

- ▶ L'hypothèse hausse se fonde sur une hypothèse de croissance de 2% par an pour la période 2014 - 2020 reflétant un contexte de forte reprise économique;
- ▶ L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse de croissance annuelle limitée à 0,5% entre 2014 et 2020.

Il convient de noter que de 2008 à 2012, entre 8 et 9 projets sont soutenus annuellement. De plus, sur la période 2010-2012, ces projets représentent en moyenne des volumes accordés de l'ordre de 16 K€. Les niveaux de dotations annuelles prévisionnelles permettent de soutenir ce volume de projets.

Projection des dotations pour le dispositif d'avances remboursables géré par la Région

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne par année sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales pour le dispositif d'avances remboursables géré par la région:

Segment financement en Quasi-fonds propres (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2010 - 2013	Dotation annualisée 2010-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
Région Limousin	Avances remboursables	16 200	2 314	17 549	16 527	2 507	2 361

L'estimation de la dotation nécessaire sur 2014-2020 est fondée sur les hypothèses et informations suivantes :

- L'hypothèse hausse se fonde sur une hypothèse de croissance de 2% par an pour la période 2014 - 2020 reflétant un contexte de forte reprise économique.

L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse de croissance annuelle limitée à 0,5% entre 2014 et 2020, reflétant un contexte de reprise économique limitée.

Projection des dotations Initiative Limousin

Le tableau ci-dessous présente au global et en moyenne par année sur la période 2014-2020 les projections des dotations régionales Initiative Limousin:

Segment financement en Quasi-fonds propres (en K€)							
Dispositif sur 2007 - 2013				Dispositif sur 2014-2020		Dispositif sur 2014-2020	
Bénéficiaire	Fonds / opération	Dotation 2010 - 2013	Dotation annualisée 2010-2013	Dotation : hypothèse haute	Dotation : hypothèse basse	Dotation annuelle : hypothèse haute	Dotation annuelle : hypothèse basse
Initiative Limousin	PFIL	1 353	193	1 463	1 379	209	197
	PHAR	350	50	378	357	54	51
	Fonds Transmission	375	54	420	385	60	55

L'estimation de la dotation nécessaire sur 2014-2020 est fondée sur les hypothèses et informations suivantes :

Fonds de prêts d'honneur PFIL :

- L'hypothèse hausse se fonde sur une hypothèse de croissance de 2,5% par an pour la période 2014 - 2020 reflétant un contexte de forte reprise économique et également le niveau de demande important pour ce type de financement ;
- L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse de croissance annuelle limitée à 1,5% entre 2014 et 2020, reflétant un contexte de reprise économique limitée mais également le niveau de demande important pour ce type de financement.

Dispositif PHAR:

- ▶ L'hypothèse hausse se fonde sur une hypothèse de croissance de 2% par an pour la période 2014 - 2020 reflétant un contexte de forte reprise économique et également la montée en puissance progressive pour ce type de dispositif ;
- ▶ L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse de croissance annuelle limitée à 1,5% entre 2014 et 2020, reflétant un contexte de reprise économique limitée mais également la montée en puissance progressive pour ce type de dispositif.

Fonds de transmission:

- ▶ L'hypothèse hausse se fonde sur une hypothèse de croissance de 2% par an pour la période 2014 - 2020 reflétant un contexte de forte reprise économique;
- ▶ L'hypothèse basse se fonde sur une hypothèse de croissance annuelle limitée à 0,5% entre 2014 et 2020, reflétant un contexte de reprise économique limitée.

6. Benchmark

Le présent chapitre vise à présenter de manière synthétique les bonnes pratiques et autres instruments financiers potentiellement mobilisables dans le contexte Limousin.

Ce benchmark présente dans un premier temps le dispositif JEREMIE de la région Auvergne (modalités de fonctionnement, retour d'expérience du fonds etc.). Notons que l'analyse du dispositif JEREMIE permet, entre autre, d'identifier des modalités alternatives de pilotage et de gouvernance d'un dispositif financier.

Dans un second temps, ce chapitre s'attache à identifier d'autres sources de financement mobilisable pour la Région grâce à l'analyse d'autres dispositifs financiers nationaux, européens ou encore sectoriels.

6.1. Fonds de participation JEREMIE Auvergne

En 2006, un partenariat entre la Préfecture, la Région Auvergne et le FEI a permis d'évaluer les besoins de la région Auvergne en produits d'ingénierie financière en appui aux PME. Une fois les besoins évalués, l'Auvergne a été la première région en France à lancer l'initiative JEREMIE en mai 2009 (fonds de participation ou fonds de fonds).

Le dispositif est ainsi issu d'une volonté partagée de la Région et de la Préfecture de développer de nouveaux systèmes de financement des entreprises, en parallèle des subventions, permettant une meilleure maîtrise des fonds publics.

Ainsi, sur la période 2007-2013, la Région Auvergne a défendu une stratégie de mise en place d'un large dispositif de soutien aux entreprises via des instruments d'ingénierie financière, articulée autour de deux périmètres :

- ▶ le périmètre afférent au dispositif JEREMIE Auvergne, abondé directement par la Région (18 M€ de fonds FEDER et 7,2 M€ de fonds Région sur 2007-2013), comprenant des instruments en fonds propres et quasi-fonds propres (obligations convertibles et prêts d'honneur) ;
- ▶ le périmètre hors JEREMIE Auvergne, au sein duquel la Région Auvergne intervient de façon directe par l'octroi d'avances remboursables aux entreprises via un fonds dédié (fonds FIAD) et de façon indirecte via ses participations dans des fonds de garantie et des fonds d'investissement.

6.1.1. Modalités de fonctionnement du dispositif de JEREMIE Auvergne

Objectif et mode de gestion du dispositif JEREMIE :

JEREMIE est un fonds de participation qui a pour vocation de financer des intermédiaires financiers qui proposent des outils d'ingénierie financière : cette initiative permet en effet d'inclure des dispositifs en fonds propres, prêts d'honneur, micro-crédits, avances remboursables ou garanties, à condition que les conditions d'octroi de ces financements et les bénéficiaires respectent les conditions d'éligibilité définies par la réglementation européenne. JEREMIE peut être géré par un gestionnaire public ou privé, choisi par appel d'offre. Le gestionnaire assure le fonctionnement opérationnel du fonds de participation et le reporting auprès des autorités de gestion.

Gestion du dispositif JEREMIE en Région Auvergne :

En Région Auvergne, trois dispositifs ont été soutenus par JEREMIE sur la période 2007-2013 :

- ▶ le soutien à la petite entreprise via des plateformes de prêts d'honneur, le soutien à l'innovation (fonds de capital-risque « JEREMIE Auvergne Innovation 1 »,
- ▶ le renforcement des fonds propres des PME (fonds de capital risque « JEREMIE Auvergne Mezzanine1 »).

VOLET 1 - SOUTIEN A LA PETITE ENTREPRISE		
Petits financements généralistes (prêts d'honneur)	Plateformes de prêts d'honneur finançant des créateurs et repreneurs d'activités traditionnelles	2.596.000
	Plateformes de prêts d'honneur finançant uniquement des repreneurs d'entreprises nécessitant de mobiliser des fonds importants	2.130.000
VOLET 2 - SOUTIEN A L'INNOVATION		
Petits financements Innovation (prêts d'honneur)	Plateformes de prêts d'honneur finançant des créateurs d'entreprises innovantes	804.000
Capital amorçage et démarrage	Création d'un fonds d'amorçage et démarrage destiné à l'innovation JEREMIE INNOVATION 1	14.450.000
VOLET 3 - SOUTIEN POUR LE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DES PME		
Fonds Mezzanine	Création d'un fonds de financement Mezzanine (A.M.I. JER-2010/001)	3.720.000
FRAIS DE GESTION		1.500.000
TOTAL		25.200.000

En région Auvergne, la gestion de JEREMIE a été confiée en 2009, via Appel Public à la Concurrence, au groupement conjoint composé de Sofimac Partners, société de gestion de véhicules de capital-investissement, et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne (CCIA), selon la répartition des tâches suivantes :

- ▶ Sofimac Partners assure la mise en place et le suivi de l'offre de capital risque ainsi que son reporting. Il convient de noter qu'une séparation stricte a été opérée entre les activités de gestion des fonds JEREMIE et les autres activités assurées par SOFIMAC Partners.
- ▶ La CCIA est en charge du suivi de l'activité des plateformes de prêts d'honneur.

Le FEI n'a pas été retenu en tant que gestionnaire en raison des coûts de gestion jugés trop importants et de l'absence d'implantation et d'expertise régionale du FEI.

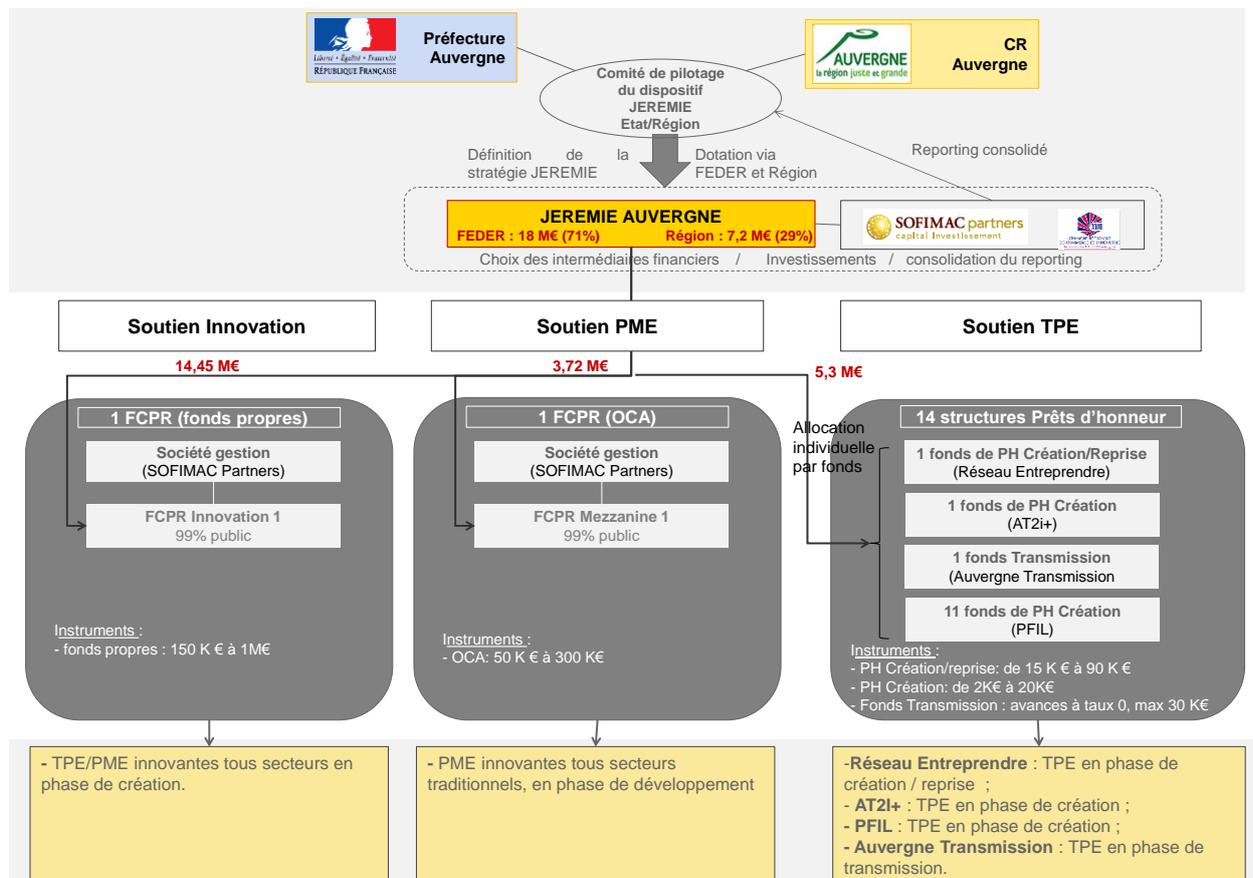
Modalités de gouvernance :

La stratégie d'investissement de JEREMIE est définie après concertation entre le gestionnaire et le Comité de pilotage JEREMIE Conseil Régional - Préfecture. Le pilotage et la gouvernance sont organisés à trois niveaux :

- ▶ Le Comité de Pilotage État/Région Auvergne décide des orientations du programme et de la création des véhicules d'investissement en concertation avec le groupement conjoint SOFIMAC Partners/CCIA (un avis négatif du Comité de Pilotage doit nécessairement être suivi par le gestionnaire) ;
- ▶ Les gestionnaires SOFIMAC Partners et la CCIA, organisés en groupement conjoint, conseillent le Comité de Pilotage et mettent en œuvre JEREMIE Auvergne ;
- ▶ Les comités d'engagement au sein des intermédiaires financiers associent les banques et entreprises.

Chacun des intermédiaires financiers qui bénéficient des fonds JEREMIE Auvergne est choisi via un AMI et assure un reporting auprès du gestionnaire de JEREMIE Auvergne. Le gestionnaire JEREMIE Auvergne a instruit les dossiers reçus dans le cadre des AMI, et le Comité de Pilotage a sélectionné les intermédiaires financiers. Le

dispositif JEREMIE Auvergne assure un choix d'intermédiaire financier selon des critères précis et pertinents, assurant ainsi un reporting détaillé et une bonne utilisation des fonds européens.



Suivi opérationnel mis en œuvre par JEREMIE Auvergne :

Suivant la structuration du dispositif, le reporting est organisé en trois niveaux:

- ▶ Les bénéficiaires finaux doivent justifier auprès des gestionnaires leur éligibilité aux fonds FEDER dans la phase de sélection et une utilisation des fonds en ligne avec l'initiative JEREMIE durant la phase de financement ;
- ▶ les intermédiaires financiers doivent justifier sur une base semestrielle auprès du gestionnaire de JEREMIE Auvergne que les fonds alloués sont dépensés en conformité avec le positionnement de JEREMIE Auvergne et la réglementation européenne. Cet examen de la conformité de la gestion de JEREMIE Auvergne nécessite un reporting détaillé via une comptabilité analytique, distinguant notamment les coûts liés aux activités éligibles FEDER conformément à la réglementation (par ex. en indiquant les taux d'horaires, le nombre d'heures effectuées, le nombre de kilomètres conduits, etc.)
- ▶ Les gestionnaires de JEREMIE doivent justifier auprès des gestionnaires du FEDER la bonne allocation des fonds aux intermédiaires financiers, les frais de gestion et les dépenses éligibles.

La rigueur du reporting induit a nécessité une montée en compétence des plateformes de prêts d'honneur. Cela a rendu nécessaire une optimisation de leur organisation, qui s'est traduite par une mutualisation de leur back office : à ce jour, 5 plateformes se sont rapprochées pour le suivi comptable et le suivi des prélèvements. Ce travail de mutualisation reste à poursuivre sur l'ensemble des plateformes.

Modalités de paiement des intermédiaires financiers et frais de gestion

Modalités de paiement des plateformes de prêts d'honneur :

Concernant les plateformes de prêts d'honneur, celles-ci ont été sélectionnées suite au lancement d'appels à manifestation d'intérêt. JEREMIE Auvergne leur accorde annuellement des prêts sous forme de billets à ordre, remboursables sur des périodes de cinq ans en linéaire. L'allocation annuelle aux plateformes est définie au plus juste en fonction :

- ▶ du bilan de l'activité réalisée sur l'exercice précédent, au regard des objectifs qui avaient été définis dans le cadre des conventions d'investissement signées entre les plateformes et JEREMIE Auvergne ;
- ▶ de la demande de financement émise par les plateformes en fonction de leur activité prévisionnelle ;
- ▶ du respect du critère d'additionnalité (l'apport de fonds européen doit permettre à l'intermédiaire financier d'augmenter son volume d'activité ou d'améliorer son positionnement, les fonds européens n'ayant pas vocation à se substituer aux fonds propres de la structure).

En outre, les AMI précisent que « chaque structure de financement est responsable du traitement des paiements, du suivi des opérations de prêts, du suivi du portefeuille de prêts, ainsi que des rapports d'activités qu'elle adresse semestriellement au consortium ». Il convient de noter que les prêts d'honneur sont sans garantie du bénéficiaire, dès lors certaines plateformes ont souscrit à une garantie SOFARIS.

S'agissant des FCPR, les décaissements de JEREMIE Auvergne sont réalisés au fur et à mesure des investissements progressifs.

Paiement des frais de gestion :

La Commission autorise le versement annuel aux intermédiaires financiers bénéficiant de fonds JEREMIE de frais de gestion qui ne peuvent excéder, sur une moyenne annuelle et pendant la durée du dispositif, 3% maximum du montant des contributions du Programme Opérationnel. Ce plafond est respecté aussi bien dans le cas des plateformes que dans celui du FCPR.

Il convient de noter que certaines PFIL disposent de personnel mis à disposition par les CCI, qui ne sont pas intégrés dans les frais de gestion remboursés par JEREMIE, conformément à la réglementation en vigueur.

6.1.2. Retour d'expérience sur la mise en œuvre de JEREMIE Auvergne

Bilan d'activité de JEREMIE Auvergne (31 mars 2013)

Depuis sa mise en place opérationnelle en juin 2010 jusqu'au 31 mars 2013, le bilan du dispositif JEREMIE Auvergne est tel que :

- ▶ 232 entreprises auvergnates ont bénéficié d'un financement JEREMIE Auvergne : 119 créations, 106 reprises, 7 développements ;
- ▶ 1 605 emplois ont été créés ou sauvegardés ;
- ▶ un volume de financement total de 14,480 M € a été réalisé.

	Objectifs AXE 6 PO 2007-2013	Objectifs AXE 6 prorata temporis 3 ans sur 7 ans	BILAN JEREMIE (depuis juin 2010)	FCPR JEREMIE INNOVATION 1 (3 années d'activité) :	FCPR JEREMIE MEZZANINE 1 (2 années d'activité) :	PLATEFORMES (3 années d'activité) :
Nb de projets	432	185	232	19 (16 investissements et 3 réinvestissements)	6	209
Nb emplois créés	300	129	1605 (créés ou sauvegardés)	-	-	1 347 (créés ou sauvegardés)
Effets de levier sur fonds privés	-		3,8 (hors apport personnel)	-	-	-
Financement (€ constants)	Objectif juin 2015 : 25 200 000	10 800 000	Investis à date : 14 480 000 (134% objectif pro ratisé)	investis : 7 234 452 restant à investir : 55 375 817	investis : 1 325 091 restant à investir : 2 032 000	investis : 3 978 000 restant à investir : 1 966 900

NB : Les intermédiaires financiers peuvent encore investir leurs fonds jusqu'en juin 2015.

Intérêts et freins identifiés :

	POINTS FORTS	POINTS D'ATTENTION
LISIBILITE ET ACCESSIBILITE DU DISPOSITIF REGIONAL	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une visibilité du dispositif assurée par la délégation du dispositif à un groupement conjoint d'acteurs fortement implantés en Région. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une perte de visibilité de l'action régionale pour les bénéficiaires finaux <ul style="list-style-type: none"> ○ il est cependant jugé que cela peut être compensé par des actions de communication spécifiques et l'organisation d'événements (soirées start-up, etc.) où la Région est présente ; ▶ Une confusion potentielle entre le positionnement des fonds privés SOFIMAC Partners et la logique d'intervention de JEREMIE Auvergne, de nature à dissuader le recours de certaines entreprises aux financements offerts JEREMIE Auvergne.

POINTS FORTS

- ▶ Le fonds de participation est géré par un expert privé, spécialiste des questions d'ingénierie financière et assurant une veille de l'évolution réglementaire
 - la Région bénéficie ainsi d'un accompagnement tout au long du PO.
- ▶ Sur la période 2014-2020, la Région devient autorité de gestion des fonds européens. Or, la gestion globale d'un programme prévoyant le financement de différents intermédiaires financiers est jugée complexe, et adaptée à la mise en place d'un fonds de participation intermédiaire
 - à ce titre, il convient de rappeler que le gestionnaire gère l'ensemble du reporting lié à l'utilisation par les intermédiaires financières de fonds européens
- ▶ La Région dispose d'un accompagnement spécifique pour la centralisation de l'information, des procédures (Appel à Manifestation d'Intérêt, audit des structures bénéficiant des fonds) et du reporting selon les normes nationales et européennes
 - le dispositif permet ainsi à la Région de disposer d'une vision globale de son dispositif entièrement consolidée par le gestionnaire du fonds de fonds, au fil de l'eau sur la durée du PO.
- ▶ Une délégation de la gestion de l'allocation des fonds aux intermédiaires financiers, en fonction des résultats obtenus en cours de PO.
 - À partir de la dotation de la Région au fonds de participation, le gestionnaire du fonds se charge d'allouer les participations financières aux intermédiaires financiers, en cohérence avec la stratégie régionale et au regard des sommes réellement investies auprès des bénéficiaires finaux.
 - Par rapport à la période précédente, il convient cependant de noter que la mise en place d'un fonds de participation ne permet plus d'éviter directement le dégagement d'office. Le fonds est ainsi « transparent », c'est donc bien l'investissement réalisé au niveau de l'intermédiaire financier qui sera pris en compte

POINTS D'ATTENTION

- ▶ Des coûts de gestion élevés, estimés à 250 K€ par an
 - il est cependant jugé par la Région Auvergne que ce montant est cohérent avec les prestations assurées par le gestionnaire, notamment le suivi du reporting global ;
 - par ailleurs, il est rappelé que la délégation du reporting à un gestionnaire privé permet à la Région de se concentrer sur le déploiement global de sa stratégie de développement économique plutôt que sur la gestion des fonds alloués aux instruments financiers, lui permettant ainsi d'optimiser son efficience.
- ▶ Une certaine perte de maîtrise sur les investissements réalisés par rapport à une intervention directe de la Région. Cependant, ce constat est à nuancer :
 - pour une intervention auprès des entreprises via des outils de capital investissement ou de prêts d'honneur / microcrédit, la Région doit obligatoirement passer par un tiers, même sans fonds de fonds ;
 - si la Région est présente aux comités d'engagement du fonds de fonds, elle n'y détient qu'un rôle consultatif. Cependant, cela est également identifié comme un avantage majeur dans la mesure où cela apporte une protection juridique aux élus, qui interviennent uniquement au niveau de la définition de la stratégie globale d'intervention du fonds de fonds, et non dans l'attribution des financements aux intermédiaires financiers.

GESTION DU
DISPOSITIF
GLOBAL

	POINTS FORTS	POINTS D'ATTENTION
EFFICACITE DES INSTRUMENTS D'INGENIERE PORTES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une gestion commune d'instruments d'ingénierie financière prenant diverses formes : instruments en fonds propres et quasi-fonds propres (obligations convertibles et prêts d'honneur). ▶ Un effet de levier sur les fonds privés important : 3,8 (hors apport personnel du porteur de projet). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un dispositif JEREMIE Auvergne n'intégrant pas toute l'étendue de la palette d'instruments financiers existants et comprenant seulement des outils de capital-investissement et de prêts d'honneur. ▶ L'expérimentation de difficultés à inclure des structures proposant des garanties de prêts bancaires au sein de JEREMIE Auvergne, liées à l'échec des appels à manifestation d'intérêt lancés : la réglementation européenne autorise la perception d'un taux, mais pour éviter un enrichissement sans cause, les structures proposant des garanties de prêts bancaires auraient dû reverser une partie des intérêts générés des prêts alloués à partir de fonds européens.
EFFICIENCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS INCLUS DANS JEREMIE AUVERGNE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une mise au niveau et une homogénéisation des pratiques des plateformes de prêts d'honneur en termes de suivi des investissements, de comptabilité et de reporting, ayant permis in fine une mutualisation de leur back office. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les difficultés expérimentées par les intermédiaires financiers à justifier un montant atteignant leur plafond de frais de gestion en raison des contraintes administratives imposées par la Commission européenne (feuilles de présence, suivi des temps, etc.)⁵³. ▶ Une impossibilité pour les intermédiaires financiers à appliquer une marge sur le service fourni, car le remboursement des frais est effectué sur justificatifs des dépenses au réel ;

6.2. Dispositifs nationaux d'ingénierie financière par secteur

En complément du dispositif d'instruments financiers soutenus par la Région, il convient de noter que des dispositifs régionaux non soutenus par la Région d'une part, et d'autre part des dispositifs nationaux peuvent venir compléter l'offre de financement régional. Le présent chapitre fait un état des lieux des principaux acteurs pouvant intervenir en complément du dispositif soutenu par la Région. En effet, un élément clé à prendre en compte lors des pistes d'évolution du dispositif régional est d'éviter toute redondance avec un dispositif existant.

Instruments de capital investissement :

- ▶ Limousin Business Angels (prise de participations de 40 à 250 k€, intervention pendant toute phase de vie de l'entreprise) ;
- ▶ SATT Grand-Centre ; SATT Sud-Ouest
- ▶ Activités Bpi via le FNA.

⁵³ Afin d'être considérés comme des dépenses éligibles à un financement par les programmes opérationnels, les coûts et frais de gestion ne doivent pas dépasser, en l'état actuel de la réglementation européenne, un pourcentage plafond du capital versé des programmes opérationnels aux fonds ou à tout instrument d'ingénierie financière (2% lorsque le capital du PO abonde de fonds de garantie, 3% pour les autres instruments financiers sauf les microcrédits, 4% pour les microcrédits, d'après le règlement CE n° 1828/2006.

- ▶ Autres dispositifs propres Bpifrance (Prêt Participatif d'Amorçage, Contrat Développement Transmission, aide à la création d'entreprises innovantes, Prêt à la Création d'Entreprise, Contrat de développement participatif, ...);
- ▶ Autres dispositifs soutenus par l'Etat (prêts NACRE, etc.);
- ▶ Autres dispositifs soutenus par l'ADEME (fonds Chaleur, fonds Déchets, etc.).

Enfin, d'autres moyens d'intervention de la Région viennent compléter le dispositif via des subventions essentiellement, déployées par les différents pôles de la Région sur la période 2007 - 2013 (données Région) :

Finalité	Total (M€) 2007-2013
Aides à finalité Régionale	17,9
Régime PME	36,4
Régime Recherche&Développement	16,1
Régime Emploi	8,2
Régime Formation	1,9
Régime Environnement	2,1
Régime Agroalimentaire	3,9
Zone d'activités	2,1
Règlement de minimis	64,0
Cadre temporaire crise	0,5
Total	153,10

Par ailleurs, les instruments financiers soutenus par la Région peuvent être complétés par les instruments financiers existant au niveau national. Les chapitres ci-après cartographient les dispositifs existants pour les secteurs clés suivants :

- ▶ Secteur des innovations technologiques ;
- ▶ Secteur de l'innovation sociale ;
- ▶ Secteur des énergies renouvelables ;
- ▶ Secteur de l'efficacité énergétique ;
- ▶ Secteur de l'agriculture.

6.2.1. Secteur des innovations technologiques

L'innovation technologique recouvre les innovations de produits, de procédés et de modes de production. Elle constitue un vecteur de croissance et de compétitivité des économies avancées. Toutefois son financement au niveau national bute sur les défaillances de marché en la matière.

Les outils financiers ciblant l'innovation technologique représentent donc des financements alternatifs avec des profils de risque différents. Il existe un large panel d'outils financiers, caractérisés par :

- ▶ Un nombre important de fonds de capital-investissement : le portail d'information des chambres de commerce et d'industrie sur les aides aux entreprises recense près de 40 fonds de capital-investissement nationaux intervenant à moins d'un million d'euros auprès de PME innovantes, à tous les stades de leur développement : en capital-amorçage, capital-risque, capital-développement et capital-transmission.
- ▶ Au niveau national, la majorité des fonds de capital-investissement finance toutefois des entreprises ayant atteint un certain stade de maturité et de chiffre d'affaires (supérieur à 5M€), pour des tickets allant jusqu'à 25 M€.
- ▶ A cela s'ajoutent :
 - les fonds déjà déployés dans le Limousin non soutenus par la Région (Galia Gestion, SOFIMAC).

- **des fonds sectoriels** : ils ciblent des secteurs spécifiques (les TIC, l'aéronautique, la santé, l'environnement, etc.) ou des axes transversaux (le numérique, l'informatique, etc.).
- ▶ Une intervention forte des pouvoirs publics, via Bpifrance, pour pallier les défaillances de marché et diversifier les outils de financement de l'innovation technologique. Bpifrance intervient selon deux modalités :
 - **Une intervention directe** : via ses entités CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), intervient en fonds propres, quasi-fonds propres, sous forme d'avances remboursables, de garanties et de prêts. Près d'une vingtaine d'outils financiers ciblant l'innovation technologique, dans les phases d'amorçage et de développement, ont ainsi été développés par Bpifrance.
 - **Une intervention indirecte** : en investissant dans des fonds privés à parité avec d'autres investisseurs. Bpifrance est ainsi présent dans 190 fonds de capital-investissement, ciblant des entreprises de toutes tailles.

Il convient de noter que CDC Entreprises, entité de BPI France, finance ainsi en fonds propres une PME sur deux, de manière directe ou indirecte.

- ▶ Des initiatives de finance participative : des plateformes de financement participatif, ciblant les TPE et PME innovantes, récoltent des fonds auprès des particuliers sous forme de dons, de prêt ou de fonds propres. Elles ciblent davantage la phase d'amorçage et de création des entreprises. A titre illustratif, la plateforme WiSeed qui finance les start ups technologiques innovantes peut être citée.

Le schéma ci-après indique le positionnement des principaux instruments d'ingénierie financière dans le secteur des innovations technologiques, en fonction des bénéficiaires cibles caractérisés par :

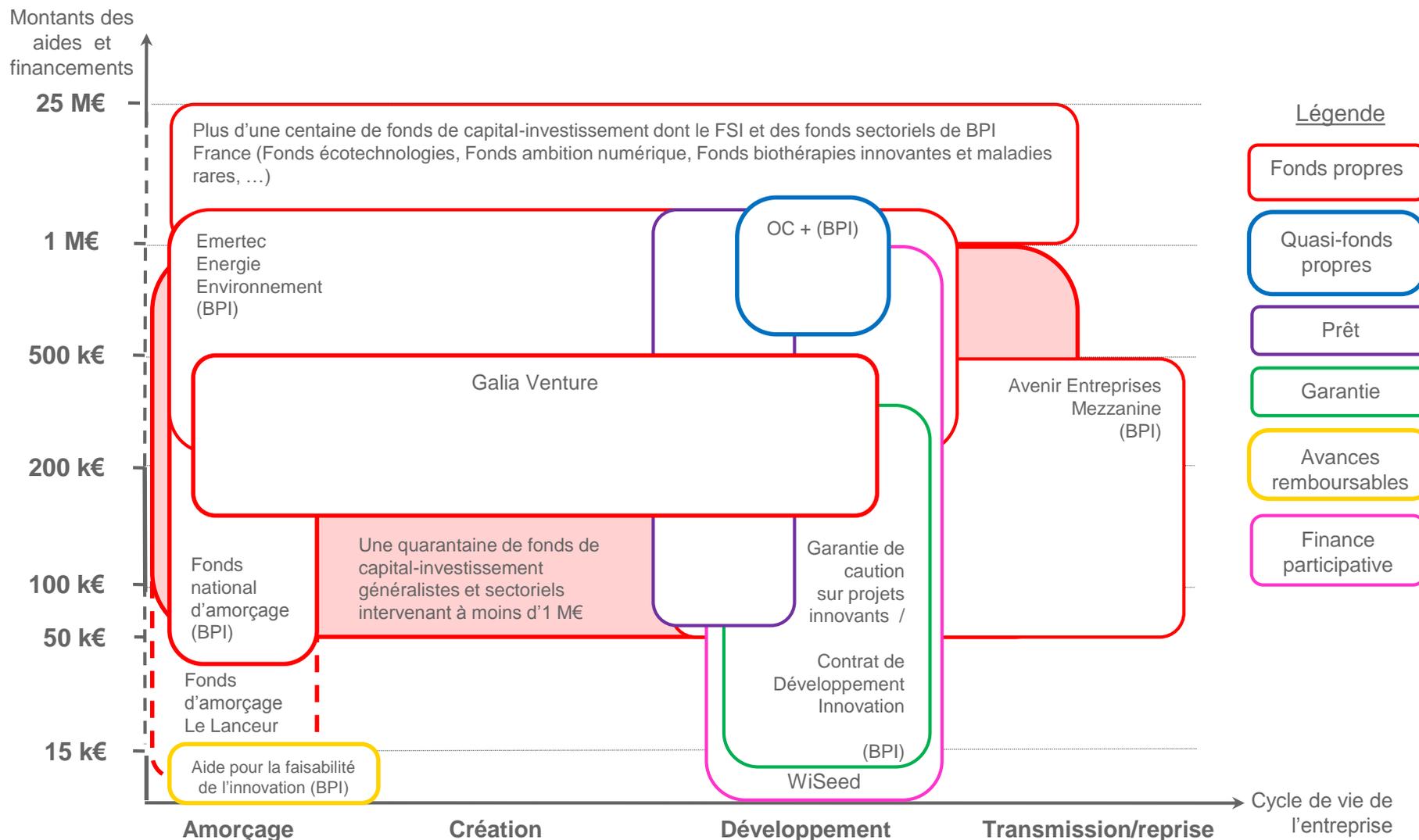
- ▶ La phase de cycle de vie de la cible (création, développement, transmission) ;
- ▶ Le montant d'intervention du dispositif ;
- ▶ La nature de l'intervention (fonds propres, quasi-fonds propres, ...).

Il fait apparaître une absence d'offre pour les besoins de financement inférieurs à 50 k€ voire 100 k€, en particulier dans les phases de création et de reprise.

Un tableau en annexe synthétise le positionnement de tous les dispositifs de financement de l'innovation technologique. Au regard des besoins des entreprises du Limousin, n'y sont recensés que des investisseurs en fonds propres intervenant à moins d'un million d'euro.

Secteur des innovations technologiques

Cartographie des principaux dispositifs d'ingénierie financière nationaux intervenant dans le domaine de l'innovation technologique :



6.2.2. Secteur de l'innovation sociale

L'innovation sociale peut être définie comme consistant "à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations, etc."⁵⁴

L'innovation sociale est notamment portée par les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Dans un contexte de croissance de l'ESS⁵⁵, les enjeux de financement de l'innovation sociale sont multiples. Bpifrance en identifie deux⁵⁶ :

- ▶ Attirer de nouveaux financeurs (banques, épargne privée, etc...) ;
- ▶ Obtenir à de plus gros tickets de financement.

Le secteur de l'innovation sociale a pris de plus en plus d'ampleur ces dernières années. Convaincu de son intérêt, le Parlement a adopté la loi dite ESS dont le but est notamment de renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans l'économie nationale. Cette loi, votée à l'été 2014, accorde un véritable statut à ce secteur qui représente quasiment 10% du PIB national et réunit plus de 200 000 entreprises⁵⁷.

A ce titre, ont été créés une Chambre nationale de l'économie sociale et solidaire, sur le même modèle que les chambres consulaires (chambres des métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie) ainsi qu'un label ESS offert aux entreprises qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et respectent les règles de l'entrepreneuriat social. L'économie sociale et solidaire s'est également vue dotée d'outils financiers spécifiques :

- ▶ En chef de file, BpiFrance gère ainsi le Fonds d'innovation sociale doté de près de 40 millions d'euros destinés à financer des projets présentant un degré d'innovation sociale conséquent⁵⁸.
- ▶ BpiFrance peut également orienter ses solutions de financement classiques vers des projets associatifs et intervenir en garantie de prêts participatifs solidaires.
- ▶ Par ailleurs, la loi ESS permet aux associations, et non plus aux seules fondations, de recevoir des dons et des legs de particuliers.

Au niveau local, les collectivités territoriales sont également encouragées à s'impliquer dans l'économie sociale et solidaire. La loi ESS crée en effet le statut de PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique) accordé aux territoires dont les élus ont signé des accords de développement économique avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

En parallèle, la Caisse des Dépôts fait également un pas vers l'économie sociale et solidaire en signant la convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » par laquelle elle s'engage à octroyer 45 millions d'euros par an entre 2014 et 2017 pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans les territoires à travers les dispositifs suivants :

- ▶ Soutien financier aux organisations à finalité sociale dans les territoires ;
- ▶ Mise en place du fonds social géré par BPI France (cf supra) dont l'objectif premier est de développer le capital-risque et l'innovation dans les entreprises sociales ;

⁵⁴ Selon le groupe de travail "innovation sociale" du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), cité par l'APCE.

⁵⁵ Le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) représente désormais 10% du PIB français et plus de 2,4 millions de salariés (source : Rapport BPI France, *Contribuer au financement de l'économie Sociale et Solidaire*, mai 2013). Dans le Limousin, il représente 12% des emplois en Région et 2900 établissements employeurs (source CRESS).

⁵⁶ Source : BPI France, *Contribuer au financement de l'économie Sociale et Solidaire*, mai 2013

⁵⁷ Source : Loi ESS, le sacrement économique. *Nouvel Economiste*. 16/10/2014

⁵⁸ Source : Ibid.

- ▶ Déploiement des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et des Coopératives d'activités et d'emplois (CAE) ;
- ▶ Soutien aux PTCE.

Une large offre d'outils de financement de l'économie sociale et solidaire (ESS) a donc été créée en réponse aux besoins de financement du secteur :

- ▶ Des outils classiques de financement couvrant tous les besoins de financements, dans la limite de 500 M€, et toutes les phases du cycle de vie des entreprises :
 - Fonds propres pour financer le développement ;
 - Quasi-fonds propres ou Prêts participatifs ;
 - Garanties ;
 - Avances remboursables pour encourager la prise de risque ;
- ▶ Des outils récents de financement participatif consistant à apparier, via des plateformes sur internet, l'offre de financement des particuliers épargnants aux besoins de financement des porteurs de projets solidaires.

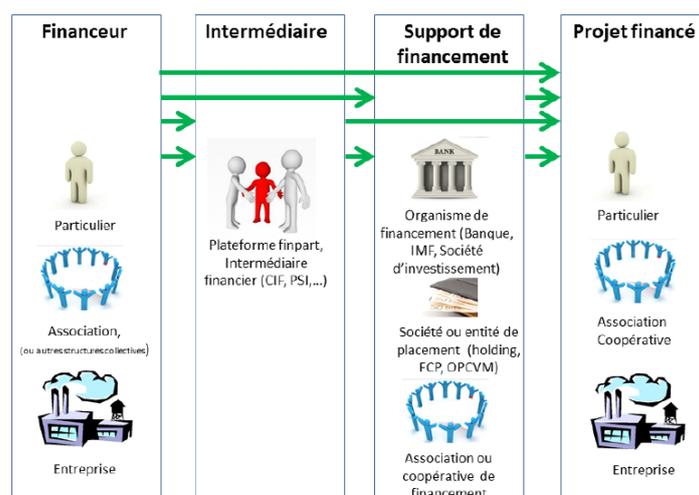
Focus financement participatif :

Le financement participatif, ou crowdfunding, est un mécanisme de financement qui consiste à récolter des fonds (souvent de petits montants, de quelques euros à plusieurs centaines) auprès d'un large public, la plupart du temps via Internet, pour financer tout type de projets. Il consiste ainsi à limiter le risque absolu de chaque contributeur, et compense la faiblesse des montants engagés par le grand nombre d'investisseurs.

La finance participative permet aux particuliers de choisir directement les projets qu'ils souhaitent soutenir, parmi un panel important qui inclut notamment les secteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette relation directe diffère donc d'un financement par l'intermédiaire d'une banque, où les fonds sont centralisés puis leur allocation effectuée par des équipes dédiées.

Les fonds sont placés sur un compte ad hoc, ouvert à son nom par la plate-forme auprès d'un teneur de compte. Ils ne sont en principe libérés au profit des bénéficiaires que lorsqu'a été réunie la totalité des dons ou contributions nécessaires à la réalisation du projet.

Le schéma ci-dessous synthétise le rôle des acteurs impliqués :



Source : Livre blanc de la finance participative

Les apports de fonds dans le cadre d'un financement participatif peuvent prendre trois formes :

- ▶ les dons, avec contreparties pécuniaire ou non. Lorsque cette contrepartie est financière, elle repose généralement sur la réussite du projet soutenu (par exemple, pour un film, le nombre d'entrées réalisées).
- ▶ les prêts, qui peuvent être :
 - non-rémunérés : prêt solidaire sans rémunération du prêteur mais avec intérêt pour l'emprunteur via une institution de micro-finance, ou prêt « communautaire » sans intérêt ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur
 - rémunérés, par l'intermédiaire d'une banque : en prêt participatif et en prêt de développement ou de réinsertion.
- ▶ la souscription de titres.

Plus de 50 plateformes de financement participatif sont actives en France. Elles recueillent des contributions pouvant prendre différentes formes⁵⁹ :

Type de contribution	Part des plateformes concernées	Fonds collectés (2013)	Nombre d'investisseurs (2013)	Ticket moyen (2013)
Prêts	21%	47,9 M€	13 800	3,5 k€
Fonds propres	36%	10,3 M€	2 800	3,8 k€
Donations	43%	20 M€	314 000	65 €

Elles ciblent en majorité les TPE et permettent de répartir le risque sur un grand nombre de contributeurs et des tickets relativement faibles.

Face au morcellement des acteurs du financement participatif, Bpifrance a récemment créé un site qui centralise toutes les plateformes de crowdfunding existantes : www.TousNosProjets.fr.

Ainsi, entre 2007 et 2012, l'activité des plateformes françaises de financement participatives est telle que :

- ▶ 60,000 projets ont été financés pour un montant total estimé à 75 millions d'euros (dont 24,5 M€ en 2012), dont⁶⁰ :
 - 18 M€ de prêts aux PME
 - 6 M€ d'investissements en capitaux propres.

L'activité du financement participatif continue sa croissance en 2013, avec 33 M€ d'investissements recensés au premier semestre (soit + 35% par rapport au premier semestre 2012). Le don est de loin la forme la plus employée (71%), devant le prêt (15%) et le financement en fonds propres (14%). Son poids est estimé en 2013 à 80 millions d'euros.

L'actualité du financement participatif dans le domaine culturel

Les musées font de plus en plus appel aux dons des particuliers pour le financement des travaux de restauration de certaines œuvres. Ainsi, via une plateforme de financement participatif, le musée d'Orsay a en deux mois réuni près de 95 000€ pour la restauration d'un chef-d'œuvre de Gustave Courbet⁶¹. De même, le musée du Louvre a lancé une souscription pour acquérir la Table dite « de Teschen », un meuble-bijou exceptionnel qui a permis de récolter 1 million d'euros sur les 12,5 nécessaires à l'acquisition du précieux objet.

⁵⁹ Source : Observatoire des entrepreneurs, PME finance, 2014

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Source : Les musées séduits par le financement participatif. Les Echos. 02/12/2014

Par ailleurs, le pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire - porté principalement par la Région - fait également appel aux dons via un fonds « Mécènes pour la Musique », un outil de mécénat collectif en faveur des initiatives musicales.

Le schéma ci-après cartographie le positionnement des principaux instruments d'ingénierie financière dans le secteur des innovations sociales, en fonction des bénéficiaires cibles caractérisés par :

- ▶ La phase de cycle de vie de la cible (création, développement, transmission) ;
- ▶ Le montant d'intervention du dispositif ;
- ▶ La nature de l'intervention (fonds propres, quasi-fonds propres, ...).

Il apparaît que les besoins de financement inférieurs à 500 K€ sont relativement bien couverts pour toutes les phases du cycle de vie de l'entreprise. Tous les dispositifs recensés peuvent potentiellement intervenir dans le Limousin.

France Active :

Au niveau national, France Active est un acteur majeur proposant des garanties bancaires et des prêts en ciblant deux types de public :

- ▶ Les entreprises sociales et solidaires
- ▶ Les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi

Sont indiqués ci-après les solutions de financement proposées par France Active au niveau national spécifiquement positionnées dans le domaine de l'ESS⁶²

Garanties bancaires :

FAG

Public	Montant : 30 500€
● Créateur, repreneur	Durée : 5 ans maximum
● Toute entreprise solidaire ou association	Coût : 2% du montant garanti

Impulsio

Public	Montant : 20 000€
Petites et moyennes associations	Durée : Entre 2 et 5 ans
<i>Outil mobilisable dans certaines régions</i>	Coût : 2% du montant garanti

Facil'baïl

Public	Montant : 10 000€
Entreprises solidaires ou associations	Durée : 5 ans maximum
	Coût : 2% du montant de la contre-garantie

⁶² Source : site Internet France Active

Prêts solidaires :

Fonds d'amorçage associatif

Public	Montant	: 10 000€
Petites associations	Durée	: Entre 1 an et 1 an ½
<i>Outil mobilisable dans certaines régions</i>	Coût	: Aucun

Contrat d'Apport Associatif

Public	Montant	: 30 000€
Toute association	Durée	: Entre 2 et 5 ans
	Coût	: Aucun

FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)

Public	Montant	: 60 000€
Toute entreprise solidaire ou association	Durée	: 5 ans (7 ans dans certains cas)
	Coût	: 2% annuel

SIFA/FCP IE

Public	Montant	: 1 500 000€
Toute entreprise solidaire ou association	Durée	: 5 ans (7 ans dans certains cas)
	Coût	: 2% annuel

Autres types d'outils :

Fonds de Confiance

Public	Montant	: 20 000€
Entreprise solidaire ou association souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise solidaire.	Durée	: 6 à 9 mois
Il s'agit d'un appui à la réalisation d'une étude de faisabilité.	Coût	: Aucun

INNOV'ESS : investissement en fonds propres pour l'innovation sociale

Public	Montant	: de 5 000 à 500 000 €
Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou en développement, porteuse d'un projet innovant.	Durée	: de 3 à 7 ans
	Taux de rémunération	: 4 à 5 %

Bpifrance :

Par ailleurs, certains outils ciblant spécifiquement l'ESS doivent être déployés par Bpifrance en 2015 ⁶³ :

- ▶ prêts pour les entreprises spéciales et solidaires (PESS) : Les PESS s'appuieront sur les entreprises de l'ESS telles qu'elles ont été définies par la loi du 31 juillet. D'une durée de cinq ans, ces prêts auront un montant d'environ 50.000 euros, mais ils pourront aller "jusqu'à 100.000. Les entreprises en feront la demande directement auprès de leur banque qui disposeront d'une garantie Bpifrance. Le PESS est doté de 50 millions d'euros pour les exercices budgétaires 2015 et 2016.

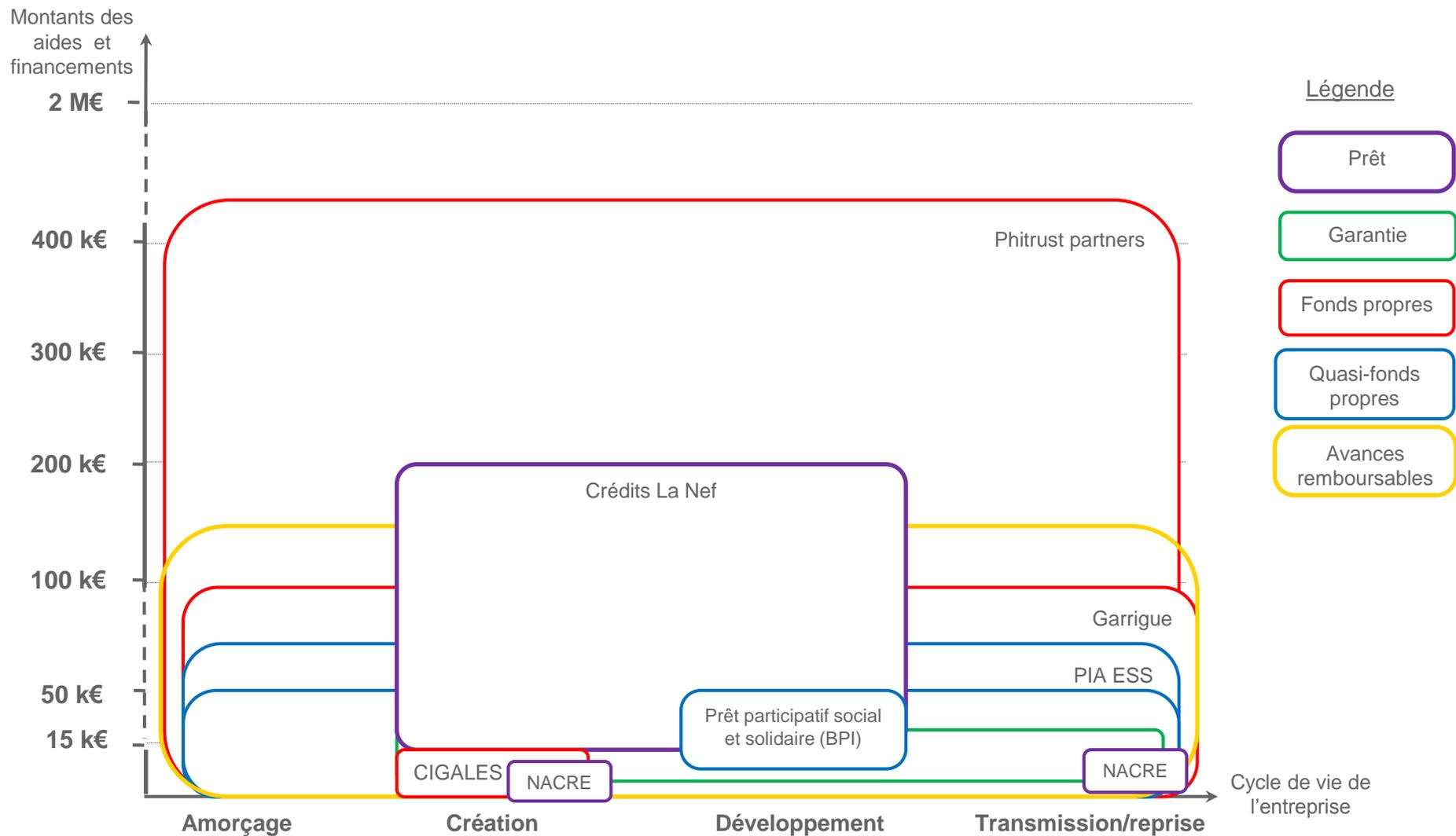
⁶³ Source : Localtis, 08/12/2014

- ▶ un fonds de fonds pour les projets à impact social : Bpifrance mobilisera une capacité d'investissements totale d'environ 100 millions en fonds propres pour les entreprises de l'ESS ou, plus largement, les entreprises à impact social ;
- Fonds d'investissement dans l'innovation sociale (FISO) : ce fonds aura une capacité de 40 millions d'euros financés à parts égales par l'Etat et les régions. Il interviendra sous forme d'avances remboursables avec des tickets d'au moins 30.000 euros. Toutes les PME ayant un projet dans l'ESS pourront y prétendre.
 - Une phase d'expérimentation impliquant huit régions devrait se mettre en place pour un montant financier de 20 millions d'euros (Franche-Comté, le Centre., la Picardie, Paca, le Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine). Dans dix-huit mois, une évaluation donnera lieu à une seconde tranche de vingt millions d'euros, en élargissant le Fiso à de nouvelles régions.

Le schéma ci-après ainsi que le tableau en annexe synthétisent le positionnement d'autres dispositifs de financement de l'innovation sociale, en distinguant les outils hors finance participative et les outils relevant de la finance participative.

- ▶ Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif des intermédiaires financiers intervenant dans le champ de l'innovation sociale.
- ▶ Par ailleurs, la cartographie ci-après ne fait apparaître la typologie des bénéficiaires cibles qui recouvrent la notion d'innovation sociale (cf. définition ci-avant), et non spécifiquement les structures dont le statut correspond au domaine de l'ESS (association, SCOP).
 - A titre d'exemple, le dispositif NACRE qui finance les projets des créateurs d'entreprise via des prêts à taux 0 de 1 à 10 K€ et qui cible les demandeurs d'emplois.

Cartographie des principaux dispositifs d'ingénierie financière nationaux intervenant dans le domaine de l'innovation sociale :



6.2.3. Secteur de l'agriculture

Le secteur de l'agriculture fait face à de nombreux enjeux de financement :

- ▶ Financer l'augmentation de la taille des exploitations ;
- ▶ Financer la modernisation et la diversification des exploitations ;
- ▶ Faire face à l'augmentation du prix des terres ;
- ▶ Encourager le renouvellement de la population des exploitants agricoles et le développement de nouvelles exploitations.

Face à ces enjeux, l'offre de financement disponible pour y répondre se caractérise par :

- ▶ De nombreuses subventions mises en place par les pouvoirs publics européens et nationaux, et des dépenses fiscales (dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs) ;
- ▶ Une défaillance de marché du côté des financements privés :
 - Une absence quasi-complète d'investisseurs en fonds propres ou en quasi-fonds propres positionnés sur les filières agricoles ; elle est néanmoins compensée par le lancement de dispositifs récents (Labeliance en 2013, CapAgri en 2014) ;
 - Une absence quasi complète d'aides privées au financement, garanties ou prêts, ciblant spécifiquement les filières agricoles, hors acteurs bancaires classiques (Crédit Agricole, etc.).

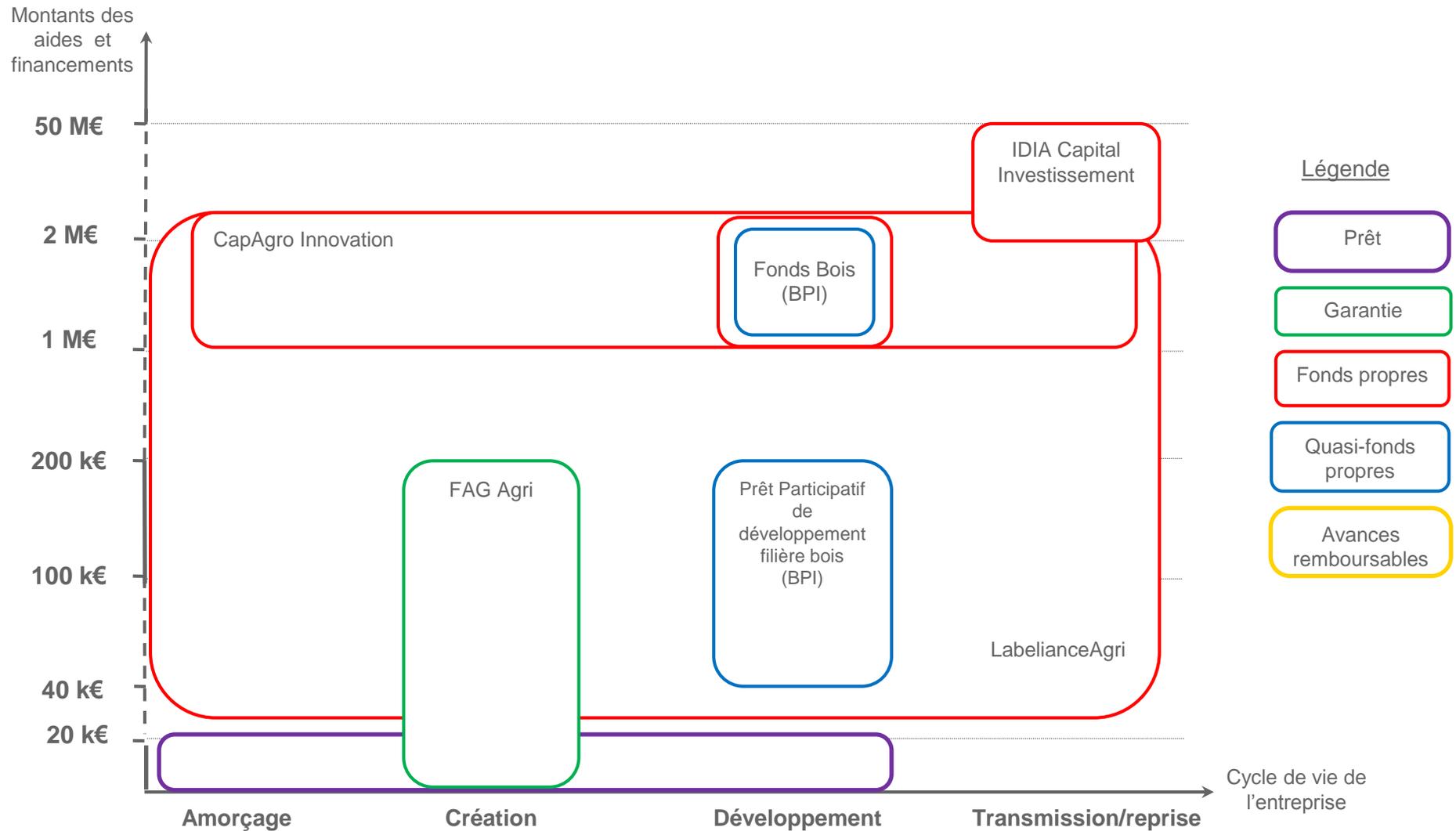
En particulier, cette défaillance de marché apparaît pour les besoins de financement inférieurs à 1 M€, notamment pour les phases d'amorçage et de transmission.

Le schéma ci-après cartographie le positionnement des principaux instruments d'ingénierie financière dans le secteur des innovations technologiques, en fonction des bénéficiaires cibles caractérisés par :

- ▶ La phase de cycle de vie de la cible (création, développement, transmission) ;
- ▶ Le montant d'intervention du dispositif ;
- ▶ La nature de l'intervention (fonds propres, quasi-fonds propres, ...).

Le tableau en annexe synthétise le positionnement de tous les dispositifs de financement de l'agriculture et du secteur bois, agroalimentaire recensés.

Cartographie des principaux dispositifs d'ingénierie financière nationaux intervenant dans le domaine de l'agriculture :



6.2.4. Secteur des énergies renouvelables (ENR)

La forte notoriété dont jouit le secteur des ENR, en lien avec son caractère hautement prioritaire tant du point de vue de l'innovation que du point de vue du développement durable, lui permet de bénéficier d'une large offre de financement au niveau national. Sont décrits ci-après le positionnement des principaux bailleurs de fonds intervenant sur ce secteur ainsi que quelques exemples de fonds d'investissement nationaux.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Parallèlement à ses prêts, la BEI apporte son soutien financier et son savoir-faire à plusieurs initiatives importantes en faveur des énergies renouvelables, dont voici quelques exemples :

- ▶ Le fonds européen 2020 pour l'énergie, le climat et les infrastructures, ou Fonds Marguerite. Lancé en collaboration avec la Commission européenne et d'autres grands investisseurs institutionnels de long terme, il finance des projets dans les secteurs de l'énergie, de l'action en faveur du climat et des transports.
- ▶ ELENA (mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux) est géré par la BEI et financé par la Commission. Il fournit des subventions d'assistance technique aux collectivités locales et régionales pour préparer des programmes d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
- ▶ La BEI soutient la Commission européenne en intervenant dans la mise en œuvre de l'initiative RNE 300 (réserve destinée aux nouveaux entrants dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission). Ce programme est le plus grand programme d'investissement au monde en faveur de projets de démonstration axés sur le captage et le stockage du carbone ainsi que de technologies innovantes liées aux énergies renouvelables.

Un exemple d'initiative conjointe avec le partenariat Région Poitou-Charentes - BEI de 2009 à 2012

Après avoir adopté le Plan Energie Solaire en janvier 2008, la Région a signé une première convention avec la BEI à hauteur de 200 millions d'euros maximum pour mettre en œuvre les grands travaux sur la période 2009 - 2012. Le Plan Energie Solaire a été financé conjointement par la BEI à hauteur de 200 millions d'euros, utilisés en fonction des besoins de financement et sans engagement à les consommer, et par les Caisses régionales du Crédit Agricole et Crédit Agricole Leasing en mettant à disposition de la Région une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros, sans engagement à les utiliser.

Caisse des Dépôts et Consignations

Le groupe Caisse des Dépôts fait de l'environnement son premier domaine d'innovation, autour de trois axes : les énergies renouvelables, le climat et la biodiversité.

En soutien aux engagements européens, la Caisse des Dépôts s'engage à financer jusqu'à 10% des investissements programmés d'énergie renouvelable en France. Le programme s'appuie sur les quatre sources principales d'énergie renouvelable : l'éolien, la biomasse, le solaire et l'hydraulique.

Ce soutien prend la forme de participations minoritaires dans les petites et moyennes entreprises (PME) dont l'activité est liée à la production d'énergies renouvelables (électricité et chaleur). Les entreprises soutenues appartiennent soit aux filières en phase de structuration (photovoltaïque, biomasse), soit aux filières en phase de mutation (éolien, géothermie, micro-hydraulique). L'application de ce programme permet à la Caisse des Dépôts de compter parmi les dix premiers investisseurs français dans les énergies renouvelables.

Bpifrance

Bpifrance dispose déjà d'une expérience déjà significative dans le domaine des EnR. En effet, Bpifrance apporte depuis plusieurs années, en cofinancement avec les banques, des solutions de dettes aux projets territoriaux d'énergies renouvelables.

De plus, dans le cadre du Grand Emprunt, le fonds d'investissement FCPR Ecotechnologies a été créé. Il vise des opérations en fonds propres et quasi-fonds propres, pour des prises de participation minoritaires, dans des PME innovantes, principalement établies en France et non cotées, relevant de quatre thématiques principales :

- ▶ énergies renouvelables et chimie verte,
- ▶ tri et valorisation des déchets, dépollution, éco-conception de produits,
- ▶ smart-grids (réseaux intelligents),
- ▶ véhicules du futur.

Le FCPR écotechnologies investira des tickets de 1 à 10 millions d'euros, en recherchant systématiquement un co-investissement avec des acteurs privés. Les secteurs d'intervention du Fonds écotechnologies font l'objet d'appel à manifestation d'intérêts accessibles depuis le site Internet de l'Ademe. Bpifrance Investissement est la société de gestion du FCPR écotechnologies, souscrit par la Caisse des Dépôts, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et le fonds « Chaleur »

Promesse de l'État sur les énergies renouvelables (EnR), le Fonds « Chaleur », géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production renouvelable de chaleur. Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises. Il s'agit d'un outil essentiel pour atteindre les 23% d'EnR en 2020.

L'objectif du Fonds «Chaleur» est de financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, etc.) ainsi que les réseaux de chaleur liés à ces installations. Il s'agit aussi de favoriser l'emploi et l'investissement dans ces différents secteurs d'activité.

Durant la période 2009-2013, il a été doté de 1,12 milliard d'euros pour soutenir plus de 2 900 réalisations. Il a par ailleurs été reconnu pour son efficacité lors du débat sur la transition énergétique.

Enfin, sont listés également ci-après quelques exemples de fonds d'investissement privés nationaux (en fonds propres ou en dettes) qui interviennent dans le domaine des énergies renouvelables.

Synthèse du benchmark des initiatives existantes des grands bailleurs de fonds institutionnels

Bailleurs institutionnel	BEI			Bpifrance		CDC	ADEME
Initiative	Marguerite	ELENA	RNE 300	Programme d'investissement (création)	Ecotechnologies	Convention CDC-Etat-ANR	Fonds « chaleur »
Date de création	2010	2009	2010	décembre 2012	décembre 2012	2008 renouvelée 2011	décembre 2008
Enjeu	financement de la transition énergétique et des EnR			soutien financier pour les tours de table bancaires	Comblent le vide entre fin. en amorçage et fi. en K dév.	renforcement des filières françaises et développement de nouvelles installations	promotion de la production de chaleur à partir de sources renouvelables
Volume financier	19 Mds € de prêts en 2013, soit 26% du total (dont 1 md€ en France)			661 M€ en 2013 (15% investissements et 85% cofinancement)	150 M€ (tickets de 1 à 10 M€)	135 M€ d'apports en fonds propres sur la période 2011-2014	1,2 Mds € pour plus de 2 900 réalisations sur 2009-2013
Modalités financières	capital-invest.	subv.	crédits	invest. (1/3 via fonds et 2/3 direct) et cofinancement	opérations en fonds propres et quasi fonds propres	participations minoritaires dans les PME avec production EnR	<ul style="list-style-type: none"> financement avec prix-5% appels à projets BCIAT pour grandes installations
Bénéficiaires	projets EnR (Europe)			projets territoriaux notamment photovoltaïque	PME innovantes	filières en structuration, ou en mutation (métropole+DOM TOM)	installations biomasse de toutes tailles (France)

Synthèse du benchmark des fonds nationaux

Nom du fonds	Atlante Gestion	Demeter	DIF	Rivage Investment	SCOR GI
Type de fonds	Fonds Equity	Fonds Equity	Fonds Equity	Fonds dettes	Fonds dettes
Portefeuille	600M€	350M€	1,9 Mds€	NC	NC
Positionnement	Projets d'infrastructures en PPP et Concessions Publiques de petites tailles et de tailles intermédiaires (8 - 100M€)	Investisseur de premier plan sur le marché européen de l'environnement et de la transition énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement mixte, entre investissements greenfield et rachat de projets en secondaire Le fonds développe ainsi une stratégie de buy and build, dans les PPP et les EnR 	<ul style="list-style-type: none"> Projets greenfield et brownfield Financements à taux fixe ou variable (prêts ou d'obligations) Maturité des financements jusqu'à 30 ans. Cash flows des projets: redevances, concessions, contrats de vente d'électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans la dette infrastructure de façon diversifiée en terme de secteurs et de structures Flexibilité pour intervention sur opérations largement syndiquées comme sur des actifs de taille moyenne.
Secteur concerné	Performance énergétique, bâtimentaire public, énergie (réseaux de chaleur), traitement et valorisation de déchets, réseaux d'assainissement, réseaux télécoms Hauts débits.	EnR (éolien, solaire, biomasse), efficacité énergétique, infrastructures de gestion de l'eau (réseaux de distribution, stations d'épuration, réseaux d'irrigation, barrages et digues), infrastructures de gestion des déchets.	Uniquement EnR	Transports Bâtimentaire, Eau, Production d'énergie conventionnelle et EnR, Réseaux de chaleur, Distribution de gaz, Stockage produits pétroliers.	Transport, infrastructures sociales et télécom, énergie, production et distribution d'électricité, EnR, traitement de l'eau et des déchets, transport et distribution de gaz.

6.2.5. Analyse des fonds européens

En complément de l'offre de financement précédemment identifiée, de nombreuses sources de financements européens peuvent potentiellement être mobilisées par la région Limousin. Nous nous attacherons à présenter les principales sources de financements européens :

- ▶ Le plan Juncker ;
- ▶ Le programme communautaire COSME ;
- ▶ Le programme communautaire Horizon 2020 ;
- ▶ Le programme communautaire LIFE.

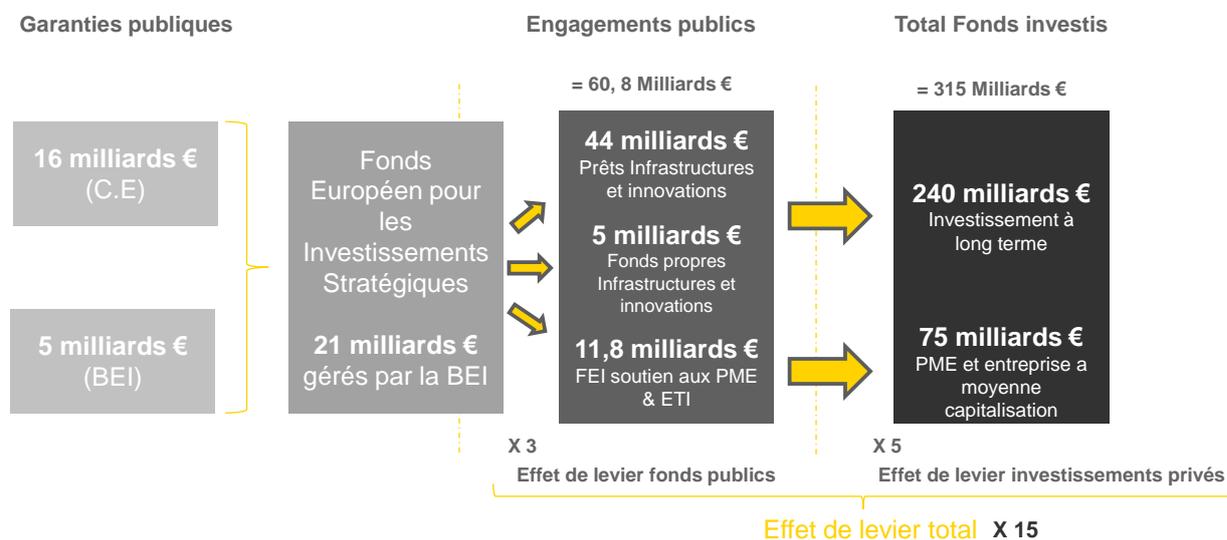
Le tableau ci-dessous présente une rapide synthèse des différents dispositifs européens, leur complémentarité avec le dispositif Limousin, ainsi que l'intérêt potentiel à les mobiliser :

Dispositifs européens	Complémentarité du dispositif par rapport au dispositif Limousin	Intérêt potentiel de mobiliser ce dispositif
Plan Juncker	Il s'agit d'une source de financement potentielle du dispositif régional alternative ou complémentaire à la mobilisation de fonds FEDER ou Région pour la dotation des intermédiaires financiers.	La mobilisation du Plan Juncker permettrait a priori une plus grande souplesse d'allocation que les fonds FEDER, les critères d'éligibilité et de suivi des fonds étant à ce stade moins contraignants. La mobilisation de fonds Juncker apparaît notamment envisageable dans le cadre de mise en place d'un fonds de fonds interrégional dans la mesure où a priori seules de enveloppes importantes seront financées dans le cadre de cette initiative.
Programme communautaire COSME	Ces dispositifs sont des instruments financiers et non directement des sources de financement mobilisables par la Région pour alimenter son propre dispositif. Dès lors, ils sont potentiellement redondants avec le dispositif régional mis en œuvre.	Il convient de noter que ces dispositifs sont à mobiliser directement par les entreprises qui souhaitent en bénéficier dans le cadre d'appels à projet, ils ne sont donc pas mobilisables directement par la Région.
Programme communautaire Horizon 2020	Cependant, pour certains projets innovants et nécessitant des besoins de financement importants que le dispositif régional ne serait pas en mesure de couvrir, la mobilisation de ces financements pourraient être une opportunité afin d'assurer le développement des projets en région.	Pour certains projets jugés stratégiques par la Région et nécessitant des besoins de financement importants ne pouvant être couverts par le dispositif régional, il pourrait être opportun de développer un accompagnement aux porteurs de projet afin de les aider à mobiliser ces dispositifs dans le cadre des appels à projets ad hoc.
Programme communautaire LIFE		

Le Plan JUNCKER

Le Plan Juncker, présenté par la Commission Européenne, a pour objectif de relancer les investissements en Europe en offrant notamment des prêts ou des garanties avec une capacité accrue de risque. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est ainsi capable de financer des projets en bénéficiant d'une couverture partielle par le budget de l'Union Européenne.

Plan schématique du Plan Juncker :



Ce plan de relance vise donc au soutien des investissements à long terme, pour un montant de 240 milliards d'euros, et PME et entreprise à moyenne capitalisation, pour un montant de 75 milliards d'euros.

Il convient de noter qu'en l'état, les modalités d'éligibilité du fonds restent à définir. Néanmoins, les informations disponibles concernant les modalités de mise en œuvre sont les suivantes:

Projets visés et critères d'éligibilité :

- ▶ Aucun critère géographique ni de critères sectoriel ou thématique ;
- ▶ L'entreprise ou le projet doit pouvoir prouver les éléments suivants :
 - Le projet répond aux objectifs de l'Union Européenne et apporte à la société un certain nombre d'avantages socio-économique *
 - La viabilité financière du projet:
 - Si le projet bénéficie d'un prêt : prouver la capacité du projet à rembourser ;
 - Si le projet bénéficie d'une prise de participation : prouver la capacité du projet à rémunérer les fonds propres (aucun taux de rémunération n'a actuellement été fixé)..

(*) Il faut noter cependant que les objectifs de l'Union Européenne sont très vastes et surtout non prescriptifs ce qui permet à un grand nombre de projets de pouvoir aisément atteindre les objectifs de l'Union Européenne et donc de candidater à ce plan.

Montant et maturité des financements ainsi que processus de sélection

- ▶ Montant: la BEI ne regardera probablement que des projets d'un montant > 25 M€.*
- ▶ Maturité du prêt: a priori des projets avec une certaine maturité (25-40 ans).
- ▶ Tirage dette: le 1er tirage de la dette devra intervenir au plus tard durant la période 2017-2019.

(*) A noter que pour les montants < 25 M€, les porteurs de projets pourront passer par une plateforme (fonds d'investissement ou autre) qui deviendra alors le responsable juridico-financier auprès de la BEI.

Le processus de sélection suit les étapes suivantes:

- ▶ Le porteur d'un projet se rend au guichet de la BEI.

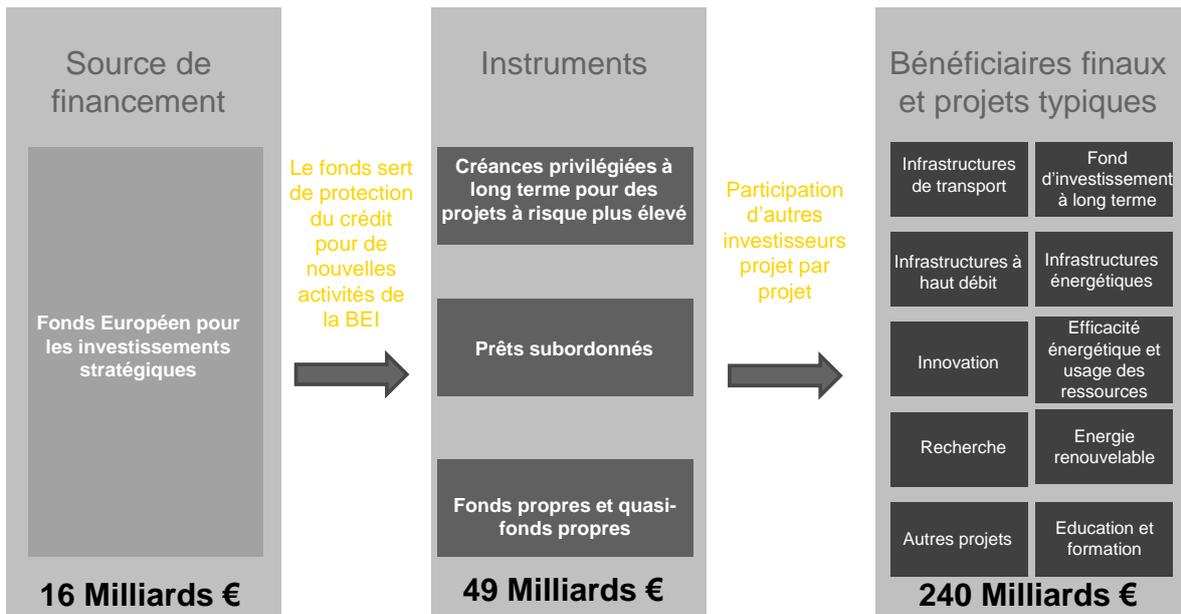
- ▶ Un comité d'investissement au niveau de l'Union Européenne décidera si l'UE garantira ou non le financement effectué par la BEI.
- ▶ Le Board de la BEI accordera le prêt ou non.

Opportunité dans le cadre de la création d'un fonds de fonds :

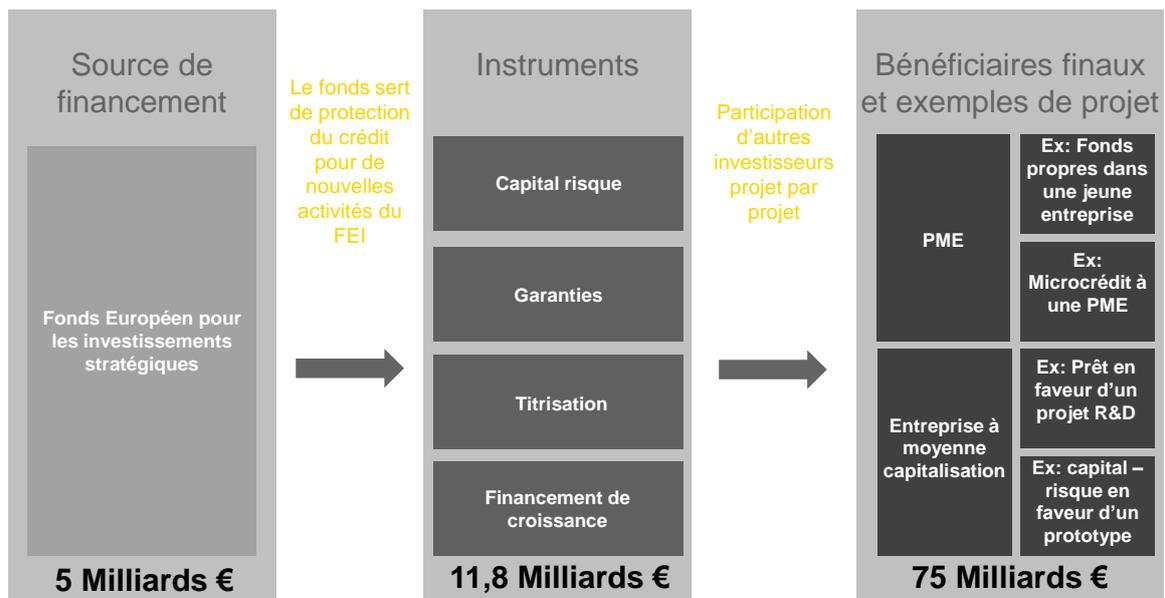
- ▶ A ce stade, la BEI étudie la possibilité d'investir les fonds du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques dédiés au capital-investissement via des fonds de fonds plutôt que directement auprès d'entreprises.
 - Les modalités précises restent cependant à confirmer auprès de la BEI.

Les schémas ci-dessous présentent le mécanisme général du dispositif :

▶ **Investissement a long terme**



▶ **PME et entreprises à moyenne capitalisation**



1 Euro de contribution publique = environ 3 Euros de financement = environ 15 Euros d'investissement total

Le programme communautaire COSME

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) pour la période 2014-2020 avec un budget prévu de 2,3 Milliards d'euros. Le fonds COSME sera soutenir les PME dans les domaines suivant:

- ▶ Accès au marché ;
- ▶ Soutien des entrepreneurs ;
- ▶ Meilleur accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- ▶ Conditions plus favorables pour la création et la croissance des entreprises.

COSME propose deux types d'instruments financiers proposés sont au nombre de deux:

- ▶ La garantie de facilité de prêt ;
- ▶ Le mécanisme de fonds propres pour la croissance ;
- ▶ Ces instruments financiers sont délégués par la Commission Européenne à des intermédiaires financiers.

Les principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

Montant disponible	Les instruments financiers proposés	Critère d'éligibilité	
		Pour les intermédiaires Financiers	Pour les bénéficiaires finaux
2,3 milliards € (pour 2014-2020)	<p>- <u>garanties</u> : le FEI garantit jusqu'à 50% du risque au niveau du prêt au niveau de l'intermédiaire qui octroie le prêt</p> <p>- <u>contre-garanties</u> : le FEI garantit le fonds de garantie qui couvre l'intermédiaire</p> <p>- <u>garanties de portefeuille</u> : le FEI garantie la tranche mezzanine d'un portefeuille de dettes.</p> <p><u>Mécanisme de fonds propres pour la croissance</u>: Le FEI investit dans des fonds sélectionnés, agissant comme intermédiaires financiers, qui assurent la croissance des PME en Europe notamment celles opérant à travers les frontières</p>	<p>- Institutions de garantie, de crédit ou les institutions financières dûment autorisés à émettre des garanties aux PME opérant dans un ou plusieurs États membres de l'UE</p> <p>Entités effectuant des placements de capital-risque - y compris les fonds d'investissement, dans les PME, établis et opérant dans une ou plusieurs des États membres de l'UE</p>	<p>- TPE, PME ou ETI telle que définie par la Commission dans sa recommandation 2003/361/EC (OJ L124, 20.05.2003)</p> <p>- PME immédiatement après ou avant le premier investissement</p> <p>- le bénéficiaire final est établi et opère dans un pays Européen au moment de premier investissement</p> <p>- le bénéficiaire final est dans sa phase d'expansion et de croissance au moment du premier investissement.</p>

Le programme communautaire Horizon 2020

Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation de l'UE avec environ 80 milliards € de financement disponible sur 7 ans (2014-2020). Ce programme communautaire se décline en trois priorités :

- ▶ Excellence scientifique,
- ▶ Primauté industrielle
- ▶ Défis sociétaux.

Pour ce vaste programme communautaire, 2 types de financement sont accordés :

- ▶ La commission Européenne accorde des subventions aux projets collaboratifs de recherche et d'innovation.
- ▶ Pour les PME, le financement accordé varie selon le degré de maturité du projet:
 - Phase 1 : étude de faisabilité (subvention de 50 k€) ;
 - Phase 2 : R&D, première application commerciale, démonstration (subvention de 1 M€ à 2,5 M€ ; au taux de 70% des dépenses éligibles).

Critères d'éligibilités :

- ▶ Tous les acteurs de la recherche et de l'innovation peuvent être éligibles au programme.
- ▶ Il suffit donc d'être une entreprise innovante pour pouvoir postuler au programme.

- ▶ En revanche, pour participer aux projets collaboratifs de RDI transnationaux il faut faire partie d'un partenariat avec trois autres entités qui doivent être établis dans un pays Européen différents du votre. De plus, ces trois entités doivent être indépendantes les unes des autres.

Modalité d'obtention d'une subvention

- ▶ Les bénéficiaires sont sélectionnés sur la base d'appels à propositions annuels pour la plus grande partie du programme.
- ▶ Les appels en cours sont directement disponibles sur le site français du programme Horizon 2020.

Le programme communautaire LIFE

Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique. L'objectif général de LIFE est de contribuer à la mise en œuvre, la mise à jour et le développement de la politique et la législation communautaire de l'environnement et du climat par le cofinancement de projets à valeur ajoutée européenne.

Pour ce programme communautaire, le budget disponible est de 3,45 milliards d'euros pour la période 2014 - 2020. Ce budget est divisé en deux parties:

- ▶ Environnement (environ 2,5 milliards €) ;
- ▶ Action pour le climat (environ 1 milliards €).

Le financement communautaire peut prendre plusieurs formes, principalement des subventions ou des marchés publics :

- ▶ Subventions (accords-cadres de partenariat, participation à des mécanismes financiers ou à des fonds, cofinancement de subventions de fonctionnement ou d'action),
- ▶ Marchés publics (acquisition de services et de biens).

Pour être éligible, les projets doivent :

- ▶ Présenter un intérêt pour l'Union en contribuant de façon significative à la réalisation de l'un des objectifs généraux du programme LIFE énoncés à l'article 3 ainsi que des objectifs spécifiques des domaines prioritaires énumérés à l'article 9, des priorités thématiques énoncées à l'annexe III ou des objectifs spécifiques des domaines prioritaires énumérés à l'article 13;
- ▶ Suivre une approche efficace sur le plan des coûts et être techniquement et financièrement cohérents
- ▶ Être solide dans la mise en œuvre proposée.

En outre, notons que chaque année un appel à projet est lancé et publié au journal officiel de l'Union européenne. La démarche se veut ascendante, c'est-à-dire que ce sont les porteurs de projets qui doivent monter leur projet et venir faire la demande de financement auprès du fonds LIFE.

7. Éléments structurants de la stratégie régionale 2014 - 2020

7.1. PO FEDER-FSE : vision globale

La programmation 2014-2020 des fonds européens a pour ambition d'être portée par une stratégie d'investissements orientée vers des objectifs de long terme pour la croissance, l'environnement et l'emploi, dans le cadre fixé par la Stratégie Europe 2020. Les grands axes de cette stratégie étant la promotion des industries sobres en carbone, l'investissement dans le développement de nouveaux produits, l'exploitation des possibilités de l'économie numérique et la modernisation de l'éducation et de la formation. L'Union a fixé 5 objectifs liés entre eux :

- ▶ remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui ;
- ▶ consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement, au lieu des 2 % actuels ;
- ▶ réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique ;
- ▶ proposer de réduire le taux de pauvreté de 25 % ;
- ▶ améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Pour réaliser les transformations voulues, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) font l'objet d'un Cadre stratégique commun (CSC), visant à renforcer la complémentarité des objectifs stratégiques, à améliorer leur utilisation combinée et à maximiser l'impact des investissements de l'Union européenne sur le développement local.

Le PO FEDER-FSE 2014-2020⁶⁴ de la Région Limousin prévoit sur la période une **enveloppe financière totale de 139,60 millions d'euros** (hors assistance technique), répartie sur **6 axes prioritaires** :

Tableau de synthèse des axes prioritaires des fonds européens en région Limousin :

	Axes prioritaires	Montants mobilisés	Usages prévus des instruments financiers
FEDER/FSE	Axe prioritaire 1 : Vers une économie innovante	51,4 M €	X
	Axe prioritaire 2 : Transition vers une économie décarbonée	22,4 M €	X
	Axe prioritaire 3 : Aménagement et usages numériques	24,7 M €	
	Axe prioritaire 4 : Compétences et savoir-faire	18,4 M €	X
	Axe prioritaire 5 : Patrimoine environnemental	10,1 M €	
	Axe prioritaire 6 : Cohésion Territoriale	12,6 M €	

⁶⁴ Source : PO, version validée, transmis par la Région le 19/12/14

Pour chacun de ces axes prioritaires, les objectifs thématiques et priorités d'investissement suivants ont été sélectionnés, certains ayant été identifiés comme pouvant mobiliser des instruments financiers :

Objectifs spécifiques et priorités d'investissement	Enveloppe Usage possible d'instruments financiers
Axe prioritaire 1 : Vers une économie innovante (51,4 M € de crédits FEDER)	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Objectif Thématique (OT)</u> : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Priorité d'investissement 1a</u> : Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen ○ <u>Priorité d'investissement 1b</u> : Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 36 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 1a : Non prévu ▶ Usage IF sur la priorité 1b : Possible
<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Objectif Thématique (OT)</u> : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Priorité d'investissement 3a</u> : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ○ <u>Priorité d'investissement 3d</u> : Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 15,3 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 3a : Possible ▶ Usage IF sur la priorité 3d : Possible
Axe prioritaire 2 : Transition vers une économie décarbonnée (22,4 M € de crédits FEDER hors AT)	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Objectif Thématique (OT)</u> : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Priorité d'investissement 4a</u> : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables ○ <u>Priorité d'investissement 4b</u> : Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises ○ <u>Priorité d'investissement 4c</u> : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ○ <u>Priorité d'investissement 4e</u> : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 22,4 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 4a : Possible ▶ Usage IF sur la priorité 4b : Possible ▶ Usage IF sur la priorité 4c : Possible ▶ Usage IF sur la priorité 4e : Non prévu
Axe prioritaire 3 : Aménagement et usage numérique (24,7 M € de crédits FEDER hors AT)	

Objectifs spécifiques et priorités d'investissement	Enveloppe Usage possible d'instruments financiers
<p>▶ Objectif Thématique (OT) : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité d'investissement 2a : Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique ○ Priorité d'investissement 2b : Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC ○ Priorité d'investissement 2c : Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 24,7 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 2a : Non prévu ▶ Usage IF sur la priorité 2b : Non prévu ▶ Usage IF sur la priorité 2c : Non prévu
Axe prioritaire 4 : Compétence et savoir-faire (18,4 M € de crédits FEDER hors AT)	
<p>▶ Objectif Thématique (OT) : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité d'investissement 10iii : Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'oeuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 18,4 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 10iii : Possible (abondement par du FSE)
Axe prioritaire 5 : Patrimoine environnemental (10,1 M € de crédits FSE hors AT)	
<p>▶ Objectif Thématique (OT) : Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité d'investissement 6c : Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel ○ Priorité d'investissement 6d : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 10,1 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 6c : <i>Non renseigné</i> ▶ Usage IF sur la priorité 6d : Non prévu
Axe prioritaire 6 : Cohésion territoriale (12,6 M € de crédits FEDER hors AT)	
<p>▶ Objectif Thématique (OT) : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité d'investissement 9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enveloppe de l'OT : 12,6 M€ ▶ Usage IF sur la priorité 9b : Non prévu

Par ailleurs, l'objectif thématique « Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation » concentre 100% du FSE (hors assistance technique), soit 18,4 millions d'euros, sur la seule priorité d'investissement c) iii) « un meilleur accès à la formation tout au long de la vie » afin de couvrir les besoins importants de montée en qualification des demandeurs d'emploi. Pour mémoire, 2/3 des demandeurs d'emploi en Limousin ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

7.2. PO FEDER-FSE : détails des priorités d'investissement pouvant mobiliser des instruments financiers

Dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation, le diagnostic territorial stratégique et l'ensemble de la démarche de concertation ont permis de recenser les enjeux prioritaires du territoire du Limousin au regard des orientations de l'Union européenne à l'horizon 2020.

AXE PRIORITAIRE 1 : Vers une économie innovante

- ▶ Le Limousin a élaboré une stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) qui est avant tout un instrument de développement économique.
- ▶ La cible de cette stratégie est bien l'économie limousine et ses entreprises, lesquelles doivent, au moyen d'un investissement accru dans les processus d'innovation, accroître leur compétitivité. Des investissements dans les capacités de recherche sont nécessaires pour dynamiser la coopération entre laboratoires de recherche et entreprises et offrir à ces dernières des opportunités d'accès à de nouvelles technologies.

Les objectifs thématiques fixés sont :

- ▶ Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de deux priorités d'investissement FEDER :

- Priorité d'investissement 1(b) « promotion des investissements R&I et le développement de liens et de synergies entre entreprises, centres de recherche et développement (R&D) et l'enseignement supérieur, en visant particulièrement les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, l'éco-innovation et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et le soutien à la recherche technologique et appliquée, aux lignes pilotes, aux actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication de pointe et la première production, en particulier dans les technologies clés et la diffusion de technologies à usage général ».
- ▶ Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) :

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de deux priorités d'investissement FEDER :

- Priorité d'investissement 3(a) « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » ;
 - Priorité d'investissement 3(d) « soutenir la capacité des PME à s'engager dans la croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation ».
- o Les objectifs spécifiques répondants à ces besoins sont :
- Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin ;
 - Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises ;
 - Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens ;
 - Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises ;
 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international.

AXE PRIORITAIRE 2 : Transition vers une économie décarbonnée

En matière d'émissions de CO₂, les objectifs fixés par l'Union Européenne est une diminution de ces émissions de l'ordre de 20% par rapport au niveau de 1999. Du fait de la place importante qu'occupe l'agriculture sur le territoire Limousin, le profil des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu important pour la région. Le Limousin produit 1,5% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Cet axe contribue à l'atteinte d'un objectif thématique européen suivant :

- ▶ Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs :

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de quatre priorités d'investissement FEDER :

- Priorité d'investissement 4(a) « favoriser la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables » ;
- Priorité d'investissement 4(b) « favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises » ;
- Priorité d'investissement 4(c) « soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement » ;

- Les objectifs spécifiques répondant à ces besoins sont :
 - Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation ;
 - Améliorer la performance énergétique des entreprises ;
 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments ;
 - Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel.

AXE PRIORITAIRE 4 : Compétence et savoir faire

Cet axe contribue à l'atteinte d'un objectif thématique européen suivant :

- ▶ Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation d'une seule priorité d'investissement FSE :

- Priorité d'investissement c) iii) « un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'oeuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et le développement de la formation par le travail et des schémas d'apprentissage tels que les systèmes par alternance ».

- Les objectifs spécifiques répondant à ces besoins sont :
 - Augmenter l'accessibilité de tous à un service d'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
 - Donner à tous les moyens d'accéder à une qualification dans un objectif d'accès, de retour, de maintien ou de mobilité dans l'emploi durable ;
 - Augmenter la mobilité internationale des personnes en formation.

7.3. PDR 2014-2020

L'analyse AFOM, qui sert de base à l'identification de ces besoins, repose sur le constat du **caractère clé et structurant du secteur agricole pour le territoire Limousin** et des **difficultés actuellement traversées par le monde agricole et rural** :

- ▶ Des filières dont l'adaptabilité aux changements (changement climatique, concurrence accrue, etc.) est affaiblie ;
- ▶ Des tendanciers économiques globalement défavorables (isolement, vieillissement des agriculteurs, perte de compétitivité etc.) ;
- ▶ Une dégradation prévisible des écosystèmes ;
- ▶ Une fragilité économique des espaces ruraux en mutation.

Néanmoins, les enjeux pour la période 2014-2020 doivent être différenciés par secteurs et filières entrant dans le champ d'application du FEADER :

- ▶ **Secteur agricole :** Le secteur agricole est l'un des piliers de l'économie au Limousin. L'agriculture contribue pour près de 3 % à la valeur ajoutée régionale (470 M€ en 2011). C'est la région française où la densité d'exploitations agricoles rapportées à la population est la plus élevée avec 14 460 exploitations.
 - Les enjeux 2014-2020 de ce secteur résident dans la revalorisation des métiers de l'agriculture et le renouvellement générationnel des exploitants, l'adaptation des modes de production aux contraintes environnementales et en vue de la transition énergétique (structuration de la filière agricole biologique, autonomie énergétique des exploitations, élevage durable, réduction des GES) et l'acculturation aux TICs.

- ▶ **Secteur sylvicole :** Le gisement forestier valorisable présente un fort potentiel de développement, en effet la forêt limousine occupe un tiers du territoire. Le secteur sylvicole représente 3,4% de l'emploi salarié régional.
 - Les enjeux 2014-2020 résident dans la structuration de cette filière et l'insertion de l'activité dans une démarche environnementale, par l'exploitation des nouveaux débouchés qu'offre l'économie verte : bois-construction et éco-matériaux, en lien avec les domaines prioritaires relevés par l'analyse AFOM.

- ▶ **Secteur agroalimentaire :** Les industries agroalimentaires jouent un rôle économique important dans la région : elles représentent 11% des établissements de l'industrie manufacturière et 2,2% de la valeur ajoutée dans la région (contre 1,9% au niveau national), l'agroalimentaire est le premier secteur pour l'emploi de la région avec 950 salariés.
 - Les enjeux 2014-2020 pour le secteur agroalimentaire sont de renforcer la structuration du secteur agroalimentaire, très diversifié et constitué de nombreuses TPE / PME. La promotion de modes de production et de nouvelles activités favorables à l'environnement constitue un fort potentiel de développement du secteur, permettant de créer et relocaliser les emplois.

Le PDR 2014-2020 cible les six priorités de l'Union européenne et de la Politique Agricole Commune et prévoit le recours à des instruments d'ingénierie financière sur les mesures prioritaires dotées des plus fortes enveloppes :

- L'agriculture représente près de 3% de la valeur ajoutée régionale et se place au 5^{ème} rang des régions françaises pour le poids de l'agriculture dans son économie.

L'élevage, et en particulier l'élevage bovin, est la principale activité agricole de la région.

Les exploitations limousines se caractérisent par leur faible niveau de revenu : la région occupe la dernière place parmi les régions françaises en la matière.

Les exploitations individuelles restent largement majoritaires.

- Concernant le secteur sylvicole, avec 569 000 ha de forêt, la forêt occupe 1/3 du territoire.

La « filière forêt-bois » représente près de 3,4% des emplois salariés, mais souffre d'un déficit de main d'œuvre qualifiée.

Le bois d'œuvre brut est le plus souvent exporté, alors que la 2nde transformation importe du bois.

La forêt limousine appartient à 140 000 propriétaires privés ou publics.

- En 2010, le secteur agroalimentaire a généré plus de 300 M € de valeur ajoutée et employait 4700 personnes, soit 16% des effectifs de la région. C'est le premier secteur industriel de la région pour les emplois et les coopératives agricoles de commerce de gros (93 établissements et 950 salariés).

Les IAA représentent 2,2% de la valeur ajoutée dans la région et placent la région au 10^{ème} rang national quant au poids économiques des IAA

Les IAA affichent des performances économiques légèrement en-dessous du niveau national : 17% contre 20%

Domaines prioritaires	Usages prévus des instruments financiers
Priorité 1 : Favoriser le transfert des connaissances et de l'innovation en agriculture / foresterie / zones rurales (M € de crédits FEADER)	
▶ Favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales	▶ A déterminer
▶ Renforcer les liens entre agriculture et sylviculture, recherche et innovation	▶ A déterminer
▶ Favoriser l'apprentissage tout au long de sa vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture	▶ A déterminer
Priorité 2 : Améliorer la compétitivité et renforcer la viabilité des exploitations agricoles (M € de crédits FEADER)	
▶ Faciliter la restructuration des exploitations agricoles	▶ A déterminer
▶ Faciliter le renouvellement des générations en agriculture	▶ A déterminer
Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture (M € de crédits FEADER)	
▶ Une meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité	▶ A déterminer
Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture (M € de crédits FEADER)	
▶ Restaurer et préserver la biodiversité	▶ A déterminer
▶ Améliorer la gestion de l'eau (qualité)	▶ A déterminer
▶ Améliorer la gestion des sols	▶ A déterminer
Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 (M € de crédits FEADER)	
▶ Accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture	▶ A déterminer
▶ Accroître l'efficacité de l'utilisation de l'énergie dans l'agriculture et le traitement de la nourriture	▶ A déterminer
▶ Faciliter la fourniture et utilisation ENR, déchets - bioéconomie	▶ A déterminer
▶ Réduire l'émission des gaz à effets de serre et de l'ammoniac provenant de l'agriculture	
▶ Séquestration de carbone	
Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique (M € de crédits FEADER)	
▶ Faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emploi	▶ A déterminer
▶ Promouvoir le développement local dans les zones rurales	▶ A déterminer

7.4. Éléments clés du cadre réglementaire 2014 - 2020

Les dispositifs d'ingénierie financière financés en tout ou partie par des fonds publics sont soumis à un large panel de textes nationaux et communautaires notamment :

- ▶ réglementation communautaire relative aux aides publiques (Aide d'Etat, de minimis) ;
- ▶ réglementation communautaire relative aux fonds structurels ;
- ▶ règles nationales relatives à l'intervention économique des collectivités territoriales.

Sont présentées ci-après quelques éléments clés à prendre en compte lors de l'élaboration du dispositif régional en ingénierie financière dans le cadre du PO 2014-2020 :

- ▶ Champ d'intervention d'une collectivité régionale ;
- ▶ Cadre réglementaire européen.

En raison de la complexité du cadre réglementaire régissant l'activité en ingénierie financière, une analyse de conformité juridique aux textes en vigueur apparaît indispensable en cas de mise en place de tout nouveau dispositif (éligibilité des bénéficiaires et dépenses, modalités de cofinancement, de programmation, de suivi et de contrôles, etc.).

7.4.1. Cadre interne

L'article L1511-2 du CGCT prévoit actuellement que la Région peut intervenir sous forme :

- ▶ «de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du taux moyen des obligations. Il peut déléguer la gestion de ces avances à des établissements publics. »

L'intervention en fonds propres des Régions est limitée par l'article L4211-1 du CGCT à :

- ▶ « 8° La participation au capital des sociétés de développement régional et des sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, existantes ou à créer, ainsi que des sociétés d'économie mixte.
- ▶ 9° La souscription de parts dans un fonds commun de placement à risques à vocation régionale ou interrégionale ou la participation, par le versement de dotations, à la constitution d'un fonds d'investissement auprès d'une société de capital-investissement à vocation régionale ou interrégionale ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises. Le montant total des dotations ou des souscriptions versées par une ou plusieurs régions ne peut excéder 50 % du montant total du fonds. »

Evolutions récentes :

Une proposition de loi du 18 juin 2014 prévoit la possibilité pour une collectivité de créer une **SEM à opération unique**, pour une durée limitée, en vue de la conclusion et de l'exécution pour :

- ▶ soit la réalisation d'une opération de construction, de développement du logement ou d'aménagement
- ▶ soit la gestion d'un service public (iii) soit toute autre opération d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales.

Focus sur la loi de transition énergétique

Le 14 octobre 2014, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Même si le contenu final de ce texte dépend des discussions parlementaires à venir, notamment lors de son passage au Sénat en février 2015, les mesures suivantes donnent un aperçu des initiatives potentiellement en cours de structuration en matière de développement des EnR. Ces mesures en cours de structurations seont distinguées selon qu'elles consistent en de nouvelles sources de financement ou qu'elles portent sur la création d'un nouvel instrument financier.

Nouvelles sources de financement

La loi s'accompagne d'abord d'un **doublé en 3 ans de la dotation du fonds « chaleur » de l'ADEME**. Les moyens du Fonds «Chaleur» de l'Ademe sont ainsi renforcés, en complément des dotations existantes, avec une enveloppe de 400 millions d'euros permettant le doublement des moyens du fonds en 2017.

De plus, la loi prévoit un **doublé en 3 ans du volume de prêts de Bpifrance aux énergies renouvelables**. Actuellement, BPI France consacre 400 millions d'euros par an à des prêts permettant de financer les investissements de sociétés produisant des énergies renouvelables, ce qui représente un quart des prêts accordés. En s'inscrivant dans les objectifs du projet de loi, le besoin devrait doubler d'ici 2017. En s'appuyant sur le maintien de la part de marché de BPI France, son programme prévisionnel prévoit le doublement de ses prêts d'ici 2017, pour atteindre 800 millions d'euros par an. Enfin, le projet de loi s'est accompagné d'une série d'« **actions pour engager la France dans la transition énergétique pour la croissance verte** » qui comprennent notamment le lancement de **4 appels à projets**, dont 2 consacrés au développement des EnR.

- ▶ « 200 territoires à énergie positive » pour soutenir des projets par le biais des politiques contractuelles de l'aménagement durable et de l'urbanisme (financements complémentaires) L'objectif est d'engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative qui associe les acteurs économiques, les associations et les citoyens.
- ▶ « 1 500 méthaniseurs » vise à accélérer en 3 ans la transition énergétique vers les EnR et à améliorer le traitement des déchets organiques en mobilisant les acteurs locaux pour atteindre le rythme de 40 nouveaux projets par mois (contre 10 aujourd'hui). Il doit permettre d'identifier les porteurs de projets de méthanisation pour mieux les accompagner dans leurs démarches sur la phase amont du projet. Cet appel à projets s'adresse aussi bien à des porteurs de projet du monde agricole, de l'industrie ou de l'agroalimentaire qu'à des collectivités territoriales.

Nouveaux instruments de financements

En matière de créations de nouveaux instruments financiers, le texte de loi souhaite **favoriser l'émission d'obligations vertes pour les énergies renouvelables matures**. La Conférence bancaire et financière de la transition énergétique examinera ainsi la mise en place d'obligations vertes pour les PME, notamment pour les énergies renouvelables. Une dotation de fonds de garantie de 350 millions d'euros est prévue à cet effet.

Le projet de loi prévoit la création d'un **fonds de financement de la transition énergétique doté de 1,5 Mds € sur 3 ans** qui sera employé pour couvrir l'ensemble des besoins, comme par exemple les aides aux énergies renouvelables par la chaleur, le développement de la méthanisation, le soutien aux territoires à énergie positive, etc.

Par ailleurs, le projet de loi entend faciliter **la participation des collectivités territoriales dans les sociétés de projets** pour les énergies renouvelables⁶⁵. Il est en effet prévu que, pour la production d'énergies renouvelables sur leur territoire ou participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire, les communes ou leurs groupements peuvent participer au capital d'une société par actions simplifiées ou d'une société anonyme (les régions sont pour leur part régies par des dispositions spécifiques).

De la même façon, ce texte favorise **la participation des habitants au capital des sociétés de projet** pour les énergies renouvelables⁶⁶. Le développement des énergies renouvelables est parfois ralenti par des questions d'acceptabilité locale des installations de production. Afin d'améliorer cette acceptabilité et de permettre à l'ensemble de la population de se sentir partie prenante de la transition énergétique, cette disposition définit le financement participatif des installations de production d'énergie renouvelable et facilite leur mise en œuvre. Les sociétés créées pour la production d'énergies renouvelables devront ainsi proposer aux habitants résidant à proximité du site des actions dans le capital de la société lors de sa constitution. Si la part réservée aux habitants (le pourcentage sera défini par décret) n'est pas souscrite, les collectivités territoriales pourront se substituer à eux

Le projet de loi prévoit la création d'un **nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables**, fondé sur la possibilité de vendre directement sur le marché l'électricité produite tout en bénéficiant du versement d'une prime, appelée « **complément de rémunération** ». Ce complément de rémunération, complémentaire de l'obligation d'achat qui est basée uniquement sur un tarif d'achat préférentiel de l'électricité produite, fixe sur une durée déterminée, attribué

⁶⁵ Cf. article 26

⁶⁶ Cf. article 27

soit via un guichet ouvert soit au travers d'appels d'offres. Les installations éligibles au complément de rémunération sont définies par voie réglementaire. Les deux dispositifs ne peuvent se cumuler, les installations bénéficiant d'un contrat d'achat en cours de validité ne pouvant bénéficier simultanément du complément de rémunération. Ce nouveau mécanisme permettra une meilleure intégration des énergies renouvelables au marché via leur rémunération directe sur le marché de l'électricité et sur le marché de capacité en bénéficiant, si nécessaire, d'un complément de rémunération, sous forme de prime, qui sera versé par un organisme assurant la « trésorerie » CSPE (EDF OA, Caisse des dépôts, RTE, ou autre).

Autres mesures

L'article 25 renforce la conditionnalité de l'aide financière apportée au développement des énergies renouvelables. Il permet d'étendre les sanctions de suspension ou de retrait des contrats d'achat aux installations ne respectant pas les clauses de ces contrats, les clauses du cahier des charges d'un appel d'offres auquel elles ont été lauréates, ou en cas d'infraction grave (relevant du délit) à une réglementation en vigueur dans le cadre de l'exploitation de l'installation (les délits visés étant ceux liés à l'exploitation en elle-même).

Concernant les installations hydrauliques, deux dispositions peuvent être relevées ⁶⁷:

- ▶ L'article 28 permet d'harmoniser la gestion des concessions hydroélectrique à l'échelle des grandes vallées, afin d'améliorer la sécurité d'exploitation, de réduire les impacts de l'hydroélectricité sur l'environnement et d'exploiter au mieux le potentiel énergétique de nos cours d'eau. Partant du constat que la mise en place d'une concession unique sur une chaîne d'aménagements hydrauliquement liés suppose une harmonisation préalable des dates de fin de contrat des ouvrages qui la constituent, la disposition permet à l'autorité administrative d'aligner l'échéance des contrats d'un même périmètre sur une date de fin unique, résultant de la pondération des durées des contrats concernés afin de garantir au concessionnaire le maintien de l'équilibre économique pris sur l'ensemble des contrats regroupés.
- ▶ L'article 29 crée une nouvelle catégorie de sociétés d'économie mixte dont l'objet est d'exploiter des contrats de concessions hydroélectriques sur une vallée. Cette disposition permet de mieux associer les collectivités territoriales à la gestion des usages de l'eau et de renforcer le contrôle public sur le patrimoine commun que constitue le parc hydroélectrique français. Pour l'attribution de certaines concessions, l'État pourra décider de recourir à la création d'une SEM, à laquelle il pourra associer d'autres personnes publiques (collectivités locales mais également d'éventuels investisseurs publics). Le ou les actionnaire(s) privé(s) seront sélectionnés à l'issue d'une procédure de mise en concurrence qui permettra simultanément d'attribuer le contrat de concession à la SEM nouvellement créée.

Concernant la réglementation des recours administratifs, l'article 35 aménage les règles de consultation des ouvrages linéaires énergétiques. Le règlement européen n° 347/2013 sur les infrastructures énergétiques implique de raccourcir la procédure d'élaboration des projets à vingt-quatre mois et la procédure réglementaire d'autorisation à dix-huit mois. Il est en conséquence proposé :

- ▶ De généraliser l'organisation des concertations sous l'égide d'un garant au choix de la commission nationale du débat public pour les ouvrages linéaires énergétiques, ce qui permet d'associer le public à l'élaboration du projet, notamment le choix des tracés, ce que le débat public ne permet pas car il ne porte que sur l'opportunité du projet.
- ▶ Pour les ouvrages de transport d'électricité non soumis à enquête publique, de maintenir une consultation du public sur le tracé général de l'ouvrage, afin de vérifier que les impacts sur la propriété privée ne sont pas excessifs.

⁶⁷ On peut aussi noter que le seuil de 8 000 kVA a été supprimé du code général des collectivités territoriales, afin de permettre aux communes d'exploiter une installation hydroélectrique quelle que soit sa puissance.

7.4.2. Cadre européen

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2014-2020, de nombreuses évolutions ont été portées à la réglementation européenne qui prévalait en la matière sur la période 2007-2013, notamment concernant les modes d'intervention via des instruments financiers mobilisant des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER, FEAM).

La présente synthèse a pour objet de dresser un état des lieux :

- ▶ Des nouveaux textes et règlements clés disponibles et de leur impact ;
- ▶ Des textes structurant à ce jour en attente, qui permettront à leur parution de préciser le cadre réglementaire ;
- ▶ Des éléments-clés du nouveau cadre.

Rappel du cadre réglementaire 2014 - 2020 :

Règlement n° 1311/2013 du Conseil (UE, EURATOM) fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

- ▶ Objet : définition du budget pluriannuel de l'Union européenne et des conditions de mise en œuvre d'une nouvelle génération de programmes de dépenses de l'Union sur la période 2014-2020.
- ▶ Ce cadre financier pluriannuel, structurant la période de programmation 2014-2020, intègre la définition suivante des instruments financiers et de leur périmètre :
 - ceux-ci comprennent « *les mesures de soutien financier prises par l'Union et financées à titre complémentaire sur le budget pour réaliser un ou plusieurs objectifs précis de l'Union. Ces instruments peuvent prendre la forme de participations, de quasi-participations, de prêts ou de garanties, ou d'autres instruments de partage des risques.* »

Règlement n° 1303/2013 (UE) portant dispositions communes relatives au FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER et au FEAMP et portant dispositions générales applicables au FEDER, FSE, Fonds de cohésion et FEAM, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil.

- ▶ Objet : présentation des grands principes et règles de gestion afférents à la mobilisation de fonds européens à travers des instruments financiers.

Règlement délégué n° 480/2014 (UE) complétant le règlement (UE) 1303/2013 précité.

- ▶ Objet : précision de certains grands principes et règles de gestion afférents à la mobilisation de fonds européens à travers des instruments financiers, présentées par le règlement n°1303/2013 (UE).

Règlement (UE) n° 1407/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis.

- ▶ Objet : encadrement des aides aux entreprises et définition des conditions dans lesquelles une aide ne sera pas considérée comme une aide d'Etat, incompatible avec la réglementation européenne.
- ▶ Concernant les instruments financiers, ce règlement prévoit spécifiquement qu'une aide sous forme de prêts, d'apports en capital ou de capital-investissement et de régime de garanties est considérée comme une aide « de minimis », compatible avec le marché commun, à condition que l'intensité de cette aide allouée à une même entreprise n'excède pas 200 000 euros sur trois exercices fiscaux.

Décret d'éligibilité inter-fonds :

- ▶ Impact attendu : Ce décret a pour vocation de préciser les grands principes et règles de gestion établies en matière d'éligibilité des dépenses cofinancées par des fonds européens, notamment dans le cadre d'instruments financiers.
- ▶ L'ensemble des règlements déjà publiés (règlement (UE) n°1303/2013 et règlement délégué (UE) n° 480/2013) contient l'essentiel des règles à observer concernant les dépenses éligibles en matière d'instruments financiers. Ainsi, la définition par les autorités de gestion de leur stratégie d'intervention via des instruments financiers en amont de la parution de ce décret n'induit pas de risques particuliers.

Note COCOF d'orientation de la Commission sur l'utilisation des instruments d'ingénierie financière mobilisant des fonds ESI :

- ▶ Impact attendu : Cette note devrait apporter les lignes directrices et précisions suivantes :
- ▶ Précisions sur les modalités d'intervention du FEDER sur la transmission d'entreprises ;
- ▶ Précisions sur les règles de sélection des intermédiaires financiers ;
- ▶ Modalités de délégation des instruments à des organismes institutionnels, tels que BPI France.

Au sein de l'arsenal législatif en vigueur pour la période 2014 - 2020, ont été identifiés un certain nombre d'enjeux clés :

Enjeu-clé n°1 : un recours renforcé aux instruments financiers plutôt qu'aux subventions

Les enjeux pour les autorités de gestion de fonds européens sur la période 2014-2020 sont ainsi les suivants :

- ▶ Optimiser les financements disponibles en vue du soutien aux acteurs économiques ;
- ▶ Favoriser les partenariats public-privé ;
- ▶ Suivre les projets soutenus financièrement dans la durée ;
- ▶ Professionnaliser et responsabiliser les structures économiques par le biais d'aides ayant vocation à être remboursées.

Enjeu-clé n°2 : une utilisation élargie des instruments financiers favorisée

- ▶ La définition adoptée des instruments financiers apparaît volontairement large, ne préjugant pas de la forme de l'instrument mis en œuvre : ainsi, les instruments financiers « peuvent prendre la forme de participations, de quasi-participations, de prêts ou de garanties, ou d'autres instruments de partage des risques. »
- ▶ La portée des instruments financiers a été élargie : les règlements autorisent les autorités de gestion à faire usage des instruments financiers pour tous les objectifs thématiques couverts par les programmes opérationnels, et pour tous les fonds (cf. règlement (UE) 1303/2013) ;
- ▶ Le périmètre géographique de la mise en œuvre des instruments financiers a été étendu à tous les échelons. Ceux-ci peuvent être ainsi mise en œuvre :
 - Au niveau européen, en gestion directe ou indirecte par la Commission : dans ce cadre, les instruments visés sont les suivants :
 - des garanties non plafonnées portant un allègement des exigences de fonds propres aux intermédiaires financiers pour de nouveaux portefeuilles d'instruments de financement par l'emprunt pour les PME éligibles ;
 - la titrisation de nouveaux portefeuilles ou de portefeuilles existants d'instruments de financement par l'emprunt pour les PME.
 - ▶ A l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier, gérés par l'autorité de gestion ou sous sa responsabilité :
 - instruments financiers satisfaisant aux conditions standards fixées par la Commission ;
 - instruments financiers existants ou nouveaux spécialement conçus pour attendre les objectifs spécifiques fixés au titre de la priorité du PO.

De plus, les règlements européens offrent la possibilité aux autorités de gestion de soutenir les bénéficiaires finaux via des combinaisons d'instruments financiers avec des subventions et bonifications d'intérêt mobilisant également des fonds européens, que ce soit au titre de la même opération ou en vue d'une autre priorité ou d'un autre programme : ces combinaisons induisent néanmoins des obligations de gestion, notamment la tenue de registres distincts pour chaque type de soutien.

Enjeu-clé n°3 : des contraintes maintenues concernant les bénéficiaires cibles

- ▶ soutien aux entreprises limité aux TPE-PME ;
- ▶ entreprises en phases de création (y compris amorçage) et de développement ;
- ▶ peut comprendre des investissements dans des actifs corporels ou incorporels.

Enjeu clé N°4 : assurer la bonne gestion des fonds européens

- ▶ le recours aux IIF doit répondre à des besoins de marché dans des conditions économiques avantageuses, et conformément au PO ;
- ▶ gestion directe ou indirecte n'est pas imposée mais encadrée :
 - Gestion directe limitée aux instruments financiers consistant en des prêts ou garanties ;
 - Gestion indirecte via un apport au capital ou délégation de tâches d'exécution à un organisme de droit privé ou de droit public (y compris la BEI).

Enjeu clé N°5 : simplifier le recours aux instruments financiers

- ▶ Outils « prêts à l'emploi », garantissant le respect des règles d'aides d'Etat (prêts à taux préférentiels pour les PME ; garantie de portefeuille ; prêt pour la rénovation énergétique).
- ▶ Pallier la divergence entre la durée de vie de l'investissement et la durée de programmation
 - Eligibilité sous conditions pour 6 ans max. après la fin de la période d'éligibilité des coûts et frais de gestion afférents aux investissements effectués au cours de la période d'éligibilité (instruments en fonds propres et microcrédits) ;
 - Eligibilité sous conditions pour 4 ans max. après la fin de la période d'éligibilité des investissements de suivi dans des bénéficiaires finaux ayant des investissements sur la période d'éligibilité (instruments en fonds propres).

Enjeu clé N°6 : Assurer la bonne consommation des crédits alloués

- ▶ Dégagement d'office en N+3 au lieu de N+2 ;
- ▶ Utilisation des ressources générées (capital, plus-values, autres rémunérations ou rendements) pendant une période d'au moins huit ans à compter de la fin de la période d'éligibilité ;
- ▶ Echelonnement des paiements aux intermédiaires financiers :
 - Paiements unitaires plafonnés à 25% du total des contributions du programme par IIF ;
 - Le paiement suivant ne peut être déclenché que si un pourcentage minimum des montants inclus dans la précédente demande a été dépensé en tant que dépenses éligibles.

8. Proposition de stratégie régionale pour la période 2014 - 2020

8.1. Préambule : enjeux entraînés par la fusion des Régions

Cadre réglementaire de la fusion

Initiée en 2013, la réforme territoriale et la réforme sur la répartition des compétences entre collectivités issue de la loi NOTRe (« Nouvelle organisation territoriale de la République ») a été définitivement adoptée en juillet 2015. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de l'acte III de la décentralisation territoriale (en complément notamment de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM).

La réforme territoriale comprend deux axes majeurs. Le recoupement administratif des territoires, avec la création de 13 régions et la création des intercommunalités, est le premier axe de la réforme. La redéfinition des compétences entre les différents niveaux du maillage territorial constitue le deuxième axe de la réforme.

Parmi les principales mesures de la réforme, qui doit rentrer en vigueur en 2016, citons à titre d'exemple :

- ▶ La suppression de la clause de compétence générale, qui permet à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'Etat, pour les départements et régions ;
- ▶ La création de 13 grandes régions aux compétences sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports (y compris scolaire) ;
- ▶ Les intercommunalités devront être d'une taille minimale, fixée à 15 000 habitants, sauf exceptions (notamment en zone de montagne). Ces intercommunalités auront obligatoirement pour compétence la collecte et traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement ;
- ▶ La possibilité pour la création d'un guichet unique pour les aides et subventions, dans un souci de simplification de l'action publique pour les usagers. Ce dispositif aura comme conséquence le traitement unique d'une demande de subvention ou d'aide dans un domaine de compétences partagées (entre l'Etat, une collectivité territoriale ou un EPCI à fiscalité propre).

Notons que le texte confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités, mais sans que cela se fasse au détriment des départements, comme envisagé au départ. Il confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité.

Questionnements en matière d'instruments financiers liés à la fusion des Régions

Il convient de noter que les Programmes Opérationnels 2014-2020 continueront à être gérés et suivis au niveau de chaque territoire. Dès lors, le suivi des instruments financiers financés par les PO des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes devront continuer à être réalisés pour chaque territoire jusqu'en 2020.

Cependant, si le suivi en termes d'allocation des fonds européens et de reporting d'activité (nombre de dossiers financés, volumes investis, etc.) devra être réalisé au niveau de chaque territoire, il est envisageable de créer des structures de portage englobant l'ensemble du périmètre régional, à partir du moment où celles-ci sont en capacité d'assurer un suivi d'activités par territoire.

La fusion de la région Limousin avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes entraîne des questionnements et des opportunités sur les modalités de pilotage stratégique ainsi que la structuration et modes de portage des instruments financiers.

	Questionnements	Opportunités
<i>Pilotage stratégique et allocation des fonds</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment assurer la cohérence des stratégies de positionnement des instruments financiers sur un territoire devenu commun ? • Comment s'assurer de la prise en compte des spécificités de chaque territoire, justifiant le maintien d'instruments financiers spécifiques ? • En cas de pilotage confié à un fonds de fonds, comment gérer la fusion : mise en place d'un fonds de fonds interrégional ? • Comment gérer un scénario mixte de gestion directe par un territoire et gestion via un fonds de fonds par l'autre territoire ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier la gestion des flux (dotations régionales et fonds européens) et le suivi administratif / comptable ; • Mettre en place la dématérialisation des dossiers de demandes de financement ; • Mutualiser les décisions de financement ; • Bénéficier d'une vision globale des défaillances de marché.
<i>Optimisation des instruments financiers gérés directement ou en gestion déléguée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment assurer la cohérence des politiques d'investissement de chaque instrument financier ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser les coûts de gestion • Créer un instrument régional à plus forte capacité d'investissement • Augmenter l'attractivité des instruments financiers régionaux sur les capitaux externes
<i>Gestion des partenariats existants / à créer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment gérer les partenariats existants propres à chaque territoire ainsi que les partenariats qui concernent la Région (à titre d'exemple avec Bpifrance) ? • Comment gérer deux stratégies différentes selon les territoires au regard de la mise en concurrence pour la sélection d'un intermédiaire financier (procédure imposée en cas de financement via des fonds européens) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir les partenariats existants en profitant d'un nouveau rapport de force, ou mettre en concurrence les gestionnaires existants

Ainsi deux scénarii peuvent être envisagés :

► **Un scénario de convergence :**

- Création d'outils communs intervenant sur l'ensemble du territoire. Cela suppose la mise en place d'une stratégie commune en matière de :
 - Stratégie d'investissement (type d'instruments financiers, bénéficiaires cibles, etc.)

- Stratégie de gestion intermédiaire (quel périmètre du dispositif est intermédiaire, quelles modalités de sélection des gestionnaire, etc.)

A minima, il paraît nécessaire d'envisager ce type de stratégie pour les instruments nécessitant une taille critique minimale : fonds de fonds, fonds de capital investissement, fonds de garantie.

- Maintien de certains outils spécifiques à chaque territoire afin de répondre aux besoins locaux et de permettre le maintien de partenariats locaux

Une telle stratégie peut être envisagée pour les instruments financiers disposant d'une implantation locale (plateformes de prêts d'honneurs, etc.). Cependant, il pourrait être envisagé des actions de mise en commun de certains outils (back-office) ou activités (gestion des contentieux) entre plateformes/instruments locaux.

► **Un scénario de dissociation :**

- Maintien d'outils spécifiques à chaque territoire quel que soit le type d'instrument financier

Cette stratégie apparaît envisageable à court terme, afin de permettre à la Région limousine d'aligner les outils et de définir une stratégie commune aux deux territoires. Il paraît ainsi préférable d'éviter de mettre en place de nouveaux outils de façon séparée sur chaque territoire à court terme, entraînant un risque de redondance.

Il apparaît cependant nécessaire de tendre, à terme, vers le scénario de convergence

Enjeux régionaux entraînés par la fusion sur la gestion des instruments financiers

Différents enjeux sont à prendre en considération par rapport à la prochaine fusion avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes ont engagé une évaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020.

A ce titre, et eu égard aux enjeux de la fusion, les résultats des évaluations ex-ante menées par ces régions devront être pris en considération dans le cadre de la présente évaluation ex-ante et dans le choix du scénario final à retenir. Ainsi le choix d'un scénario final ne pourra être considéré qu'une fois connu les résultats des évaluations ex-ante ainsi que les stratégies d'investissement des régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Une fois les résultats des évaluations ex-ante connus, et afin de permettre de plus grandes synergies, les enjeux suivants seront à prendre en compte dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif :

- Création d'un fonds de fonds à l'échelle interrégionale ;
- Rapprochement des 3 fonds de co-investissement :
 - Dynalim ;
 - Aquil Invest ;
 - Fonds de coinvestissement de Poitou-Charentes ;
- Rapprochement des sociétés de capital-risque régionales :
 - Poitou-Charentes Expansion (PCE) - Poitou Charentes Innovation (PCI) ;
 - Aquitaine Création Innovation (ACI) ;
 - Limousin Participations ;
- Participation de la Région Aquitaine au fonds de retournement Opportunités 2 géré par Sofimac Partners (créé en 2015)
 - participation déjà acquise de la Région Limousin (1 M€) et de la Région Poitou-Charentes (2 M€)

- ▶ Création de fonds de garanties interrégionaux (potentiellement hors partenariat Bpifrance) ?
- ▶ Plate-forme d'orientation des financements des entreprises dématérialisée à développer en rapprochement avec le dispositif Agence PME de Poitou Charentes

8.2. Les objectifs et enjeux de la stratégie 2014-2020

Suite aux analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du dispositif 2007-2013 et des échanges avec la Région, la stratégie d'investissement proposée pour 2014-2020 repose sur les principes et objectifs suivants :

Mettre en œuvre un dispositif global visible, lisible et crédible

La stratégie régionale doit mettre en place une offre et un dispositif qui garantissent :

- ▶ **La visibilité de l'action de la Région et de l'importance de l'effort régional en faveur de ses grands engagements politiques** : Soutenir l'emploi et le dynamisme économique, accompagner la mutation des filières en restructuration, soutenir l'émergence de nouvelles filières, renforcer les capacités d'innovation du tissu économique, accélérer la transition énergétique, faire émerger de nouveaux modèles durables et solidaires d'entreprendre, etc. Ceci pourra se traduire via deux leviers principaux :
 - **Dans la définition même d'instruments à forte visibilité** : labellisés, soutien à des entreprises innovantes reconnues au niveau national, interventions dans des problématiques d'actualité telles que la restructuration) ;
 - **Dans l'accompagnement du dispositif d'ingénierie par une communication** forte à destination des entreprises, des acteurs bancaires et des porteurs de projet locaux ;

Notons que de nombreuses actions d'informations et d'accompagnement des porteurs (plateformes LISE puis Limousin Entreprises, plateforme PlaNet) ainsi que de coordinations entre parties prenantes (Comité Régional d'Orientation, réseaux thématiques, etc.) ont été mis en place par la Région et ses partenaires dans le but d'accroître la visibilité de l'action régionale.

Cependant, certains axes d'optimisation ont été identifiés, notamment :

- Mener des actions de communication et d'accompagnement ciblés pour les porteurs les moins familiarisés avec l'ingénierie financière (secteurs actuellement aidés via des subventions, entreprises familiales, etc.) afin de favoriser la mobilisation des instruments financiers en place ;
 - Mettre en place des actions de simplification et de coordination de la prise en charge des financements : homogénéisation voire unification des formats des dossiers de financements, création d'une base de données régionale des demandes et refus de financement (permettant un meilleur suivi des besoins par typologie d'entreprise et secteur d'activité)
- ▶ **La lisibilité de l'intervention régionale sur les compétences clés de la Région, à travers :**
 - Un dispositif reposant sur un nombre réduit d'instruments financiers aux rôles bien identifiés et différenciés, afin d'en assurer la lisibilité et la facilité de compréhension par tout porteur de projet ;
 - Une chaîne de financement lisible, où pour chaque problématique de financement un guichet/référent est clairement identifié, tant du point de vue des bénéficiaires finaux que des intermédiaires financiers et des structures d'accompagnement des porteurs de projet ;
 - une plateforme régionale d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet, ayant vocation à :
 - Constituer un point d'entrée clairement identifié et privilégié au niveau régional pour amorcer le processus de demande de financement ;

- Fournir un appui technique au porteur de projet, pour identifier les instruments financiers les plus adaptés à son besoin et pour structurer son dossier de financement ;
- Assurer une visibilité de l'action de la Région, y compris dans l'hypothèse du portage de cette plateforme par une structure externe à la Région (ex : BpiFrance).

Mettre en œuvre une gouvernance efficiente, optimisée et réactive

Outre la maximisation de l'effet levier sur les financements privés, la gouvernance et le pilotage des instruments doivent répondre aux objectifs suivants :

- ▶ **Assurer la réactivité par une gouvernance du dispositif géré directement par la Région (avances remboursables):**
 - **Réactivité:** enjeu lié à l'octroi de financements dans des délais restreints, notamment pour les entreprises positionnées sur des segments innovants ou faisant face à des risques de marché (développement à l'international, etc.). **Dans ce contexte, la gestion en directe par la Région de certains financements apparaît comme un frein à la réactivité en raison des processus de décision administratifs ;**
 - **Expertise:** enjeu lié à la gestion du rééchellonnage des dettes et des contentieux et à la séparation entre les décisions techniques et politiques. **Un axe d'optimisation envisageable est l'externalisation de la gestion des dispositifs d'avances remboursables** à une structure régionale unique regroupant l'ensemble des interventions actuelles. La délégation à une société de gestion experte devra être couplée avec une implication forte des services techniques de la Région, notamment dans les phases de prospection
- ▶ **Assurer une organisation fluide et une coordination forte entre les acteurs** (Région, BpiFrance, Réseau Entreprendre, banques etc.), à travers l'organisation de comités de pilotage, le pilotage des instruments, l'instruction et la gestion des demandes et des financements, et leur suivi ;
- ▶ Flécher les fonds européens (FEDER notamment) sur les instruments les plus simples ou les intermédiaires financiers les plus efficaces et ayant pris l'habitude des exigences réglementaires spécifiques :
 - La mobilisation de fonds européens requiert des règles de gestion souvent jugées complexes et contraignantes (reporting, justification des dépenses éligibles, nécessaire comptabilité analytique, etc.) ;
- ▶ Assurer la souplesse et la rapidité du traitement des dossiers et la mobilisation des fonds :
 - Un enjeu important consiste dans la réactivité des dispositifs face à une demande de financement d'un porteur de projet ou d'une entreprise.

Assurer à la Région une maîtrise forte sur la gouvernance du dispositif déployé

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et en tant que financeur principal des instruments financiers, la Région doit être à l'origine de la stratégie d'intervention de chaque instrument financier mis en place, mais doit également être en mesure d'en contrôler étroitement l'activité, et ce au fil de l'eau durant toute la période du PO 2014-2020 :

- ▶ Assurer le rôle de coordinateur et d'animateur régional du financement des entreprises :
 - Animer le réseau des acteurs financiers régionaux : acteurs institutionnels (BpiFrance, Réseau entreprendre, Départements etc.), acteurs bancaires, *business angels*, gestionnaires de fonds ;
 - Assurer l'intermédiation entre les acteurs impliqués dans l'animation des filières économiques et des acteurs financiers ;
 - Approfondir le rapprochement d'outils, de procédures et de critères d'analyse financière entre les outils financiers portés par la Région et les autres acteurs financiers (*business angels* pour les sociétés innovantes par exemple)
- ▶ Garantir le suivi et la transparence du dispositif dans le temps par la Région :

- Maintenir un reporting détaillé et régulier, par dispositif et au global, notamment lorsque des fonds européens sont mobilisés, qui ne soit pas lourd pour les intermédiaires financiers et bénéficiaires finaux ;
- Assurer un suivi de l'ensemble des dossiers (y compris des dossiers non financés) dans le temps.

Favoriser l'essor de la demande privée plutôt que l'offre de financement

Dans différents rapports et notes, la Banque de France fait état :

- D'une **augmentation des crédits courts termes** pour les TPE/PME (+10% depuis juin 2013) ;
 - **Dune absence de difficulté de financement des investissements** (90% des demandes étant satisfaites).
- ▶ Le frein majeur au développement économique du territoire ne semble donc pas être l'accès au financement par les entreprises, mais le faible nombre de projets à potentiel. Dès lors, les enjeux à horizon 2020 évoqués par les acteurs rencontrés rejoignent les constats classiques suivants :
- Améliorer l'accompagnement des porteurs sur certains enjeux clés, comme le développement à l'export ou la culture du risque (retour CCIR, BdF ou représentants de secteurs) ;
 - Diminuer les contraintes administratives et fiscales pesant sur les entreprises, notamment les TPE/PME qui contribuent à la faiblesses de leurs marges.

Ces constats conduisent à la recommandation d'optimiser en priorité le dispositif existant afin d'augmenter sa mobilisation par les entreprises régionales et d'adapter le type de financement proposés aux besoins spécifiques des filières régionales, plutôt que de mettre en place de nouveaux dispositifs ou d'augmenter le volume de financement disponible.

8.3. Propositions d'évolution des instruments d'ingénierie

Les pistes d'évolution du dispositif sont synthétisées ci-après, pour arbitrage par le Conseil Régional. Elles visent à répondre aux enjeux suivants :

- ▶ **Optimiser l'efficacité du dispositif :**
 - Mise en place d'un fonds de fonds
 - Externalisation de la gestion des avances remboursables Région
 - Optimisation de la gestion des plateformes de prêts d'honneur et des fonds de garanties

Des focus ont été réalisés afin de détailler les pistes proposées concernant les modalités envisageables de création d'un fonds de fonds et d'externalisation des avances remboursables.

- ▶ **Optimiser l'efficacité du dispositif :**
 - Mise en place d'une plateforme régionale d'accompagnement des porteurs de projet
- ▶ **Optimiser la pertinence du dispositif :**
 - Proposition d'élargissement du périmètre des instruments financiers existants ou création de nouveaux IF afin de répondre aux défaillances de marché identifiées.

Des focus ont été réalisés concernant les nouveaux outils envisageables pour répondre aux enjeux des secteurs des ENR et de la rénovation énergétique des logements.

8.3.1. Optimiser l'efficacité du dispositif

A l'issue du diagnostic, de nombreuses pistes d'évolution du dispositif ont été identifiées afin d'optimiser l'efficacité (gouvernance et gestion).

Piste 1 : Dans un premier temps, la mise en place d'un fonds de fonds (type JEREMIE) permettrait d'optimiser la gestion globale du dispositif et d'intégrer la stratégie régionale.

La mise en place d'un fonds de participation (de type JEREMIE) pourrait être envisagée, permettant de confier la gestion de l'ensemble des dotations publiques dédiées à l'ingénierie financière à un opérateur public ou privé, permettant de intégrer la stratégie régionale, gérée et consolidée par un opérateur expert en charge :

- de la sélection des intermédiaires financiers ;
- du reporting de l'ensemble des instruments financiers, consolidé au niveau régional ;
- de la gestion de l'allocation des fonds publics aux intermédiaires financiers.

Piste 2 : Une autre piste d'évolution est de maximiser l'utilisation des fonds européens sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation.

A ce titre plusieurs cas peuvent être envisagés :

- ▶ En cas de recapitalisation de Dynalim, il pourrait être envisager de mobiliser plus fortement le FEDER ;
- ▶ Par ailleurs, il pourrait être envisagé de mobiliser du FEDER sur des dispositifs de type Fonds Régional d'Innovation 2 ; Prêts Participatifs à l'Amorçage ;
- ▶ Enfin, une augmentation de l'intervention du FEDER dans le dispositif PHAR pourrait également être envisagée.

Il convient de noter qu'en cas d'utilisation de fonds européens, les gestionnaires devront être sélectionnés via une procédure ouverte (appel d'offre).

Piste 3 : Le renforcement de la mutualisation entre plateformes de prêts d'honneur (back-office, allocation des fonds) pourrait également être envisagé afin d'optimiser la gestion des dispositifs de financement des TPE.

Piste 4 : Enfin des actions d'optimisation de la gestion du fonds de garanties bancaires régional pourraient être menées afin d'optimiser l'efficacité du dispositif régional

Parmi ces actions d'optimisation de la gestion du fonds de garanties bancaires régional, citons notamment :

- ▶ Un alignement du positionnement du fonds sur les secteurs jugés stratégiques par la Région, afin d'orienter les acteurs bancaires faisant la demande de garanties sur ces secteurs ;
- ▶ La conduite d'une réflexion sur la possibilité de proposer des garanties de court-terme afin d'accroître l'accès aux TPE-PME du financement de leur trésorerie ;
- ▶ L'optimisation des modalités de gestion et de reporting ;
- ▶ D'autres réflexions sont actuellement en cours au niveau de Bpifrance afin notamment de définir une comptabilité analytique des frais de gestion (vs. un coût de gestion actuellement calculée sur une base forfaitaire).

Piste 5 : De plus, afin d'optimiser la réactivité et la gouvernance du dispositif, ce dernier serait géré directement par la Région (avances remboursables).

- ▶ Ceci se traduirait par une externalisation de la gestion des dispositifs d'avances remboursables à une structure régionale unique (ou sous forme de filiales regroupées autour d'une holding et pouvant intégrer certains dispositifs existants comme Dynalim) regroupant l'ensemble des interventions actuelles. La délégation à une société de gestion experte devra être couplée avec une implication forte des services techniques de la Région, notamment dans les phases de prospection et de communication.

8.3.2. Optimiser l'efficacité du dispositif

En complément de l'optimisation du dispositif d'ingénierie financière, le diagnostic a mis en avant la nécessité de développer des actions d'optimisation de l'efficacité des prestations d'accompagnement existantes des porteurs de projet.

De nombreuses actions d'informations et d'accompagnement des porteurs (plateformes Limousin Entreprises et PlaNet) ainsi que de coordinations entre parties prenantes (Comité Régional d'Orientation, réseaux thématiques, etc.) ont été mis en place par la Région et ses partenaires.

Cependant, certains axes d'optimisation ont été identifiés, notamment la mise en place d'un guichet unique.

Piste 6 : Développer le point régional unique d'orientation des porteurs de projets Lise entreprise et son numéro vert (en complément de l'initiative « Objectif Création »).

A l'issue de la phase de diagnostic, il apparaît que le développement d'un point régional unique d'orientation des porteurs de projets est de nature à optimiser l'efficacité du dispositif financier de la Région.

Cette structure pourrait avoir les missions suivantes :

3. Cette structure serait un véritable point d'entrée clairement identifié et privilégié au niveau régional via une plateforme Internet et/ou un standard téléphonique et/ou un accueil physique (avec une ressource dédiée). Cette structure :
 - Serait articulée avec les outils existants ;
 - Proposerait un dossier de financement unique (format validé par les intermédiaires financiers) ;
 - Permettrait de constituer une base de données régionale (suivie dans le temps) des financements obtenus mais également refusés ;
4. La deuxième mission de cette structure serait d'orienter des porteurs de projet en amont de la demande de financement. Une première orientation via la plateforme LISE investissement a été créée en 2014 pour les demande de haut de bilan. Celle-ci doit poursuivre sa montée en puissance :
 - accueil par une équipe régionale dédiée (1ère instruction du dossier afin d'aider le porteur à préciser son besoin de financement) ;
 - orientation vers les acteurs régionaux de l'accompagnement (Chambre des Métiers, CCI, BGE, Experts comptables, etc.) et les intermédiaires financiers adaptés.

Il pourrait être envisagé de conditionner l'obtention de financement régionaux/FEDER par les intermédiaires financiers à l'utilisation de la plateforme et du dossier unique.

Cependant, en cas de mise en place d'une telle structure, il conviendrait de porter une attention particulière à ce qu'elle ne vienne pas complexifier le dispositif régional, mais se positionne en tant qu'acteur régional central jouant le rôle de « tiers de confiance ». Une telle structure ne pourra pas, par ailleurs, se substituer aux rôles proactifs des chefs d'entreprise et des plateformes locales.

D'autres pistes d'évolution ont été relevées comme :

- ▶ Mener des actions de communication et d'accompagnement ciblés pour les porteurs les moins familiarisés avec l'ingénierie financière (secteurs actuellement aidés via des subventions, entreprises familiales) afin de favoriser la mobilisation des instruments financiers ;
- ▶ Mettre en place des actions de simplification et de coordination de la prise en charge des financements : homogénéisation voire unification des formats des dossiers de financements,
- ▶ Créer une base de données régionale des demandes et refus de financement, permettant un meilleur suivi des besoins par typologie d'entreprise et secteur d'activité.

8.3.3. Optimiser la pertinence du dispositif

Le diagnostic en matière de besoins spécifiques par filière fait apparaître que le nombre faible de dossiers ne justifie pas la création de fonds ad hoc. De plus, la majorité des enjeux de financement des filières peuvent ainsi être traités via des instruments financiers classiques (quasi-fonds propres, prêts, garanties, etc.).

Deux enjeux majeurs transversaux liés au financement sont cependant identifiés:

- ▶ Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets sur certains enjeux clés, comme le développement à l'export ou la culture du risque ;
- ▶ Renforcer les dispositifs de financement de BFR de croissance et de trésorerie (outils de court terme)

De ces constats, plusieurs pistes d'évolution peuvent être proposées afin d'optimiser la pertinence du dispositif :

Piste 7 : Une stratégie ciblée et spécifique au cycle de vie du projet et à son secteur permettrait d'optimiser la pertinence de l'action de l'outil d'ingénierie financière employé.

Cette piste d'évolution a pour ambition d'axer le positionnement des instruments financiers par phase de cycle de vie tout en adoptant un positionnement multi-sectoriel afin d'élargir leur périmètre à tous les secteurs identifiés comme connaissant des enjeux de financement(agriculture, bois et forêt, culture, ESS).

Piste 7.1 : Concernant l'approche par phase du cycle de vie, la phase de retournement d'un projet a été identifiée comme présentant une défaillance d'offre. Cette phase correspond à la période durant laquelle l'entreprise connaît des difficultés financières passagères. Cette absence d'offre est en partie expliquée par le cadre réglementaire. En effet, ce dernier encadre strictement les possibilités d'intervention publique en matière d'Aide d'Etat. **Néanmoins un projet de fonds interrégional de retournement est actuellement en cours de mise en œuvre entre la Région et Sofimac Partners** (voir partie 5.3).

Piste 7.2 En outre, seuls trois secteurs apparaissent comme étant suffisamment spécifiques pour nécessiter la création d'outils ad hoc.

- ▶ Trois exceptions peuvent être notées pour les secteurs ENR, de la rénovation énergétique, de la culture et de la formation professionnelle qui ne bénéficient actuellement d'aucun accompagnement spécifique via des instruments financiers.
 - **Afin de soutenir les entreprises du secteur ENR, une structure régionale « d'amorçage de projets ENR » pourrait voir le jour.** Cette structure proposerait une solution mixte de financement/accompagnement pour les porteurs de projets les moins structurés / non industriels. Cette aide au financement lors de la phase de développement se concrétiserait via une prise de participation minoritaire dans la SPV⁶⁸ en complément via d'autres IF (avances remboursables avec différés) ou des apports en nature. En outre, cette structure se positionnerait en complément des bureaux d'études pour le pilotage du projet, l'optimisation des coûts, le montage financier et les relations public-privé. La structure se positionnerait ainsi en facilitateur de l'interaction collectivité/citoyens - développeur/industriel. Il conviendrait d'envisager un positionnement interrégional de l'outil afin d'atteindre une taille critique suffisante. La soutenabilité économique serait garantie grâce à la revente des parts dans le projet une fois les recours purgés en s'assurant que le projet reste ancré sur le territoire.
 - **Concernant la rénovation énergétique, une piste d'évolution serait la mise en place de « plateformes locales de la rénovation énergétique », fondées sur la notion de guichet unique et jouant le rôle de «**

⁶⁸ « Special Purpose Vehicle » : terme désignant la société projet créée spécifiquement pour porter le projet

tiers de confiance » (choix des travaux, des prestataires et des solutions de financement). Il peut être envisagé d'intégrer ces prestations d'accompagnement à l'assiette de financement par prêt octroyé au ménage.

En outre, il convient de rappeler que cette piste d'évolution n'a pas été retenue dans les scénarii d'évolution proposés, ce secteur n'ayant pas été jugé prioritaire.

- Ces deux derniers secteurs ont une culture forte d'utilisation de la subvention et des marchés publics (pour la formation professionnelle). Pour ces deux secteurs, il pourrait être envisagé de mener des expérimentations pilotes pour les structures les plus rentables dans le domaine de la culture, et pour les bénéficiaires finaux les moins précaires en matière de formation professionnelle (à partir des éléments de benchmark présentés dans le rapport). Cette expérimentation devra cependant être précédée d'un audit régional ad hoc d'un panel de structures afin d'identifier les actions à mettre en œuvre afin de faire évoluer leurs modèles économiques pour leur permettre de mobiliser des instruments financiers (ce qui suppose un modèle économique rentable).

Piste 8 : Renforcer les outils de fonds propres afin de pallier l'absence d'offre sur les segments jugés trop risqués ou trop peu rentables par les acteurs privés

- ▶ Nécessité de maintenir un financement complémentaire lors des phases d'amorçage et de création jugées risquées par les acteurs privés (dispositifs Bpifrance, Dynalim, Réseau Entreprendre et avances remboursables Région notamment) tant pour les TPE innovantes que traditionnelles ;
 - A ce titre, il conviendra notamment d'étudier la possibilité d'abonder le Fonds Régional d'Innovation géré par Bpifrance avec du FEDER ;
 - L'outil Dynalim apparaît également particulièrement adapté au déploiement de cette stratégie, ainsi que l'ensemble des acteurs déjà positionnés sur le financement de la création (plateformes de prêts d'honneur notamment)
 - Par ailleurs, il pourrait être étudié la possibilité de mobiliser des fonds FEDER sur les prêts participatifs d'amorçage. Des réflexions sont également en cours sur ce point à Bpifrance afin de vérifier que les modalités de fonctionnement et de gestion des dispositifs sont compatibles avec les contraintes réglementaires d'utilisation du FEDER.
 - Il pourrait également être envisagé par la Région d'encourager le développement sur son territoire d'outils de financements participatifs.
- ▶ Enjeu du financement des TPE-PME traditionnelles à capital familial afin d'accompagner le développement des PME une fois la phase de création passée, en complément des financements bancaires, notamment pour les entreprises situées sur des secteurs traditionnels à faible potentiel de croissance et/ou faible rentabilité :
 - Pour ces typologies d'entreprises, dans un contexte d'absence de volonté des chefs d'entreprise d'ouvrir leur capital, il convient d'étudier la possibilité d'intervenir sous forme de quasi-fonds propres : prêts participatifs, obligations, avances en compte-courant d'associés, etc.
 - Cela pourrait être envisagé par une intervention complémentaire de Bpifrance (de type Contrats de Développement Participatifs) ou via un élargissement des activités de Dynalim (en créant par exemple une filiale dédiée à ce type de financements).
- ▶ Nécessité, pour l'ensemble des instruments déployés, de vérifier que la durée de remboursement des instruments financiers proposés est cohérente avec la durée d'amortissement du bien financé ;

Piste 9 : Renforcer les dispositifs de financement du BFR de croissance et de la trésorerie (outils de court terme)

- ▶ Favoriser le déploiement d'outils adaptés aux besoins spécifiques en trésorerie
 - Il conviendra cependant de porter une attention particulière à la sélection des bénéficiaires finaux, afin de favoriser le financement du BFR induit par un développement de l'activité (lancement d'un nouveau produit, développement à l'international, etc.) et non un BFR induit par un déficit chronique de l'entreprise liée à une rentabilité insuffisante.
- ▶ Il pourrait également être envisagé de développer en partenariat avec Bpifrance des garanties bancaires ciblant spécifiquement les financements bancaires de court-terme ;
- ▶ Enfin, il pourrait également être envisagé de développer des actions de communication et de formation spécifiques auprès des acteurs du réseau (financeurs, experts comptables et chefs d'entreprise) afin de développer l'usage d'outils spécifiques tels que l'affacturage.

8.3.4. Pistes d'évolutions proposées par secteur

Enjeux spécifiques à certaines typologies d'entreprises

<p>Enjeux identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TPE : constat national de difficultés en financement de la trésorerie et de besoin d'un accompagnement aux porteurs afin de les aider à répondre aux exigences des financeurs ▶ PME/ETI : <ul style="list-style-type: none"> ○ Enjeu du financement en fonds propres des entreprises à capital familial, notamment situées sur des secteurs traditionnels à faible potentiel de croissance et/ou faible rentabilité dans un contexte d'absence de volonté des chefs d'entreprise d'ouvrir leur capital ; ○ Nécessité de mieux adapter la durée de remboursement à la durée d'amortissement ; ○ Nécessité d'accroître la rapidité de mobilisation des financements publics ; ○ Besoin d'accompagnement des porteurs (montage des dossiers, etc.)
<p>Propositions d'évolution 2014-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TPE : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Outils existants</u> : maintenir le dispositif existant (financement, accompagnement) ○ <u>Nouveaux outils</u> : développer des outils de financement de la trésorerie (cf. externalisation des avances remboursables) ▶ PME/ETI : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Outils existants</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le dispositif existant ▪ Adapter les avances remboursables Région : <ul style="list-style-type: none"> • Mieux adapter la durée de remboursement à la durée d'amortissement ; • Accroître la rapidité de mobilisation des financements publics ; ▪ Renforcer l'accompagnement des porteurs (cf. projet de plateforme d'orientation) ▶ <u>Nouveaux outils</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des IF pour renforcer les fonds propres des entreprises à capital familial, notamment situées sur des secteurs traditionnels à faible potentiel de croissance et/ou faible rentabilité (cf. externalisation des avances remboursables)

Enjeux spécifiques à l'innovation et aux hautes technologies

<p>Enjeux identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projets innovants portés par des start-up qui demandent un soutien financier en phase d'amorçage : pas de difficulté de financement majeur identifié au regard du dispositif existant, l'enjeu majeur concerne la capacité à octroyer rapidement les financements, notamment pour des tickets faibles (100 -200 K €).
<p>Propositions d'évolution 2014-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Outils existants</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenir le positionnement des IF existants. ○ L'enjeu majeur concerne la capacité à octroyer rapidement les financements, notamment pour des tickets faibles (100 -200 K €).

Enjeux spécifiques aux ENR

<p>Enjeux identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'existe pas à ce jour de vision consolidée des besoins d'investissement du secteur au niveau régional : la mise en place d'un chiffrage systématique des besoins en investissements apparaît nécessaire afin de donner de la visibilité sur les actions à mener. ▶ Lors de la phase de développement des projets, il apparaît nécessaire de : <ul style="list-style-type: none"> ○ De développer les prestations d'accompagnement aux porteurs de projets en complément des bureaux d'étude, afin de sécuriser les aspects techniques ○ Mettre en place des partenariats entre les collectivités accueillant les projets et les développeurs, afin de faciliter/accélérer la mise en place des projets. Pour ce type d'initiatives, il est identifié un besoin d'accompagnement à la structuration de la gouvernance et du montage financier. ▶ Concernant les projets de méthanisation agricole, il apparaît nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ De prévoir une complémentarité entre les instruments financiers visant à renforcer les capacités d'endettement des acteurs agricoles avec ceux visant spécifiquement les projets de méthanisation ; ○ En raison de la faible maturité technologique et des risques sur les premiers mois d'exploitation, de développer des instruments de garantie et de renforcement de la trésorerie lors de 2-3 premières années d'exploitation afin de permettre d'absorber d'éventuels aléas de production ; ▶ Il apparaît nécessaire de suivre la mise en œuvre de la réforme par l'Etat du tarif d'obligation d'achat vers une prime ex-post (en cours de définition), qui pourrait introduire un risque supplémentaire sur le CA des structures ainsi qu'un BFR, augmentant les exigences des financeurs bancaires, et renforçant ainsi la part de fonds propres dans le financement des projets.
<p>Propositions d'évolution 2014-2020</p>	<p><u>Nouveaux outils</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Phase de développement : Développer une offre couplant un premier investissement dans le projet en phase de développement avec des prestations d'accompagnement. ▶ Projets de méthanisation : Développer une offre de garanties bancaires

Enjeux spécifiques à la rénovation énergétique des logements

Enjeux identifiés	<ul style="list-style-type: none">▶ Depuis 2011, la Région a mis en place un dispositif d'accompagnement, sous forme de subvention, à la rénovation énergétique des logements ; le dispositif a cependant réellement démarré en 2013-2104 : l'aide peut financer jusqu'à 100% du diagnostic thermique (+ une aide aux travaux possible en complément de l'ANAH).▶ Ce dispositif a été reconduit pour 2015, avec l'objectif de 1000 projets de travaux réalisés. A ce titre, d'autres modalités d'accompagnement sont à l'étude afin d'augmenter l'effet de levier du dispositif.▶ Les enjeux suivants ont été identifiés :<ul style="list-style-type: none">○ Certains propriétaires occupants disposent de revenus très modestes ne leur permettant pas de boucler leur plan de financement, même avec une subvention à hauteur de 80% des dépenses ;○ Par ailleurs, les subventions Région sont versées en remboursement des factures et non en avances, ce qui bloque la mise en œuvre de travaux pour les ménages ne disposant pas d'une capacité d'avance ;○ La faible valorisation des logements en région rend difficile la valorisation des travaux (les taux de vacance des logements pouvant atteindre 20% sur certains territoires) ;○ La communication ne doit pas uniquement porter sur les dispositifs d'aide, mais également sur l'intérêt de la réalisation des économies d'énergie.
Propositions d'évolution 2014-2020	<p><u>Nouveaux outils :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Création d'un acteur régional, clairement identifié et pérenne dans le temps, afin d'accompagner les porteurs de projet dès la phase de diagnostic jusqu'à la structuration du plan de financement et la réalisation des travaux.▶ Il conviendrait également qu'une telle structure soit articulée avec les artisans.

Enjeux spécifiques à l'agriculture et l'agroalimentaire

Enjeux identifiés	<p><u>Enjeux identifiés pour l'agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Caractéristiques clés impactant le financement :<ul style="list-style-type: none">○ Faible défaillance des acteurs traditionnels ;○ Rotation lente des capitaux ;○ Rentabilité faible.▶ D'une manière générale, l'enjeu clé ne concerne pas le financement des investissements, mais celui du besoin en trésorerie induit par l'investissement. Les caractéristiques sont à différencier pour chaque filière (ateliers d'engraissement, etc.).▶ Par ailleurs, certaines filières spécifiques sont identifiées comme connaissant des difficultés d'accès au financement. Elles sont liées à la mise en place de modes de production liés à des circuits de vente courts et/ou à une diversification de la production. Ces projets sont analysés comme générant un risque plus important (notamment en raison d'une moindre maîtrise du circuit de distribution). Dès lors, les acteurs bancaires cherchent à partager l'investissement afin de diminuer le risque pris.▶ Enfin, pour les financements classiques dans le secteur agricole, le risque de défaillance étant faible, l'apport de garantie joue un effet de levier moindre sur le financement bancaire que dans des secteurs jugés plus risqués (innovation, industrie). Cependant, il a été identifié que les garanties bancaires, peuvent avoir un effet levier sur le financement bancaire pour certains segments spécifiques :<ul style="list-style-type: none">○ Pour les projets d'investissement induisant un besoin de trésorerie fort ;○ Pour les segments d'activité jugés risqués (diversification de production). <p><u>Enjeux identifiés pour l'agroalimentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Constat d'une hétérogénéité des entreprises et des besoins de financement, cependant les besoins clés (financement de l'équipement, investissements immatériels) peuvent être couverts via les instruments financiers classiques existants.
Propositions d'évolution 2014-2020	<p><u>Nouveaux outils (et élargissement du positionnement des outils existants afin de couvrir le secteur) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Pour les filières nécessitant des besoins d'investissements importants (ateliers d'engraissement, etc.) : mise en place d'un IF ciblant le besoin en trésorerie▶ Pour les filières risquées (diversification, etc.) :<ul style="list-style-type: none">○ Mise en place d'un instrument financier en capacité de venir compléter le financement bancaire○ Mise en place de garanties bancaires ciblant spécifiquement ce type de financements paraît opportune.▶ Par ailleurs, la Région a voté en 2014 la mise en place d'un « fonds d'acquisition du foncier agricole » dont l'objectif est de favoriser l'installation Hors Cadre Familial en facilitant l'acquisition de foncier agricole.

Enjeux spécifiques au secteur du bois et forêt

Enjeux identifiés	<ul style="list-style-type: none">▶ Le caractère fortement morcelé de la propriété forestière en région ainsi que les fortes incertitudes (climat, incendie, destruction induite par le gibier), et des oppositions locales fréquentes lors de coupes rases et de très faibles rendements, entraîne une absence de mobilisation des propriétaires pour la réalisation d'investissements. Face à ce constat, les acteurs du secteur ont amorcé la création d'un fonds de reboisement :<ul style="list-style-type: none">○ Des premières dotations ont été apportées par les acteurs de la filière ;○ Des recherches de financement hors filière sont en cours. Les besoins totaux sont estimés à environ 4,5 M€ par an, sur 10 ans, pour assurer le renouvellement de la ressource. <p>Première transformation :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Il n'existe pas à ce jour de quantification des besoins de financement au niveau régional sur cette phase.▶ Les enjeux clés de financement identifiés concernent principalement la phase de création :<ul style="list-style-type: none">○ les prêts d'honneur mobilisables ne couvrent pas systématiquement les besoins d'investissement lors de 2 à 3 premières années d'activités, notamment lorsque des processus innovants sont mis en place○ L'intervention d'acteurs comme les business angels ou Dynalim n'est pas toujours privilégiée par les acteurs du secteur qui ne souhaitent pas ouvrir leur capital ; ces financeurs ciblent les projets les plus importants (portés en général par les acteurs industriels les mieux structurés) ; <p>Concernant la phase de développement :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Des instruments financiers sont mobilisables, notamment : les prêts participatifs Bpifrance (40-200 K€) ; les prêts d'honneur Réseau Entreprendre ;▶ l'enjeu majeur identifié est la faible rentabilité de la majorité des acteurs du secteur.
Propositions d'évolution 2014-2020	<p><u>Nouveaux outils (et élargissement du positionnement des outils existants afin de couvrir le secteur) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Accompagner la création du fonds de reboisement en cours de structuration▶ <i>Première transformation</i> : développer des IF pour accompagner la phase de création :<ul style="list-style-type: none">○ Des instruments de garantie bancaire ;○ Des actions d'accompagnement des porteurs de projet afin de les aider dans le choix des instruments financiers à mobiliser au regard des caractéristiques de leurs projets, et à structurer leur plan de financement afin de faciliter la négociation avec les financeurs.

Enjeux spécifiques à l'économie sociale et solidaire

Enjeux identifiés	<ul style="list-style-type: none">▶ Secteur globalement jugé mûre au regard de la moyenne national▶ En raison de leurs statuts spécifiques, les structures n'ont pas accès au financement classique en fonds propres ; par ailleurs, le recours aux instruments de type quasi-fonds propres (prêts participatifs par exemple) est jugé trop onéreux par les acteurs interrogés.<ul style="list-style-type: none">○ Cependant, de nombreux outils spécifiques au secteur ont été développés, notamment via les fonds PIA de la CDC investis dans Limousin Actif, qui a développé le Contrat d'Apport Associatif, le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (également doté par la Région) ou encore des outils de garantie ;▶ Par ailleurs, de nouveaux outils Bpifrance sont attendus (PESS) qui devraient être directement distribués par les banques.▶ Cas spécifique de la création de sociétés coopératives lors de reprise d'entreprises par les salariés au tribunal de commerce : un enjeu d'apport de garanties est identifié afin de faciliter un accès au financement bancaire :<ul style="list-style-type: none">○ Des garanties sont proposées par Limousin Actif ;○ Un dispositif complémentaire Bpifrance est attendu.▶ Ainsi, les instruments financiers ou en cours de création semblent suffisants pour répondre aux besoins de financement des acteurs du secteur, l'enjeu majeur concernant la structuration du secteur et l'accompagnement aux structures afin qu'elles puissent mobiliser les IF existants.
Propositions d'évolution 2014-2020	<p><u>Outils existants</u> : maintenir le dispositif</p> <ul style="list-style-type: none">▶ L'enjeu majeur identifié est la structuration du secteur (notamment en l'absence d'une Chambre Régionale de l'ESS) et l'optimisation des actions d'accompagnement des porteurs afin de les aider à mobiliser les financements existants. Il conviendra également que ces actions d'accompagnement visent les financeurs et les experts-comptables afin de les sensibiliser aux spécificités des enjeux de l'ESS.<ul style="list-style-type: none">○ Il convient de noter que la mise en place d'une Maison de l'ESS est en cours de réflexion dans le cadre du Contrat de Ville par la CDC.

Enjeux spécifiques à la culture

<p>Enjeux identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des modèles reposant fortement sur les subventions publiques ou le mécénat : les modèles économiques intègrent ces sources de financement et ne permettent donc pas toujours de générer suffisamment de recettes pour qu'elles soient remplacées par des instruments financiers ; ▶ Le recours aux subventions génère un décalage de trésorerie important ; ce BFR peut également être induit par le caractère saisonnier de l'activité. Les acteurs ont ainsi souvent recours au découvert ou à l'emprunt de court terme. ▶ Dès lors, le renforcement des fonds propres des structures serait nécessaire afin d'assurer le financement des BFR structurels ; il doit s'appuyer sur un modèle économique rentable.
<p>Propositions d'évolution 2014-2020</p>	<p><u>Nouveaux outils : à titre expérimental</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de fonds d'avances sur subventions ; ▶ Accompagnement de l'outil en cours de préparation par la CDC et France Active (déjà déployé en régions NPDC et PACA) ciblant les structures connaissant des difficultés financières passagères (3 à 6 mois), pour un ticket maximum de 100 K€ sous forme de prêt à taux 0. Ce financement est complété par la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la structure visant à identifier les solutions pour redresser la situation. ▶ Réalisation de diagnostics auprès des structures les plus significatives afin d'estimer les marges de manœuvre pour faire évoluer les modèles économiques afin de réduire la dépendance aux subventions et au mécénat, et permettre ainsi un recours aux IF ▶ Actions d'accompagnement / formation des porteurs afin de les aider à mobiliser les financements existants (nationaux ou européens), qui pourraient être structurées via une agences (AVEC⁷⁰ par ex.).

Enjeux spécifiques à la formation professionnelle

<p>Enjeux identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aucune analyse régionale existante des modèles économiques des acteurs du secteur permettant d'identifier les possibilités d'utilisation d'instruments financiers ▶ Certains pays ont fait le choix de développer des solutions ciblant les bénéficiaires finaux des prestations de formation, sous la forme de prêts.
<p>Propositions d'évolution 2014-2020</p>	<p><u>Nouveaux outils : à titre expérimental</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une expérimentation de prêts aux bénéficiaires finaux pourrait être envisagée.

⁷⁰ AVEC : agence régionale qui participe au développement et à la promotion de la vitalité culturelle de la région Limousin

8.4. Gouvernance et modalités de pilotage du dispositif

Les pistes d'évolution du dispositif proposées ci-après doivent être interprétées comme une feuille de route qui doit pouvoir être adaptée en fonction de l'évolution du contexte sur la période 2014-2020

Cette feuille de route doit notamment être adaptée notamment en fonction :

- ▶ De l'arbitrage final de la Région quant au dispositif à mettre en œuvre et aux fonds mobilisables. En effet, les résultats escomptés seront dépendants du schéma choisi par la Région, des délais de mise en place, du montant des fonds mobilisés, etc. ;
- ▶ De l'évolution du contexte socio-économique et financier de la région ;
- ▶ De l'évolution du contexte suite à la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ;
- ▶ De la perception par les porteurs de projets des nouveaux outils mis en place, qui déterminera in fine le recours au dispositif et ses résultats sur la période ;
- ▶ Du remboursement des dispositifs existants.

Par ailleurs, l'arbitrage régional quant au choix des scénarii opérationnels devra être réalisé au regard des éléments suivants :

- ▶ Cohérence avec les défaillances de marché identifiées et les pistes d'évolution proposées ;
- ▶ Cohérence avec les objectifs stratégiques régionaux ;
- ▶ De la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ;
- ▶ Cohérence avec le cadre réglementaire 2014-2020.

Enfin, en raison de la complexité du cadre réglementaire régissant l'activité en ingénierie financière, une analyse de conformité juridique aux textes en vigueur apparaît indispensable en cas de mise en place de tout nouveau dispositif (éligibilité des bénéficiaires et dépenses, modalités de cofinancement, de programmation, de suivi et de contrôles, etc.).

Synthèse des trois scénarii de gouvernance du dispositif :

Pour chaque scénario étudié, de nombreux facteurs différenciant sont à prendre en considération :

	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3
Allocation des fonds et pilotage global : <ul style="list-style-type: none"> ▶ sélection des intermédiaires financiers ; ▶ allocation des fonds publics aux intermédiaires sur la durée du PO ; ▶ réalisation d'un reporting consolidé. 	INTERNE	INTERNE	EXTERNE
Gestion des instruments financiers multi-sectoriels : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dynalim ; ▶ Amorceur ENR ; ▶ Garanties Bancaires ▶ Avances remboursables / prêts participatifs 	INTERNE (avances remboursables) EXTERNE (autres dispositifs)	EXTERNE	EXTERNE
Gestion des instruments financiers ciblés : <ul style="list-style-type: none"> ▶ PHAR ; FRI ; PPA ▶ PH (dont ESS, agriculture, culture) ▶ Fonds retournement 	EXTERNE	EXTERNE	EXTERNE

Il convient ainsi de noter que les 3 scénarii se distinguent non par les instruments financiers qui sont mis en place, mais par le mode de pilotage/gestion des dispositifs :

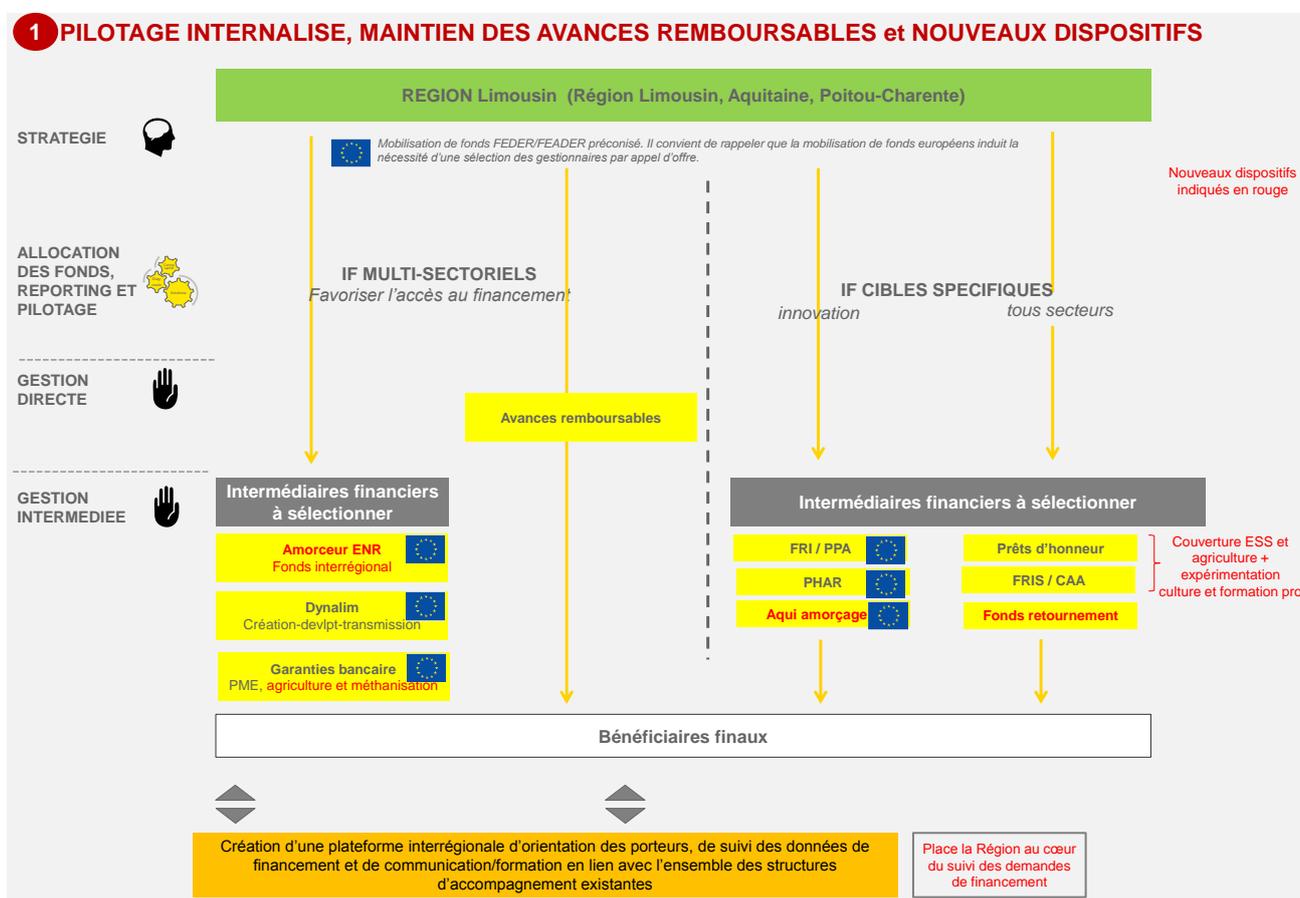
- ▶ Gestion/pilotage directs des dispositifs par la Région (ou gestion internalisée) ;
- ▶ Gestion/pilotage indirects des dispositifs par la Région (ou gestion externalisée), c'est-à-dire que les dispositifs sont confiés par mandat à un intermédiaire financier.

A ce titre, les 3 scénarii présentent différents degrés envisageables dans l'externalisation de la gestion/pilotage des dispositifs.

Scénario n°1 : Gestion internalisée poussée

Au sein de ce scénario, les instruments d'ingénierie financière sont pilotés en interne par la Région Limousin. De plus, ce scénario permet le maintien des avances remboursables pilotées et gérées en direct par la Région.

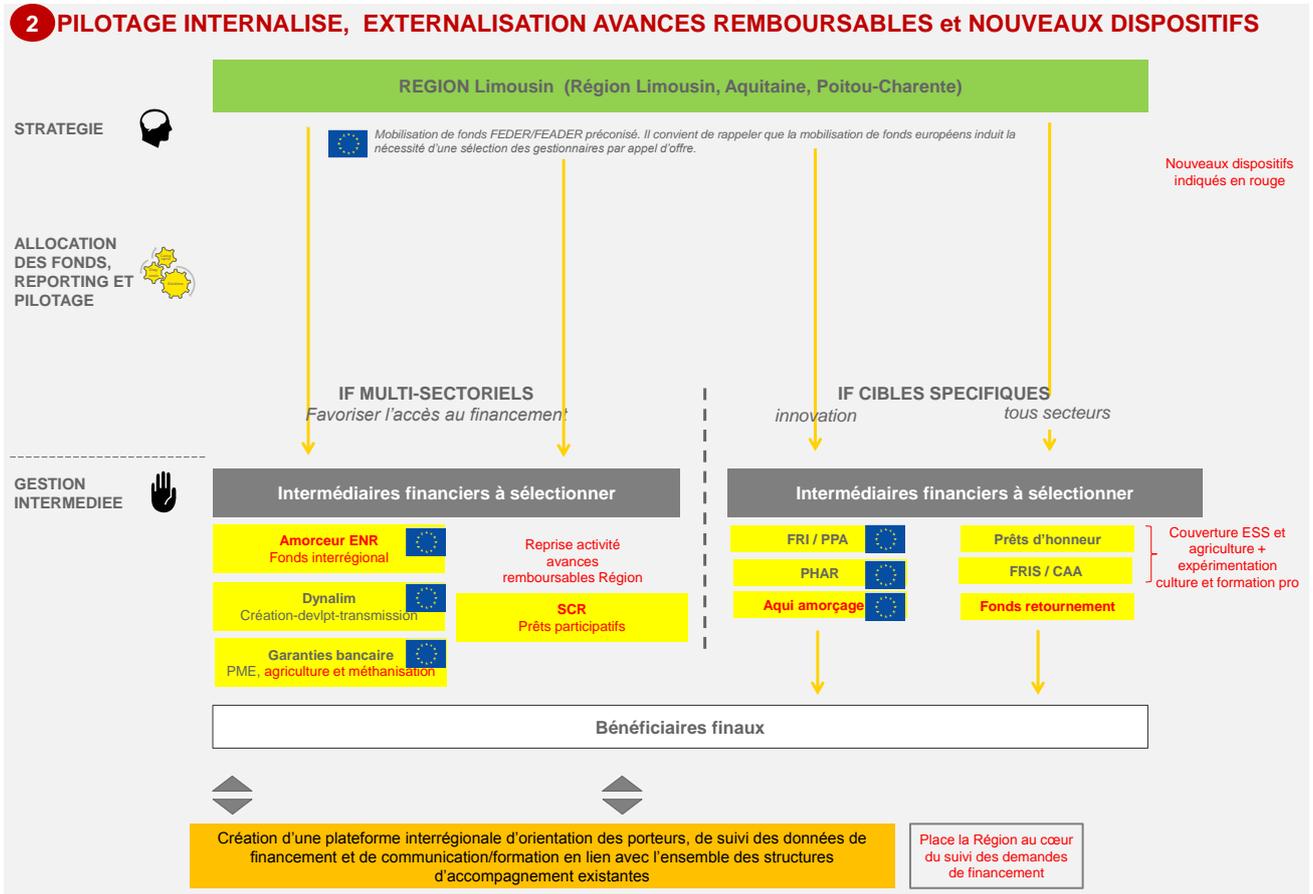
Le graphique ci-dessous illustre le mode de gestion envisagé dans le cadre de ce scénario :



Scénario n°2 : Gestion partiellement externalisée

Au sein de ce scénario, la Région Limousin pilote stratégiquement les instruments d'ingénierie financière en définissant les grandes lignes stratégiques d'investissement, mais la gestion opérationnelle est externalisée. De plus, la gestion opérationnelle des avances remboursables est également externalisée.

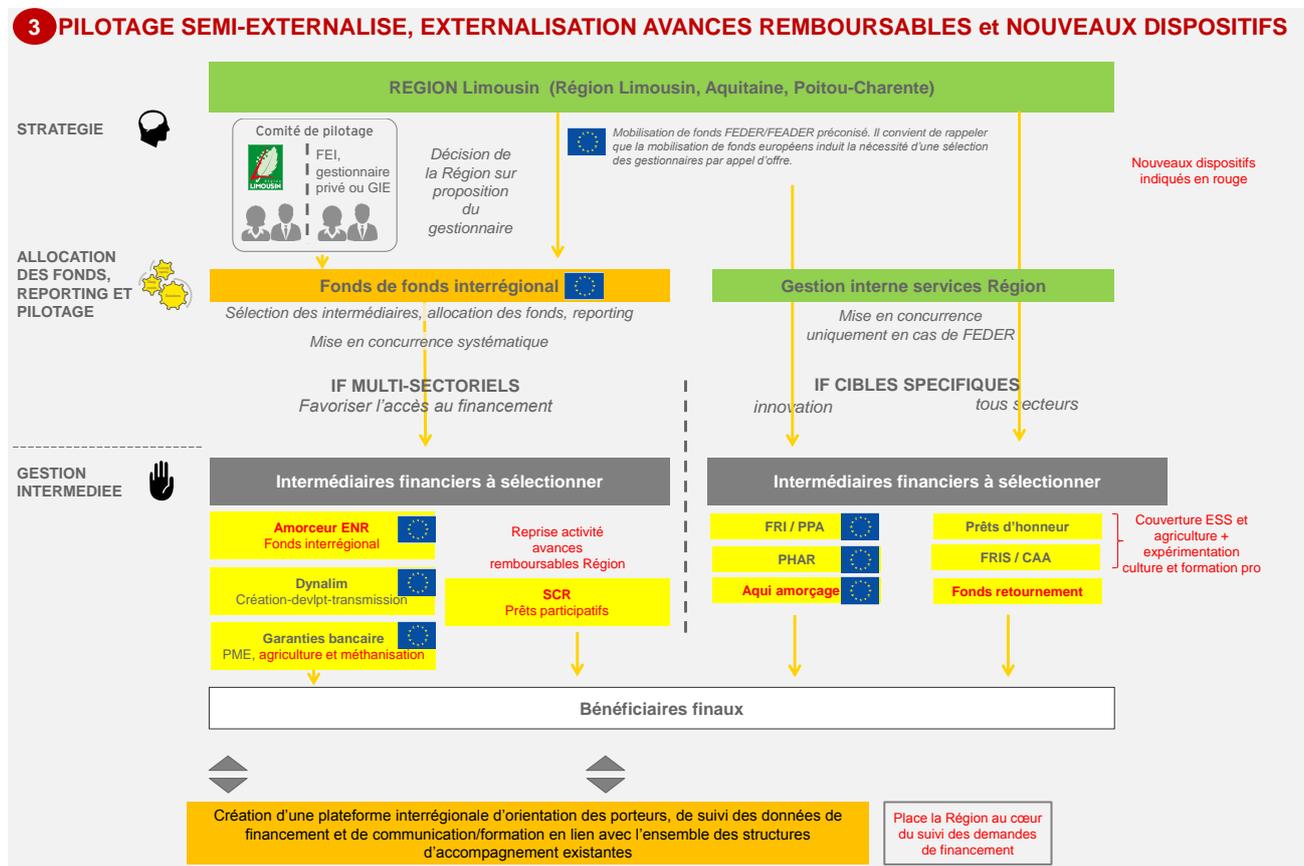
Le graphique ci-dessous illustre le mode de gestion envisagé dans le cadre de ce scénario :



Scénario n°3 : Gestion entièrement externalisée

Au sein de ce scénario, la Région Limousin externalise totalement la gestion des instruments financiers. Ce scénario prévoit la création d'un fonds de fonds. Et l'externalisation de l'ensemble des instruments financiers.

Le graphique ci-dessous illustre le mode de gestion envisagé dans le cadre de ce scénario :



Analyse comparative des modes de gestion/pilotage

Afin de faciliter la prise de décision et la compréhension de l'analyse, la démarche de l'analyse comparative s'est effectuée selon 6 critères d'analyse. Ces axes d'évaluation reprennent et complètent la démarche méthodologique propre à l'évaluation ex-ante :

1. La visibilité et la lisibilité du dispositif ;
2. La maîtrise du dispositif et l'implication de la Région ;
3. La capacité d'évolution du dispositif ;
4. L'efficacité du dispositif considéré ;
5. La facilité de mise en œuvre du dispositif ;
6. L'adéquation avec l'organisation de la Région.

Ces six critères correspondent aux objectifs stratégiques de la Région en matière de dispositifs d'instruments financiers.

Dans la mesure où, comme cela a été évoqué ci-avant, les 3 scénarii présentés se distinguent selon le mode de gestion/pilotage retenu (gestion directe par la Région ou gestion indirecte), ces six critères sont analysés uniquement au regard de ces deux modes de pilotage/gestion.

Par ailleurs, cette démarche est appliquée concernant deux enjeux :

- ▶ analyse comparative d'une gouvernance directe / indirecte selon les 6 critères, concernant la gestion/pilotage du dispositif dans son ensemble = il s'agit d'étudier la pertinence de mise en place d'un fonds de fonds de type JEREMIE vs. une gestion directe du dispositif par la Région (scénario actuel) ;
- ▶ analyse comparative d'une gouvernance directe / indirecte selon les 6 critères, concernant la gestion/pilotage des dispositifs multisectoriels = il s'agit d'étudier la pertinence d'une gestion directe d'un dispositif par la Région (cas actuel des avances remboursables) ou d'une gestion indirecte par un intermédiaire financier (cas Dynalim, etc.).

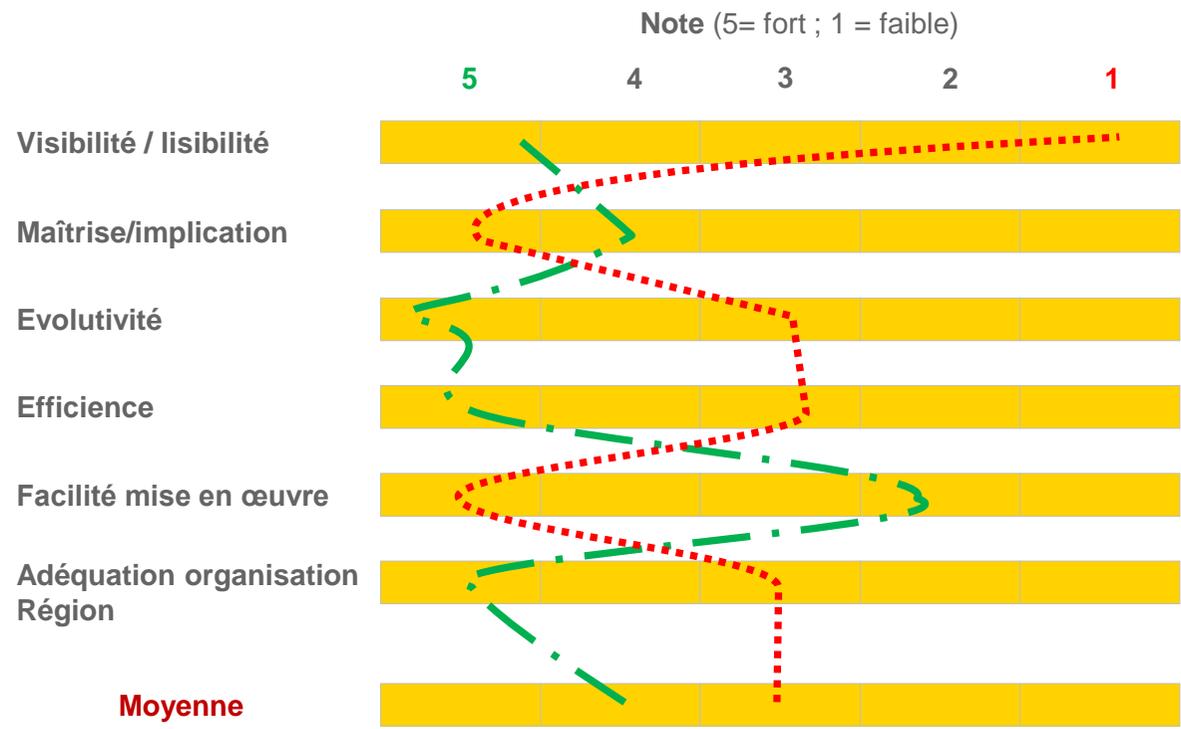
En fonction de l'analyse, une note est attribuée à chaque alternative (gestion interne/externe) pour chaque critère sur ces deux enjeux. La notation est relative ; elle permet de classer les alternatives par critère (5= note maximum ; 1 = note la plus faible).

Il convient donc de noter qu'il ne s'agit donc pas d'une notation directe des 3 scénarii présentés ci-avant, mais des modes de gestion/pilotage qui les distinguent. La gestion externe obtenant une meilleure note concernant les deux enjeux étudiés (pilotage global / pilotage de dispositifs), cela implique que les scénarii proposant une gestion/pilotage externalisés sont a priori à privilégier aux scénarii proposant une gestion/pilotage internalisés.

Le détail des analyses par critère de notation figure en annexe.

Les deux graphiques ci-dessous synthétisent l'analyse par enjeu.

Synthèse de l'analyse comparative d'une gouvernance directe / indirecte (1/3)



PRECONISATION D'UNE GESTION EXTERNE

- Gestion Interne
 + - - - - - Gestion Externe

NB : en fonction de l'analyse comparative des coûts de gestion interne vs. externe du dispositif, les notations pourront être amenées à évoluer (efficience ; impacts organisationnels).

	Interne	Externe
Visibilité / lisibilité	1	5
Maîtrise/implication	5	3
Evolutivité	3	5
Efficience	3	5
Facilité mise en œuvre	5	2
Impacts organisationnels	3	5
MOYENNE	3	4

Analyse comparative d'une gouvernance directe / indirecte (2/3)

	Gestion interne	Gestion externe
Visibilité et lisibilité du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En l'absence d'actions de communication spécifiques, la gestion interne ne permet pas d'apporter une visibilité au <i>dispositif global</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le dispositif géré par le fonds de fonds acquiert une « identité/marque » (ex : JEREMIE Auvergne, JEREMIE PACA) qui le rend fortement visible au niveau régional, national voire international.
Note (5= fort ; 1 = faible)	1	5
Maîtrise du dispositif et implication de la Région	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Région dispose d'une maîtrise directe de l'ensemble du processus, elle est donc fortement impliquée ; sa maîtrise au quotidien, et notamment sa réactivité par rapport aux demandes des intermédiaires financiers est néanmoins conditionnée aux ressources / compétences internes qu'elle peut dédier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Région sélectionne le gestionnaire (directement si c'est le FEI ou via mise en concurrence) et signe avec lui une convention de financement : elle dispose donc d'une forte maîtrise du dispositif. Ainsi, la Région est impliquée au niveau de la définition de la stratégie du fonds et dans le suivi de son activité : elle décide donc de son positionnement et des critères de choix des intermédiaires financiers ; elle décide de la création de fonds et des montants à mobiliser, dans le cadre du contrat signé avec le gestionnaire (qui décide ou non d'accepter ce mandat) ; ▶ La Région n'est cependant pas impliquée dans la gestion au quotidien des intermédiaires financiers
Note (5= fort ; 1 = faible)	5	3
Capacité d'évolution du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Région est en capacité de faire évoluer son dispositif et l'allocation des fonds uniquement si elle assure un suivi très régulier ; un manque de réactivité est à anticiper en raison des processus de décisions internes à la Région. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'intermédiaire financier est entièrement dédié au suivi et à l'allocation des fonds, il assure donc une très forte réactivité aux besoins ; il devra s'adapter en cours de PO afin d'atteindre les objectifs que la Région lui a assignés. ▶ <u>exemple</u> : le FEI alloue les fonds aux intermédiaires financiers au fur et à mesure des besoins (à chaque investissement) et peut réaliser des arbitrages entre intermédiaires selon leur performance.
Note (5= fort ; 1 = faible)	3	5

Analyse comparative d'une gouvernance directe / indirecte (3/3)

	Gestion interne	Gestion externe
<p>Efficiences du dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une analyse des ressources internes dédiées et des coûts liés est nécessaire (y compris recrutement éventuels); ▶ La gestion en directe du dispositif mobilise les ressources internes sur la réalisation opérationnelle plutôt que sur le pilotage stratégique, réduisant son efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les modalités de gestion de l'intermédiaire (prestations attendues, frais et coûts de gestion) sont encadrées par les textes européens et définies strictement par la Région dans la convention de financement, permettant une efficacité optimale. ▶ L'accompagnement par un opérateur expert permet a priori d'optimiser l'efficacité (qui sera à pondérer au regard de la comparaison coûts interne/coûts externe) <p><u>exemple</u> : la gestion de la trésorerie du fonds JEREMIE LR par le FEI a généré 1 000 K€ de + value (sur 30 M€).</p>
<p>Note (5= fort ; 1 = faible)</p>	3	5
<p>Facilité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en place ne nécessite pas d'action particulière ; constat à nuancer le cas échéant si une réorganisation interne est nécessaire (cf. point suivant). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en place d'un fonds de fonds nécessite la sélection d'un gestionnaire et la définition d'une convention de financement avec le gestionnaire choisi, ce qui implique une période de mise en place d'environ 6 mois (ex. FEI en PACA et Languedoc-Roussillon).
<p>Note (5= fort ; 1 = faible)</p>	5	2
<p>Adéquation avec l'organisation actuelle de la Région</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impacts à déterminer en fonction des évolutions nécessaires au regard de l'organisation actuelle ; ▶ Il convient d'anticiper les besoins de recrutement d'experts ou de compléter le SI de back-office (outils de reporting, suivi de l'activité). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impacts organisationnel à déterminer en fonction des évolutions nécessaires afin de repositionner la Région dans l'optique d'être en capacité de : ▶ Sélectionner le gestionnaire et définir la convention de financement ▶ Piloter le gestionnaire et réaliser les arbitrages.
<p>Note (5= fort ; 1 = faible)</p>	3	5

Analyse comparative de gestion des fonds multi-sectoriels (2/5)

NB : l'arbitrage entre gestion interne et externe porte sur les outils multi-sectoriels de type garanties bancaires et avances remboursables uniquement. En effet, l'activité en fonds propres d'une Région est limitée par l'article L4211-1 du CGCT (cf. annexe) qui ne prévoit pas la possibilité de prises de participation directes au capital de société.

- ▶ **Point d'attention :** concernant l'octroi de prêts participatifs, un point de difficulté de mise en œuvre est relevé, en fonction de la définition précise donnée l'outil : en première analyse, il semble qu'une Région ne puisse pas octroyer directement un instrument de type « prêt participatif » dans sa définition stricte (cf. Article L313-13 du Code Monétaire et Financier ; cf. annexe pour une définition détaillée). En cas de gestion directe, une adaptation de l'outil « avance remboursable » serait donc à envisager afin de répondre au mieux aux besoins identifiés des entreprises.

	Gestion interne	Gestion externe
Visibilité et lisibilité du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Capacité accrue de la Région d'assurer la visibilité de son action directement auprès des bénéficiaires finaux ; ▶ Lisibilité du dispositif simplifiée si elle évite la création d'un intermédiaire financier ; en revanche si l'instrument peut être déployé par un intermédiaire existant, l'effet est neutre ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Capacité a priori forte des intermédiaires à assurer une action prospective auprès des entreprises potentiellement bénéficiaires puisqu'ils sont dédiés à cette activité (ex : déplacement des chargés de mission Bpifrance dans les entreprises cibles du territoire), permettant d'assurer une visibilité forte du dispositif ; ▶ Un suivi des modalités de communication des intermédiaires sont à prévoir afin de s'assurer que la Région est systématiquement mentionnée et mise en avant auprès des bénéficiaires.

Note (5= fort ; 1 = faible)

5

5

Analyse comparative de gestion des fonds multi-sectoriels (3/5)

	Gestion interne	Gestion externe
Maîtrise du dispositif et implication de la Région	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Région dispose d'une maîtrise directe de l'ensemble du processus, elle est donc fortement impliquée ; sa maîtrise au quotidien, et notamment sa réactivité par rapport aux demandes des intermédiaires financiers est néanmoins conditionnée aux ressources / compétences internes qu'elle peut dédier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Région signe directement, ou via le gestionnaire d'un fonds de fonds, une convention de financement avec l'intermédiaire financier. Dans ce cadre, elle définit l'ensemble des modalités d'intervention et dispose ainsi d'une forte maîtrise du dispositif ; ▶ La Région n'est pas impliquée directement auprès des bénéficiaires finaux.
Note (5= fort ; 1 = faible)	5	4
Capacité d'évolution du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Région dispose d'une maîtrise directe de l'ensemble du processus, elle est donc en capacité de le faire évoluer ; ▶ Il convient cependant de noter que l'activité ne dispose pas d'un budget dédié, les remboursements revenant au budget général de la Région. Dans ce cadre, la sanctuarisation des fonds n'est pas assurée, pouvant limiter l'évolution future du dispositif. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Toute évolution du dispositif nécessite de faire évoluer la convention de financement signée avec l'intermédiaire financier ; ▶ Les remboursements reviennent directement au dispositif et peuvent être réutilisés pour des actions similaires.
Note (5= fort ; 1 = faible)	4	4

Analyse comparative de gestion des fonds multi-sectoriels (4/5)

	Gestion interne	Gestion externe
<p>Efficienc e du dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'efficience apparaît fortement réduite dans la mesure où la Collectivité ne fonctionne pas selon des procédures définies dans l'objectif d'octroyer des garanties ou financements. Ainsi, des difficultés importantes de réactivité sont à anticiper au regard des délais incompressibles de prises de décisions administratives ; ▶ Par ailleurs, la capacité de la Région à mobiliser les expertises nécessaires pour le suivi du risque et de certains enjeux spécifiques de la vie des financements (contentieux, rééchelonnement de paiements, etc.) apparaît limitée. ▶ Enfin, un enjeu de sécurisation du dispositif est à noter, notamment en cas d'implication des élus dans le processus de décision d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'intermédiaire financier est sélectionné par mise en concurrence en fonction de sa capacité à répondre aux attentes de la Région avec la plus grande efficience possible. <ul style="list-style-type: none"> • Il convient donc d'apporter une importance particulière aux critères de sélection des intermédiaires ainsi qu'aux conditions inscrites dans les conventions de financement afin de garantir l'efficience la plus optimale. ▶ Ce critère pourra être amené à être pondéré au regard du coût comparé entre une gestion interne et une gestion externe.
<p>Note (5= fort ; 1 = faible)</p>	2	5
<p>Facilité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en œuvre de nouveaux outils est liée aux procédures de décisions administratives et dans le cadre réglementaire. <ul style="list-style-type: none"> • La facilité de mise en œuvre dépend donc de l'acceptabilité politique de la stratégie ▶ Constat également à nuancer le cas échéant si une réorganisation interne est nécessaire (cf. point suivant). ▶ Les modalités d'intervention directes de la Région sont limitées par le cadre réglementaire, limitant ses possibilités d'intervention (en prêts participatifs par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'intervention « dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées » (art. 38 4) reg. 13030/2013), certaines limitations sont à prendre en compte: l'entité doit être dédiée à la mise en œuvre d'instruments financiers en cohérence avec les objectifs des fonds ESIF ; les volumes d'investissements dans l'entité doivent être limités à ceux nécessaires pour déployer les IF en cohérence avec l'art. 37 ; l'investissement doit être en cohérence avec les conclusions de l'évaluation ex-ante, les Aides d'Etat et autres règlements européens et nationaux ; ainsi, l'investissement réalisé ne doit pas servir à recapitaliser une entité qui dispose d'un champ d'intervention plus large que celui de l'IF
<p>Note (5= fort ; 1 = faible)</p>	3	2

Analyse comparative de gestion des fonds multi-sectoriels (5/5)

	Gestion interne	Gestion externe
Adéquation avec l'organisation actuelle de la Région	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A analyser au regard des compétences et ressources disponibles en interne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impacts organisationnel à déterminer en fonction des évolutions nécessaires afin de repositionner la Région dans l'optique d'être en capacité de sélectionner le gestionnaire et définir la convention de financement, piloter le gestionnaire.

Note (5= fort ; 1 = faible)

3

5

8.5. Conclusion

La stratégie régionale 2014-2020 devra prendre en compte les constats issus de l'évaluation du dispositif 2007-2013

Un dispositif régional d'ingénierie financière offrant une large offre de financement, positionnée en complémentarité de l'offre privée : 57,6 millions d'euros investis par la Région pour 69 millions d'euros directement investis par le dispositif soutenu en faveur des entreprises et porteurs de projets (hors co-investissement privé)

L'utilisation faite des fonds européens a permis un véritable apport de valeur ajoutée au dispositif régional. Cependant, quelques pistes d'évolution pourraient néanmoins être envisagées afin d'optimiser la valeur ajoutée des fonds FEDER :

- ▶ maximiser leur utilisation sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation ;
- ▶ optimiser le suivi et l'optimisation des frais de gestion des dispositifs bénéficiant de fonds FEDER, notamment concernant Dynalim et le FRG (cf. analyses ad hoc sur les frais de gestion de ces outils au chapitre 4).

Un dispositif large mais dont le positionnement pourrait être optimisé sur certains segments de marché

- ▶ certains secteurs sont actuellement non couverts par les instruments financiers, notamment : l'agriculture, la culture et la formation professionnelle soutenus exclusivement via des subventions ;
- ▶ certains besoins de financement jugés risqués par les acteurs bancaires pourraient être renforcés notamment le financement de la trésorerie et les investissements immatériels.

Il apparaît ainsi nécessaire de maintenir le dispositif sur la période 2014-2020 afin de maintenir le soutien aux entreprises du territoire.

La stratégie régionale 2014-2020 devra également prendre en compte les défaillances de marché et besoins identifiés.

Pour les acteurs interrogés, le frein majeur au développement économique du territoire n'est pas l'accès au financement par les entreprises, mais le faible nombre de projets à potentiel. Dès lors, les enjeux à horizon 2020 évoqués par les acteurs rencontrés rejoignent les constats classiques suivants :

- ▶ améliorer l'accompagnement des porteurs de projets sur certains enjeux clés, comme le développement à l'export ou la culture du risque ;
- ▶ diminuer les contraintes administratives et fiscales pesant sur les entreprises, notamment les TPE/PME. En effet, il apparaît que le frein majeur au financement réside dans la faible marge des entreprises et les importantes contraintes administratives en cas de dépassement de certains seuils d'effectifs.

Cela reflète une offre de financement privée en progression malgré la période de crise et la capacité des acteurs bancaires à répondre aux demandes de financement des entreprises régionales. Cependant, le constat est à nuancer au regard des éléments suivants :

- ▶ ces données reflètent uniquement la demande exprimée et non la demande latente ;
- ▶ une note du Conseil d'Analyse Economique (CAE) sur le financement des PME au niveau national⁷¹ indique par ailleurs que « les enquêtes existantes auprès des banques comme des entreprises ne traduisent pas de problème important d'accès au financement pour les PME en 2014, sauf pour le crédit de trésorerie, pour lequel le taux de rejet apparaît sensiblement plus important que pour les crédits d'investissement ».

Ces constats conduisent à la recommandation d'optimiser en priorité le dispositif existant afin d'augmenter sa mobilisation par les entreprises régionales et d'adapter le type de financement proposés aux besoins spécifiques des filières régionales, plutôt que de mettre en place de nouveaux dispositifs ou d'augmenter le volume de financement disponible. Ce constat pourra néanmoins être amené à être nuancé sur la période 2014-2020 pour les secteurs bénéficiant actuellement principalement d'aides sous forme de subventions (notamment la culture et l'agriculture), en cas de baisse des budgets publics.

⁷¹ Note du conseil d'analyse économique, n° 18, décembre 2014

La stratégie régionale 2014-2020 pourra ainsi s'appuyer sur les 9 pistes d'évolution proposées afin de répondre aux besoins identifiés

Les 9 pistes identifiées sont détaillées dans le chapitre 8 du rapport.

Piste 1 : mise en place d'un fonds de participation (de type JEREMIE), permettant de confier la gestion de l'ensemble des dotations publiques dédiées à l'ingénierie financière à un opérateur public ou privé.

Piste 2 : maximiser l'utilisation des fonds européens sur les dispositifs avec un fort effet de levier et intervenant sur des segments jugés risqués tels que l'innovation.

Piste 3 : renforcement de la mutualisation entre plateformes de prêts d'honneur (back-office, allocation des fonds) afin d'optimiser la gestion des dispositifs de financement des TPE.

Piste 4 : actions d'optimisation de la gestion du fonds de garanties bancaires par Bpifrance.

Piste 5 : Optimiser la réactivité et la gouvernance du dispositif géré directement par la Région (avances remboursables) par l'externalisation du dispositif.

Piste 6 : Développer le point régional unique d'orientation des porteurs de projets Lise entreprise et son numéro vert (en complément de l'initiative « Objectif Création »).

Piste 7 : Axer le positionnement des instruments financiers par phase de cycle de vie et par typologie d'entreprises, en adoptant un positionnement multi-sectoriel.

- ▶ Piste 7.1 : Concernant l'approche par phase du cycle de vie, la phase de retournement d'un projet a été identifiée comme présentant une défaillance d'offre. Cette phase correspond à la période durant laquelle l'entreprise connaît des difficultés financières passagères.
 - La création d'un Fonds de consolidation des PME, en cours, complète le dispositif existant et tend à répondre à une défaillance de marché identifiée
- ▶ Piste 7.2 : Trois exceptions peuvent être notées pour les secteurs ENR, de la rénovation énergétique, de la culture et de la formation professionnelle qui ne bénéficient actuellement d'aucun accompagnement spécifique via des instruments financiers et pourraient faire l'objet d'un accompagnement via des outils spécifiques.

Piste 8 : Renforcer les outils de fonds propres afin de pallier l'absence d'offre sur les segments jugés trop risqués ou trop peu rentables par les acteurs privés.

Piste 9 : Renforcer les dispositifs de financement du BFR de croissance et de la trésorerie (outils de court terme).

Afin de définir les modalités de pilotage et gestion du dispositif régional, 3 scénarii ont été proposés

Scénario 1 : Gestion internalisée poussée au maximum

- ▶ Au sein de ce scénario, les instruments d'ingénierie financière sont pilotés en interne par la Région Limousin. Ainsi, ce scénario permet le maintien des avances remboursables pilotées en direct par la Région.

Scénario 2 : Gestion partiellement externalisée

- ▶ Au sein de ce scénario, la Région Limousin pilote stratégiquement les instruments d'ingénierie financière en définissant les grandes lignes stratégiques d'investissement, mais la gestion opérationnelle est externalisée. Ainsi, la gestion opérationnelle des avances remboursables est également externalisée.

Scénario 3 : Gestion entièrement externalisée

- ▶ Au sein de ce scénario, la Région Limousin externalise totalement la gestion des instruments financiers. Ce scénario prévoit la création d'un fonds de fonds et l'externalisation de l'ensemble des instruments financiers.

Cependant, la stratégie finale (choix des dispositifs et modalités de pilotage/gestion) ne peut aujourd'hui être définie car elle devra s'inscrire dans le cadre du nouveau contexte institutionnel (fusion des Régions Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes) qui sera défini au 1^{er} janvier 2016.

Les arbitrages finaux devront notamment prendre en compte les résultats des évaluations ex ante des deux autres régions afin d'identifier les synergies envisageables⁷². A ce titre, les trois Régions ont initié une réflexion commune et ont notamment envisagé de passer une délibération commune pour une orientation sur la création d'un fonds de fonds⁷³.

⁷² Les résultats de ces évaluations n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation de l'étude

⁷³ Cf. Rapport de plénière de juin 2015

8.6. Propositions d'indicateurs de suivi

L'adossement du dispositif à des indicateurs vise, d'une part, à permettre à la Région un suivi global du déploiement de celui-ci sur la période de programmation 2014-2020 et, d'autre part, à assurer un suivi des intermédiaires financiers, parties prenantes à ce dispositif.

Ces indicateurs de suivi permettront à mi-parcours d'évaluer l'impact du dispositif sur le territoire régional et de s'assurer de sa **pertinence** par rapport au contexte régional, de son **efficacité** par rapport aux objectifs clés et de son **efficience** en termes de résultats par rapport aux ressources mobilisées. Il faut noter néanmoins que ces indicateurs ne se substituent pas aux obligations de reporting et d'évaluation imposées par le cadre réglementaire européen.

Les indicateurs de suivi préconisés sont présentés ci-dessous selon les deux objectifs qu'ils servent :

- ▶ Le suivi stratégique global du déploiement du dispositif de soutien aux instruments financiers ;
- ▶ Le suivi de l'activité par intermédiaire financier.

En préambule, plusieurs recommandations méthodologiques sont préconisées en vue de l'élaboration des indicateurs de suivi.

Recommandations méthodologiques en vue de l'élaboration des indicateurs :

La qualité d'un système d'indicateurs peut être jugée à l'aune de quatre critères, présentés dans la grille suivante, et qui devront être remplis par les indicateurs de suivi adoptés par la Région :

Critère	Définition
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indicateur cohérent avec l'objectif, présentant un lien logique fort avec ce dernier ; ▶ Indicateur mesurant effectivement la performance à laquelle on s'intéresse ; ▶ Indicateur n'induisant pas des comportements qui améliorent l'indicateur mais dégradent par ailleurs le résultat recherché.
Utilité et disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indicateur disponible à intervalles réguliers ; ▶ Indicateur permettant des comparaisons, dans le temps, dans l'espace et entre acteurs ; ▶ Indicateur immédiatement exploitable par les administrations et acteurs concernés ; ▶ Indicateur immédiatement compréhensible.
Solidité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indicateur pérenne et indépendant des aléas ; ▶ Indicateur présentant une fiabilité incontestable ; ▶ Indicateur élaboré à un coût raisonnable.
Caractère vérifiable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indicateur documenté : décrit précisément, dans un dictionnaire, ainsi que sa méthode d'élaboration, sa périodicité et le rôle de chaque acteur dans sa production.

Nous proposons d'adopter un système d'indicateurs dont la fréquence de suivi sera semestrielle, afin d'assurer à la Région une vision fine de la montée au charge du dispositif de soutien aux instruments financiers mis en œuvre et de l'activité des fonds et instruments régionaux.

Nous préconisons également à la Région de formaliser des fiches d'indicateur afin d'assurer leur application uniforme et ainsi leur pérennité sur toute la période de programmation 2014-2020.

Exemple de fiche indicateur : sur le taux d'acceptation des dossiers de demande de financement.

Indicateur	Taux d'acceptation des dossiers de demande de financement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le suivi de la part des dossiers de demande de financement sélectionnés par les différents fonds par rapport au total de dossiers de demande de financement déposés.
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de dossiers ayant été sélectionnés en vue d'un financement / Nombre total de dossiers de demande de financement déposés.
Source d'informations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestionnaires des différents instruments financiers concernés
Fréquence du reporting	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Semestrielle
Utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Région

Suivi stratégique global du déploiement du dispositif de soutien aux instruments financiers :

Des indicateurs de suivi stratégique global du déploiement du dispositif de soutien aux instruments financiers peuvent être déployés, permettant d'en vérifier la pertinence. Il s'agit de :

- ▶ Suivre l'utilisation spécifique des fonds européens ;
- ▶ Suivre le déploiement du dispositif par rapport aux résultats escomptés ;
- ▶ Assurer à la Région un pilotage transversal de celui-ci.

Les indicateurs de suivi stratégique global pouvant être mis en place par la Région afin d'examiner le déploiement du dispositif par rapport aux résultats escomptés sont ainsi les suivants :

- ▶ Le nombre total de projets soutenus par rapport au nombre total de dossiers présentés de demande de financement ;
- ▶ Le montant total de ressources provenant des contributions publiques ayant bénéficié aux bénéficiaires finaux via des instruments d'ingénierie financière ;
- ▶ Le nombre d'opérations cofinancées par des contributions publiques (et le montant total afférent) participant au financement et à la promotion de l'innovation par rapport au nombre total d'opérations cofinancées (et le montant total afférent) ;
- ▶ L'effet de levier des ressources publiques sur les fonds privés, bon indicateur de la propension du dispositif à inciter les acteurs privés à lever des financements et ainsi à pallier peu à peu les carences du marché ;
- ▶ Le nombre d'emplois créés ou sauvegardés en lien direct avec une opération mettant en œuvre des instruments d'ingénierie financière ayant mobilisé des contributions publiques (Région ou fonds européens) au regard du coût total du dispositif pour la Région ;

- ▶ Les coûts et frais de gestion occasionnés par rapport à l'ensemble des crédits disponibles pour la contribution aux instruments d'ingénierie financière⁷⁴.

Les indicateurs de suivi stratégique global pouvant être mis en place par la Région afin de lui assurer un pilotage transversal du dispositif peuvent être différenciés selon l'instrument financier. Il est recommandé dans ce cadre à la Région d'adopter des indicateurs pluriannuels, lui assurant une maîtrise de la trajectoire et du risque global liés à sa stratégie d'investissement.

- ▶ Sur le suivi des fonds de garanties :
 - le coefficient multiplicateur global, permettant de calculer la « production en risque » théorique autorisée par les fonds, c'est-à-dire le montant maximal des garanties qu'il peut octroyer ;
- ▶ Sur le suivi des investissements en fonds propres :
 - Les prévisions pluriannuelles d'investissements ;
 - Les anticipations de sorties des fonds ;
- ▶ Sur le suivi des prêts :
 - L'échelonnement des remboursements.

Par ailleurs, en vue de ce pilotage transversal du dispositif, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être préconisées à la Région :

- ▶ L'établissement de conventions d'objectifs et de moyens précises avec les structures parties prenantes au dispositif, gérant des dotations régionales, afin d'en définir le positionnement sur le territoire régional dans un cadre pluriannuel ; les indicateurs de suivi présentés précédemment serviraient ainsi de base à la négociation conventionnelle entre la région et son partenaire ;
- ▶ D'inciter les parties prenantes, notamment les plateformes de prêts d'honneur, aux actions de mutualisation et d'homogénéisation de leur coût et frais de gestion, notamment leur back office. La Région pourrait conditionner sa contribution aux instruments financiers développés à la mise en œuvre de telles actions de mutualisation.

Suivi de l'activité par intermédiaire financier :

Des indicateurs de suivi de l'activité peuvent par ailleurs être déployés au niveau de chaque intermédiaire financier, permettant d'en mesurer l'efficacité et l'efficience.

Les indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de chaque instrument déployé, c'est-à-dire sa capacité à relever les objectifs stratégiques de la région, sont les suivants :

- ▶ Le montant total des contributions à l'instrument d'ingénierie financière, décomposé de la manière suivante :
 - Ressources en provenance des fonds structurels (FEDER/FSE-FEADER) ;
 - Cofinancement public versé à l'instrument par la Région, en respect du principe d'additionnalité (les fonds structurels européens n'ont pas vocation à se substituer aux dépenses publiques nationales) ;
 - Cofinancement privé versé à l'instrument ;
- ▶ Le nombre de projets soutenus par l'instrument financier par rapport au nombre total de dossiers présentés de demande de financement ;
- ▶ Le nombre de projets refusés et les raisons justifiant ce refus ;
- ▶ Le ticket moyen d'intervention ;
- ▶ Le type de bénéficiaires soutenus selon :

⁷⁴ Afin d'être considérés comme des dépenses éligibles à un financement par les programmes opérationnels, les coûts et frais de gestion ne doivent pas dépasser, en l'état actuel de la réglementation européenne, un pourcentage plafond du capital versé des programmes opérationnels aux fonds ou à tout instrument d'ingénierie financière (2% lorsque le capital du PO abonde un fonds de garantie, 3% pour les autres instruments financiers sauf les microcrédits, 4% pour les microcrédits, d'après le règlement CE n° 1828/2006.

- Le secteur / la filière de l'entreprise ou du porteur de projet ;
- Le département d'implantation de l'entreprise ;
- La taille de l'entreprise (Chiffre d'Affaire et nombre de salariés) ;
- La phase de cycle ciblée (création, amorçage, expansion).

Les indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de chaque instrument déployé, c'est-à-dire sa capacité à convertir de manière performante les ressources allouées en résultats, sont les suivants :

- ▶ L'effet de levier constaté par instrument financier ;
- ▶ L'effet de déperdition par instrument (tout effet réduisant le montant des crédits disponibles pour le financement des instruments) et notamment les frais et coûts de gestion occasionnés ;
- ▶ Le montant des défauts occasionnés par les opérations de financement sur le total des financements alloués :
 - Montant total de prêts versés avec défaut de paiement ;
 - Montant total bloqué pour les garanties fournies et appelées suite à un défaut de remboursement du prêt ;
- ▶ Gains tirés des opérations de financement :
 - Montant des intérêts générés par des paiements restitués à l'instrument ;

Montant des ressources reversées à l'opération à la suite d'investissements réalisés par les fonds.

8.7. Propositions des modalités de réexamen et d'actualisation de l'évaluation ex-ante

L'évaluation à mi-parcours du dispositif déployé permettra de tirer un premier bilan de l'impact du dispositif mis en œuvre par la Région au regard des objectifs ciblés et des résultats escomptés. A partir des conclusions de cette évaluation, le dispositif pourra être adapté ; une telle adaptation sera d'autant plus aisée que le dispositif a été conçu de manière généraliste, souple et lisible, s'adressant à tous types de filières et de TPE/PME.

Le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex ante à mi-parcours pourront être organisés en quatre étapes :

- ▶ Un état des lieux du déploiement du dispositif à partir de l'analyse des indicateurs de suivi ;
- ▶ L'animation d'un atelier de travail afin de réactualiser les données économiques régionales et faire l'état des lieux des filières-clés et des perspectives de croissance ;
- ▶ La rencontre avec chacun des intermédiaires financiers afin d'échanger sur le bilan des indicateurs ;
- ▶ La consultation dans le cadre d'un second atelier de travail des parties prenantes au dispositif afin de définir les éventuelles adaptations à apporter au dispositif.

Etat des lieux du déploiement du dispositif :

La première étape préconisée consiste à agréger les indicateurs semestriels de suivi afin de tirer des éléments d'évaluation à mi-parcours (ou à tout moment cas d'alerte concernant des éventuels écueils du dispositif) de sa pertinence, de son efficacité et de son efficience. Ainsi, une agrégation annuelle des indicateurs permettra de déclencher l'évaluation dès l'identification d'un point d'alerte.

Atelier de travail sur le contexte économique régional :

Le premier atelier de travail pourra porter sur les données économiques régionales : il identifiera les secteurs clés et analysera les perspectives de croissance. Il pourra rassembler les acteurs suivants :

- ▶ La Région ;
- ▶ Bpifrance ;
- ▶ Les acteurs institutionnels et financiers régionaux.

Rencontre des intermédiaires financiers autour du bilan des indicateurs :

Une réunion sera organisée entre la Région et chacun des intermédiaires financiers afin de discuter du bilan des intermédiaires financiers, basé sur les données remontées par les indicateurs de suivi semestriels. La pertinence, l'efficacité et l'efficience du dispositif sera discutée lors de chacune de ces rencontres. Les insuffisances ou inadéquations des instruments seront identifiées. Il sera notamment important d'identifier d'éventuelles évolutions de la situation économique et financière qui n'auront pas pu être anticipées au moment de la mise en place du dispositif.

Atelier de travail sur l'adaptation de la stratégie d'investissement régionale :

Le second atelier de travail pour objet de tirer les conclusions des trois étapes précédentes avec l'ensemble des parties prenantes au dispositif et de déterminer les éventuelles orientations en vue d'une adaptation de la stratégie régionale. Cet atelier de travail rassemblera les acteurs suivants :

- ▶ La Région ;
- ▶ Les financeurs institutionnels ;
- ▶ Les gestionnaires de fonds existants, opérateurs de fonds propres et de fonds de prêts d'honneur existants
- ▶ Les acteurs bancaires ;
- ▶ Les représentants de filières identifiées comme stratégiques lors du premier atelier de travail.

9. Annexes

9.1. Glossaire

Notions générales

Notions de comptabilité financière

Capitaux propres

Capital représenté par les actions d'une entreprise. Les caractéristiques typiques des capitaux propres sont :

- Un droit aux bénéfices réalisés par l'entreprise ;
- Un droit à une part proportionnelle des produits lors de la liquidation ;
- La subordination aux crédateurs ;
- Un droit de participer à la vie sociale de l'entreprise.

Au plan comptable, les capitaux propres englobent :

- Le capital,
- Les primes d'émission et primes assimilées,
- Le résultat de l'exercice,
- Les subventions d'investissement,
- Les provisions réglementées,
- Les réserves.

Fonds propres

Terme sans existence juridique mais utilisés en comptabilité ou en analyse financière, les fonds propres se composent, en plus des capitaux propres, des :

- produits d'émission de titres participatifs ;
- avances conditionnées.

(Source : Banque de France)

Quasi Fonds propres

Fonds qui n'ont pas la nature comptable de fonds propres mais qui s'en approchent et peuvent à terme se transformer en fonds propres. Ils s'en distinguent car ils n'ont pas la même stabilité que les fonds propres et sont remboursables, au même titre que les prêts. Ils génèrent ainsi non des dividendes mais des intérêts. Ils s'en rapprochent en revanche en raison de leur durabilité et leur capacité à se transformer en titres de capital (obligations convertibles ou remboursables en action). Le prêt d'honneur, défini plus loin, est un exemple de quasi fonds propres.

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Il s'agit de l'ensemble des besoins de l'entreprise pour démarrer et maintenir son cycle d'exploitation (achat de matières premières, versement des salaires etc.). Ces dépenses générées par l'activité de l'entreprise (décaissements) précèdent les recettes issues des ventes (encaissements) et engendrent ainsi un besoin de financement appelé « besoin en fonds de roulement » ou « BFR ».

Trésorerie

La trésorerie d'une entreprise, à un instant donné, désigne la différence entre ses emplois de trésorerie (placements financiers et disponibles) et son endettement bancaire et financier à court terme. Il s'agit donc des liquidités dont elle dispose :

- Immédiatement, dans l'hypothèse où la banque décidait de cesser ses prêts à court terme ;
- Quasi-immédiatement, le temps seulement de débloquer ses placements à court terme.

Les catégories d'entreprises

Petite et Moyenne Entreprise (PME)

Catégorie comprenant les micros, petites et moyennes entreprises (PME) occupant moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Petite Entreprise

Au sein de la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

Microentreprise

Au sein de la catégorie des PME, une microentreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

(Source : Commission européenne, 2003/361/CE)

Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Une entreprise de taille intermédiaire désigne toute entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME et qui :

- occupe moins de 5 000 personnes ;
- à un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

(Source : Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique)

Entreprise solidaire

De manière générale, l'économie solidaire désigne l'ensemble des entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Selon le décret du 18 mars 2009, sont automatiquement agréés solidaires de plein droit les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées conventionnées par l'Etat. Peuvent également être agréées « entreprise solidaire » :

- Les entreprises employant au moins 30 % de contrats aidés, travailleurs handicapés ou en difficulté d'insertion professionnelle ;
- Les entreprises constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires et dont la moyenne des sommes versées aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base du SMIC.

Enfin, sont assimilées à des entreprises solidaires :

- Les organismes dont l'actif est composé pour au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires ;
- Les établissements de crédit dont 80% de l'activité de prêt et d'investissement s'effectue en faveur des entreprises solidaires.

(Source : France Active)

Les phases du cycle de vie de l'entreprise

Amorçage

Première phase de la création d'entreprise, où les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Durant cette phase, l'entreprise n'a aucun chiffre d'affaires, ce qui génère un besoin en fonds de roulement (BFR). Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique qui nécessite une phase de R&D avant la commercialisation du produit ou service.

Création

Début de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise, où cette dernière commence à dégager un chiffre d'affaires. Le résultat demeure généralement négatif mais s'améliore. Elle se caractérise par un risque assez élevé et un besoin accru en fonds propres. Il n'existe pas de définition stricte de la durée de cette phase.

Développement

Phase post-création de l'entreprise où cette dernière commence à générer des bénéfices et à résorber les déficits accumulés. Elle présente en théorie, à ce stade, un risque moindre pour les investisseurs.

Transmission

Phase au cours de laquelle l'exploitation de l'entreprise est partiellement ou totalement transférée.

Retournement

Phase au cours de laquelle une entreprise en difficulté fait l'objet d'un refinancement ou d'une reprise destinée à permettre sa survie.

(Source : AFIC)

Les différents outils d'ingénierie financière

Aussi appelés « instruments financiers », les **instruments d'ingénierie financière** désignent les outils financiers permettant à une entreprise d'obtenir des capitaux (extérieurs, publics ou privés) autres que sous la forme de subventions ou d'exonérations. Contrairement à ces dernières, du point de vue du financeur, ils sont remboursables et recyclables (effet « revolving »), c'est-à-dire que les fonds investis une première fois et remboursés peuvent ensuite servir à financer de nouveaux projets. Par ailleurs, comme le souligne la Commission européenne, les résultats des différentes évaluations et les témoignages des différents acteurs ont mis en lumière d'autres avantages à leur utilisation :

- Un recours favorisé aux partenariats public-privé ;
- Un suivi des projets dans la durée ;
- Une professionnalisation des structures économiques ;
- Une comptabilité avec les réglementations sur les aides d'Etat.

(Source : *Vademecum DATAR sur les IIF*)

On distingue trois grands types d'instruments financiers :

- Le prêt et l'avance récupérable ou remboursable ;
- La garantie ;
- Le capital-investissement.

Les prêts et avances remboursables

Les prêts classiques

De façon générale, le prêt désigne un emprunt contracté auprès d'intermédiaires financiers, classiquement auprès du secteur bancaire. Il peut intervenir selon différentes finalités et sous différentes formes, mais il est encadré par le droit. Ainsi, seuls les établissements bénéficiant d'un agrément de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) peuvent octroyer un prêt avec intérêt.

Chaque type peut être utilisé à des **finalités différentes**, comme par exemple :

- **Le prêt à l'investissement**

Aussi appelé « crédit d'investissement », il constitue généralement un prêt à court et moyen terme (2 à 7 ans) octroyé aux entreprises pour la réalisation de projets d'investissements, matériels et immatériels.

- **Le prêt en fonds de roulement**

Aussi appelé « prêt de bas de bilan », il s'agit d'un prêt à moyen terme visant à soutenir le besoin en fonds de roulement (BFR) de l'entreprise. Il peut être octroyé sans qu'il y ait nécessairement investissement. Un prêt d'honneur peut, par exemple, constituer un prêt en fonds de roulement.

Les prêts à conditions préférentielles

L'avance remboursable

Aussi appelée « avance récupérable », elle désigne un apport de trésorerie pour réaliser un projet d'entreprise. Elle consiste en un prêt à taux zéro mais qui, à la différence du prêt, n'est généralement remboursable qu'en cas de succès du projet. Ce mécanisme est largement utilisé pour soutenir différents types de projets, principalement dans le domaine de l'innovation, mais aussi pour le développement d'entreprises entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. En cas d'échec du projet, un remboursement forfaitaire est toutefois souvent prévu.

Le micro-crédit

Il se distingue du prêt d'honneur (voir définition) avant tout par :

- Le caractère limité de son ticket d'intervention : généralement inférieur à 10 000 €, voire entre 1 000 et 5 000 € selon les cas ;
- Son taux généralement élevé, autour de 20%, pour compenser un risque plus fort et des frais d'accompagnement élevés au regard de la taille du prêt. En effet, les prêts de très petit montant impliquent plus de frais administratifs, qui sont difficilement compensés par des économies d'échelle.
- La cible visée : généralement des individus (éventuellement à des entreprises existantes), en situation précaire (chômeur par exemple) ou en situation de reconversion, qui créent leur propre emploi.

Il permet le plus souvent de « formaliser » une activité économique préexistante et de la faire accéder au circuit bancaire traditionnel. En France, les organismes les plus actifs en matière de micro-crédit (notamment l'ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - et le réseau des PFIL - Plate-Formes d'Initiative Locale) n'ont pas le statut d'établissement de crédit et s'inscrivent dans un régime d'exception à la loi bancaire. Ainsi, l'ADIE exerce son activité au titre de l'article 11, en vertu duquel « *l'interdiction relative aux opérations de crédit ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif qui, dans le cadre de leur mission et pour des motifs d'ordre social, accordent, sur leurs ressources propres, des prêts à des conditions préférentielles à certains de leurs ressortissants* ».

Les prêts en quasi fonds propres

Il s'agit de prêts ayant pour objet les quasi fonds propres, c'est-à-dire fonds qui n'ont pas la nature comptable de fonds propres mais qui s'en approchent et peuvent à terme se transformer en fonds propres. Parmi les principales interventions en quasi fonds propres, on compte :

- **L'investissement « mezzanine »**

Celui-ci emprunte à la fois des caractéristiques de la dette bancaire classique (emprunt/prêt) et de l'investissement en capital. Il s'agit d'une dette risquée, dont le remboursement intervient après remboursement des autres créanciers (créanciers privilégiés et hypothécaires et créanciers bénéficiaires d'une sûreté mobilière spéciale). En contrepartie,

elle est donc davantage rémunérée et s'accompagne très souvent de bons de souscription d'action, d'obligations convertibles, d'obligations remboursables en actions ou d'actions privilégiées.

- **Le prêt participatif**

Il s'agit de prêts qui peuvent être distribués par des banques, des sociétés commerciales, des sociétés du secteur public ou l'État. Ce sont des prêts de longue durée dont la rémunération peut être partiellement indexée à certains indicateurs (ou à plusieurs indicateurs) de performance du bénéficiaire. Ils peuvent ainsi faire l'objet d'une participation aux bénéfices en contrepartie d'une limitation des garanties demandées. Ils sont généralement considérés comme des quasi-fonds propres et ne pèsent donc pas dans le bilan des entreprises au titre de la dette (cela ne préempte donc pas des possibilités futures d'emprunt bancaire classique).

- **Le prêt d'honneur**

Il s'agit de prêt à un individu, et parfois à une entreprise constituée sous sa forme commerciale, généralement sans caution personnelle ni taux d'intérêt, généralement octroyés au moment de la création ou de la reprise d'une entreprise. L'objectif est de fournir ou de renforcer les fonds propres de l'entreprise en création, permettant ainsi à court terme d'améliorer l'accès au crédit bancaire. Il s'agit d'un exemple de quasi fonds propres.

- **Le contrat d'apport avec droit de reprise**

Utilisé avec le même objet que le prêt d'honneur pour les entreprises du champ de l'économie solidaire sous statut associatif, il s'en différencie surtout par l'existence d'un droit de reprise, permettant à l'apporteur, dans le cas de non respects de charges ou de conditions d'affectation, de récupérer son apport. De façon générale, cet outil permet de renforcer la structure financière de la structure bénéficiaire et ainsi de lui faciliter l'accès au crédit bancaire.

La garantie bancaire

La garantie est un engagement envers un tiers (généralement une banque) qui vient garantir la bonne fin d'une opération en cas de défaillance du payeur (l'entreprise). Elle porte généralement sur une partie du montant du prêt bancaire consenti à l'entreprise (quotité de garantie), et vient diminuer ainsi la part de risque pris par la banque en soutenant le projet de l'entreprise. Elle est activée uniquement dans le cas où l'emprunteur n'a pas respecté ses engagements initiaux de remboursement du crédit, notamment en cas de défaillance.

(Source : *Vademecum DATAR sur les IIF*)

Le capital investissement

Il s'agit d'une prise de participation majoritaire ou minoritaire dans le capital de petites et moyennes entreprises (PME) généralement non cotées, permettant de financer leur démarrage, leur croissance, leur transmission, parfois leur redressement et leur survie. Quelle que soit sa forme, l'instrument de capital investissement vise à apporter des capitaux ou des fonds propres aux entreprises. Contrairement à des ressources extérieures telles que l'emprunt, il implique une ingérence dans le management de la société et une dilution des actionnaires initiaux. Le capital investissement est donc généralement un instrument de long terme.

Ces opérations de capital-investissement peuvent s'effectuer par :

- L'achat de titres existants auprès d'anciens actionnaires de l'entreprise ;
- L'apport de fonds nouveaux à l'entreprise, sous forme de souscription de titres nouvellement émis par elle (augmentation de capital).

Elles se déclinent aux différents stades de développement de l'entreprise :

- Création-démarrage (capital-risque) ;
- Développement-croissance (capital-développement) ;
- Transmission (capital-transmission) ;
- Retournement (capital-retournement).

(Source : *AFIC*)

Le capital-risque (ou venture-capital)

Ce dernier consiste à financer l'amorçage et le démarrage de nouvelles entreprises. On distingue ainsi :

- Le capital d'amorçage se focalise plus particulièrement sur de jeunes entreprises innovantes qui en sont encore au stade de la Recherche et Développement ;
- Le capital-risque, qui désigne le financement fourni aux entreprises qui n'ont pas commercialisé de produits ou de services et ne réalisent pas encore de bénéfices, pour le développement et la première commercialisation de leurs produits.

Le capital-développement

Ce dernier consiste à financer le développement des entreprises. Il s'adresse donc à celles qui ont franchi le stade du capital-risque, et donc validé le potentiel de leur marché, et qui ont besoin de financements additionnels pour soutenir et accélérer leur croissance :

- Interne (financement de leur besoin en fonds de roulement) ;
- Externe (acquisition).

Il constitue donc un outil essentiel pour favoriser le passage des petites et moyennes entreprises (PME) vers des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le capital-transmission

Ce dernier consiste à accompagner la transmission ou la cession de l'entreprise. Il désigne des opérations d'acquisition par emprunt qui consistent à acquérir la totalité du capital d'une société rentable, évoluant généralement sur un marché mûr, par une combinaison de capitaux et de financements bancaires (dette structurée). Il permet ainsi à un dirigeant, associé à un fonds de capital-investissement, de transmettre son entreprise, ou plus généralement de préparer sa succession en cédant son entreprise en plusieurs étapes.

Le capital-retournement

Ce dernier consiste à aider au redressement d'une entreprise en difficulté. Les investisseurs en capital-retournement acquièrent généralement la totalité (*a minima* une part majoritaire) du capital d'une société en difficulté, puis y injectent les ressources financières permettant la mise en œuvre d'un plan de retournement. Cela ne s'adresse pas uniquement à des entreprises mises en situation de redressement judiciaire, mais également à des entreprises, saines financièrement, qui connaissent des difficultés d'ordre conjoncturel et ont des besoins de diversification de leur marché. On peut parler à cet égard de fonds de consolidation.

Les autres outils

La finance participative (crowdfunding)

Mécanisme alternatif de financement consistant à faire financer des projets d'innovation et de création (projets innovants, création d'entreprises, premiers développements, projets situés sur des territoires en difficulté, projets de l'économie sociale et solidaire), par un très grand nombre d'acteurs, via internet. Ce mode ne fait pas appel aux acteurs traditionnels du financement. Les apports financiers sont collectés auprès des particuliers qui peuvent choisir directement la destination finale de l'investissement en soutenant des projets de création d'entreprises de toutes sortes (telles que les entreprises lucratives ou solidaires) ou de création du domaine artistique (tels que la musique, l'édition de livres, les films, les jeux vidéo, les logiciels, etc.).

En France, des plateformes internet, qui interviennent sous forme de dons, de dons contre rétributions non monétaires, de fonds propres ou de prêts (rémunérés ou non par des intérêts) ont été créées depuis 5 ans par des startups françaises. En revanche certaines contraintes issues du droit et de la réglementation française limitent actuellement le développement opérationnel du financement participatif.

En effet, selon les modalités de financement proposées par les opérateurs du financement participatif, ces derniers peuvent être soumis à des exigences légales et réglementaires notamment en matière d'agrément bancaire et/ou de prestataire de service d'investissement (PSI) imposant par exemple des contraintes de fonds propres réglementaires et d'organisation.

La bonification de prêt

Opération par laquelle un tiers au contrat de prêt (Etat, Région, employeur etc.) verse une aide à un établissement de crédit liée à l'entreprise bénéficiaire, destinée à réduire le taux d'intérêt que celle-ci paye en tant qu'emprunteur. Il convient de noter que la bonification de prêt n'est pas en elle-même considérée comme un instrument d'ingénierie financière par la Commission Européenne, mais comme une aide directe au bénéficiaire, à moins qu'elle soit intégrée dans un dispositif d'avance récupérable auquel elle est consubstantiellement liée (par exemple abondement d'une structure de prêt existante s'accompagnant d'une bonification d'intérêt). Dans le cas contraire, elle est assimilable à une subvention.

(Source : *Vademecum DATAR sur les IIF*)

Les principaux dispositifs d'ingénierie financière de l'Union Européenne

JEREMIE

JEREMIE est une initiative conjointe lancée en 2005 par la CE, la BEI et le Fonds européen d'investissement (FEI), visant à faciliter l'accès au financement des PME et des micro-entreprises aux dispositifs d'ingénierie financière. L'objectif est ainsi d'utiliser les fonds du FEDER pour participer aux besoins des régions en outils d'ingénierie financière. Le FPJ peut théoriquement financer des intermédiaires financiers proposant des outils variés : fonds propres, garanties, et/ou prêts.

JESSICA

JESSICA est une initiative conjointe de la Commission européenne (CE), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne du développement du Conseil de l'Europe, s'adressant aux Etats membres et régions qui cherchent à investir dans des projets durables de développement et de rénovations urbains.

ELENA

Le dispositif ELENA (European Local Energy Assistance) est un mécanisme européen de préfinancement de la définition et de la mise en place des programmes d'investissements améliorant le bilan énergétique des collectivités territoriales, par la promotion de l'efficacité énergétique. Il s'agit donc d'un dispositif d'assistance technique, créé par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement en 2009 et financé par le programme « Energie intelligente - Europe » (budget annuel de 15 millions d'euros). La gestion de ce dispositif est assurée au niveau européen par la BEI.

Plateforme FI-COMPASS

La Commission européenne, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, a créé un nouveau service de conseil dédié aux Autorités de Gestion mettant en place des instruments financiers liés aux Fonds structurels européens. La mission de la plateforme Fi-Compass est de proposer conseil et assistance dans le montage de projets ayant recours à ces mécanismes d'ingénierie financière. Un site Internet est dédié :

<https://www.fi-compass.eu/>

9.2. Liste des entretiens et ateliers réalisés

Liste des entretiens :

Structures	Acteurs contactés	Date entretien
Région - Pôle Développement Economique et emploi	DGA	09/09 à 10h
	Direction Entreprises. Tourisme et Innovation / Service	23/07 à 9h30
	Direction Agriculture et Forêt	11/07 à 9h
Région - Pôle Aménagement du territoire	DGA	10/07 à 11h
	Direction Développement culturel et sportif	11/07 à 16H
	Direction Environnement et cadre de vie	22/07 à 9H
Région - Pôle Formation	Représentants du Pôle Formation	pas de proposition d'entretien
Région - élus	VP Economie	pas de proposition d'entretien
	VP Eco résidentielle. numérique. sociale et solidaire	18/07 à 15h
	VP Agriculture. Forêt. chasse et pêche	pas de proposition d'entretien
Services de l'Etat en région	DIRECCTE	pas de proposition d'entretien
	DREAL	09/09 à 15h
	DRAAF	09/07 à 14h
Autres institutionnels	Direction BpiFrance (Régionale et siège)	21/07 à 16h30 avec G. Mongin 29/07 à 14h
	Direction régionale BdF	25/05 à 10h30
	Direction régionale CDC	30/07 à 14h
	CCIR	10/07 à 13h30
	CRMA	17/07 à 10h
	Direction régionale ADEME	16/07 à 13h30
	CRAL	21/07 à 14h
Création d'entreprise et financement du développement	Limousin Expansion	24/07 à 10H
	CGPME	12/09 à 14h
Agroalimentaire	Pôle Alia	24/07 à 14h
Hautes technologies	Pôle de compétitivité Elopsys	21/07 à 10h30
Matériaux/céramiques	Pôle de compétitivité européen de la Céramique	28/07 à 10H
Autonomie et santé personnes	Pôle AUTONOM'LAB	08/07 à 9h
Economie sociale et solidaire	Chambre régionale d'économie sociale et solidaire	18/07 à 11H
Energies renouvelables	France Energie Eolienne	12/09 à 10h
Opérateurs fonds propres	Dynalim	10/07 à 16h30
	Limousin participation	30/07 à 14h
	Limousin Business Angels	23/07 à 14h30
Acteurs bancaires	Fédération Bancaire Française	12/09 à 14h
	Banque populaire	pas de proposition d'entretien
	Crédit Agricole	22/09 à 15h
	Crédit Mutuel	pas de proposition d'entretien
Opérateurs prêts et avances remboursables et/ou garanties	Limousin Entreprendre	pas de proposition d'entretien
	Limousin Actif	28/07 à 15h
	ADIE	29/07 à 10h30

Liste des ateliers :

Atelier 1 « Instruments financiers et développement des projets de production d'énergie renouvelable et de rénovation énergétique des bâtiments », 28/01/15	
Structure	Représentant
Région Limousin	Martine Roux, chargée de mission
Région Limousin	Christian Bernard-Griffiths, Chargé de mission contrôle de gestion auprès du DGS
ADEME	Cédric Sous
CCI Limousin	Michaël Cueille
CRA Limousin	Annabelle Gallitre
Bpifrance	Sébastien Chinou
CDC	Jean-François Roethlisberger
Crédit Agricole Centre Ouest	Guy Faurie
Parc naturel Périgord-Limousin	Victor Lumineau
AROLIM	Lucie Blanc
CRAM Limousin	Sylvain Strasfogel
Patural Energie	Didier Dhume

Atelier 2 « Développement agricole et instruments financiers », 28/01/15	
Structure	Représentant
Région Limousin	Thierry Coutand, Directeur Direction Agriculture et Forêt
Région Limousin	Fabrice Escure, Chargé de mission, Direction Agriculture et Forêt
Région Limousin	Sylvie Chappelet, Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire
Direction Régionale de la Forêt	P. Rigondaud
SAFER	A. Bourdut
Chambre d'Agriculture	E. Lionnet
CDA 87	P. Venteau
Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin	B. Rebiere
Direction départementale des territoires 23	C. Brou
Crédit Agricole Centre Ouest	G. Faurie
Direction départementale des territoires 87	C. Leyssenne
ARDEAR Limousin	M. Salaun,

Atelier 3 « Développement du secteur forestier et instruments financiers », 28/01/15	
Structure	Représentant
Région Limousin	Fabienne Menadie
Direction Régionale de la Forêt (DRAAF)	Pierre Rigondaud
Caisse des Dépôts et Consignations	Nicolas Joyeux
Chambre d'Agriculture 19	Didier Vialle
Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (CRPF)	Pascal Dubois
Unisylva	Christelle Brun
BoisLim	Gaël Lamoury
Syndicat des Forestiers Privés (SFP) du Limousin	Grégory Le Roux
Comptoir des Bois de Brive (CBB)	Stéphane Coree
URCOFOR Auvergne-Limousin	Laure Ferrier

Atelier 4 « Développement des TPE-PME et instruments financiers », 29/01/15	
Structure	Représentant
Région Limousin	Brahim Guetarni, chargé d'affaires secteur Entreprises
Région Limousin	Christian Bernard-Griffiths, chargé de contrôle de gestion auprès du DGS
Banque de France	Hervé Berland
Bpifrance	Stéphane Ciba
Limousin Business Angels et WISEED	Patricia Rivalier
Réseau Entreprendre Limousin	Isabelle Roudil Germaneau
Initiatives Limousin	Daniel Gaumet
Société TIGR	Jimmy Brognara
Inoveos SARL	Olivier Séguin
Reviplast	Thierry Dufourcq

Atelier 5 « Développement des territoires, initiatives locales et instruments financiers", 29/01/15	
Structure	Représentant
Région Limousin	Jérôme Debord, Directeur Pôle Aménagement du territoire
Région Limousin	Catherine Moreau, Directrice du développement culturel et sportif
Région Limousin	Sébastien Proeschel, Chef du service Financement, Partenariats et Coopération de la Délégation Coopération - Europe - International
Région Limousin	Pierre Paquet, Chargé d'études Délégation aux Etudes, à la Prospective, à l'Evaluation et à la Diffusion de l'Information
Région Limousin	Sylvie Chappelet, Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire
Région Limousin	Sylvie Hirat, chargée de mission du Service Culture de la Direction du Développement Culturel et Sportif
Centre international d'art et du paysage	Muriel Melinier
Centre international d'art et du paysage	Marianne Lanavere
Festival les Francophonies en Limousin	Guillaume Taillebourg
Limousin Actif	Jean-Marie Rouillet
HR SCOP	Xavier Gasquet
PCP Adaptée 23	Pierre Barrande
Cité de la tapisserie Aubresson	Christophe Jamot
UNA	Yves Gontier
UREI ALIE Limousin	Brigitte Pourmonet
CRESS	Benjamin Holy
Mutualité Française	Jean-Louis Jayat

9.3. Liste des documents reçus

Les documents suivants ont à ce stade été collectés.

A noter que les versions obtenues des documents afférents à la programmation 2014-2020 ont potentiellement fait l'objet de mises à jour.

Documents collectés auprès de la Région Limousin	Version / date du document
Documents et schémas régionaux	
Programme d'action SRDE 2 pour l'emploi 2012-2014	
Tableau de bord SRDE 2	juil-05
SRDE 1 Bilan 2006-2011	2006-2011
Programmation européenne 2014-2020	
PO FEDER-FSE 2014-2020	V3.5
Standard terms and conditions for financial instruments	V 16/09/2013
Fiche n°4B - Reporting template	V4 - 23/09/2013
Fiche n°9 - Financial instruments - Implementing acts	V3 - 23/09/2013
Fiche n°9a - Financial instrument - Implementing acts on the Model of Funding Agreement between the EIB and the participating member state in the SME initiative	V1 - 08/11/2013
Fiche n°23 - Progress report template	V2- 08/11/2013
Règlement délégué (UE) de la commission du 03/03/2014	mars-14
Ex-ante assessment methodology for financial instruments in the 2014-2020 programming period - Volume I	V1.0 - 01/03/2014
Ex-ante assessment methodology for financial instruments in the 2014-2020 programming period - Volume III	V1.0 - 01/03/2014
Eléments de diagnostic sur les besoins de financement en région Limousin et prospectives	
Diagnostic territorial stratégique partage du Limousin	oct-12
Etude évaluative et prospective de la politique de développement culturel de la Région Limousin	juil-12
Etude pour l'analyse et les prospectives des actions économiques territoriales en Limousin	2013
Etudes évaluatives et prospectives de la politique d'accueil des nouvelles population et des actions économiques territoriales	2014
Diagnostic préalable au CPRDFP	déc-10
Positionnement des dispositifs de soutien aux entreprises et bilans sur 2007-2013	
Rapport annuel des aides et régimes d'aides	2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
Evaluation finale de l'expérimentation du dispositif d'accompagnement "Objectif Création"	juin-11
Bilans et documents des opérateurs financiers sur 2007-2013	
Convention création FCI Limousin	juil-13
Rapport de suivi des Instruments Financiers - FEDER	janv-14
Labeliance - présentation financement	mars-13
BPI Analyse 511 FRG FEDER	juin-13
BPI Analyse 347 FRG FEDER	juin-13
Convention Fonds Régionale Garantie et ses avenants	sept-05
Conventions Brive Tremplin	2008 à 2012
Conventions Haute-Vienne Initiative	2007 à 2014
Conventions Initiative Corrèze	2013, 2014
Conventions Initiative Limousin	2009 à 2014
Conventions Tulle Ussel Initiative	2007 à 2012
Conventions Creuse Initiative	2008 à 2014
Conventions REL	2010 à 2014
ADIE - Attribution subventions 2007-2009	juin-07
ADIE - Attribution subventions 2010-2012	déc-10
ADIE - Attribution subventions 2013-2015	déc-12
Dynamim - Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et affectation du résultat	oct-13
FRIS - Dotation 2013	avr-13
Limousin Actif - dotations et subvention complémentaire	2011 à 2016
Réseau Entreprendre Limousin - dotations 2014	juin-14
Dynamim - Arrêté des comptes	juil-05
Dynamim - Charte agrément	déc-11
Dynamim - Convention de prestation de gestion Siparex	mars-12
Dynamim - Extrait K-bis	NA
Dynamim - Note récapitulative des investissements	08/2012 au 07/2014
Dynamim - portefeuille	juil-14
Dynamim - Procédures labellisation	NA
Dynamim - Procédures investissement	NA
Dynamim - Rappoer semestriel	déc-13
Dynamim - Support bilan annuel 2013	2013
Dynamim - Slideshow	NA
Dynamim - tableau de suivi deal flow	juil-14
FRI - Détail dossiers engagés convention et analyse 457	2010
FRI - Détail dossiers engagés convention et analyse 579	2010 à 2011
FRI - Détail dossiers engagés convention et analyse 598	2010 à 2013
FRG - Bilan annuel Oséo Garanties régions	2009 à 2012
FRG - Rapport de gestion	2009 à 2012
Avances remboursables - Affectations	2011 au 07/2014
Fiches d'activités des PFIL	2007-2013
Evolutions anticipées à horizon 2020	

9.4. Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Le secteur de l'innovation technologique

Au regard des besoins des entreprises du Limousin, ne sont recensés dans le tableau suivant que des investisseurs en fonds propres intervenant à moins d'un million d'euro.

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
FONDS PROPRES						
Ace Management	Fonds communs de placement à risque (FCPR) Financière de Brienne	<ul style="list-style-type: none"> Capital amorçage Capital développement Capital-risque Capital transmission 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : Entreprises de haute technologie, avec projet de développement à l'international, fabricant des produits informatiques, électroniques et optiques, pi équipements électriques Secteur d'activité : défense, aérospatial et sécurité Phases : toutes Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	45,6 M€ de fonds gérés en 2013	Min : 500 k€ Max : 3 M€	Fonds direct partenaire de BPI France
Ace Management	Aerofund FCPR	<ul style="list-style-type: none"> Capital développement Capital-risque Capital transmission 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : PMI et sous-traitants innovants du secteur aéronautique et spatial Secteur d'activité : aéronautique, aérospatial Phases : développement, transmission Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	36,2 M€ de fonds gérés en 2013	Min : 1 M€ Max : 4 M€	Existent aussi des Aerofund I, II et III
Alven Capital	Alven Capital	<ul style="list-style-type: none"> Capital amorçage Capital-risque 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : Entreprises de la filière Matériels et techniques informatiques Secteur d'activité : Internet, média, technologies, services Phases : amorçage, création, développement Territoire : national et pouvant potentiellement 	NC	Min : 200 k€ Max : 10 M€	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
intervenir dans le Limousin							
Aurinvest	Aurinvest	Capital-développement		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises technologiques au CA > 1 M€ • Secteur d'activité : tous • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 500 k€ Max : 2,5 M€	
BPI France - CDC Entreprises	Fonds national d'amorçage (FNA)	• Capital-amorçage		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : <ul style="list-style-type: none"> - TPE et PME (< 50 salariés) - Innovantes (dépenses de R&D représentant au moins 15% des dépenses annuelles, label d'entreprise innovante délivré par OSEO) - Création depuis moins de 8 ans, • Secteur d'activité : santé, alimentation et biotechnologies, technologies de l'information et de la communication, nanotechnologies et écotechnologies • Phases : amorçage, création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation de 600 M€ dans le cadre du PIA • 222 M€ investis en 2011 	Min : NC Max : 2,5 M€ / an Moy : 200 M€	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans 20 à 30 fonds sous-jacents qui investissent à leur tour dans des PME innovantes en phase d'amorçage • Condition de rentabilité des projets soutenus • Période d'investissement de 4 à 5 ans
BPI France	Avenir Entreprises Mezzanine	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-développement • Capital-transmission 		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME de plus de 3 ans et au CA > 2 M€ • Secteur d'activité : environnement, énergies, industrie et services • Phases : Développement et transmission • Territoire : 	NC	Min : 50 k€ Max : 500 k€	
BPI France - CDC Entreprises	Emertec Energie Environnement (3E) Emertec 4	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-amorçage • Capital-risque 		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME développant des innovations issues de grands laboratoires de recherche français et européens • Secteur d'activité : énergie, environnement (déchets, eau, air et effluents), mobilité, TIC • Phases : amorçage, création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Fonds gérés en 2013 : <ul style="list-style-type: none"> • 3E : 15,7 M€ • Emertec 4 : 60,4 M€ • Emertec 5 : 47,5 M€ 	3E : <ul style="list-style-type: none"> • Min : 200 k€ • Max : 2 M€ Emertec 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Min : 500 k€ • Max : 4 M€ 	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires	
	Emertec 5					Emertec 5 : • Min : 300 k€ • Max : 4 M€	
BPI France - CDC Entreprises	Fonds national pour la Société Numérique (FSN PME)	• Fonds propres • Quasi-fonds propres • Prêts	• Bénéficiaire cible : PME innovantes dans l'économie du numérique, développant des projets rentables • Secteur d'activité : Technologies de base du numérique, Big data, Cloud computing, E-education, E-santé, Ville numérique, systèmes de transport intelligents, ... • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin	• Dotation de l'Etat de 3,1 Mds€ • Objectif de 1,4 Mds € investis dans les entreprises du numérique	Min : 1 M€ Max : 10 M€	• Sélection suite à appel à projets • Condition de rentabilité des projets soutenus • Intervention aux côtés de co-investisseurs privés, en position d'actionnaire minoritaire	
	ou Fonds ambition numérique						
BPI France	Fonds écotecnologies	Capital risque	• Bénéficiaire cible : PME innovantes, principalement établies en France et non cotées • Secteur d'activité : énergies renouvelables et chimie verte, tri et valorisation des déchets, dépollution, éco-conception de produits, smart-grids, véhicules du futur • Phases : • Territoire :	NC	Min : 1 M€ Max : 10 M€	• Sélection suite à appel à manifestation d'intérêts • Co-investissement pari passu avec des acteurs privés	
BPI France	Fonds biothérapies innovantes et maladies rares	Capital-amorçage	• Bénéficiaire cible : entreprises développant de nouveaux projets thérapeutiques • Secteur d'activité : innovation thérapeutique • Phases : amorçage, création • Territoire :	NC	Min : 3 M€ Max : 10 M€		
BPI France - Fonds stratégique	FSI	• Fonds propres : capital risque • Quasi-fonds propres :	• Bénéficiaire cible : - ETI avec un projet de croissance - Entreprises sur des secteurs en mutation - Entreprises stratégiques	• 31 investissements directs pour un montant total de	Min : 10 M€ Max : NC	• société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et 49% par l'Etat français	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
d'investissement (FSI)		obligations convertibles ou remboursables en actions	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur d'activité : secteurs stratégiques (ex : logiciels, biotech, nucléaire...) • Phases : développement, transmission, reprise • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin pour les grandes entreprises 	1 251 M€ depuis sa création en 2008 • Levée de fonds de 6,5 Mds€ en 2011 • Investissement prévu de 3 Mds€ en 6 ans dans le financement des PME et jeunes pousses		<ul style="list-style-type: none"> • Relais de CDC France pour les investissements supérieurs à 10 M€ • Investissement via des fonds privés et des fonds régionaux • Prises de participations minoritaires
CEA INVESTISSEMENT	Amorçage Technologique Investissement	Capital-amorçage	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME inovantes • Secteur d'activité : santé, alimentation, biotechnologies, TIC, nanotechnologies, écotechnologies, environnement, micro-électronique, sciences du vivant, medtech, matériaux, logiciels, énergie • Phases : amorçage, création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 500 k€ Max : 800 k€	
Blue Sky Capital	Blue Sky Capital	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-amorçage • Capital-risque • Capital-développement • Capital-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entreprises de la filière Matériels et techniques informatiques • Secteur d'activité : NTIC, Internet et e-commerce, logiciel et multimédia, télécommunications et mobile, énergie et éco-technologies, services • Phases : création, développement, transmission • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 100 k€ Max : 350 k€	
Demeter	Demeter	Capital-amorçage	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes • Secteur d'activité : éco-énergies et des éco-industries • Phases : création, développement • Territoire : européen et national, pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : NC Max : NC	<ul style="list-style-type: none"> • CDC Entreprises est le principal souscripteur de Demeter

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
Fonds d'amorçage Lanceur Limousin	Fonds d'amorçage Le Lanceur - Limousin	Capital-amorçage	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises innovantes du Limousin • Secteur d'activité : tous • Phases : amorçage, transmission • Territoire : déployé dans le Limousin et soutenu par la Région 	NC	Min : NC Max : NC Moy : <ul style="list-style-type: none"> • 60 k€ en phase d'incubation ; • 120 k€ en phase d'amorçage 	
Galia Gestion	Galia Venture	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-amorçage • Capital-risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : toutes entreprises • Secteur d'activité : tous • Phases : amorçage, création, développement • Territoire : déployé dans le Limousin mais non soutenu par la Région 	NC	Min : 150 k€ Max : 500 k€	
Innovafonds	FIMIEEC	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-risque • Capital-développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises de services à l'industrie, dont le CA est compris entre 5 et 100 M€ • Secteur d'activité : télécommunication, activités informatiques, automobile, transport • Phases : Développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 300 k€ Max : 5 M€	
ISAI Développement FCPR		Capital-risque	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entreprises de moins de 50 salariés, créées depuis plus de 5 ans, au CA < 10M€, du domaine d'Internet • Secteur d'activité : TIC, matériels et techniques informatiques, logiciel, jeux vidéos • Phases : création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 500 k€ Max : 1,5 M€	
Sofinnova Capital	Sofinnova Capital	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-amorçage • Capital-risque • Capital-développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises innovantes de toutes tailles • Secteur d'activité : TIC, sciences de la vie • Phases : toutes 	NC	Min : 500 k€ Max : 25 M€	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> Capital-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 			
SIPAREX	Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)	<ul style="list-style-type: none"> capital développement 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : PME innovantes non cotées Secteur d'activité : secteurs technologiques, Internet, Sciences de la vie ou cleantech Phases : Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	140 entreprises accompagnées depuis plus de 10 ans	Min : NC Max : NC	SIPAREX a par ailleurs été choisi par la Région Limousin pour gérer un fonds régional de co-investissement de 17 M€
SOFIMAC	SOFIMAC	<ul style="list-style-type: none"> capital-amorçage capital développement capital-transmission capital-retournement 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : PME non cotées Secteur d'activité : industrie, services et technologies Phases : toutes (y compris retournement) Territoire : déployé dans le Limousin mais non soutenu par la Région 	<ul style="list-style-type: none"> 340 PME accompagnées depuis 1977 200 M€ d'actifs investis dans 95 sociétés 	Min : NC Max : NC	<ul style="list-style-type: none"> Société de gestion multirégionale et indépendante agréée par l'AMF CDC parmi ses souscripteurs
QUASI-FONDS PROPRES						
BPI France - CDC Entreprises	OC +	Obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions, d'une durée de vie de 5 à 7 ans	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : PME innovantes, au CA > 3 M€, avec 2 exercices clos et approuvés et au moins un résultat bénéficiaire sur les trois derniers exercices Secteur d'activité : tous Phases : Développement Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Dotation globale de 360 M€ En 2011 : <ul style="list-style-type: none"> 50 PME financées Plus de 70 M€ investis 	Min : NC Max : NC Moy : 800 k€ pour l'un des véhicules de OC +	
BPI France - CDC Entreprises	Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA) rang 1 et rang 2	<ul style="list-style-type: none"> Quasi-fonds propres Fonds propres 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire cible : <ul style="list-style-type: none"> FMEA rang 1 : ETI et grandes entreprises innovantes de la filière automobile FMEA rang 2 : fournisseurs automobiles de petite taille Secteur d'activité : automobile Phases : développement Territoire : national et pouvant potentiellement 	<ul style="list-style-type: none"> FMEA rang 1 : Dotation globale de 600 M€ FMEA rang 2 : Dotation globale de 50 M€ 	Min : NC Max : <ul style="list-style-type: none"> 60 M€ pour FMEA rang 1 5 M€ pour FMEA rang 2 	3 investisseurs à parité : PSA Peugeot-Citroën / Renault SA / Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
intervenir dans le Limousin						
AVANCES REMBOURSABLES						
BPI France	Aide pour la faisabilité de l'innovation	Avance remboursable en cas de succès (subvention le cas échéant) pour valider la faisabilité d'un projet d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME et entreprises de moins de 2 000 salariés, menant des études préalables aux activités de recherche industrielle et de développement expérimental • Secteur d'activité : tous • Phases : tous • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : NC Max : NC	
BPI France	Aide à l'innovation Passerelle	Avance remboursable en cas de succès (subvention le cas échéant) pour des innovations développées en partenariat entre une PME et un grand compte	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME et entreprises de moins de 2 000 salariés, menant des projets de développement de technologies innovantes intéressant un grand compte • Secteur d'activité : tous • Phases : tous • Territoire : national et pouvant 	NC	Min : NC Max : NC	
GARANTIES ET PRETS						
BPI France	Garantie des fonds propres	Garantie de l'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres à hauteur de 50% ou 70% pour les PME de moins de 5	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes recherchant des capitaux bénéficiaires d'apports en fonds propres ou quasi-fonds propres réalisés par des sociétés de capital-risque ou des sociétés liées à des business angels ou des fonds communs de placement (FCPI ou FCPR) • Secteur d'activité : tous • Phases : toutes 	NC	Min : NC Max : NC	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
		ans		<ul style="list-style-type: none"> • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 			
BPI France	Garantie de caution sur projets innovants	Caution de 80 % jusqu'à 300 k€		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes recherchant une caution bancaire pour accéder à un premier marché ou à un contrat, en rupture (en termes de taille, de marché, de secteur d'activité) avec l'activité antérieure • Secteur d'activité : tous • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : NC Max : 300 k€	
BPI France	Contrat de Développement Innovation	Prêt sans garantie ni caution personnelle, pour financer les investissements immatériels (frais de recrutement, marketing...) et les besoins en fonds de roulement liés à un programme d'innovation ou de modernisation		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME de plus de 3 ans engageant un programme d'innovation (lancement ou développement d'une technologie innovante, modernisation de l'outil de production) • Secteur d'activité : tous • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 40 k€ Max : 300 k€ (600 k€ en cas d'intervention de la Région en garantie)	
BPI France	Prêt à l'industrialisation des projets de R&D des pôles de compétitivité (PIPC)	Prêt bonifié sur 7 ans, dont 2 ans de différé en capital, taux bonifié par l'Etat		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : <ul style="list-style-type: none"> - PME et ETI de plus de 3 ans - Ayant participé à un projet de R&D collaboratif achevé, labellisé par un pôle de compétitivité et financé par l'Etat • Secteur d'activité : tous • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement 	NC	Min : NC Max : NC	<ul style="list-style-type: none"> • Finance les dépenses aval d'un projet de R&D achevé, permettant d'aboutir à la mise sur le marché d'un produit, procédé ou service innovant • Sélection suite à

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
intervenir dans le Limousin						appels à projets de l'Etat et instruits par Bpifrance
BPI France	Prêt à taux zéro pour l'innovation (PTZI)	Prêt à taux zéro sur 8 ans maximum, couvrant 50% des dépenses éligibles, cumulable avec le CIR Versement en une seule fois en début de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME de plus de 3 ans, du secteur industriel ou tertiaire industriel souhaitant mettre au point des procédés ou services technologiquement innovants • Secteur d'activité : tous • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	9 M€ / an	Min : 50 k€ Max : 3 M€	
BPI France	Prêt numérique	Prêt bonifié par l'État, de 7 ans (dont 24 mois de différé d'amortissement en capital)	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME ou ETI créées depuis plus de 3 ans, financièrement saines (sauf SCI et entreprises en nom personnel), et investissant pour intégrer les technologies du numérique à leur activité • Secteur d'activité : tous si intégration des technologies du numérique • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 		Min : 200 k€ Max : 3 Mds€	Limite du prêt : 1 euro de prêt numérique pour 1 euro de prêt d'accompagnement contracté auprès d'une banque et/ou d'apports en fonds propres et quasi-fonds propres.
FINANCEMENT PARTICIPATIF						
Wiseed	Wiseed	Financement en fonds propres (crowdfunding)	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Start ups technologiques innovantes à fort potentiel de croissance, basées sur le territoire français • Secteur d'activité : Santé, biotechnologies, numérique, environnement, industrie et services 	Depuis sa création en 2008 : • 6.4 M€ de fonds levés ;	Min : 50 k€ Max : 1 M€	• Exigence d'innovation sur les dossiers soumis

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
			<ul style="list-style-type: none"> • Phases : développement (premiers chiffre d'affaires, traction, clients pilotes demandés) • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 PME financées <p>2013 : 3.6 M€</p>		
WellFundr	WellFundr	<ul style="list-style-type: none"> • Dons • Prêts • Fonds propres à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes • Secteur d'activité : E-santé (plateformes web, des applications mobiles et des objets connectés) • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Depuis création en avril 2014	<p>Min : 10 k€</p> <p>Max actuel : 200 k€</p>	Evaluation des projets par un réseau d'experts médicaux en e-santé

L'innovation sociale

Le tableau suivant le schéma synthétise le positionnement des principaux dispositifs de financement de l'innovation sociale, en distinguant les outils hors finance participative et les outils relevant de la finance participative.

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
DISPOSITIFS HORS FINANCE PARTICIPATIVE							
FONDS PROPRES							
BPI France	Fonds d'investissement SISA (services innovants pour les acteurs de la santé et de l'autonomie)	Financement en fonds propres	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes de la Silver économie, utilisant des outils technologiques ou faisant preuve d'innovation organisationnelle • Secteur d'activité : Silver Economy • Phases : développement et croissance • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Depuis création en février 2014 : <ul style="list-style-type: none"> • première levée de fonds (closing) pour un montant supérieur à 40 M€ • taille cible de 100 M€ 	Min : 200 k€ Max : 670 k€ (investissement prévu de « 2 à 10 M€ dans 10 à 15 sociétés »)	Mise en œuvre en cours
CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)	CIGALES	Financement en fonds propres sur 5 ans maximum (liquidation du portefeuille après cette durée)	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, associations...) • Secteur d'activité : ESS • Phases : création • Territoire : déployé dans le Limousin mais non soutenu par la Région 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement total : 430 k€ • 95 projets financés • 3104 adhérents 	Min : NC Max : NC Moy : 4,5 k€	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif national déployé sous forme de 233 clubs régionaux composé de 5 à 20 épargnants décidant des placements et de l'affectation de l'épargne collective • Membre de Finansol
Garrigue	Garrigue	Financement en fonds propres sur 5 ans minimum	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion • Secteur d'activité : ESS - écologie et environnement, commerce équitable, insertion et développement local • Phases : toutes 	En 2007 : <ul style="list-style-type: none"> • Investissement: 351 k€ • 14 sociétés créées et 70 sociétés soutenues 	Min : NC Max : 100 k€ Moy : NC	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
				<ul style="list-style-type: none"> • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 			
Inserm Initiative	Inserm Transfert Initiative	Capital	amorçage	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME innovantes • Secteur d'activité : sciences de la vie, santé humaine et action sociale, R&D • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	39 M€ de fonds gérés	Min : NC Max : 3 M€	Fonds direct partenaire de BPI France
Phitrust Partenaires	Phitrust Partenaires	Financement en fonds propres		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME • Secteur d'activité : ESS - insertion, microfinance, "social business" développé par les grands groupes, énergies alternatives, technologies pour l'autonomie de la personne • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	• Environ 20 projets en France	Min : NC Max : > 500 k€ Moy : NC	
QUASI FONDS PROPRES							
SOFINEI (société de financement des entreprises d'insertion)	SOFINEI	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts participatifs (taux d'intérêt de 4%/an, remboursement sur 5 ans) • Capital et compte courant d'associé • Apport associatif • Obligations convertibles 		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises conventionnées « entreprises d'insertion » ou entreprises de travail temporaire d'insertion - adhérentes au Comité National des entreprises d'Insertion (CNEI) - sociétaires de SOFINEI • Secteur d'activité : ESS • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 7,5 k€ Max : 50 k€ Moy : NC	
CDC	PIA ESS (Programme investissements d'avenir - Action « financement de	Prêts participatifs de moyen terme (5 à 7 ans)		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entreprises de l'ESS • Secteur d'activité : ESS dont développement durable, insertion des personnes éloignées de l'emploi, santé, services sociaux, habitat participatif... 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 M€ pour 2010-2014 • 2013 : 25M€ de crédits versés 	NC	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection par appel à projets annuel • Cofinancement

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
			l'ESS »)	<ul style="list-style-type: none"> • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 		
BPI France	Prêt participatif social et solidaire (PPSS)	Prêts participatifs à moyen terme (7 ans) avec différé de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : TPE en développement ayant besoin de petits tickets d'investissement sur de longues durées • Secteur d'activité : ESS • Phases : développement et croissance • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Cible visée : plusieurs dizaines de millions d'euros	Min : 10 k€ Max : 50 k€ Moy : NC	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre en cours • Principe de cofinancement • Octroi des prêts participatifs délégué aux réseaux habituels des opérateurs financiers de l'ESS (ex : France Active)
GARANTIES ET PRETS						
Crédit coopératif	Garantie Impul'sio	<ul style="list-style-type: none"> • Garanties bancaires • Prêts avec remboursement sur 5 ans, taux à 2% 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : TPE de l'ESS entre 1 et 5 salariés, au budget compris entre 5 k€ et 20 k€ • Secteur d'activité : ESS • Phases : toutes (au moins un exercice clos) • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Pour les prêts : Min : 5 k€ Max : 20 k€ Moy : NC	
SOGAMA Crédit Associatif	Garantie SOGAMA Crédit Associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Garanties bancaires • Prêts à moyen et long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Associations ou entreprises (TPE/PME/ETI) de l'ESS • Secteur d'activité : médico-social, éducation, formation, lutte contre les exclusions • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Encours des garanties : 265 M€ 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • 50,6 M€ de garanties • 231 projets mis en place avec la garantie SOGAMA 	NC	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de CDC au capital de SOGAMA à hauteur de 46 % • Soutien de BPI France
CDC	NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise	Prêts à taux zéro	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Chômeurs ou allocataires de minima sociaux souhaitant créer ou reprendre une entreprise • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : création et reprise 	NC	Min : 1 k€ Max : 10 k€ Moy : NC	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises) • Prêt doit être couplé avec un prêt bancaire

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
	d'Entreprise)		<ul style="list-style-type: none"> • Territoire : national, déployé en Limousin, mais non soutenu par la Région 			
La Nef	Crédits La Nef	Prêts à court, moyen et long terme (2 à 15 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME à fort impact sur l'environnement et la société • Secteur d'activité : ESS • Phases : création, développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 10 k€ Max : NC Moy : NC	•
AVANCES REMBOURSABLES						
BPI France	Fonds d'innovation sociale	Avances remboursables	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME socialement innovantes • Secteur d'activité : ESS • Phases : toutes • Territoire : national, déployé en Limousin, mais non soutenu par la Région 	20 M€	NC	<ul style="list-style-type: none"> • Création prévue depuis avril 2013 • Mise en œuvre en cours et expérimentation sur trois ans • Sélection des projets suite à appel à projets « les plus socialement innovants » • Financement par OSEO Innovation/BPI France, financement, régions, CDC, investisseurs privés
FINANCE PARTICIPATIVE						
FONDS PROPRES						
Anaxago	Anaxago	Financement en fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Start ups et PME de croissance innovantes en France • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : amorçage, création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	2013 : <ul style="list-style-type: none"> • 2.4M€ de fonds levés • 11 entreprises financées • 9000 investisseurs 	Min : 100 k€ Max actuel : 680 k€ Moy : 300 k€ par projet en 2012.	<ul style="list-style-type: none"> • Exigence d'innovation dans les projets • Contribution maximale par investisseur : 1 000€

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
Finance Utile	Finance Utile	Financement fonds propres	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME nationales à potentiel de croissance élevé • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : toutes, y compris retournement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Depuis 2010 : <ul style="list-style-type: none"> • 3 M€ de fonds levés • une quinzaine d'entreprises 	Min actuel : 100 k€ Max actuel : 450 k€	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection sur business plan ou executive summary • Accompagnement personnalisé des PME • Contribution minimale de 1 500 € par investisseur requise.
Happy Capital	Happy Capital	Financement fonds propres	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	2013 : 1.5M€ Total : 1.5M€	Min : 100 k€ Max : 2,5 M€	Frais de mise en ligne : 1000€ HT par entreprise Rémunération de Happy Capital : 8% HT des capitaux levés
Love Money	Love Money	Financement fonds propres	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME à fort potentiel de croissance et de création d'emplois • Secteur d'activité : • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 100 k€ Max : 500 k€ en général (parfois 1 M€) Moy : NC	
Particeep	Particeep	Financement fonds propres et dons	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Start ups • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	2013 : <ul style="list-style-type: none"> • 340 k€ de fonds levés • 3 entreprises financées 	Min actuel : 70 k€ Max actuel : 150 k€ Moy : 100 k€	Sélection sur dossier selon des critères de risque et de potentiel Une contribution minimale de EUR 1,200 à EUR 5,000 par investisseur est requise.
Smart Angels	Smart Angels	Financement fonds propres	en	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Start-ups, PME à fort potentiel de croissance • Secteur d'activité : tous dont ESS 	2013 : 2.6M€ Total : 3.9M€	Min : 200 k€ Max : 2 M€	Contribution minimale de 1000 € par investisseur

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
			<ul style="list-style-type: none"> • Phases : développement (seuil de rentabilité atteint ou sur le point de l'être) • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 			
PRETS						
Babyloan	Babyloan	Micro-crédit social	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entrepreneurs dans l'ESS, femme en priorité, situés principalement à l'international mais aussi en France • Secteur d'activité : ESS • Phases : développement (encours min de 200 k€, 3 ans d'expérience, 1 an de comptes audités, enregistrement au Mix Market) • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Pas de min Pas de max	
Hellomerci	Hellomerci	Prêts à taux zéro	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Projets personnels et micro-entrepreneuriaux, notamment dans l'ESS, avec peu de fonds, à l'international et en France • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : tous • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	560 k€ collectés depuis la création en avril 2013 dont : <ul style="list-style-type: none"> • 14 k€ pour des projets ciblant les œuvres de charité ; • 47 k€ pour l'environnement ; • 200 k€ pour l'artisanat et le commerce ; • 136 k€ pour l'agriculture. 225 projets lancés 2 494 prêteurs (avec	Min : 0,2 € Max : 10 k€ Moy : NC	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts à partir de 20€ pour un particulier • Mêmes fondateurs que KissKissBankBank

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
				un prêt moyen de 190€)		
Prêt d'Union	Prêt d'Union	Prêts	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entrepreneurs mais aussi simples particuliers (pour des crédits à la consommation etc...) • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : création ou reprise de commerce / société • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	100 M€ prêtés entre 2012 et sept 2014	Min : 3 k€ Max : 40 k€	Sélection d'emprunteurs au niveau de solvabilité élevé Rémunération de Prêt d'Union via les frais de dossier prélevés aux emprunteurs lors de l'octroi de crédits
Spear (Société pour une épargne activement responsable)	Spear	Prêts (Frais de 1% à 1,5% du montant emprunté)	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Coopératives et entreprises de l'ESS, avec des projets à fort impact social, environnemental ou culturel, labellisés par l'association Finansol • Secteur d'activité : tous • Phases : Amorçage, création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	1.1M€ en 2013	Min actuel : 20 k€ Max actuel : 500 k€ Moy : 100k€-250 k€	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen de la pertinence du projet par SPEAR sur la base de sa charte éthique 2. Présentation du projet aux banques partenaires pour examen de sa viabilité économique (la banque porte le risque du projet) 3. Mise en ligne du projet pour présentation du projet aux épargnants
DONS						
Arizuka	Arizuka	Dons	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs dans l'ESS ; - ONG ; - Entreprises menant des projets à impact social, environnemental, humanitaire, ou dans le développement durable • Secteur d'activité : ESS • Phases : NC • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : NC Max : aucun Moy : NC	Rémunération d'Arizuka via une commission de 5% TTC sur les montants collectés

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, transmission/reprise, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
KissKissBankBank	KissKissBankBank	Dons	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entrepreneurs à l'international et en France • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Depuis création en 2010, au niveau international: <ul style="list-style-type: none"> • 21 M€ collectés • 10 332 projets financés • Contribution moyenne de 50€ 	Min : 10 k€ Max : NC Moy : NC	Sélection des projets sur des critères d'innovation et de créativité
MyMajorCompany	MyMajorCompany	Dons	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entrepreneurs principalement en France • Secteur d'activité : tous dont ESS • Phases : création • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Depuis création en 2007 : <ul style="list-style-type: none"> • 18 M€ collectés • 446 000 contributeurs 	Min : NC Max : aucun Moy : 3,5 k€	
Ulule	Ulule	Dons	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Projets à l'international et en France, à finalité créative, artistique, solidaire • Secteur d'activité : ESS, arts • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	Depuis création en 2009, au niveau international : <ul style="list-style-type: none"> • 21 M€ collectés (dans le monde) • 9 726 projets financés • Contribution moyenne de 60€ 	Min : NC Max actuel : 680 k€ Moy : NC	

Le secteur de l'agriculture et la filière bois

Le tableau suivant le schéma synthétise le positionnement de tous les dispositifs de financement de l'agriculture et du secteur bois, agroalimentaire recensés :

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	de	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
FONDS PROPRES							
BPI France - CDC Entreprises et FSI	Fonds Bois	Fonds propres		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME et PMI françaises de 1ère et 2ème transformation du bois, CA > 5 M€ • Secteur d'activité : filière bois • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> • 13,2 M€ engagés depuis sa création en 2009 • 7 sociétés financées • Objectif de 150 M€ d'investissement 	Min : 1 M€ Min : 4 M€	
Labeliance Invest	LabelianceAgri	Financement en fonds propres		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Entreprise agricole menant les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Installation et transmission d'exploitation multi-projets / multi filières - Modernisation, diversification et extension des exploitations - Diversification dans les ENR • Secteur d'activité : agriculture, élevage • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	1ère levée de fonds de 2,7 M€	Min : 30 k€ Min : NC	Création en mai 2013
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	IDIA Capital Investissement	Capital-investissement		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises d'une valeur de 15 à 500 M€, avec des perspectives de croissance • Secteur d'activité : agroalimentaire, agriculture, agri-industries et secteur viticole • Phases : transmission • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 2 M€ Min : 50 M€	
CapAgro	CapAgro Innovation	Capital-risque		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : entreprises françaises et européennes • Secteur d'activité : recyclage des matières, 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation initiale de 37 M€ • Objectif de 60 M€ à 	Min : 1M€ Min : 5M€	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en cours (depuis septembre 2014)

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
			protéines végétales, chimie du végétal, valorisation des richesses marines, méthanisation, bois... <ul style="list-style-type: none"> • Phases : toutes • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	terme <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de financement d'une quinzaine d'entreprises 		<ul style="list-style-type: none"> • Co-investissement de BPI France (10 M€), des sociétés Sofiprotéol (10 M€) et Téreos (10 M€), Crédit Agricole (5 M€), et le groupe de protection sociale AG2R (2 M€)
QUASI-FONDS PROPRES						
BPI France - CDC Entreprises et FSI	Fonds Bois	Quasi-fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME et PMI françaises de 1ère et 2ème transformation du bois • Secteur d'activité : • Phases : • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> • 13,2 M€ engagés depuis sa création en 2009 • 7 sociétés financées • Objectifs de 150 M€ d'investissement 	Min : NC Max : NC	Financement à parité par le FSI, ONF Participations, Eiffage et le Crédit Agricole
BPI France - OSEO	Prêt Participatif de Développement Filière Bois (PP Bois)	Prêt participatif Taux 2014 : 3,01%	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : PME (< 250 salariés) de la filière bois, créées depuis plus de 3 ans, CA < 50 M€, souhaitant augmenter ou financer son besoin de roulement • Secteur d'activité : filière bois • Phases : développement • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 	NC	Min : 40 k€ Max : 200 k€ (plafond au niveau du montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur)	
PRETS						
Crédit Agricole	Prêt bonifié Moyen Terme Spécial Jeunes Agriculteurs (MTS-)	Prêt avec prise en charge d'une partie des intérêts par l'Etat pendant 7 à 9 ans et un taux fixe	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : jeunes agriculteurs souhaitant financer la reprise du capital d'une exploitation, l'achat de matériel neuf, le développement d'une exploitation • Secteur d'activité : agriculture, élevage • Phases : amorçage, création, développement 	NC	Min : NC Min : 22 k€ en zone défavorisée ou de montagne ;	

Détail du positionnement des dispositifs de financement nationaux identifiés pouvant intervenir en Limousin, par secteur d'activité

Gestionnaire	Nom du dispositif	Type de financement	Cible et phase (amorçage, création, développement, consolidation)	Investissement total réalisé / activité	Montant moyen / min / max d'investissement	Commentaires
	JA)	au-delà	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire : national et pouvant potentiellement intervenir dans le Limousin 		11,8 k€ en zone de plaine	
GARANTIES						
FAG Agri	FAG Agri	Garantie bancaire	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire cible : Agriculteurs souhaitant créer des installations de petite taille (jeunes agriculteurs notamment) • Secteur d'activité : Agriculture bio, polyactivité agricole • Phases : création • Territoire : déployé dans le Limousin mais non soutenu par la Région 	NC	Min : NC Max : 210 k€	Partenariat avec Limousin Actif Création en 2013

9.5. Critères de notation des scenarii de pilotage envisagés

Modalités d'allocation et de pilotage global du dispositif

NB : en jaune sont identifiés les critères qu'il conviendrait de valider suite à une analyse détaillée de l'organisation interne de la Région (évaluation des coûts, ressources, etc.)

RAPPEL : Note (5= fort ; 1 = faible)	Pilotage direct Région	Pilotage indirect : Fonds de fonds
Visibilité et lisibilité du dispositif	1	5
Création d'une "marque"	0	1
Identification d'un contact par le bénéficiaire final	0	1
Compréhension du dispositif par le bénéficiaire final	0	1
Capacité à mener des actions de communication / marketing spécifique	0	1
Visibilité de l'action régionale par le bénéficiaire final	1	1
Maîtrise du dispositif et implication de la Région	5	3
Sélection de l'intermédiaire financier	1	1
Maîtrise de la stratégie / positionnement de l'intermédiaire financier	1	1
Lien direct/quotidien avec l'intermédiaire / visibilité de la Région pour l'intermédiaire	1	0
Implication des élus	1	0
Capacité de suivi, d'implication	1	1
Capacité d'évolution du dispositif	3	5
Equipe entièrement dédiée	0	1
Réactivité	0	1
Capacité à faire évoluer les IF	1	1
Capacité à faire évoluer les allocations par IF	1	1
Veille réglementaire, lien avec la Commission, etc.	1	1
Efficienc e du dispositif	3	5
Coût	0	1
Gestion du pilotage stratégique vs. gestion quotidienne du dispositif	1	1
Procédures strictement définies et optimisées au regard des objectifs	1	1
Incentives contractuelles à atteindre les objectifs (bonus/malus)	0	1
Capacité à générer de la trésorerie	1	1

Commentaires
ex : "marque" JEREMIE Auvergne visible au niveau régional, national et international
1 seul interlocuteur bien identifié (gestionnaire fonds de fonds) pour tous les IF vs. interlocuteurs multiples potentiels au niveau Région (différentes Directions, etc.)
1 seul fonds identifié (ex : le bénéficiaire identifie JEREMIE Auvergne avant d'entrer dans le détail des IF proposés)
capacité régionale à estimer, mais a priori moins efficace qu'une société de gestion privée
en cas de fonds de fonds, risque que le bénéficiaire n'identifie pas que les fonds proviennent de la Région= mais possible à mitiger avec des actions de communication spécifiques
en cas de fonds de fonds, la Région définit les critères de sélection que le gestionnaire utilise pour sélectionner l'intermédiaire = maîtrise forte
en cas de fonds de fonds, la Région définit la stratégie d'intervention qui sera imposée par le gestionnaire de fonds de fonds à l'intermédiaire = maîtrise forte
à valider selon processus Région ; a priori en cas de fonds de fonds, les élus sont moins impliqués (mais gardent la main sur la stratégie régionale)
dépendant des ressources internes de la Région, à valider
gestionnaire entièrement dédié (+ possibilité référent sur place dans le cas du FEI) permet un meilleur suivi et une plus grande anticipation
contraintes internes processus de décisions de la Région
en cas de fonds de fonds, il suffit d'amender la convention de financement (impacte cependant le critère réactivité)
liée à la réactivité dans l'allocation au fil de l'eau des fonds aux intermédiaires financiers (à chaque investissement), capacité de réactivité de la Région liée à ses ressources
dépendant des ressources internes de la Région, à valider ; le gestionnaire est sélectionné car il détient l'ensemble des compétences requises
analyse comparative à réaliser
en gestion directe, la Région doit gérer les 2 (risque de manque de ressources), tandis qu'en cas de fonds de fonds il y a répartition claire des rôles (Région = pilotage ; fonds de fonds = gestion)
modalités encadrées par les règlements européens ; procédures régionales a priori définies
effet de levier de la Région sur le gestionnaire via le contrat de financement et la possibilité de lier sa rémunération à des objectifs de performance
capacité régionale à valider

Critères de notation des scenarii de pilotage envisagés

RAPPEL : Note (5= fort ; 1 = faible)	Pilotage direct Région	Pilotage indirect : Fonds de fonds	Commentaires
Facilité de mise en œuvre	5	2	
Ne nécessite pas de trouver un gestionnaire	1	0	risque de difficulté à trouver un gestionnaire de fonds de fonds
Ne nécessite pas la signature d'une convention de financement	1	0	convention à négocier avec le gestionnaire
N'implique pas la mise en place de l'équipe gestionnaire	1	1	à arbitrer : en cas de fonds de fonds, temps de mise en place d'une équipe dédiée ? En cas de gestion directe, ressources internes immédiatement mobilisables ?
N'implique pas une communication vis-à-vis des intermédiaires et bénéficiaires finaux	1	0	en cas de mise en place d'un fonds de fonds, période de pédagogie / communication à prévoir au lancement
N'entraîne pas de réorganisation des services Région	1	1	à valider selon organisation actuelle : en cas de fonds de fonds, nécessité que la Région se recentre sur la stratégie ; en cas de gestion directe, à valider si ressources complémentaires nécessaires
Adéquation avec l'organisation actuelle de la Région	3	5	
Pas d'impact sur l'organisation interne Région	1	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de recrutements à la Région	1	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de revoir le positionnement régional	1	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de faire évoluer le SI back-office	0	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de faire évoluer les indicateurs de suivi au regard des exigences FEDER	0	1	à valider si la Région dispose des indicateurs en place pour suivre l'activité des intermédiaires selon les contraintes 2014-2020

Modalités de gestion des instruments multisectoriels :

NB : l'arbitrage entre gestion interne et externe porte sur les outils multi-sectoriels de type garanties bancaires et avances remboursables uniquement. En effet, l'activité en fonds propres d'une Région est limitée par l'article L4211-1 du CGCT (cf. annexe) qui ne prévoit pas la possibilité de prises de participation directes au capital de société.

Point d'attention : concernant l'octroi de prêts participatifs, un point de difficulté de mise en œuvre est relevé, en fonction de la définition précise donnée l'outil : en première analyse, il semble qu'une Région ne puisse pas octroyer directement un instrument de type « prêt participatif » dans sa définition stricte (cf. Article L313-13 du Code Monétaire et Financier ; cf. annexe pour une définition détaillée). En cas de gestion directe, une adaptation de l'outil « avance remboursable » serait donc à envisager afin de répondre au mieux aux besoins identifiés des entreprises.

Critères de notation des scenarii de pilotage envisagés

RAPPEL : Note (5= fort ; 1 = faible)	Gestion directe Région	Gestion externe : société de gestion	Commentaires
Visibilité et lisibilité du dispositif	5	5	
Création d'une "marque"	1	1	possibilité d'identifier spécifiquement l'IF même si gestion directe
Identification d'un contact par le bénéficiaire final	1	1	ici 1 seul IF, dont intérêt d'un gestionnaire moindre que pour le fonds de fonds qui gère plusieurs IF
Compréhension du dispositif par le bénéficiaire final	1	1	ici 1 seul IF, dont intérêt d'un gestionnaire moindre que pour le fonds de fonds qui gère plusieurs IF
Capacité à mener des actions de communication / marketing spécifique	1	1	ici 1 seul IF, dont intérêt d'un gestionnaire moindre que pour le fonds de fonds qui gère plusieurs IF
Visibilité de l'action régionale par le bénéficiaire final	1	1	en cas d'intermédiation, risque que le bénéficiaire n'identifie pas que les fonds proviennent de la Région= mais possible à mitiger avec des actions de communication spécifiques
Maîtrise du dispositif et implication de la Région	5	4	
Sélection de l'intermédiaire financier	1	1	sélection par la Région ou le fonds de fonds
Maîtrise de la stratégie / positionnement de l'intermédiaire financier	1	1	convention de financement
Lien direct/quotidien avec l'intermédiaire / visibilité de la Région pour l'intermédiaire	1	0	
Implication des élus	1	1	dans les 2 cas, il convient de mettre en place des règles de gouvernance sécurisant les élus
Capacité de suivi, d'implication	1	1	dépend des ressources de la Région
Capacité d'évolution du dispositif	4	4	
Equipe entièrement dédiée	1	1	dépend des ressources de la Région
Réactivité	1	1	dépend des ressources de la Région
Capacité à faire évoluer les IF	1	0	La Région peut décider de faire évoluer son outil à volonté ; cela n'est pas forcément possible quand c'est délégué, en fonction du positionnement de l'intermédiaire
Capacité à faire évoluer les allocations par IF	1	1	dépend des ressources de la Région
Budget sanctuarisé	0	1	

Critères de notation des scenarii de pilotage envisagés

RAPPEL : Note (5= fort ; 1 = faible)	Gestion directe Région	Gestion externe : société de gestion	Commentaires
Efficience du dispositif	2	5	
Coût	0	1	à estimer
Gestion des risques	1	1	expertise pilotage du risque d'une société de gestion ; procédures Région valider (notamment sécurisation vis-à-vis des élus)
Procédures strictement définies et optimisées au regard des objectifs	0	1	processus Collectivité vs. société de gestion
Incitations contractuelles à atteindre les objectifs (bonus/malus)	0	1	conventions de financement
Expertise (gestion IF, mais aussi contentieux, etc.)	1	1	ressources Région à valider côté, possibilité cependant de la Région à faire appel à des prestataires
Facilité de mise en œuvre	3	2	
Ne nécessite pas de trouver un gestionnaire	1	1	risque de ne pas trouver un gestionnaire ? A priori faible au regard présence a minima
Ne nécessite pas la signature d'une convention de financement	1	0	
N'implique pas la mise en place de l'équipe gestionnaire	1	0	
N'implique pas une communication vis-à-vis des bénéficiaires finaux	0	0	communication forte à faire dans les 2 cas
N'entraîne pas de réorganisation des services Région	0	1	à valider selon ressources internes Région
Adéquation avec l'organisation actuelle de la Région	3	5	
Pas d'impact sur l'organisation interne Région	1	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de recrutements à la Région	1	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de revoir le positionnement régional	1	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de faire évoluer le SI back-office	0	1	à valider selon ressources Région
Ne nécessite pas de faire évoluer les indicateurs de suivi au regard des exigences FEDER	0	1	à valider si la Région dispose des indicateurs en place pour suivre l'activité des intermédiaires selon les contraintes 2014-2020

